This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e.21

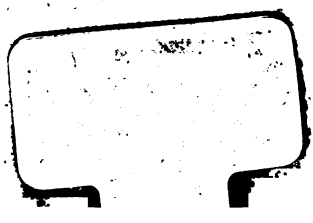

BIBLIOTHECA BODLEIANA

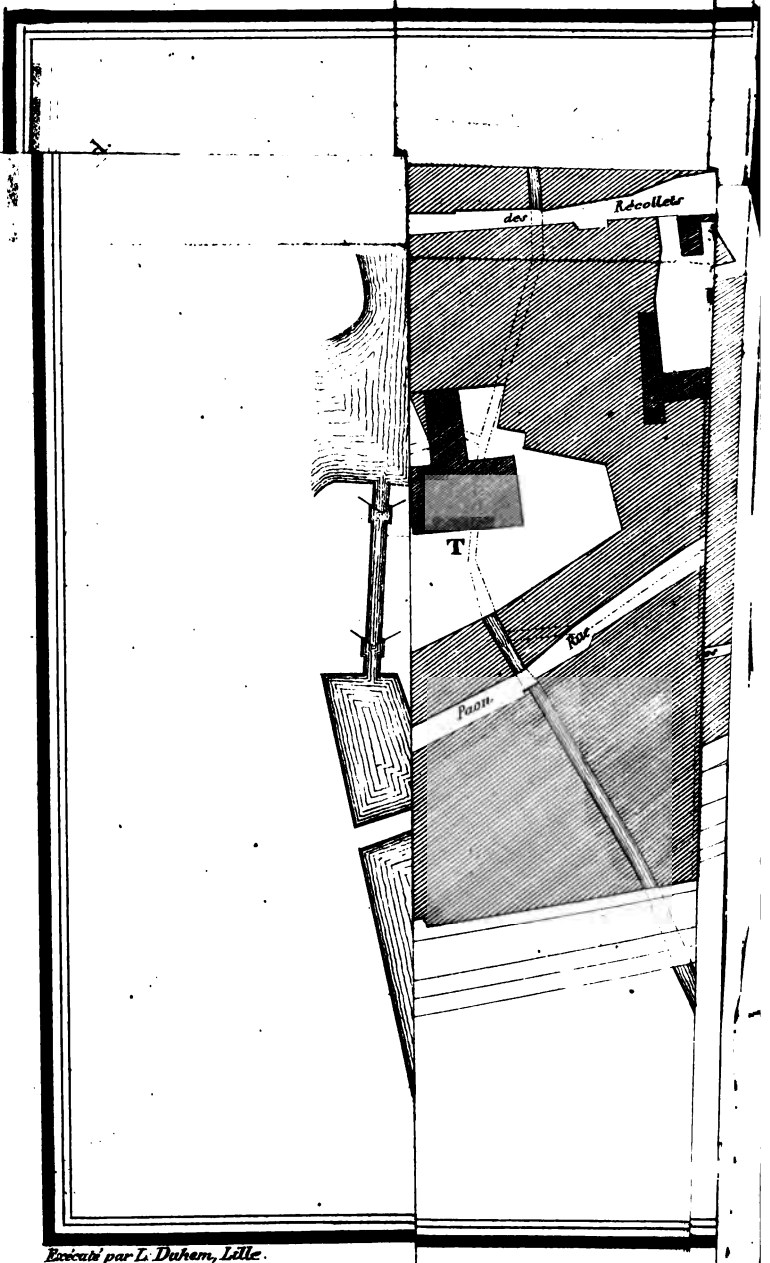

Executé par L. Duhem, Lille.

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. Demeunynck et Devaux,

Employés de la Préfecture.

SE VEND A LILLE

Chez L. DANEL, Imprimeur, Grande-Place.

Chez VANACKERE fils, Libraire, place du Théâtre.

13.e Année. — 1841.

BODLEIAN
21 DEC 1970
P
LIBRARY

IMPRIMERIE DE L. DANEL, GRANDE-PLACE.

CALENDRIER.

Année de la période Julienne	6554
de la fondation de Rome, selon Varron	2594
de l'époque de Nabonassar	2588
de l'ère des Chrétiens	1841

L'année 1256 des Turcs a commencé le 5 mars 1840, et finira le 22 février 1841, selon l'usage de Constantinople.

L'année 2617 des Olympiades, ou la 4.me de la 654.e Olympiade, commence en juillet 1841.

Comput Ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*
Nombre d'or	18.	Les 3, 5 et 6 mars.
Épacte	VII.	Les 2, 4 et 5 juin.
Cycle Solaire	2.	Les 15, 17 et 18 septembre.
Indiction romaine	14.	Les 15, 17 et 18 décembre.
Lettre dominicale	C.	

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 7 février.	La Pentecote, 30 mai.
Les Cendres, 24 février.	La Trinité, 6 juin.
Paques, 11 avril.	La Fête-Dieu, 10 juin.
Les Rogations, 17, 18 et 19 mai.	L'Avent, 28 novembre.
Ascension, 20 mai.	

ECLIPSES.

Il y aura cette année quatre Eclipses de Soleil et deux de Lune.

Le 22 janvier, Eclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.

Le 6 février, Eclipse totale de Lune, visible à Paris. Commencement à 0 h. 23 m. du matin, milieu à 2 h. 13 m. du matin, fin à 4 h. 2 m du matin.

Le 21 février, Éclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.

Le 18 juillet, Eclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.

Le 2 août, Eclipse totale de Lune, invisible à Paris.

Le 16 août, Eclipse partielle de Soleil, invisible à Paris.

JANVIER.

P. L. le 7, à 3 heures 7 m. du soir.
D. Q. le 14, à 0 heure 40 m. du soir.
N. L. le 22, à 5 heures 16 m. du soir.
P. Q. le 30, à 11 heures 9 m. du matin.

1	vend.	Circoncision.
2	sam.	s. Macaire.
3	*Dim.*	ste. Geneviève.
4	lundi.	s. Rigobert.
5	mardi.	s. Siméon Stylite.
6	merc.	L'Épiphanie.
7	jeudi.	s. Lucien, évêque.
8	vend.	ste. Adèle.
9	sam.	s. Julien, m.
10	*Dim.*	s. Guillaume.
11	lundi.	s. Théodose.
12	mardi.	ste. Césaire.
13	merc.	Baptême de N. S.
14	jeudi.	s. Hilaire, évêque.
15	vend.	s. Nom de Jésus.
16	sam.	s. Marcel, p.
17	*Dim.*	s. Antoine, abbé.
18	lundi.	Ch. s. Pierre à R.
19	mardi	s. Omer, évêque.
20	merc.	s. Sébastien.
21	jeudi.	ste. Agnès, vierge.
22	vend.	s. Vincent.
23	sam.	ste. Emérence.
24	*Dim.*	s. Babylas, évêque
25	lundi.	Conv. de s. Paul.
26	mardi.	s. Polycarpe.
27	merc.	s. Jean Chrys.
28	jeudi.	s. Charlemagne.
29	vend.	s. François de Sales.
30	sam.	ste. Martine.
31	*Dim.*	s. Pierre Nol., conf.

FÉVRIER.

P.L. le 6, à 2 heures 15 m. du matin.
D. Q. le 13, à 6 heures 48 m. du matin.
N. L. le 21, à 11 heures 30 m. du matin.
P. Q. le 28, à 8 heures 12 m. du soir.

1	lundi.	s. Ignace, martyr.
2	mardi.	Purification.
3	merc.	s. Blaise.
4	jeudi.	s. André C.
5	vend.	ste. Agathe.
6	sam.	ste. Dorothée.
7	*Dim.*	*Septuagésime.*
8	lundi.	s. Jean de Matha.
9	mardi.	ste. Apolline.
10	merc.	ste. Scholastique.
11	jeudi.	s. Séverin.
12	vend.	ste. Eulalie.
13	sam.	s. Martinien.
14	*Dim.*	*Sexagésime.*
15	lundi.	s. Valentin.
16	mardi.	s. Faustin.
17	merc.	ste. Reinelde.
18	jeudi.	s. Siméon.
19	vend.	ste. Ernestine.
20	sam.	s. Eleuthère.
21	*Dim.*	*Quinquagésime.*
22	lundi.	Ch. s. P. à A.
23	mardi.	ste. Isabelle.
24	merc.	*Les Cendres.*
25	jeudi.	s. Césaire.
26	vend.	s. Alexandre.
27	sam.	s. Léandre.
28	*Dim.*	*Quadragésime.*

MARS.

P. L. le 7, à 1 heure 49 m. du soir.
D. Q. le 15, à 2 heures 28 m. du matin.
N. L. le 13, à 2 heures 46 m. du matin.
P. Q. le 30, à 3 heures 8 m. du matin.

1	lundi.	s. Aubin.	
2	mardi.	s. Simplice.	
3	merc.	ste. Cunégonde.	4 *T.*
4	jeudi.	s. Casimir.	
5	vend.	s. Théophile.	4 *T.*
6	sam.	ste. Colette.	4 *T.*
7	*Dim.*	*Reminiscere.*	
8	lundi.	s. Jean de Dieu.	
9	mardi.	ste. Françoise.	
10	merc.	Les 40 Martyrs.	
11	jeudi.	s. Firmin.	
12	vend.	s. Grégoire.	
13	sam.	ste. Euphrosine.	
14	*Dim.*	*Oculi.*	
15	lundi.	ste. Mathilde.	
16	mardi.	s. Alexandre.	
17	merc.	s. Patrice.	
18	jeudi.	s. Gabriel.	
19	vend.	s. Joseph.	
20	sam.	ste. Euphrasie.	
21	*Dim.*	*Lætare.*	
22	lundi.	s. Benoît, abbé.	
23	mardi.	ste. Victorine.	
24	merc.	s. Cyrille.	
25	jeudi.	Annonciation.	
26	vend.	s. Ludger.	
27	sam.	s. Rupert.	
28	*Dim.*	*La Passion.*	
29	lundi.	s. Gontrant.	
30	mardi.	ste. Balbine, v.	
31	merc.	s. Benjamin.	

AVRIL.

P. L. le 6, à 1 heure 40 m. du matin.
D. Q. le 13, à 10 heures 14 m. du soir.
N. L. (lune rousse) le 21, à 2 heures 41 m. du soir.
P. Q. le 28, à 9 heures 7 m. du matin.

1	jeudi.	s. Hugues.	
2	vend.	s. François de P.	
3	sam.	s. Richard.	
4	*Dim.*	*Les Rameaux.*	
5	lundi.	s. Vincent.	
6	mardi.	s. Célestin.	
7	merc.	s. Clotaire.	
8	jeudi.	*La Ste. Cène.*	
9	vend.	s. Albert.	
10	sam.	Notre-Dame des 7 d.	
11	*Dim.*	PAQUES.	
12	lundi.	*Pâques.*	
13	mardi.	s. Herménégilde.	
14	merc.	s. Tiburce, martyr.	
15	jeudi.	ste. Anastasie.	
16	vend.	s. Druon.	
17	sam.	s. Anicet, p.	
18	*Dim.*	*Quasimodo.*	
19	lundi.	s. Macaire, martyr.	
20	mardi.	s. Léon, pape.	
21	merc.	s. Anselme.	
22	jeudi.	ste. Sidonie.	
23	vend.	s. George, martyr.	
24	sam.	s. Fidel.	
25	*Dim.*	s. Marc.	
26	lundi.	s. Anthime.	*Abs.*
27	mardi.	s. Anthime.	
28	merc.	s. Vital, martyr.	
29	jeudi.	s. Pierre, martyr.	
30	vend.	ste. Catherine de S.	

MAI.

P. L. le 5, à 2 heures 14 m. du soir.
D. Q. le 13, à 4 heures 31 m. du soir.
N. L. le 20, à 11 heures 52 m. du soir.
P. Q. le 27, à 3 heures 19 m. du soir.

1	sam.	s. PHILIPPE.	
2	*Dim.*	s. Athanase.	
3	lundi.	Ste. Croix.	
4	mardi.	ste. Monique.	
5	merc.	s. Pie V, pape.	
6	jeudi.	s. Jean à la P. L.	
7	vend.	s. Stanislas.	
8	sam.	s. Juste, év.	
9	*Dim.*	s. Antonin.	
10	lundi.	s. Mammert.	
11	mardi.	s. Léopold, martyr.	
12	merc.	s. Servais.	
13	jeudi.	s. Boniface.	
14	vend.	ste. Dympne.	
15	sam.	s. Honoré d'A.	
16	*Dim.*	ste. Restitude.	
17	lundi.	ste. Claudia, m.	*Rog.*
18	mardi.	s. Venant.	*Rog.*
19	merc.	s. Yves.	*Rog.*
20	jeudi.	ASCENSION.	
21	vend.	s. Hospice.	
22	sam.	ste. Julie, v.	
23	*Dim.*	s. Didier, arch.	
24	lundi.	ste. Jeanne.	
25	mardi.	s. Urbain.	
26	merc.	s. Philippe.	
27	jeudi.	s. Ferdinand.	
28	vend.	s. Germain.	
29	sam.	s. Maxime.	
30	*Dim.*	PENTECOTE.	
31	lundi.	*Pentecôte.*	

JUIN.

P. Q. le 4, à 3 heure 31 m. du matin.
D. Q. le 12, à 8 heures 8 m. du matin.
N. L. le 19, à 7 heures 24 m. du matin.
P. Q. le 25, à 10 heures 47 m. du soir.

1	mardi.	s. Pamphile.	
2	merc.	s. Erasme, év.	4 *T.*
3	jeudi.	ste. Clotilde.	
4	vend.	ste. Zénaïs.	4 *T.*
5	sam.	s. Boniface, év.	4 *T.*
6	*Dim.*	*La Trinité.*	
7	lundi.	s. Robert.	
8	mardi.	s. Médard.	
9	merc.	ss. Prime et F.	
10	jeudi.	*La Fête-Dieu.*	
11	vend.	s. Barnabé, apôtre.	
12	sam.	s. Basilide.	
13	*Dim.*	s. Antoine de P.	
14	lundi.	s. Yves.	
15	mardi.	s. Modeste, mart.	
16	merc.	ste. Lutgarde.	
17	jeudi.	s. Avit, abbé.	
18	vend.	ste. Marine.	
19	sam.	s. Gervais.	
20	*Dim.*	ste. Florence.	
21	lundi.	s. Louis de Gonz.	
22	mardi.	s. Paulin.	
23	merc.	s. Liébert.	
24	jeudi.	*Nativité de s. J.-B.*	
25	vend.	*Octave Fête-Dieu.*	
26	sam.	ss. Jean et Paul.	
27	*Dim.*	s. Ladislas.	
28	lundi.	s. Léon II.	
29	mardi.	*ss. Pierre et Paul.*	
30	merc.	s. Martial.	

JUILLET.

P. L. le 3, à 6 heures 38 m. du soir.
D. Q. le 11, à 8 heures 40 m. du soir.
N. L. le 18, à 2 heures 12 m. du soir.
P. Q. le 25, à 8 heures 30 m. du matin.

1	jeudi.	s. Rombaut.
2	vend.	Visitation de N.-D.
3	sam.	s. Hyacinthe.
4	*Dim.*	Transl. de s. Martin.
5	lundi.	s. Agathon.
6	mardi.	ste. Godelive.
7	merc.	s. Willebaud.
8	jeudi.	s. Procope.
9	vend.	Les 19 Martyrs de G.
10	sam.	ste. Félicité.
11	*Dim.*	Transl. de s. Benoît.
12	lundi.	s. Jean Gualbert.
13	mardi.	s. Anaclet.
14	merc.	s. Bonaventure.
15	jeudi.	s. Henri, emp.
16	vend.	N.-D. du M.-C.
17	sam.	s. Alexis, c.
18	*Dim.*	s. Arnould.
19	lundi.	s. Vincent de Paule.
20	mardi.	ste. Marguerite.
21	merc.	ste. Praxède.
22	jeudi.	ste. Marie-Magdel.
23	vend.	s. Apollinaire.
24	sam.	ste. Christine.
25	*Dim.*	ss. Jacques et Ch.
26	lundi.	ste. Anne.
27	mardi.	ste. Natalie.
28	merc.	s. Nazaire.
29	jeudi.	ste. Marthe.
30	vend.	s. Abdon.
31	sam.	s. Ignace de Loyola.

AOUT.

P. L. le 2, à 10 heures 11 m. du matin.
D. Q. le 10, à 6 heures 28 m. du matin.
N. L. le 16, à 9 heures 43 m. du soir.
P. Q. le 23, à 9 heures 20 m. du soir.

1	*Dim.*	s. Pierre ès-liens.
2	lundi.	N.-D. des Anges.
3	mardi.	ste. Lydie.
4	merc.	s. Dominique.
5	jeudi.	ste. Marie aux N.
6	vend.	Transf. de N.-S.
7	sam.	s. Gaëtan.
8	*Dim.*	s. Cyriaque.
9	lundi.	s. Romain.
10	mardi.	s. Laurent, martyr.
11	merc.	ste. Suzanne.
12	jeudi.	ste. Claire.
13	vend.	s. Hippolyte.
14	sam.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	*Dim.*	ASSOMPTION.
16	lundi.	s. Roch.
17	mardi.	s. Carloman.
18	merc.	ste. Hélène.
19	jeudi.	ste. Thècle.
20	vend.	s. Bernard.
21	sam.	ste. Jeanne.
22	*Dim.*	s. Gustave.
23	lundi.	s. Philippe.
24	mardi.	s. Barthélémi.
25	merc.	s. Louis, roi.
26	jeudi.	s. Zéphirin.
27	vend.	s. Césaire.
28	sam.	s. Augustin.
29	*Dim.*	Décol. de s. J.-B.
30	lundi.	ste. Rose.
31	mardi.	s. Raymond.

SEPTEMBRE.

P. L. le 1, à 1 heure 43 m. du matin.
D. Q. le 8, à 2 h. 22 m. du s.
N. L. le 15, à 6 heures 11 m. du matin.
P. Q. le 22, à 1 heure 40 m. du matin.
P. L. le 30, à 4 h. 28 m. du s.

1	merc.	s. Gilles, abbé.
2	jeudi.	s. Lazare, roi.
3	vend.	ste. Euphémie.
4	sam.	ste. Rosalie.
5	*Dim.*	s. Bertin, abbé.
6	lundi.	s. Eugène.
7	mardi.	ste. Reine.
8	merc.	*Nativité N.-D.*
9	jeudi.	s. Omer, évêque.
10	vend.	s. Nicolas de Tol.
11	sam.	ste. Vindicie.
12	*Dim.*	s. Silvain.
13	lundi.	s. Aimé.
14	mardi.	Exalt. ste. Croix.
15	merc.	s. Nicomède. 4 *T.*
16	jeudi.	s. Cornil.
17	vend.	s. Lambert. 4 *T.*
18	sam.	ste. Sophie. 4 *T.*
19	*Dim.*	s. Janvier.
20	lundi.	s. Eustache.
21	mardi.	s. Mathieu.
22	merc.	s. Maurice.
23	jeudi.	s. Lin, pape.
24	vend.	N.-D. de la M.
25	sam.	s. Firmin, évêque.
26	*Dim.*	ste. Justine.
27	lundi.	ss. Côme et Damien.
28	mardi.	s. Privat.
29	merc.	s. Michel, arch.
30	jeudi.	s. Jérôme.

OCTOBRE.

D. Q. le 7, à 2 heures 21 m. du soir.
N. L. le 14, à 4 heures 35 m. du soir.
P. Q. le 22, à 9 heure 11 m. du matin.
P. L. le 30, à 6 heures 7 m. du matin.

1	vend.	ss. Remi et Piat.
2	sam.	ss. Anges gardiens.
3	*Dim.*	s. Gérard.
4	lundi.	s. François d'Ass.
5	mardi	s. Placide.
6	merc.	s. Bruno, confess.
7	jeudi.	s. Marc, pape.
8	vend.	ste. Brigitte.
9	sam.	s. Ghislain.
10	*Dim.*	s. François de B.
11	lundi.	s. Germain.
12	mardi.	s. Évagore.
13	merc.	s. Edouard.
14	jeudi.	s. Calixte, P.
15	vend.	ste. Thérèse.
16	sam.	s. Donatien.
17	*Dim.*	ste. Hedwige.
18	lundi.	s. Luc, évangéliste.
19	mardi.	s. Pierre d'Alcant.
20	merc.	s. Caprais.
21	jeudi.	ste. Ursule.
22	vend.	s. Sévère.
23	sam.	s. Sévérin.
24	*Dim.*	s. Magloire.
25	lundi.	ss. Crépin et Crép.
26	mardi.	s. Evariste.
27	merc.	s. Florent.
28	jeudi.	ss. Simon et Jude.
29	vend.	s. Narcisse.
30	sam.	s. Lucain.
31	*Dim.*	s. Quentin. *V.-J.*

NOVEMBRE.

D. Q. le 6, à 4 heures 23 m. du matin.
N. L. le 13, à 5 heures 38 m. du matin.
P. Q. le 21, à 6 heures 20 m. du matin.
P. L. le 28, à 6 heures 47 m. du soir.

1	lundi.	TOUSSAINT.
2	mardi.	*Les Trépassés.*
3	merc.	s. Hubert.
4	jeudi.	s. Charles.
5	vend.	ste. Berthilde.
6	sam.	s. Léonard.
7	*Dim.*	s. Ernest.
8	lundi.	Les 4 Couronnés.
9	mardi.	s. Denis.
10	merc.	s. Juste.
11	jeudi.	s. Martin, évêque.
12	vend.	s. Liévin.
13	sam.	ste. Maxellende, v. m.
14	*Dim.*	s. Clémentin.
15	lundi.	s. Eugène.
16	mardi.	s. Edmond.
17	merc.	s. Agnan.
18	jeudi.	s. Odon.
19	vend.	ste. Elisabeth.
20	sam.	s. Félix de Valois.
21	*Dim.*	Présentation N.-D.
22	lundi.	ste. Cécile.
23	mardi.	s. Clément.
24	merc.	s. Florimond.
25	jeudi.	ste. Catherine.
26	vend.	s. Pierre d'Al.
27	sam.	s. Maxime.
28	*Dim.*	s. Mansuet, évêque.
29	lundi.	s. Saturnin. *Avent.*
30	mardi.	s. André.

DÉCEMBRE.

D. Q. le 5, à 0 heure 25 m. du soir.
N. L. le 12, à 9 heures 44 m. du soir.
P. Q. le 21, à 2 heures 58 m. du matin.
P. L. le 28. à 6 heures 44 m. du matin.

1	merc.	s. Éloi, évêque.
2	jeudi.	ste. Bibiane.
3	vend.	s. Franç.-X.
4	sam.	ste. Barbe.
5	*Dim.*	s. Sabas.
6	lundi.	s. Nicolas.
7	mardi.	s. Ambroise.
8	merc.	*Conception N.-D.*
9	jeudi.	ste. Léocadie.
10	vend.	s. Melchiade.
11	sam.	s. Damase, pape.
12	*Dim.*	ste. Constance.
13	lundi.	s. Aubert, év. de Cambr.
14	mardi.	s. Nicaise, év.
15	merc.	s. Eusèbe. 4 *T.*
16	jeudi.	ste. Adélaïde.
17	vend.	ste. Olympie. 4 *T.*
18	sam.	s. Lazare. 4 *T.*
19	*Dim.*	s. Gatien.
20	lundi.	s. Philogone.
21	mardi.	s. Thomas.
22	merc.	s. Flavien.
23	jeudi.	ste. Victoire.
24	vend.	ste. Natalie. *V.-J.*
25	sam.	NOEL.
26	*Dim.*	*s. Etienne.*
27	lundi.	s. Jean, évangéliste.
28	mardi.	Les ss. Innocens
29	merc.	s. Thomas.
30	jeudi.	s. Sabin.
31	vend.	s. Sylvestre.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal du Saint-Esprit.

✻, *les Chevaliers-Commandeurs.*

Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(G. ✻), *les Grand'Croix.*
(C. ✻), *les Commandeurs.*
✻, *les Chevaliers.*

Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

(G. C. ✻), *les Grand'Croix.*
(G. O. ✻), *les Grands-Officiers.*
(C. ✻), *les Commandeurs.*
(O. ✻), *les Officiers.*
✻, *les Chevaliers.*

CRÉATION D'UNE COMMISSION HISTORIQUE

POUR LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Les monuments nationaux, si long-temps abandonnés à l'ignorance des générations anciennes et à l'indifférence des temps modernes, sont aujourd'hui à l'abri de nouvelles dévastations. Le goût des études historiques qui, depuis quelques années, a pris parmi nous un si grand développement, a dirigé vers nos monuments l'attention et le zèle des archéologues et des artistes. Le gouvernement a encouragé cette heureuse disposition, et les fonds affectés par les chambres à la conservation et à la restauration des édifices nationaux attestent assez le vif intérêt que tout le monde attache aujourd'hui à ces précieux débris d'un autre âge.

A l'exemple du comité des arts, formé auprès du ministère de l'instruction publique, des commissions ont été créées dans un grand nombre de départements, et les conseils généraux se sont empressés de voter les fonds nécessaires à leurs travaux. M. le Préfet du Nord, comprenant toute l'importance d'une telle institution, a voulu en doter son département. Nous donnons ci-après les arrêtés relatifs à cette organisation et les premiers actes de la commission historique.

Création de la Commission.

Nous PRÉFET du Nord, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur,

Vu les circulaires par lesquelles MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique appellent notre attention sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour la conservation de nos antiquités nationales, et pour seconder le zèle des personnes qui se livrent à des travaux historiques et archéologiques;

Vu la lettre par laquelle M. le ministre de l'intérieur nous annonce que, par arrêté du 25 octobre dernier, il a approuvé les proposition que nous lui avions transmises relativement à l'organisation d'une commission archéologique pour le département du Nord;

Considérant que malgré les pertes immenses que lui ont fait essuyer, à diverses époques, nos troubles civils et nos discordes politiques, cette contrée possède encore quelques débris précieux

qu'il importe de conserver et de décrire ; que la science archéologique trouverait des avantages réels dans l'institution d'un centre d'études et de recherches où viendraient successivement se réunir les matériaux recueillis sur tous les points du département par des hommes laborieux et instruits ;

Considérant qu'une commission composée de personnes connues pour s'occuper spécialement de travaux archéologiques remplirait le but que le gouvernement s'est proposé, et que pour faciliter son action il conviendrait de lui créer, dans les arrondissements, des relations qui, en ajoutant de nouvelles lumières à celles que la commission réunirait déjà, permettraient de porter sur tous les points les investigations de la science ;

Considérant qu'il faut prévoir le cas où le concours de la commission serait nécessaire à l'administration lorsqu'il s'agit, par exemple, de la restauration d'édifices anciens appartenant aux communes ; qu'il importe par conséquent de lui adjoindre quelques architectes dont les connaissances spéciales trouveront d'ailleurs de fréquentes applications dans les études auxquelles devra se livrer la commission historique ;

Considérant que, par sa circulaire du 11 mai dernier, M. le ministre de l'intérieur annonce que des médailles seront décernées, plus tard, à ceux de ses correspondants qui se seront fait remarquer par leur zèle à conserver nos monuments nationaux, et que, par sa lettre du 12 de ce mois, le même ministre nous informe que la commission historique du département du Nord correspondra avec son ministère ;

Considérant enfin qu'il convient que le chef de l'administration départementale ne reste point étranger à des travaux qui, pour ne pas intéresser directement les besoins matériels, n'ont pas moins une grande importance puisqu'ils tendent à remettre en honneur le culte des souvenirs en recherchant et conservant, suivant l'expression du ministre, tous ces débris vivants des temps qui ne sont plus, et qui font partie du patrimoine national et du trésor intellectuel de la France ;

Avons arrêté ce qui suit :

Art. 1.er Il est formé, à Lille, une commission composée provisoirement de neuf membres, qui est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département du Nord, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale. Elle s'intitulera *Commission historique du département du Nord.*

Art. 2. Indépendamment de ses neuf membres résidants, la commission aura, dans chaque arrondissement, des correspondants

qui pourront, quand ils le jugeront convenable, assister à ses séances avec voix délibérative.

Art. 3. Les membres correspondants communiqueront avec la commission par l'entremise de MM. les sous-préfets, et la commission communiquera avec eux par notre intermédiaire.

Art. 4. La commission adressera, au moins deux fois par an, à M. le ministre de l'intérieur, un rapport sur l'état des monuments confiés à sa surveillance, l'exécution des travaux ordonnés et les découvertes dont elle aurait eu connaissance. Elle fera en outre un rapport spécial, soit à M. le ministre de l'intérieur, soit à M. le ministre de l'instruction publique, toutes les fois qu'un besoin d'urgence se fera sentir, et elle appellera l'attention du gouvernement sur toutes les mesures utiles à la conservation et à l'entretien des monuments historiques du département.

Art. 5. Ainsi que M. le ministre de l'intérieur l'a lui-même déterminé, les mémoires de la commission, en ce qui concerne la réparation et la conservation des anciens édifices, les fouilles, la découverte des monuments antiques et du moyen-âge, lui seront plus particulièrement adressés. Ceux relatifs aux recherches historiques, descriptives et scientifiques, sont surtout du ressort de M. le ministre de l'instruction publique.

Ces communications auront toujours lieu par notre entremise.

Art. 6. Tout rapport, mémoire ou proposition adressé au ministre, indiquera le nom de son auteur. Les modifications que pourrait lui faire subir la commission seront toujours indiquées dans des observations à la suite.

Art. 7. Dès à présent et lorsqu'il s'agira de la restauration, par les communes ou le département, d'anciennes églises, de beffrois, de monuments anciens offrant un caractère architectonique qu'il importe de respecter, le comité sera toujours consulté sur le mérite de l'édifice et sur la convenance de la restauration.

Art. 8. MM. les maires seront invités à nous signaler exactement toutes les découvertes qui pourraient être faites dans leurs communes à l'occasion de travaux exécutés par l'administration locale ou par les particuliers; les objets qui pourront être recueillis de cette manière seront soumis à l'examen de la commission.

Art. 9. Le comité se réunira une fois par mois, à la préfecture, aux jours qu'il lui conviendra de fixer. Il nommera son président et son secrétaire; mais la présidence nous appartiendra toutes les fois que nous pourrons assister à ses séances.

Art. 10. A l'effet de porter à la connaissance de MM. les sous-préfets et maires les dispositions qui précèdent, le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait en l'hôtel de la Préfecture, à Lille, le 14 novembre 1839.

S.t-Aignan.

Nomination des membres de la Commission historique.

Nous PRÉFET du Nord, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur,

Vu notre arrêté du 14 de ce mois, qui institue à Lille, pour le département du Nord, une commission historique et qui détermine ses attributions;

Arrêtons :

Art. 1.er Sont nommés membres résidants de cette commission :

MM. De Contencin, secrétaire-général du département, membre de la société royale de Lille, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc ;
Le docteur Le Glay, correspondant de l'Institut, archiviste général du département ;
Brun-Lavainne, archiviste de la ville de Lille ;
Lafuite, bibliothécaire de la ville de Lille, ancien capitaine du génie, etc. ;
Victor Leplus, architecte du département du Nord ;
Benvignat, membre de la société royale des sciences de Lille ;
Ducas, propriétaire, à Lille ;
Verly, membre de la société royale des sciences de Lille ;
Bruneel, homme de lettres, à Lille ;

Art. 2. Sont nommés membres correspondants de la commission :

1.° Pour l'arrondissement de Valenciennes,

MM. Arthur Dinaux, membre de la société des antiquaires de France, etc., et Vallez, architecte du département ;

2.° Pour l'arrondissement d'Avesnes,

MM. Lebeau, président du tribunal civil, et Trussy, architecte du département ;

3.° Pour l'arrondissement de Douai,

MM. Tailliar, conseiller à la cour royale, et Mallet, architecte du département ;

4.° Pour l'arrondissement de Cambrai ;

MM. de Beaumont, président de la société d'émulation, et de Barrale, architecte du département ;

5.° Pour l'arrondissement de Dunkerque,

MM. Piéters, secrétaire en chef de la mairie de Dunkerque, et Develle, architecte du département ;

6.° Pour l'arrondissement d'Hazebrouck,
MM. Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul, et Gesse-Gervais, architecte du département;

Art. 3. Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs, à la suite de celui du 14 de ce mois; un extrait en sera transmis à chacun des membres résidants et correspondants de la commission pour lui tenir lieu de nomination.

Fait à l'hôtel de la Préfecture, à Lille, le 15 novembre 1839.

S.t-Aignan.

Circulaire adressée à MM. les Membres correspondants de la Commission historique du département du Nord.

Lille, le 12 mars 1840.

Monsieur,

La Commission historique, persuadée que de tous les moyens à employer pour remplir l'objet de son institution, il n'en est pas de plus efficace qu'une correspondance régulière et active entre tous les membres qui la composent, a résolu d'adresser à MM. ses correspondants des séries de questions sur les matières dont elle doit s'occuper.

Elle vous entretiendra tour-à-tour, monsieur, des monuments de toute nature et de tout âge répandus dans le département. Archéologie et architecture plus ou moins ancienne, numismatique, paléographie, diplomatique, topographie, histoire proprement dite, philologie, éthographie et bibliographie.

Mais, pour parcourir avec succès une carrière aussi vaste et traiter des sujets aussi variés, il importe d'établir tout d'abord des divisions et de n'aborder chacune d'elles que successivement et avec une sage lenteur. La commission a donc pensé qu'en premier lieu elle devait porter son attention et ses études sur les monuments bâtis, et parmi ceux-ci, elle a dû encore établir une classification secondaire. Les édifices, en effet, sont, ou religieux, ou civils ou militaires. Aujourd'hui nous n'envisagerons que ces deux dernières catégories, qui ont entr'elles beaucoup d'analogie, attendu que souvent, dans le moyen-âge, les forteresses étaient des lieux d'habitation, et que souvent aussi les bâtiments communaux, tels que beffrois, hôtels-de-ville, et même certaines maisons particulières se trouvaient fortifiés. Souffrez donc que nous vous adressions les questions suivantes, qui ont beaucoup d'analogie avec la dernière partie du questionnaire publié par M. le ministre de l'instruction publique.

1.° Existe-t-il dans votre arrondissement quelques anciens châteaux ? Sont-ils fortifiés ? Sont-ils en ruine ou en bon état d'entretien, habités ou abandonnés ?

2.° Dans les châteaux fortifiés quelle est la forme des tours ? Sont-elles rondes ou carrées, tronquées par le sommet ou couronnées de créneaux ? Ces châteaux sont-ils entourés de fossés, avec ou sans machicoulis, ont-ils des donjons, des souterrains ?

3.° Vous êtes priés d'indiquer la forme et la dimension des fenêtres ; de dire si elles sont simples ou décorées ;

4.° Les cheminées méritent aussi attention, elles sont quelquefois ornées de sculptures en pierres, en marbre ou en bois ; les plafonds et les lambris peuvent être peints ou sculptés, les murailles peuvent offrir la trace de quelques anciens blasons. Ce sont toutes circonstances qu'il importe de signaler. Il sera utile de faire aussi connaître quels étaient les propriétaires des châteaux avant 1789, et de rappeler les traditions qui se rattacheraient à ces anciennes demeures féodales.

5.° Connaissez-vous dans les villes, bourgs et villages, quelques maisons particulières ornées de peintures, de sculptures ou de décorations, soit en bois, soit en pierre ?

6.° Connaissez-vous, soit dans les Hôtels-de-Ville, soit dans les châteaux, soit dans les habitations privées, quelque chose de remarquable en fait de tableaux, tapisseries, anciens meubles sculptés, portraits de famille et autres objets remontant à une époque plus ou moins reculée ?

7.° Un grand nombre de villages du département ont été jadis fortifiés, surtout à la partie méridionale vers l'ancienne frontière de France ; la commission vous invite à rechercher les vestiges de ces fortifications, à en donner, s'il est possible, le tracé ; elle désire surtout connaître les tours isolées qui peuvent rester encore debout ; elle serait bien aise d'avoir du moins la nomenclature des communes qui conservent les ruines de leurs remparts ou retranchements.

8.° La commission attacherait beaucoup de prix à recevoir des dessins ou des empreintes de tous les fragments d'architecture, de sculpture ancienne et des inscriptions que vous rencontreriez. Nous présumons que vous connaissez le moyen de recueillir ces empreintes, qui est du reste signalé page 37 du petit Manuel que M. Le Glay a publié sous le titre de : *Nouveau programme d'études historiques et archéologiques sur le département du Nord. Lille*, 1836.

9.° Si vous ou quelqu'un de vos amis aviez en portefeuille des mémoires ou notices sur un des points que nous venons d'indiquer, il nous serait bien agréable d'en recevoir communication.

Ces premiers résultats obtenus de votre concours éclairé et bienveillant fourniront d'utiles matériaux à la statistique monumentale que la commission voudrait rédiger avec l'aide et au nom de tous ses membres. Elle sera heureuse, Monsieur, de signaler vos travaux particuliers et de vous donner toujours un témoignage public de son affectueuse gratitude.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Commission historique, le président,
AL. DE CONTENCIN.

Nominations de membres de la Commission.

Nous PRÉFET du Nord, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur,

Revu notre arrêté du 14 novembre dernier, par lequel nous avons institué, sous la dénomination de *Commission historique du département du Nord*, une commission composée provisoirement de neuf membres et chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques de ce département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale ;

Revu également notre arrêté du 15 du même mois de novembre portant nomination des membres résidants et des membres correspondants de ladite commission ;

Vu la lettre par laquelle M. VERLY, architecte, à Lille, déclare donner sa démission des fonctions de membre résidant auxquelles il avait été appelé ;

Arrêtons :

Art. 1.er M. Edward LE GLAY, ancien élève de l'école des Chartes, est nommé membre résidant *de la commission historique du département du Nord*, en remplacement de M. VERLY, démissionnaire.

Art. 2. M. GENTIL, conseiller municipal, à Lille, est également nommé membre résidant de ladite commission.

Art. 3. Sont, en outre, nommés membres correspondants de la commission :

M. QUENSON, conseiller à la cour royale de Douai; M. WALLET, architecte, à Douai, professeur de dessin au collège royal de cette ville.

Art. 4. Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes administratifs. Un extrait en sera transmis à chacun des membres résidants et correspondants y désignés.

Fait en l'hôtel de la Préfecture, à Lille, le 27 avril 1840.

S.t-AIGNAN.

naires ont signalé l'existence de différents monuments qui deviendront plus tard le sujet d'un examen attentif et d'une description historique.

Après avoir ainsi stimulé le zèle et tracé la tâche de ses correspondants, la Commission devait se faire une part dans cette première distribution du travail. En conséquence, elle a chargé M. Brun-Lavaine de présenter une nomenclature des édifices historiques qui ont existé ou qui existent encore dans la ville et l'arrondissement de Lille. C'est d'après cette note, qui ne comprend pas encore la totalité des monuments civils de cette circonscription, que la répartition a été faite, entre les membres de la Commission, de la manière que nous allons indiquer.

Palais de Rihour. — Une très-bonne notice a été publiée par M. Brun-Lavaine sur l'ancien *Palais de Rihour* (l'hôtel-de-ville actuel), édifice du XV.e siècle. Il ne reste plus à compléter que la partie graphique. Ce travail important sera confié à plusieurs d'entre nous.

La Commission, préoccupée de la conservation des parties de ce palais qui ont résisté à l'incendie de 1700, et qui pourraient être menacées aujourd'hui par les projets de construction que médite l'administration municipale, a demandé à M. Victor Leplus, architecte de la ville et l'un des membres de la Commission, un rapport qui devra répondre aux deux questions suivantes :

1.° Quelles sont les parties de l'ancien édifice que vous comptez faire entrer dans les constructions projetées ?

2.° Quelles sont celles qui devront être sacrifiées, et alors quel emploi vous proposez-vous de faire des ornements qui disparaîtront ?

Sur les réponses de M. Leplus la Commission jugera s'il y a lieu d'adresser à l'administration municipale quelques avis dans l'intérêt de l'art.

Porte St.-Pierre. — L'ancienne *Porte St.-Pierre*, dont on aperçoit les restes enclavés, d'un côté dans une maison particulière, et, de l'autre, dans l'ancienne prison militaire, devrait, suivant M. Brun-Lavaine, appartenir à la fin du XIII.e siècle, à l'époque des démêlés du comte Guy avec Philippe-le-Bel. On sait que la ville de Lille fut imposée alors à une amende de vingt-quatre mille livres parisis pour avoir relevé ses tours et ses murailles sans l'autorisation du roi.

Cette opinion sera vérifiée par les membres que la commission a chargés de dessiner et de décrire les restes de cet édifice. Ils devront présenter un plan, des coupes, des détails, une restitution complète de l'édifice primitif, et suivre, enfin, les travaux qui auront

lieu, lors de la démolition de la tour de droite, pour l'établissement des fondations des nouvelles archives départementales. M. Victor Leplus et moi fourniront cette description et ces dessins.

La Noble-Tour. — Sur le rempart, à gauche de la porte de Paris, on remarque une vieille construction appelée *la Noble-Tour*, qui présente quelque analogie avec l'édifice dont je viens de parler, et que l'on considère comme un reste des premières fortifications de Lille. La commission m'a confié le soin de rechercher son origine et sa première destination; d'en produire le plan et les dessins.

L'Hôpital-Comtesse, fondé en 1236, renferme, indépendamment d'une tour svelte et élégante qui domine la ville et qui contient une sonnerie à carillon, quelques sculptures et des inscriptions qui sont dignes d'être soigneusement observées et recueillies. MM. le docteur Le Glay et Benvignat donneront la description et les dessins des parties réellement intéressantes de cet édifice.

Hôtel des Templiers. — Une aile de bâtiment qui faisait autrefois partie de l'hôtel Beaurepaire attire l'attention des personnes qui s'occupent d'études archéologiques. Les détails de la frise rappellent le XVe siècle. Cette maison est connue sous le nom d'*Hôtel des Templiers*, sans que rien ait pu faire connaître jusqu'ici l'origine de cette tradition populaire. Peut-être les recherches auxquelles vont se livrer MM. Benvignat et Brun-Lavaine, chargés du travail relatif à cette ancienne construction, amèneront-elles une explication satisfaisante.

Chateau et beffroi de Comines. — Comines avait autrefois un vaste château, résidence de ses seigneurs et dont il ne reste que des ruines. M. Edward Le Glay et moi donnerons une description et des dessins de cet ancien édifice. Je rédigerai la monographie du beffroi et l'accompagnerai de plan et de dessins.

M. Gentil a été chargé par anticipation du travail relatif à l'église de Baisieux, qui va être complètement démolie. Quelques détails méritent d'être conservés par le dessin.

Ruines de Lannoy. — La commune de Lannoy a une vieille tour et de vieilles murailles qui fourniront à M. Ducas le sujet de recherches historiques et archéologiques.

L'ancien chateau des comtes de Lannoy, à Annappes, a disparu en grande partie sous des constructions modernes. Si quelques souvenirs historiques, si quelque intérêt artistique se rattachent à cet édifice, M. Le Glay fournira à la statistique monumentale les détails qui devront y figurer.

Bourse de Lille. — La renaissance, dont le règne a fini en France au commencement du XVIIe siècle, a eu une existence plus longue dans nos contrées. On s'accorde assez généralement à

lui assigner pour limites l'avènement de la maison d'Autriche à la souveraineté des Pays-Bas, et la conquête de la Flandre Française par Louis XIV. Lille compte un grand nombre de constructions de cette période. Quelques-unes sont extrêmement remarquables, mais elles offrent toutes un caractère particulier d'originalité qui les fait considérer, fort à tort peut-être, comme des constructions élevées par les espagnols. *La Bourse* est le plus considérable des édifices de ce genre. Les cariatides qui supportent les frontons de ses fenêtres, les gracieuses et légères colonnes de ses galeries intérieures, les rinceaux et les guirlandes jetés en profusion sur toutes les parties de sa façade, sont, dans leur ensemble, d'un effet piquant et gracieux. M. Benvignat, qui est chargé par la chambre de commerce des restaurations à faire à cet édifice, en présentera tous les dessins à la commission. La partie historique et descriptive sera traitée par M. Brun-Lavaine.

M. H. Bruneel, nonobstant les occupations continuelles que lui imposent ses devoirs de secrétaire de la commission, a bien voulu s'adjoindre aux mêmes membres pour un semblable travail sur les édifices suivants :

1.° L'ancien hôtel de ville, situé place du Théâtre. Sa curieuse façade, bâtie avec une telle solidité qu'elle a découragé les démolisseurs, méritait bien l'intérêt de la Commission historique.

2.° La jolie maison particulière qui fait l'angle de la rue de la Barre et de la rue Royale. De toutes les constructions élevées à Lille de 1640 à 1680, celle-ci se fait remarquer par des formes plus irréprochables, par un goût plus pur.

3.° La portion de l'*hôtel Beaurepaire*, située rue Saint-Étienne, et construite au XVI.e siècle. Les délicieux détails de cette construction, son ornementation si gracieuse et si correcte, sont malheureusement perdus pour le public. De mesquines maisons les masquent entièrement. M. Benvignat a dessiné avec un soin religieux ces délicates sculptures connues seulement d'un petit nombre d'amateurs.

Portes de Gand et de Roubaix. — Deux portes de la ville de Lille datent de la fin de la renaissance dans nos contrées. L'une d'elles (celle dite *de Roubaix*) rappelle, par son couronnement orné de petits donjons crénelés, les armes du roi de Castille. La seconde (celle *de Gand*) a subi quelques changements; mais ces deux édifices, construits en briques vernies de différentes couleurs, et, revêtus d'ornements variés, sont d'un effet original et ne pouvaient être omis dans l'inventaire de nos monuments civils et militaires. MM. Lafuite et Leplus en feront l'objet d'une monographie particulière.

Indépendamment de ces travaux, la Commission devra s'occuper

de beaucoup d'autres monuments qui ont échappé à cette première nomenclature, ou que ses investigations et ses voyages l'amèneront sans doute à découvrir. Déjà quelques-uns de ses membres ont signalé à son attention plusieurs monuments intéressants et complètement ignorés, cachés dans des églises de village, et que l'œil scrutateur de l'archéologue et de l'artiste va chercher sous des couches épaisses de badigeon, ou à travers les mille transformations qu'un goût barbare leur fait subir. Sous ce rapport, la commission rendra encore d'importants services, puisqu'elle révélera des richesses inconnues, et qu'en les plaçant sous la garde des autorités locales, elle les préservera du mépris des ignorants et de la destruction qui en est souvent la suite.

Jusqu'à présent il n'a encore été question que des monuments de l'arrondissement de Lille; mais, plus tard, la commission devra se livrer à de semblables investigations sur les autres points du département qui ne sauraient être explorés d'une manière complète par le petit nombre de ses correspondants. Nous viendrons donc en aide à nos collaborateurs, toutes les fois qu'il y aura chez eux absence de zèle, ou que leur zèle ne pourra suffire à l'accomplissement de leur tâche. C'est ce qui a eu lieu déjà. Au reste nous devons dire ici que plusieurs d'entr'eux ont manifesté par des actes le désir de seconder sérieusement les efforts de la commission. Nous citerons en première ligne M. Vallez, architecte du département, à Valenciennes. Il a envoyé de très-beaux dessins, plans, coupes, etc., et de bons renseignements sur le Châtel-des-Prez, à Maing, et sur le château de Préseau, constructions intéressantes du XIII.e et du XVI.e siècle. Nous lui devons aussi un travail semblable sur la tour d'Avesnes-le-Sec et sur des restes d'anciennes fortifications qui existent encore dans la commune d'Haspres.

M. Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes, et auteur d'ouvrages estimés sur l'histoire locale, a répondu négativement à la première circulaire de la commission sur les édifices civils de son arrondissement; mais la lettre de notre honorable correspondant n'est pas dépourvue d'intérêt pour les recherches historiques de la commission.

M. Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul, fait preuve de beaucoup de zèle. Indépendamment des notes qu'il a envoyées sur les fouilles faites à Cassel sur l'emplacement de l'ancien château-fort des Morins, il a présenté quelques objets trouvés dans ces fouilles. La commission, n'ayant pas encore à s'occuper des monuments romains, a recommandé à ses correspondants d'Hazebrouck ses édifices civils de Cassel; son joli hôtel-de-ville où l'ogive se marie aux ornements de la renaissance; quelques constructions privées, etc.; elle a chargé particulièrement M. Leroy de s'occuper

d'une notice sur le beffroi et l'hôtel-de-ville de Bailleul. Un autre correspondant ou un membre de la commission sera chargé des dessins.

La commission a intéressé à ses travaux une société d'amateurs qui s'est formée à Cassel, et dont les membres se cotisent pour opérer des fouilles qui ont été très-productives jusqu'à ce jour. Elle trouvera dans ces nouvelles relations le double avantage de seconder le zèle de ses associés, et de se créer des collaborateurs qui voudront sans doute apporter leur tribut à la statistique monumentale.

M. De Barrale, architecte du département à Cambrai, annonce des dessins de l'hôtel-de-ville du Câteau, du monument de l'archevêque Vanderbruck, de la grille de l'hôpital, etc.

Les correspondants de l'arrondissement de Dunkerque s'occupent des édifices de cette circonscription et promettent un prochain envoi. Espérons que ceux de nos correspondants qui ont gardé le silence jusqu'à ce jour témoigneront plus tard de leur bonne volonté.

Je ne dois point oublier M. Marissal, juge de paix, à Roubaix. Bien que n'appartenant pas à la Commission, il lui a offert une très-bonne notice sur l'église de Bachy et la sépulture des comtes de Tenremonde. La Commission, désirant mettre à profit le zèle et les lumières de son bénévole correspondant, l'a prié de se charger du travail relatif à l'ancien château des ducs d'Havré, à Tourcoing, dont il reste encore quelques débris.

Enfin, pour ne rien omettre, je mentionnerai en terminant la notice que j'ai présentée à la Commission sur les beffrois en général et sur celui de Bergues en particulier. Cet édifice intéressant, et dont on doit placer l'origine au commencement du XVI.e siècle, a été classé, par M. le ministre de l'intérieur, sur la liste des monuments historiques, et appelé, à ce titre, à participer à la répartition du crédit affecté à leur conservation. Il convenait de ne pas lui faire attendre cette faveur, car le temps l'a cruellement meurtri.

Il tarde à la Commission de terminer la partie de sa tâche qui a pour but l'étude et la description des édifices civils, afin de s'occuper des monuments religieux qui forment une division plus riche et plus considérable. Le cadre qu'elle s'est tracé d'abord ne lui a pourtant pas fait exclure absolument les matières qui ne peuvent y trouver place quant à présent. Elle s'en écarte toutes les fois que son concours est réclamé par l'administration dans les affaires qui soulèvent des questions de sa compétence. Ainsi, elle a émis son avis sur une demande adressée au ministre à l'effet d'obtenir un secours pour la réparation de l'église d'Haussy. Notre

correspondant, M. de Barrale a fait connaître que cet édifice, essentiel d'ailleurs à la commune, n'offrait, sous le rapport de l'art, aucun intérêt.

Sur le désir que vous en avez exprimé, M. le Préfet, la Commission vous a donné son avis sur une demande d'encouragement présentée par une société dite des *Fouilles de Famars*. Avant d'intéresser le conseil général aux travaux de cette association, vous avez voulu être fixé sur le but qu'elle se propose. Les renseignements que la Commission vous a fournis établissent que la société des Fouilles de Famars agit dans un intérêt purement individuel; que rien n'annonce même que ses travaux soient dirigés avec une grande intelligence puisqu'elle opère sur un sol déjà remué à diverses époques; que d'ailleurs Famars (*Fanum martis*) ne paraît pas avoir été une station romaine de grande importance et que des fouilles sur ce point ne produiront jamais (c'est au moins vraisemblable) que des résultats à-peu-près insignifiants pour l'histoire et pour l'art. Enfin, M. le Préfet, des dossiers relatifs à des demandes d'allocation de fonds, en faveur des églises d'Avesnes et de Cassel, ont aussi été communiqués par vous à la Commission historique, qui attend, pour émettre son avis, que les architectes chargés des réparations aient produit, comme ils devraient toujours le faire, les plans, coupes et détails qui peuvent seuls faire bien apprécier la convenance de leurs projets.

Quand le moment sera venu pour la Commission de s'occuper des édifices consacrés au culte, elle rédigera avec soin une instruction détaillée pour ses correspondants. Alors, elle fera connaître ses principes sur la restauration des églises, et donnera d'utiles avis aux personnes qui, par leur position, sont appelées plus spécialement à veiller à la conservation de ces monuments. Elle priera le prélat éclairé qui est placé à la tête du diocèse de Cambrai, et dont l'appui, nous n'en doutons pas, nous est acquis d'avance, d'associer son clergé aux travaux de la Commission comme l'ont fait ailleurs beaucoup d'évêques et principalement Mgr. l'évêque du Puy, aujourd'hui archevêque de Lyon. (Nous voudrions que les instructions si remarquables de l'illustre prélat fussent dans les mains de tout le clergé français.) Nous parviendrons ainsi, avec quelques efforts et une grande surveillance, à préserver les monuments de ces restaurations maladroites qui leur font pour ainsi dire autant de mal que les ravages du temps et les outrages du vandalisme. Nos soins ne se porteront pas seulement sur la partie monumentale de l'édifice; ils auront encore pour objet l'ameublement et l'ornementation. MM. les curés et desservants trouveront dans nos circulaires d'utiles préceptes sur le goût qui doit présider à l'embellissement de l'intérieur des temples. Nous

leur apprendrons à attacher du prix à certaines parties de l'ameublement dont quelques-uns d'entre eux pourraient être tentés de se défaire parce qu'elles leur semblent vieilles et de mauvais effet, pour leur substituer des objets modernes d'une exécution médiocre et qui sont rarement en harmonie avec les dispositions intérieures de l'édifice. Si de pareilles indications leur avaient été données depuis trente ans, combien de stalles sculptées, de reliquaires, de châsses, de statues, d'autels, seraient encore exposés, à leur place, à la vénération des amateurs ! De combien de mutilations on aurait préservé nos édifices religieux !

L'épigraphie se liant étroitement à l'étude des monuments, M. le docteur Le Glay s'occupe d'un grand travail sur cette branche importante de notre archéologie. Il présentera à la Commission un recueil aussi complet que possible des inscriptions de toutes les époques, qui peuvent offrir un intérêt historique, et qui, après avoir figuré sur les monuments, sont aujourd'hui dispersées, en grande partie, dans les collections publiques et particulières, ou seulement consignées dans de vieux manuscrits et d'anciens ouvrages où elles restent ignorées. Ce travail formera l'appendice obligé de la statistique monumentale.

J'ai dit que la Commission, en se livrant d'abord et plus spécialement à la recherche des matériaux dont la réunion formera un jour cette statistique, n'avait pas exilé pour cela de ses délibérations et de ses travaux les matières dont la mise en œuvre devait être ajournée à un autre temps. En effet, il se présente souvent telle occasion qui l'oblige, ainsi que je viens de le montrer, à s'écarter un instant de l'objet actuel de ses études pour se livrer à l'examen d'une question qui peut intéresser l'histoire locale. Ainsi, dans une de ses dernières séances, elle a entendu la lecture des premières pages d'un manuscrit qui ne peut manquer d'exciter à un haut degré l'attention des hommes studieux. M. le baron de Roisin, correspondant de la Commission, lui a soumis sa traduction de l'ouvrage de M. Muller, professeur à l'université de Bonn, sur l'origine de la loi salique. M. de Roisin a accompagné cette communication d'une dissertation orale sur la circonscription du territoire que cette loi a régi.

Tels sont, M. le Préfet, les premiers résultats obtenus par la Commission historique; tel est aussi le plan qu'elle a cru devoir adopter. En suivant un ordre inverse de l'ordre chronologique, elle examinera donc successivement :

1.° Les monuments civils et militaires de la renaissance et du moyen-âge, c'est-à-dire de la fin du X.e siècle à la fin du XVII.e;

2.° Les édifices religieux qui appartiennent aux mêmes époques;

3.° Les monuments de l'architecture dite romane, du V.e au X.e siècle;

4.° Les monuments romains ;

5.° Les monuments gaulois, celtiques et druidiques.

6.° Elle rétablira, autant qu'il sera possible, l'itinéraire romain dans nos contrées et dressera une carte archéologique qui indiquera exactement, et au moyen de signes faciles à saisir, la position et la nature de chacun de nos monuments historiques ;

7.° Enfin, elle conservera le souvenir de ceux qui ont disparu, soit par une description et par des dessins, soit par une inscription encastrée dans les édifices qui ont pris leur place. En un mot, elle fera un inventaire complet et raisonné de toutes nos richesses monumentales aux différentes époques de notre histoire ; un tableau qui présentera, pour cette partie du nord de la France, les variations qui se sont successivement introduites dans l'art de bâtir et dans le goût des artistes.

Quand la Commission aura accompli cette partie essentielle de sa tâche (et vous comprendrez, M. le Préfet, qu'il lui faudra beaucoup de soins et beaucoup de zèle ; car cette branche de l'archéologie ne comprend pas seulement les monuments bâtis, mais encore les objets de peinture et de sculpture, les meubles, les ornements divers, les tapisseries, les ustensiles, etc.) ; quand, dis-je, elle aura accompli cette partie essentielle de sa tâche, elle portera successivement son attention sur les matières suivantes que M. Le Glay (1) propose de classer ainsi :

1.° *La numismatique*, qui comprend l'étude des monnaies, médailles et jetons ;

2.° *La diplomatique*, ou l'étude et la recherche des diplômes, chartes et titres ;

3.° *La topographie* qui procède à la recherche des lieux célèbres ;

4.° *L'histoire* et *la biographie* qui, à l'aide de l'esprit de critique et d'une sage érudition, discutent les faits et les événements ; parle des personnages qui se sont fait un nom par leurs actions ou par leurs écrits ;

5.° *La philologie*, appliquée à l'étude des dialectes et des patois, à la discussion des noms d'hommes et de lieux ;

6.° *L'éthographie*, ou la recherche des usages locaux, coutumes, pratiques spéciales, superstitions, bizarreries, croyances populaires, etc.

7.° *La bibliographie*, qui recherche les productions littéraires du pays, tant imprimées que manuscrites.

Maintenant, M. le Préfet, que je vous ai fait connaître les

---

(1) Nouveau programme d'études historiques et archéologiques sur le département du Nord ; in-12, 1836. Lille, chez Vanackere fils.

vues de la commission, vues qu'elle croit être en tous points conformes aux vôtres, il convient que j'appelle votre attention sur les moyens les plus propres à vivifier ses travaux, à lui faire atteindre rapidement le but qu'elle s'est proposé. L'un de ces moyens, le plus efficace sans doute, c'est la publicité. A cet égard, je ne crois pouvoir mieux faire que de rappeler ici ce que disait au ministre de l'instruction publique M. le comte de Gasparin, président du comité historique des arts et monuments, au sujet de la publication d'un bulletin.

« Une des attributions les plus importantes du comité est la conser-
» vation des édifices historiques. Le comité est le tuteur naturel de
» nos monuments; il doit, par une influence latérale, sinon directe,
» arrêter les destructions projetées, les mutilations et les restau-
» rations ignorantes auxquelles sont tous les jours en proie, et dans
» toute la France, nos plus beaux édifices nationaux; il doit faire
» connaître ceux qui recueillent, dans les musées publics ou par-
» ticuliers, les monuments de l'art qui se perdraient sans leur
» piété archéologique. Le bulletin donnera les encouragements,
» signalera à la reconnaissance publique les noms des hommes
» zélés, stimulera les indifférents. Enfin, dans ses réunions, le
» comité traitera une foule de questions toutes relatives à la
» conservation et à l'étude de nos antiquités nationales; il fallait
» que la publicité, qui donne la vie et la force à tout, s'emparât
» des procès-verbaux où sont résumées les discussions. La publi-
» cité dont le bulletin disposera sera une récompense efficace pour
» ces correspondants désintéressés qui envoient au comité des
» notices, des mémoires, des rapports, des documents de toute
» nature sur la description et l'histoire de nos monuments histo-
» riques. »

J'ajouterai qu'un bulletin qui signalerait ainsi les travaux de la commission, et qui serait adressé non-seulement à ses correspondants, mais à une partie du clergé, aux maires des principales villes et aux personnes qui, par position, peuvent seconder nos efforts, contribuerait puissamment à répandre le goût des études archéologiques, formerait à ces études des jeunes gens qui viendraient plus tard travailler avec nous à l'œuvre dont je viens d'indiquer le plan, mettrait en honneur le culte des monuments, et apprendrait à vénérer ces témoins d'un autre âge qui forment les feuillets de l'histoire du peuple.

Mais, M. le Préfet, pour publier un bulletin, il faut des ressources pécuniaires, et, vous le savez, nous n'en avons aucune. Notre pénurie se fera sentir bientôt lorsqu'il s'agira de pourvoir aux frais de déplacement des membres de la Commission. Les édifices à décrire ne sont pas tous autour de nous, sous nos yeux;

il faut aller les chercher sur tous les points du département, et, en admettant même que beaucoup de membres de la commission soient disposés à se charger de ces frais, il conviendrait au moins qu'ils eussent la possibilité d'indemniser les artistes qui feront, pour ceux d'entre eux qui ne savent pas dessiner, soit un plan, soit un dessin. La Commission a besoin d'un secrétaire pour copier ses procès-verbaux et ses rapports; enfin, il se présentera sans doute plus d'une occasion où, faute d'argent, elle se trouverait forcée d'ajourner, d'abandonner peut-être une entreprise qui empruntait toute sa valeur de l'opportunité.

Nous espérons, M. le Préfet, que cet exposé de nos vues et de nos besoins vous déterminera à nous prêter votre appui auprès du Conseil général. Notre institution est votre ouvrage : vous ne voudrez pas le laisser incomplet. Nous ne doutons pas non plus que l'assemblée si bienveillante à laquelle vous soumettrez nos vœux n'apprécie toute l'importance de la mission que vous nous avez confiée, et ne se montre jalouse de la protection que plusieurs départements ont déjà accordée à des travaux semblables aux nôtres. D'autres que nous referont un jour la statistique industrielle, commerciale, agricole, politique et administrative de notre département. La statistique monumentale et les travaux qui en formeront l'appendice obligé compléteront ainsi le tableau des richesses de tout genre placées sous votre habile administration et sous le patronage éclairé du Conseil général (1).

Je suis avec respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble

et très-obéissant serviteur,

Le Président de la Commission historique,

AL. DE CONTENCIN.

---

(1) En présentant ce rapport au Conseil général, M. le Préfet avait proposé de porter au budget de 1841 une faible allocation pour faire face aux dépenses d'absolue nécessité ; mais le Conseil général n'a pas jugé à propos d'accueillir la proposition de M. le Préfet. La Commission devra donc aviser aux moyens de pourvoir par elle-même à ses besoins.

Parmi les premières communications faites à la commission historique, nous reproduisons une notice sur le beffroi de la ville de Bergues, qu'une décision de M. le Ministre de l'intérieur a classé au nombre des monuments historiques du département. Cette notice, qui a pour auteur M. de Contencin, président de la commission, rentre dans la série des questions que propose la circulaire du 12 mars 1840, insérée ci-dessus, page 15.

NOTICE SUR LE BEFFROI DE BERGUES.

(Arrondissement de Dunkerque.)

Il ne paraîtra sans doute pas hors de propos de dire ici, en quelques mots, quelles furent l'origine et la destination de ces édifices d'un style si varié, si pittoresque, que l'on appelle *beffrois*, et que l'on rencontre dans un grand nombre de villes, principalement dans celles du Nord.

Suivant la définition actuelle, le beffroi est une tour où l'on fait le guet et où l'on sonne l'alarme. Cette définition est non seulement vraie actuellement, elle est encore conforme aux traditions historiques. En effet, le beffroi ne semble avoir eu primitivement d'autres destinations que de faciliter aux habitants de la cité les moyens de prévenir toute surprise, soit de la part des seigneurs qu'ils combattaient, soit dans les luttes fréquentes que les communes avaient à soutenir avec des vassaux insurgés contre leur suzeraineté. Le bourgeois des XII.e et XIII.e siècles menait une vie très-orageuse; il devait se tenir perpétuellement en garde contre les tentatives qui menaçaient sa fortune et son existence. Aussi, pouvons-nous dire avec l'un de nos plus savants historiens modernes, « qu'il avait toujours la cotte-de-mailles sur la poitrine et la pique à la main; que c'est dans ces continuels périls, en luttant contre les difficultés de la vie pratique, qu'il avait acquis ce mâle caractère, cette énergie obstinée qui se sont un peu perdus dans la molle activité des temps modernes. »

Cet état de choses explique pour quelles raisons un certain nombre de beffrois ont les caractères de véritables fortifications, sont flanqués de tours ou de tourelles et garnis de machicoulis. C'est que souvent on y plaçait des soldats qui, de là, lançaient des flèches et jetaient des pierres sur les assaillants. Au XIV.e siècle, beaucoup de tours d'églises reçurent aussi cette destination et furent entourées des mêmes moyens de défense. Les beffrois qui ne présentent aucune de ces dispositions militaires doivent être

reportés à l'époque où ces édifices cessèrent d'appartenir à la tactique de la guerre pour devenir exclusivement un des attributs de la commune.

L'étymologie du mot *beffroi* a été diversement expliquée par les écrivains anciens et modernes qui ont eu occasion d'en parler. Un vieil auteur du XVI.e siècle, Jean Nicot, le fait dériver des mots *béé* et *effroi ;* « car, dit-il, il est expressément fait pour *béer* et regarder, faire le guet en temps soupçonneux et pour sonner l'*effroi.* »

Ch. Nodier, dans ses *Onomatopées françaises*, le fait dériver de *bel*, mot breton, qui signifie un instrument d'airain creux et sonore. Les Anglais en auraient fait *belfry* et nous *beffroi*. Ce ne serait pas, au reste, le seul emprunt de ce genre fait à nos voisins, mais, à ce compte-là, l'édifice aurait pris le nom de la cloche qu'il renferme.

L'auteur de l'*Origine des armoiries* pense que *beffroi* ou *bafry* ne signifie autre chose qu'une bastille, une tour ou une machine de bois dont on se servait au temps de la vieille guerre pour défendre quelques passages, ou pour favoriser les approches d'une ville assiégée. Il cite, à l'appui de cette opinion, ce passage de Joinville : *Ainsi le roi eut conseil de faire faire une chaussée par à travers la rivière. Pour passer aux Sarrasins et pour garder ceux qui feroient ladite chaussée il fit faire deux baffrays que l'on appelle chastiels.* — Remarquons ici que ce nom de *chastiel* ou *château* est resté à plusieurs beffrois; que celui de Mons, bâti en 1662 par les Espagnols, est encore appelé *le Château.*

Lelaboureur cite en outre ce récit de Froissart à l'occasion du siège de Tournai : *Et d'autre part les Flamans assaillirent ceux de Tournai et avaient fait nefs sur l'Escaut,* BEFFROIS *et atournemens d'assaut.* Et cet autre passage du même auteur : *Les Anglais qui séoient devant la Réole avoient fait charpenter des* BEFFROYS *de gros mairiens à trois étages, et séant chaque* BEFFROY *sur quatre réoles... menèrent les Anglais à force d'hommes ces deux* BEFFROYS *jusques aux murs de la ville.*

Le beffroi était donc, au commencement du moyen-âge, une machine de guerre en forme de tour, qui servait principalement aux sièges et qui pouvait s'approcher des murs d'enceinte au moyen des roues sur lesquelles elle était montée. On conçoit dès-lors que l'on ait donné le nom de *beffroi* à la tour destinée à défendre les villes puisqu'elle avait une certaine analogie avec ces anciennes constructions. Faudrait-il, au contraire, pour se rapprocher davantage de l'opinion de l'étymologiste que nous venons de citer, admettre que c'est le beffroi communal qui a donné son nom à la machine de guerre ? Nous avouerons qu'une pareille dissertation nous a paru trop peu importante pour consacrer beaucoup de

temps et de patience à des recherches qui, après tout, donneraient un si mince résultat historique.

Dans les premières années du régime communal, le beffroi, indépendamment de sa destination militaire, fut d'un usage indispensable au gouvernement intérieur de la commune. On sait que, dans ces temps-là, la totalité des habitants formait l'assemblée communale; que cette assemblée nommait les magistrats; que l'arbitraire de ceux-ci ou l'inconstance du corps électoral soulevait de fréquentes émeutes populaires contre lesquelles venait se briser le pouvoir des gouvernants et donner lieu à de nouvelles élections. C'était toujours au son de la cloche du beffroi que se convoquaient ces tumultueuses assemblées; cette cloche réunissait le peuple pour l'exercice régulier de ses droits comme pour l'abus de sa puissance.

Plus tard, lorsque l'ignorance et la brutalité des masses eurent fait place à un ordre de choses moins incertain, lorsqu'une bourgeoisie supérieure commença à introduire le privilège dans l'intérieur de la commune, et à exercer quelque influence sur cette population si difficile à contenir, le beffroi dut modifier sa physionomie primitive. De véritable château-fort qu'il était deux siècles auparavant, il devint exclusivement l'emblême de la puissance communale; il cessa de s'entourer de créneaux et de machicoulis, et il vint prendre sa place au centre de la cité, près de la maison commune. Il eut alors pour destination principale de faire le guet, et sa cloche continua soit à signaler aux habitants un danger commun, soit à convoquer les bourgeois de tous les degrés aux diverses assemblées dont ils faisaient partie. C'est vers ce temps-là, probablement, c'est-à-dire sur la fin du XV.e siècle, que l'on commença à y placer des horloges et des carillons. Il y a quelque raison de croire que la Flandre connut la première ce genre de sonnerie. On pense que le premier carillon fut établi dans la commune d'Alost en 1487.

Quoi qu'il en soit, si, à cette époque, les communes avaient fait des progrès dans la voie de leurs institutions, le calme n'était pas à tel point rétabli que l'histoire n'eût à enregistrer ni lutte sanglante entre la bourgeoisie et la populace, ni rébellion contre l'autorité royale. Jusqu'au XVI siècle les communes ont passé par ces intermittences de repos et d'agitation, et le beffroi a long-temps excité des séditions et soulevé les peuples.

J.-B. Thiers rapporte, dans son *Origine des cloches*, que l'empereur Charles-Quint fit casser une cloche à Gand, nommée *Rolland*, parce qu'elle servait à convoquer des assemblées et à émouvoir les peuples; *y en laissant seulement*, dit-il, *un morceau qui sonnait l'enroué, pour marque de la peine qu'il fit sentir aux habitans qui s'étaient révoltés contre lui.*

Les cloches furent aussi enlevées à Bordeaux en 1552, et à Montpellier en 1574 pour cause de rébellion. Elles leur furent rendues plus tard sur les instances de ces villes, *ayant senti*, dit Bouchel, *le fruit qui en réussit*. On lit dans la chronique de Flandre que Philippe de Valois, après avoir défait les Flamands au mont Cassel, entra à Ypres, et, entr'autres punitions qu'il infligea à ses habitants, *il fit dépendre la cloche qui pendoit au beffroi*.

On voit que le beffroi a joué un grand rôle dans tous les évènemens dont les communes ont été le théâtre. On ne s'étonnera donc pas de l'importance qu'y attachaient les populations, et des motifs qui faisaient considérer sa démolition comme un châtiment. Lorsque la colère du souverain n'allait pas jusqu'à faire détruire l'édifice comme le firent plusieurs d'entr'eux, ils se bornaient à lui enlever sa dénomination, son titre de noblesse; ils le dégradaient, en un mot. Le même Philippe VI, que nous avons cité tout-à-l'heure, après avoir supprimé, en 1331, la commune de Laon, ordonna que les cloches du beffroi fussent vendues à son profit, et défendit que la tour reprît jamais son titre de beffroi. La ville de Cambrai reçut, au commencement du XIII.e siècle, un châtiment de cette nature, par suite de la rébellion de ses habitants à l'autorité d'Henri, roi des Romains. Ce prince leur retira leur charte communale, fit enlever la cloche et détruire le beffroi.

On pourrait citer un grand nombre de faits de cette espèce, qui prouvent, d'une part, l'importance que les communes attachaient à leurs beffrois, et de l'autre, les raisons qui faisaient que presque toujours la suppression de la charte communale entraînait la démolition du beffroi, principal attribut de la commune.

Il résulte de tout ce qui précède que les beffrois qui nous sont restés ne peuvent appartenir à une haute antiquité, à moins que l'on n'ait appliqué à cette destination des tours ou clochers bâtis antérieurement et pour un autre objet. En effet, bien que l'affranchissement des communes ait commencé au XI.e siècle, ce n'est qu'à la fin du XII.e et surtout au commencement du XIII.e qu'elles ont pris tout leur développement. Ce n'est donc qu'à la 2.e moitié de ce siècle qu'il convient de faire remonter la construction des premiers beffrois, et, en général, de tous les édifices civils qui signalèrent la consolidation du régime municipal, de la souveraineté de la commune.

Une remarque qu'il convient de faire en terminant cette courte monographie, c'est que c'est principalement dans le nord que la grande insurrection des villes contre leurs seigneurs commença à se manifester, et qu'elles furent en possession des premières chartes communales; pourtant c'est dans le nord que le régime

municipal fit les progrès les moins rapides. Dans nos contrées, les institutions de la commune furent long-temps encore empreintes de féodalité. Le besoin d'abaisser la puissance des seigneurs l'emportait sur toute autre pensée d'amélioration administrative. Aussi, sommes-nous autorisés à appliquer aux communes du nord cette observation d'un savant archéologue, que le beffroi représentait, pour la commune, le donjon de l'habitation féodale des barons. C'est sans doute à cet état de choses, à cette disposition des esprits qu'il convient d'attribuer l'existence, dans toutes nos villes du nord, de ces intéressants édifices que l'on rencontre moins souvent dans les communes méridionales, où les traditions romaines furent toujours observées dans l'organisation municipale.

Nous ne pensons pas que l'on cite en France aucun beffroi antérieur au XIII.e siècle, et ceux de cette époque sont même fort rares. Il n'en est pas dans le département du Nord que l'on puisse reporter à ce temps-là. Nous aurons occasion de le reconnaître lorsque nous examinerons les diverses constructions de ce genre qui nous restent encore. Aujourd'hui, nous n'avons à nous occuper que du beffroi de la ville de Bergues.

L'origine du beffroi de Bergues n'est pas connue. Il paraît même qu'il n'existe aucune tradition locale qui puisse guider dans la recherche des renseignements. On se borne à attribuer sa construction aux Espagnols, or, il est à croire que les Espagnols ont élevé peu d'édifices dans cette contrée. Au reste, comme le pays n'a été occupé par eux qu'après l'avènement de Charles V au trône d'Espagne, en 1516, il s'ensuivrait que le beffroi qui nous occupe ne pourrait raisonnablement être reporté à une époque antérieure au milieu du XVI.e siècle. A défaut d'indications précises, nous chercherons, dans l'examen des différentes parties de la construction, les moyens de suppléer, jusqu'à un certain point, à l'absence de toute donnée positive.

Occupons-nous d'abord de la description.

A l'extrémité de la place de l'Hôtel-de-Ville s'élève une tour carrée de 7 mètres 50 centimètres sur chacune de ses faces et orientée au *sud*, au *nord*, à l'*est* et à l'*ouest*. La porte qui donne accès à l'intérieur étant placée au sud, c'est peut-être là qu'il conviendrait de voir la façade principale; mais le côté *est*, beaucoup moins engagé dans les constructions particulières et faisant face à l'hôtel-de-ville, présentant une façade plus élancée et ornée d'une manière plus symétrique, c'est elle que nous avons reproduite dans nos dessins.

A 23 mètres du sol s'élancent, aux quatre angles de la tour, de jolies tourelles octogones, placées en encorbellement et ornées, comme la tour elle-même, de compartiments ou panneaux trilobés.

A l'angle nord-ouest se trouve la cage de l'escalier qui va se confondre avec la tourelle placée de ce côté. Chaque tourelle est couverte d'un petit dôme en ardoises, répétant la forme octogonale de la construction, et couronnée d'une gracieuse campanille. Entre les tourelles sont placées les quatre cadrans d'une forte horloge, appuyés sur des consoles en bois sculptées. La partie supérieure de ces cadrans sert de parapet à la plate-forme ou galerie au centre de laquelle est placée la chambre des cloches. Cette partie de l'édifice est octogone, couverte d'un dôme à lucarne et d'une campanille semblable à celle des tourelles. La hauteur totale du monument, y compris le lion doré qui sert de girouette, est de 54 mètres.

Tout l'édifice est construit en briques et en bois. La pierre de taille en a été complètement exclue. Les nervures des panneaux sont formées de petites briques arrondies, moulées à cet effet. Deux cordons de feuilles frisées qui ornent les tourelles paraissent les seules parties en pierre; car nous ne pouvons croire qu'ainsi engagées dans la maçonnerie, elles soient en bois comme les têtes bizarres que l'on remarque aux angles de la corniche de ces tourelles.

Les fondations de l'édifice reposent sur les bords d'un canal souterrain qui fait partie du système de défense de la place.

La charpente intérieure mérite une mention particulière.

Ainsi que l'avait très-bien remarqué feu M. Henry, architecte du département, appelé pour constater l'état de l'édifice, cette charpente avait été originairement conçue de manière à relier les quatre faces de la tour sans les charger. C'est ce que prouvent suffisamment les montants verticaux, dont la faiblesse d'écarrissage annonce qu'ils n'ont eu d'autre destination que de prévenir l'écartement et servir plutôt de tirants que de points d'appui. Les parties inférieures de la tour, bâties avec solidité et appuyées sur des murs épais et une forte voûte en ogive, devaient seules supporter la charge des parties supérieures. Des réparations exécutées postérieurement, et sans se conformer à la pensée du premier architecte, ont fatigué les murs et exposé l'édifice à une ruine imminente. Aujourd'hui le mur de face *sud* tend à se détacher de la face *est*, soit par suite de ces travaux maladroits, soit par l'effet d'un ancien tassement qui a fait incliner tout l'édifice de ce côté. Il était pourtant facile de suivre le système adopté dès le principe, car il se trouve parfaitement résumé dans les dispositions de la chambre des cloches où la charpente joue le rôle principal. Là, toutes les forces sont concentrées autour d'un poinçon très-solide qui sert d'axe général à la construction et en forme le point d'appui le plus important. Ces observations devront guider dans la

recherche des moyens les plus propres à consolider cet édifice dont l'état actuel inspire des craintes fondées aux amis des études archéologiques.

Pour rendre notre description complète, nous dirons que la chambre des cloches renferme :

1.° Une grosse cloche dite *le Tocsin*, et pesant 6,783 kilog.

2.° Une cloche dite de *retraite*, et pesant 3,200 kilog.

3.° Deux autres cloches, pesant chacune 750 kilog.

4.° Enfin 29 clocles et clochettes de différentes grosseurs servant au carillon.

Deux de ces cloches, celle *du tocsin* et celle de *retraite*, portent une inscription en langue flamande que nous croyons devoir transcrire ici. Elles ont été traduites par M. le secrétaire de la mairie de Bergues. Nous avions été portés à recueillir ces inscriptions dans l'espoir d'y trouver quelques indications utiles à nos recherches.

Inscription du tocsin.

1.re ligne. Anno 1643. Alsvvanneer waeren hoochbailliev deser stede ende casselrie, M. her Philips De Horosco heer van Hondeghem erfachtich bvrcherave etc.

2.e ligne. Bvrchmeester 10.r Ghislain de Wintere heere van Lassvz et C. voorshepen 10.r vvalcovrt 10.r Ian van Tetegem.

3.e ligne. Barthomevs de magistris d'heer Philips De Hondt, d'heer Jacqvcs de la Fontaine, 10.r Pieter Ghislain de Pieremont heere van Covdecasteel etc.

4.e ligne. D'heer Jacqves Vander yser M.r Anthevnis Rovssel licentiat in de rechte, d'heer Jacqves De Bavelaere, d'heer Iaspar Michiels, d'heer Picter Aernovdts, M.r Nicolais Willay 10.r Ian Haems.

D'heer Ian Maertens, d'heer Picter de Lansheere, d'heer Robert Trystram, d'heer Pieter Lambrecht.

Santa maria mater dei et virgo, ora pro nobis.

Joannes Blompain et filivs Michael F.

Den Storm.

1.° An 1643 : Quand furent grand bailli de cette ville et chatelain M. Philppe De Horosco, seigneur de Hondeghem, comte héréditaire, etc.

2.° Bourgmaître, chevalier Ghislain De Wintere, seigneur de Lassuz, etc., premiers échevins, chevalier Walcourt, chevalier Jean Van Teteghem.

3.° Barthélémi du Magistrat, sieur Philippe De Hondt, sieur Jacques de la Fontaine, chevalier Pierre-Ghislain de Pieremont, seigneur de Coudecastel, etc.

4.° Sieur Jacques Vanderyser, M. Antoine Rousseel, licencié en droit, sieur Jacques De Bavelaere, sieur Gaspard Michiels, sieur Pierre Aernoudts, M. Nicolas Willay, chevalier Jean Haems.

Sieur Jean Maertens, sieur Pierre de Lansheere, sieur Robert Trystram, sieur Pierre Lambrecht.

Le tocsin.

Inscription de la cloche de retraite.

1.re ligne. Vergooten anno 1782. Magistraet in dienste. Myn naem is banclocke zoo was oock myn moeders naem oudt 222 jaeren en myn groot moeder 177 jaeren.

2.e ligne. Myn heeren Jac. Coppens d'Hondschoote hoogbailliu, 10.r Bruno d'Hardevust, de la Laeghe, burghmeester, Ben. Debacqque voorschepen. Phil. Deschodt, Phil. Dehau.

3.e ligne. Pet. Kien, Sal. David, Franç. Bollongnie, Iean W. Herwyn, 10.r, Clays-Vanderhulst, Ben. Robitaillie, Mart. Vandeweghe, 10.r Augt. Lauwereins, Win. Servois, Iac. Michiels.

4.e ligne. Schepenen, myn heeren Pet. Vernimmem, Pet. Dehau Destaplande, Nic. Vernimmem de Vinckhof, Pet. Lambrecht, raet pensionnarysen en greffiers, I.-B. Vandenbaviere.

5.e ligne. Raet pensionnaris, d'heeren Gasp.-Ricard, l.t bailliu, Phil. Desaunois, burgraeve an Dehau, outfanger.

1.re ligne. An 1782. Magistrat en fonction. Mon nom est Cloche du ban (publication), tel était aussi le nom de ma mère, agée de 222 ans et ma grand'mère, 177 ans.

2.e Monsieur Jacques Coppens, grand bailli, chevalier Bruno d'Hardevust de la Laughe, bourgmaitre, Ben.t Debaecque, 1.er échevin, Ph.e Deschodt, Philip. Dehau.

3.e Pierre Kien, Salomon David, François Bollongnie, Jean-W. Herwyn, chevalier Clays-Vanderhulst, Benoit Robitaillie, Mart. Vandeweghe, chev. Aug.te Lauwereyns, Winoc Servois, Jacq. Michiels.

4.e Échevins, Messieurs Pierre Vernimmen, Pierre Dehau Destaplande, Nicolas Vernimmen de Vinckhof, Pierre Lambrecht, conseillers pensionnaires et greffiers, J.-B. Vandenbaviere.

5.e Conseillers pensionnaires sieurs Gaspard Ricard, l.t bailli, Phil. Desaunois, comte de la ville, Dehau, receveur.

Nous venons de voir, dans cette dernière inscription, que la cloche de retraite a été fondue, en 1782, avec le métal d'une cloche qui comptait 222 ans d'existence, laquelle succédait à une autre clocbe qui avait 177 ans; ce qui reporterait, pour la première époque, à l'année 1560, et, pour la seconde, à 1383. Devons-nous en conclure que l'édifice existait déjà sur la fin du XIV.e siècle, ou convient-il mieux d'admettre que *la grand-mère* de la cloche *du ban*, pour me servir des termes de l'inscription, a dû exister ailleurs que dans la tour actuelle? Je vais dire pour quelles raisons j'inclinerais vers cette dernière opinion.

Sanderus, dans sa *Flandria illustrata*, fixe précisément à cette année 1383 le siège et la prise de Bergues par les Français, événement qui fut suivi du pillage et de l'incendie. Suivant l'historien belge, la ville fut livrée à une telle dévastation que trois édifices sacrés échappèrent seuls à la colère des vainqueurs. *A Francis obsessa, et post Anglorum fugam, capta, spoliata, tribus sacris ædibus exceptis, incensa fuit.*

S'il existait un beffroi à cette époque, il a dû partager le sort des autres édifices de la ville que l'incendie a détruits. Mais, sans nous arrêter à cette considération, cherchons dans les détails de la construction des témoignages plus sûrs de son origine.

Nous remarquerons d'abord que c'est seulement à la fin du XV.e siècle et au commencement du XVI.e, que l'on imagina de cacher la nudité des murailles au moyen de panneaux superposés dessi-

nant plusieurs rangées de petites arcades trilobées. L'absence de contreforts, les tourelles à pans coupés, les toitures en ardoises et en plomb, la forme des campanilles, rappellent bien les constructions du XVI.e siècle. Enfin, les feuilles frisées, disposées en bouquets dans les cordons des tourelles, le caractère des têtes sculptées à l'extrémité des poutrelles qui supportent leurs toitures, sont autant de détails qui révèlent l'ornementation de l'architecture de la troisième époque.

On voit, dans une des salles de la mairie, un petit modèle en bois de la charpente du beffroi. Ce travail, exécuté avec précision et fidélité, et, probablement, par l'ouvrier qui a fait cette charpente, indiquerait encore au besoin l'âge du monument. On sait, en effet, qu'au XV.e siècle, il était d'usage que les maçons et charpentiers, qui se rendaient adjudicataires de la construction d'un édifice public, présentassent des plans et des modèles en relief des ouvrages qu'ils devaient exécuter en grand. Ceci n'est qu'un faible indice, il est vrai, mais nous pensons avoir fourni assez d'autres témoignages pour ne pas insister sur celui-ci. Nous dirons donc que le monument ne peut appartenir à une époque antérieure à la fin du XV.e siècle ou au commencement du XVI.e Ainsi, ce serait avec quelque fondement que l'opinion locale ferait remonter son origine aux temps de l'occupation espagnole.

Comme on peut le voir par les dessins dont nous accompagnons ce rapport, le beffroi de Bergues est d'une construction simple, gracieuse et d'un effet pittoresque. Placé à peu près au centre de la cité sur laquelle il semble veiller et en face d'un joli hôtel-de-ville dans le style de la Renaissance, il s'élance, avec une sorte de majesté, d'un massif de maisons particulières qui sont venues se grouper autour de lui, et dont les formes proprettes et les teintes claires font mieux ressortir encore les tons chauds et sombres de ses vieilles murailles. De quelque côté que l'on arrive à Bergues, sa campanille, ses cadrans dorés frappent les yeux du voyageur; et les habitants vous diront qu'il est peu d'amateurs et d'artistes qui aient traversé la ville sans emporter au moins un croquis de leur vieux concitoyen.

La conservation de cet édifice intéresse vivement l'histoire de l'art dans le nord de la France. Nous devons donc nous féliciter, nous qui avons pour mission d'en réunir les éléments épars, de la décision de M. le Ministre de l'intérieur qui le classe parmi les monuments historiques. Désormais, nous n'aurons plus à redouter sa destruction; les fonds de l'État, à la répartition desquels il est maintenant appelé à prendre part, viendront successivement fermer les lézardes profondes que le temps a creusées sur ses flancs affaiblis.

A Lille, le 6 juin 1840.

MÉMOIRE SUR QUELQUES INSCRIPTIONS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Par M. Le Glay.

Colligite fragmenta ne pereant.
(*Év. S. Jean*, VI, 12.)

Consacrées à perpétuer le souvenir d'un personnage illustre, d'une action mémorable, d'un évènement heureux, d'une entreprise importante, les inscriptions sont de précieux monuments historiques. Ce sont, après les médailles, les témoins les plus authentiques du passé. Moins resserrées, moins laconiques que les légendes numismatiques, elles nous offrent partout d'utiles notions sur la religion, sur les lois civiles, les mœurs, les usages, sur les faits et les personnes. C'est à l'aide des inscriptions que, tous les jours, la critique historique fixe tant de dates incertaines, rectifie tant d'assertions hasardées, éclaircit tant de passages obscurs.

De tout temps, on a fait usage des inscriptions; les Hébreux eurent les tables de la loi; nous lisons dans l'Exode que le Seigneur ordonna à Moïse de prendre deux pierres d'onyx et d'y graver les noms des fils d'Israël, six sur une pierre et six sur l'autre, selon l'ordre de leur naissance (1). Chez les Egyptiens, les inscriptions formaient pour ainsi dire toute la littérature et toute l'histoire de la nation; les obélisques étaient des livres toujours ouverts à la multitude. La Grèce avait tellement l'amour des inscriptions que le législateur fut obligé d'y mettre des bornes. Lycurgue, voulant réprimer ce sentiment d'orgueil qui porte l'homme à appeler la louange jusque sur son cadavre, défendit de graver des épitaphes sur les tombeaux des Spartiates; il ne fit d'exception que pour les citoyens qui succombaient à la guerre et pour les femmes mortes en couche. A Rome, les inscriptions ne furent pas moins prodiguées que chez les Grecs. Partout où le peuple roi a passé, il a laissé sur le bronze et la pierre la trace de ses faits, de ses mœurs, de ses lois et de sa religion. Rien n'est plus commun que de découvrir de courtes sentences, des noms, des dates,

(1) *Sumesque duos lapides onichynos et sculpes in eis nomina filiorum Israel.* Exode, XXVIII, 9.

gravés sur les tuiles romaines, les tessères, les vases de terre cuite, etc. Quand un esclave avait essayé de fuir, on le signalait à l'attention publique en lui mettant au col un collier rivé avec une inscription pour inviter ceux qui le rencontreraient à le ramener à son maître (1).

Le latin est resté chez les modernes la langue presque exclusive des inscriptions. Vainement, au XVII.e siècle, un académicien renommé (François Charpentier) se fit le champion de la langue française, et voulut joindre l'exemple au précepte en composant des inscriptions françaises sur les conquêtes de Louis XIV peintes à Versailles par Lebrun. Il ne réussit pas à débarrasser notre langue des articles, des auxiliaires qui ôtent au style sa rapidité et nuisent à l'énergique concision qui constitue le principal mérite du style lapidaire. Rien ne peut remplacer chez nous cet ablatif absolu des latins si bref, si précis et si expressif. Racine et Boileau, qui certes écrivaient en français aussi bien que François Charpentier, prirent fait et cause pour le latin. Ils rédigèrent en cette langue des inscriptions sur tous les sujets qu'avait traités Charpentier, et leur travail fut substitué à celui qu'avait proposé l'ingénieux panégyriste de la langue nationale.

On est convenu d'appeler style lapidaire le genre d'écrire adapté aux inscriptions, épitaphes, légendes que l'on fait figurer sur les monuments publics ou privés. Cette sorte de composition n'a pas de règles spéciales, mais on y exige surtout de la clarté, de la briéveté et de l'énergie. On a prétendu trouver la définition dans une phrase où Cicéron recommande que le discours soit varié, véhément, plein d'ame et de sens, que toutes les pensées aient du poids et toutes les paroles de la gravité (2). Il semble que le style des inscriptions ne serait pas mal caractérisé aussi par le vers dans lequel Boileau a résumé le mérite de Perse (3).

Il y a eu et il y a encore sans doute des faussaires d'inscriptions, comme il y a des faussaires de chartes et de médailles; le baron de la Bastie a inséré, dans les Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, une dissertation sur le moyen de discerner celles qui sont entachées d'un vice d'origine d'avec les inscriptions authentiques et légitimes.

---

(1) Presque toujours l'inscription était conçue en ces termes : *Tene me quia fugio, et revoca me ad dominum meum.*

(2) *Accedat oportet oratio varia, vehemens, plena animi, plena spiritûs. Omnium sententiarum gravitate, omnium verborum ponderibus est utendum.*

(3) Affecte d'enfermer moins de mots que de sens.

Il s'en faut bien que toutes les inscriptions de l'antiquité et même du moyen-âge, nous soient parvenues en original, c'est-à-dire avec la matière subjective qui les avait reçues primitivement.

On sait que les légendes lapidaires ne sont pas, pour la durée, dans des conditions aussi favorables que les médailles. Le temps, *cet insigne larron*, leur livre une guerre incessante dans laquelle il finit toujours par rester vainqueur. Les hommes, d'un autre côté, viennent souvent en aide à l'action meurtrière du temps; les passions ont aussi leur grattoir, ou plutôt leur marteau destructeur. Il y a dans la vie des peuples certains moments où le passé devient importun et où l'on voudrait l'oublier. Pour ce faire, on s'attaque aux monuments; il n'est marbre ni bronze qui tienne.

Nous avons vu tout cela de nos jours et plus d'une fois; mais pour avoir été mutilées par le vandalisme, les inscriptions n'ont pas toujours été complètement perdues. Il s'est trouvé en tout temps des collecteurs patients qui se sont plu à relever toutes ces paroles tracées sur la pierre, comme s'ils avaient prévu qu'un jour la pierre s'en irait en éclats et emporterait les paroles qu'on lui avait confiées. Par un bonheur que tout archéologue appréciera, nous avons retrouvé çà et là dans les *latibules* des bibliothèques et des archives, sur les gardes des livres, au revers des chartes, dans la duplicature des cartons et des registres, grand nombre d'inscriptions que l'on croyait perdues comme les monuments auxquels elles appartenaient jadis.

Assurément, tout n'est pas bon à reproduire dans cette masse de légendes funéraires ou autres que nous avons rassemblées. Il est bien des noms, bien des faits même qu'il faut laisser dans leur obscurité. L'histoire n'a que faire de ressusciter tous les bons pères, toutes les épouses fidèles, tous les fils bien-aimés dont les noms ont figuré sur des pierres sépulcrales. Ce qui surcharge n'enrichit pas.

Il ne faut donc faire revivre que les noms et les faits qui ont quelques titres pour rester dans la mémoire des hommes.

Toute inscription appartient soit à l'histoire civile, soit à l'histoire littéraire. C'est sous ce double rapport que l'on peut considérer les inscriptions du département du Nord.

J'écarte, pour le moment, les inscriptions purement religieuses, qui méritent bien de faire l'objet d'un travail particulier, auquel j'espère me livrer bientôt.

Inscriptions relatives à l'histoire civile.

Je comprends dans cette catégorie tout ce qui fait allusion aux personnes, aux évènements et aux institutions dont l'histoire peut et doit conserver le souvenir, en tant qu'ils ont eu quelque influence sur les destinées des peuples.

C'est à Bavai, véritable métropole romaine de nos contrées, qu'il faut chercher les premiers vestiges de notre histoire civile; c'est là aussi qu'on a découvert les plus anciennes inscriptions que notre histoire ait à recueillir. M. le président Le Beau, l'un des hommes qui ont donné parmi nous l'impulsion aux études historiques, a cité, dans sa NOTICE sur les antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, dix épitaphes et inscriptions pleines d'intérêt et que l'on peut croire authentiques. Nous ne les reproduirons pas toutes; mais il en est trois qui doivent tenir leur place ici. En 1760, à un kilomètre sud de Bavai, on trouva un tombeau construit en briques posées de champ, ornées de peintures à fresque, et contenant quatre lampes. L'une de ces lampes était en cuivre et portait une croix; les autres en terre cuite avaient pour marque le monogramme de Jésus-Christ. Le tombeau offrait en outre plusieurs amphores et un anneau d'or garni d'une pierre précieuse sur laquelle était gravé le même monogramme. On lisait cette épitaphe au-dessus du sépulcre :

Hic depositus est P. Lucinus
Scriniav. bene merens
D. hon. Aug. VI.. C. S.
Vixit annos XXXXIIII.

Un autre tombeau fut découvert dans la ville même de Bavai, en 1777, à plus de trois mètres de profondeur ; il renfermait une urne en plomb avec une médaille d'Adrien, quarante urnes de terre cuite remplies d'ossements et de cendre, trois vases dits lacrymatoires en verre et deux grandes lampes de terre. Il portait l'épitaphe suivante :

Dis manibus
Juliæ Feliculæ
C. Julius Ulpianus
Fecit.

Une découverte plus importante, sous le rapport historique, est assurément celle qui eut lieu, en 1716, à Bavai, dans le jardin

des pères de l'Oratoire. On exhuma alors une pierre de couleur cendrée, haute de 1 mètre et large de 1 mètre 50 centimètres; les paroles suivantes y étaient gravées:

Ti Cæsari Augusti F.
Divi Nepoti adventu
Ejus sacrum
Cn. Licinius C. F. Vol. navos(1).

Ce monument prouve-t-il que Tibère soit venu à Bavai et que le préfet militaire Licinius ait voulu consacrer par une inscription l'entrée glorieuse de l'empereur dans la capitale des Nerviens? C'est ce qui a fourni le sujet de plus d'une controverse savante, mais où je ne veux pas m'engager moi-même.

Les bornes milliaires étaient souvent chargées d'inscriptions; en voici une qui se lisait sur un socle déterré à Quarte (*Locus Quartensis*), qui n'appartient pas au département du Nord, mais qui en forme la limite, à deux lieues au-dessus de Bavai.

Imp. C. Jul. Divi
F. Cæs. Augustus
Cos XI Tr. P. X. P. P.
Vias et Milliaria
Per M. Visp. Agrip.
Pam. Pr. Clas. Pr. Cos.
Ncr. et Praes. Prov. Ga. B.
Const.
Ad quam Hap.
CCXXXXVIII T. Nipr. P. C.

Je dépasserais les limites d'une simple notice, si je m'attachais à discuter et à résoudre les abréviations que présentent toujours les inscriptions antiques. Ce n'est pas une œuvre de philologie critique que je prétends écrire; c'est une revue rapide d'épigraphie locale qui ne comporte pas les minutieux détails dont l'érudition aime à se nourrir.

Il nous resterait un bien plus grand nombre d'inscriptions romaines, si les invasions des barbares n'avaient, pour ainsi dire, fait table rase au V.e siècle; nous n'avons que ce qui a pu échapper

(1) Le P. Delewarde, *Hist. gén. du Hainaut*, I, 3a, a donné un *fac simile* de cette inscription qu'il propose de lire ainsi: *Tiberio Cæsari Augusti filio, Divi nepoti, ejus sacrum, Cnæus Licinius curavit fieri voluntarios navos;* ce qui est la même chose que *voluntarius navus*, selon les savants à qui nous laissons le soin d'en juger.

à leurs sauvages dévastations et à celles des Normands, qui, sur la fin du IX.e siècle, vinrent achever l'ouvrage des Huns et des Vandales.

Rien n'est plus rare qu'une inscription des temps Mérovingiens et même Carlovingiens; il faut, pour en trouver, recourir aux légendes des monnaies et à certains manuscrits peu communs. Heureux celui qui découvrirait sur la pierre une ligne ou deux en lettres onciales, semi-onciales, lombardes ou rustiques-carlovingiennes! C'est le *rara avis in terris*. Toutefois les monuments religieux en ont conservé des parcelles; les tombeaux des saints ont été soustraits avec tant de soins aux recherches meurtrières des barbares qu'il nous en est parvenu quelques-uns avec des inscriptions qui remontent fort haut dans l'histoire du christianisme; mais, je le répète, ces vénérables restes ne sont pas de mon sujet actuel.

Le lecteur voudra bien remarquer que je ne fais pas de distinction essentielle entre les épitaphes et les inscriptions. Toutes les fois que je rencontre sur la pierre, sur le métal ou sur le bois une légende qui se rattache dans ce pays à l'histoire des faits, des mœurs ou de l'intelligence, je la considère comme mienne et lui donne place dans le recueil épigraphique que j'ai disposé. Si j'excluais les épitaphes, je me priverais des matériaux les plus abondants et les plus curieux. Ces tablettes mortuaires sont souvent écrites d'un style bizarre et affecté; elles offrent parfois des emblèmes, des rébus, des pensées qui expriment le goût du temps où elles ont été rédigées et qui contrastent avec la gravité lugubre que semble comporter le sujet. En faisant faire des fouilles vers 1826, sur l'emplacement de l'église des Récollets à Cambrai, j'ai trouvé une grande pierre bleue sur laquelle était représentée la Mort sonnant de la TROMPETTE. Le corps de cet instrument et les banderolles qui s'en détachent présentent les trois inscriptions suivantes : *J'ay* TROMPÉ *Adam. Je* TROMPE *tout le monde. Je vous* TROMPERAY *aussy.* Plus bas l'épitaphe, qui est celle d'un bourgeois de Cambrai nommé ADAM *Tranchant*, porte la date de 1679. (1).

L'historien du Cambrésis, Jean Carpentier, a inséré dans son *Estat de la noblesse* une multitude d'épitaphes singulières que lui avaient fournies, pour la plupart, Jean et Cornille Rosel, auteurs d'un *Recueil des Familles nobles* en trois livres. J'en ai cité ailleurs deux ou trois comme monuments de notre langage primitif (2). Qu'il me

---

(1) Voyez *Nouveau Programme d'études historiques et archéologiques sur le département du Nord*. 34. Cette pierre doit se trouver encore aujourd'hui dans une des cours de l'hôtel-de-ville de Cambrai.

(2) *Recherches sur les plus anciens actes publics rédigés en français*, p. 22.

soit permis d'en rappeler ici quelques autres. Dans l'ancienne église de St.-Aubert à Cambrai, on lisait jadis celle-ci :

En chil lieu gésis
Gossuvin de Bousis,
Mar (1) *de grant los* (2),
Preux, nient dorelos, (3)
En guere nient cagnard,
En cort nient cafard.
Chil fit moult d'esploix
Aveuch sen picquois (4)
Avæk sen talevas (5)
Et sen bricolas. (6)
Si chil n'est en perdis, (7)
Onch kievaliers n'y puis.
Osanna in excelsis.

A Busigny, arrondissement de Cambrai, canton de Clary, se voyait l'épitaphe de Gilles de Chin (1), tué à la bataille d'Azincourt en 1415 :

Chy gist Gilles de Chin gentil
Banerés chevaliers de pris,
Qui fut preux, large à sen tame,
Les fais d'armée bien santans!
De bataille et tournois fort jousta,
Puis la mort à luy s'ajousta
En un camp couvert de sinoble
U maint prince et homme noble,
Finirent en afaire militant;
Car Englez furent trionfant,
Le vendredi (9), *je me ramembre*
XXV.e jour d'octembre,
L'an M CCCC tout à point
Et XV ans, ce seigneur a point
La mort. Diux luy fasce pardon
Por l'ame avoir gloire par don.
Dalès luy gist sa noble dame
Anne de Couchy (10) *sous la lame;*
De Harcourt fut de par sa mère,
Gentille et humble et non amere
Et vot Dieux que payast son cens,
XIII ans en octembre voir,
VIII jors. Jesus si vœille avoir
Leur ame en son trosne fin,
Voyant celluy qui est sans fin.

L'Église de Busigny ayant été reconstruite en 1542, il ne paraît pas qu'on y ait rétabli cette remarquable inscription.

A Caulery, autre village du même canton, on lisait l'épitaphe d'un seigneur du lieu qui ne *craignait ni comte ni roi : Chi gist*

---

(1) Mâle, homme, ou mieux expression syriaque rapportée par les croisés et signifiant *seigneur*. (2) Gloire, louange. (3) Délicat, qui se fait *doreloter*. Au propre la *doreloterie* était un métier analogue à la passementerie et à la rubannerie. (4) Pique. Dans une traduction romane du 1.er livre des Rois, XIII, 20, 21, *picois* est employé pour rendre le mot latin *ligo*, hoyau. (5) Talevas, talebart, tabart, espèce de bouclier. (6) Grande fronde à jeter des pierres. Froissart a dit : « Pour ce jour ils ne » monstrèrent aultre deffense que de *bricolles* qui gestoient gros carreaux. » (8) Paradis.

(8) Dès l'an 1287 on trouve un Gilles de Chin, avoué de Busigny. En 1289, le même Gilles déclare tenir ses allœux de Busigny en fief du comte de Hainaut. V. *les Pairies du Hainaut*, par le comte de St.-Genois, 288, 352, et *Archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille*, ann. 1287 et 1289.

(9) Il y a ici une légère erreur de date; en 1415, le 25 octobre, jour de la bataille d'Azincourt, tomba un jeudi et non un vendredi, comme le dit l'épitaphe.

(10) Anne de Coucy, femme de Gilles de Chin, était fille de Jean de Montmirail et de Coucy et de Jeanne de Harcourt.

Gilles de Cavelerie, — moult hardi fust en kavalerie — si fort fuist et si artillens — k'il nient creinioet ni rey ni quens. — M CC III en juyn.

Au XIII.e siècle, la plupart des épitaphes laïques étaient en langue romane et rimées. Nouvelle preuve que tout idiome naissant affecte de préférence la forme métrique et les assonances. Un seigneur de la maison de Bruille (arrondissement de Douai, canton de Marchiennes) fut inhumé dans l'église de Bouchain; on lisait sur sa tombe : « *Empriès cil pillar gist un kvalier molt habille, — ki noemmet fust Jehans dou Bruille; — s'espuse lez li gist, dou Bruay dis Gillette, — molt léals femmelette, — li an M CC vingt siete.*

Après avoir loué la vaillance et la courtoisie du chevalier défunt, l'épitaphe vantait souvent aussi la vertu ou les graces de sa compagne. Le trait qui termine celle qu'on va lire n'est point dépourvu de sentiment : *Chy kouck Broudous Fressies, — ong kaevaliers de pries, — Holgarde fuet si feme, — molt bielle feme; — chule moert de freour. — Hilas, à Diex, bielle flour.* Il en resterait beaucoup d'autres non moins piquantes à citer; mais j'ai hâte d'arriver à des noms et à des faits plus connus.

Parmi les épitaphes vraiment historiques, je ne reproduirai pas celles qu'Henri d'Outreman a insérées dans son *Histoire de Valentiennes;* il y aurait trop à faire; et d'ailleurs ce livre est entre les mains de tout le monde (1). Valenciennes a donné la sépulture à presque tous les comtes de Hainaut. Jeanne de Valois, Isabelle et Jeanne de Hainaut, ainsi qu'Anne de Bavière, reposent ou reposaient à Fontenelle.

Bon nombre des épitaphes rapportées par d'Outreman sont de long-temps postérieures à l'époque de l'inhumation des personnages, et par cela même méritent peu de confiance comme monuments historiques.

Passons à des temps moins reculés. La ville de Lannoy (arrondissement de Lille), qui a donné son nom à l'une des plus illustres maisons des Pays-Bas, ne paraît avoir conservé aucune sépulture de ses anciens seigneurs. Ce qui en demeurait à l'époque de notre première révolution a été brisé alors et mis en morceaux. Il reste maintenant, sous le portail de l'église, la pierre tumulaire, non d'un grand seigneur, mais d'un prévôt de Lannoy. Elle porte l'inscription suivante, recueillie par M. Parent (2), maire de cette ville : *Cy devant reposent les corps de Josse Duchastel, escuier,*

---

(1) Voyez *Hist. de Val.* 410, 427, 446 et suiv., 454 et suiv., 461, 463, 468.

(2) M. Parent nous a fourni sur l'église de Lannoy des détails curieux qui trouveront leur place ailleurs.

seigneur de Courcelettes, vivant grand-bailly et prévôt de cette ville, et de demoiselle Anne Le Roy, sa femme, lesquels trespassèrent, assavoir ledit sieur le cincq de février MV^c IIII^xx et seize, et ladite demoiselle le XXII de juinc MVI^c IV.

La ville de Gravelines possède dans son église paroissiale les mausolées remarquables de Jean du Hamel et de Claude Berbier du Metz. Les inscriptions dont ils sont décorés nous ont été communiquées par M. Descarpentry, maire, à qui l'on doit la conservation et la restauration de ces monuments.

Sur le premier on lit :

Cy gisent honnorables personnes le
Sieur JEAN DU HAMEL
Annobli pour ses faits d'armes devant
Renty par l'empereur Charles V et Damoiselle
Marie Morage, sa compagne leur fils le sieur
Jacques du Hamel et damoiselle Isabeau
De Handschoewercher sa femme,
Père et mère
De sieur du Hamel qui a porté les armes XLII ans
Pour Sa M. Catholiq. en qualité de capitaine, de sergeant major,
De lieutenant col. et puis de colonel d'un régiment de haults
Allemands ès Allemagne, Pays-Bas et Espagne où il
Est décédé renomé de valeur en la ville de Lèrida, l'an de N. S. M.
DCXLII et de son âge LXII, outre divers légats pieux
Fort notables, il a fondé en cette église à perpétuité
Tous les vendredis de l'an le salut avec le *Miserere*
Et une messe basse de requiem èsdits jours, au moyen d'une
Rente de C. XX. VI flor. II sols X den. par an.
Priez Dieu pour son ame.

Sur la face de l'autre :

SISTE VIATOR
et
Imaginem Claudii Berbier du Metz
Hujus urbis arcisque præfecti
Respice et intuere.
Quod cernis in vultu
Vulnus inhonestum
Imo honestum et gloriosum
Ictus tormenti bellici
In obsidione Sancti Venantii an. Dom. M VI^c LVII
Sic illum decoravit.
Sortem hujus perillustris Viri
In tabula muro proximo apposita
Perlege et bene precare.

Girardon. In. et fe.

A gauche du monument :

Hoc monumentum reædificat J. N. B. Decarpentry,
Primus hujus civitatis magistratus anno 1817,
Pastore hujus parochiæ, P. F. Janssoone.

D. O. M.

Hic Jacet Claudius Berbier du Metz
Toparcha de Chateau-Corbeil etc.
Eques torquatus
Hujus urbis præfectus
Ludovici magni exercitum
Nec non tormentariæ rei bellicæ
Legatus generalis
Vir spectatæ in bello et claræ adversis vulneribus fortitudinis
Qui contestatam sæpius militarem industriam et virtutem
In arcium et urbium expugnationibus sagacitatem
Et qua precipue pollebat in re tormentaria scientiam
Egregie demum in Flerusianis campis comprobavit
Ubi nobilissimæ de fœderatis Germanis, Hispanis
Anglis et Batavis victoriæ
Solers extitit et strenuus adjutor
Sed dum versa jam retro hostili acie
Stantes adhuc loco ferociores aliquot hostium turmas
Invadit et perrumpit
Ictu plumbeæ glandis exceptus,
Vitam quam per sex et triginta annos in armis exegerat
In armis absolvit.
Calend. Julii an. salut. CIↃ, IↃC. XC.
Ætatis verò suæ LIII
Res tormentaria quæ stante prefecto fulminare non
Vacabat quasi exanimis moriente illo
Protinus obmutuit
Sic hostis et amica gens defunctum intellexere.

. . . . . .
. . . . . .

Charissimo fratri
Mœstissimi posuere
Gedeon Berbier du Metz Regi ab omnibus consiliis
Regii ærarii olim custos
Nunc in suprema rationum curia Præses.
et
Ludovicus Berbier du Metz regi ab elemosinis
Sancti Martini de Briond nec non sanctæ crucis
De Guingamp abbas.

Cette épitaphe du gouverneur de Gravelines a bien l'air d'être l'ouvrage du baron de Vuoerden, infatigable auteur d'une multitude d'inscriptions touchant les hommes et les événements du siècle de Louis XIV. On lui doit aussi celle de Denis Godefroy, son ami, mort en juin 1681 et inhumé dans l'église St.-Étienne de Lille, au dessous de la chaire de vérité: mais celle-ci se rapporte à l'histoire littéraire et nous la citerons en son lieu, après en avoir signalé d'autres qui sont d'une date antérieure.

L'église Saint-Pierre de Douai offre des mausolées très-dignes d'attention et des épitaphes mortuaires très-remarquables; mais elles ont été recueillies et imprimées plusieurs fois. Je rappellerai aussi les épitaphes laïques de l'église Notre-Dame de Cambrai, insérées dans l'ouvrage que j'ai consacré à cette ancienne cathédrale.

Si des épitaphes, nous passons aux inscriptions d'une autre nature, nous y trouverons un nouveau genre d'intérêt. Ici il ne s'agit plus seulement d'un homme plus ou moins illustre; la pierre nous rappelle des faits mémorables, des souvenirs nationaux, des échos de gloire. Tantôt c'est l'expression des mœurs féodales qui est restée gravée au front d'un vieil édifice, comme ces paroles qu'on lisait naguères encore au-dessus de la porte d'entrée du château de Le Loir, près de Mortagne :

Loys, sire du Quesnoy et bers de Flandre, fit faire cette fortresse l'an MCCCIX le IIIe d'apvril, liquel fut seigneur des villes des quelles les armes sont cy. Et fit estorer forteresse pour l'amour et l'honneur de la Fauconnerie.

Tantôt c'est le passage ou le séjour d'un grand personnage que l'on a consigné sur un cartouche, dans l'épaisseur du mur de l'habitation qu'a honorée sa présence. Ainsi à Cambrai, une maison canoniale de la rue du Temple portait ces lignes, en mémoire de Charles-Quint et des fils de François 1.er qui s'y étaient rencontrés au mois de janvier 1540 :

Imp. Carolus V. cæs. semp. Aug....., populari Flandriæ tumultui occurrens, ab Hisp. per francorum regna Francisci regis max. fidem et humanitatem expertus, utroq. regis ipsius filio comitatus, XIII kl. febr. anno a Christo nato MDXXXX votis precibusq. publicis a Clero Pq. excipitur. Quod Jo. de La Cauchie, cano. camer. SS. apost. proth. posteris legendum P. C.

Il existe à Fives une ferme qui par elle-même n'a rien de remarquable, mais qui au 17.e siècle reçut un hôte auguste. Louis XIV, dirigeant en personne le siège de Lille, y signa en 1667 la capitulation de cette place. Une inscription gravée au-dessus de la principale entrée de la ferme consacre la mémoire de cet événement. Elle est ainsi conçue :

Obsessa urbs Insularum ancipiti de sorte dubia hærebat, sed fœdere novo Ludovicus XIV, hoc in ipso conclavi, ejus quieti

pactum propria manu conscripsit, VI Kalendas Augusti annos MDCLXVII (1).

Lorsque Vauban eut fait de la citadelle de Lille l'une des plus imposantes forteresses de l'Europe, on plaça au-dessus de la porte royale l'inscription suivante qui s'y voit encore :

Insulæ, victoriarum Ludovici XIV devolutas Mariæ-Theresiæ conjugi provincias armis repetentis cumulus ingens, novem ab ipso diebus, stupenti orbe, ad deditionem compulsa, quæ cujusvis alius impetum aut fregisset aut diù retardasset, quem invictum senserat, providum ac beneficum experta, hujus arcis regiâ magnificentiâ extructo præsidio id adepta est, ut quæ reliquas catholici Belgii urbes opibus et numero civium superabat, nulli nunc, quod unum deerat, munimentorum gloriâ cedat. Anno M. D. C. LXX (2).

Les conquêtes de Louis XIV dans cette contrée ont été toutes célébrées par des inscriptions ; on sait que le baron de Vuoerden, homme fort lettré et habile courtisan, ne manquait pas, à chaque victoire, prise de ville, etc., de composer quelque beau travail lapidaire. On peut voir à ce sujet son *Journal historique*, 2 vol. in-8.°, Lille, 1684-1686. J'en ai publié un certain nombre dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, vol. de 1832-1833, avec les traductions en vers de La Fontaine, trouvées par moi dans les manuscrits de Vuoerden (3).

De tous ceux qui accueillaient ainsi les productions de notre baron flamand, le marquis de Louvois fut peut-être le plus soigneux à encourager l'auteur et à le combler de faveurs. Le premier commis de ce ministre, Du Fresnoy à qui Voltaire a donné une espèce de célébrité dans son *Candide*, lisait sans doute ou se faisait lire et expliquer les inscriptions qui arrivaient de Lille. Possesseur d'une jolie maison de campagne à Glatigny, près de Pontoise, il imagina un jour d'y faire construire une galerie historique et pittoresque où seraient représentées les principales conquêtes de l'époque. Il fallait joindre à chaque tableau une inscription explicative. L'adroit courtisan voulut même que chaque inscription fût en deux langues. Il s'adressa pour le texte latin au

---

(1) Lettre de M. Richebé, maire de Fives, en date du 9 novembre 1838.

(2) Cette inscription a été imprimée avec traduction française en tête du *Calendrier de Lille* pour 1840.

(3) *Galerie historique des conquêtes de Louis XIV*, par J. La Fontaine, et le baron de Vuoerden, *Lettre à M. F. Delcroix*, Mém. de la Soc. d'émulation, 1832-1833, p. 337-378.

baron de Vuoerden, et il pria La Fontaine, qui était son ami, de se charger des inscriptions françaises. Ceci se passait en 1694, c'est-à-dire dans les derniers temps de la vie de La Fontaine qui est mort, comme on sait, en 1695. La galerie se composait de vingt-deux tableaux, dont chacun devait avoir sa double inscription. La Fontaine n'en avait fait que seize quand il mourut. Tous ces détails sont consignés dans les manuscrits du baron de Vuoerden que nous possédons à la bibliothèque de Cambrai. Le baron, fier d'avoir été traduit par le grand homme, n'a pas manqué, lui qui écrivait tout, de transcrire les inscriptions françaises ainsi que deux lettres de Du Fresnoy qui y ont rapport et qui donnent quelques notions curieuses sur ce dernier travail du bon homme. Il n'y a pas moyen de révoquer en doute l'authenticité des inscriptions et des deux lettres. Le baron de Vuoerden était l'homme le plus probe et le plus consciencieux. D'ailleurs tout ce qu'il dit à ce sujet porte un caractère de franchise et de vérité auquel on ne peut se méprendre. Les lettres de Du Fresnoy ne sont pas moins dignes de foi. Elles sont piquantes par la manière dont le premier commis de la guerre s'exprime sur le compte de notre fabuliste qu'il traite de *bon homme*, de *pauvre bon homme*. Voici les deux lettres de Du Fresnoy :

A Versailles, le 9 juin 1697.

« Monsieur,

» Je n'ai pas oublié que vous m'avez demandé copie de ce que pauvre feu M. de La Fontaine a fait pour ma galerie, ensuitte des belles inscriptions que vous avez eu la bonté de me donner, mais il m'a été impossible d'y satisfaire jusqu'ici; ce pauvre homme ayant voulu y retoucher, je n'ai pu recouvrer ce qu'il avoit fait que depuis son décès, par l'entremise d'un de ses amis, qui a bien voulu prendre ce soin pour moy. Vous trouverez icy joint, Monsieur, copie de ce qui m'est revenu, qui ne vous paroîtra ni de la force de *Fatiscebat sub bellorum pondere*, etc., ni des autres inscriptions qui sont sorties de vostre estude. Ce n'est pas que ce bon homme ne m'ait dit plusieurs fois que vos inscriptions lui avoient beaucoup servi à eschauffer son génie, sans quoi il auroit eu peine a venir à bout de ce qu'il a fait.

» Je n'ai point trouvé, Monsieur, dans les inscriptions que j'ai de vous, celles pour Aire et Condé, dont j'ai pourtant besoin, ayant dans ma gallerie les tableaux de la prise de ces deux places, et c'est pourquoi il n'en a point esté aussi fait en françois; vous m'obligerez sensiblement de me les envoyer, et vous n'obligerez pas peu aussi le public, si vous ne vous rétractez pas du dessein

que vous avez formé de faire imprimer et mettre au jour toutes les belles inscriptions que vous avez faites sur les divers événements arrivés depuis 1667. Car, sans flatterie, il ne s'en voit point de ce genre-là de plus fortes ni de plus énergiques. J'en dirois davantage si j'escrivois à un autre, et que je lui exprimasse ce que j'en ressens; je suis toujours très-véritablement,

» Monsieur,

» Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Du Fresnoy. »

A Versailles, le 8 août 1697.

« Monsieur,

» Je suis en peine de l'estat de votre santé, n'ayant pas eu de réponse à une lettre qu'il y a déjà du temps que je me suis donné l'honneur de vous escrire, qui estait accompagnée des inscriptions françoises que feu M. de La Fontaine avoit faites pour ma galerie, à l'imitation de celles latines que vous m'avez fait la grace de me donner. Je vous suppliois aussi, monsieur, en continuant vos bo. és de m'envoyer les inscriptions que vous avez faites pour Condé et pour Aire; ces deux là me manquent; si vous aviez fait le présent au public de toutes vos belles inscriptions, je ne vous importunerois pas de ces deux cy. Je vous en ay cy devant sollicité, et je vous en sollicite encore, personne n'ayant le roy en tant d'endroits ni si noblement; et il faut que vous soyez bien peu soucieux de vostre gloire, si vous ne mettez cet ouvrage là en lumière en un seul recueil. Je suis toujours avec une entière passion,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Du Fresnoy. »

De ces inscriptions si curieuses je ne dois reproduire que celles qui concernent le département du Nord.

PRISE DE DOUAI (1).

Duacum Palladis eruditæ et armatæ sedes,
Academiæ Lovaniensis primum colonia,

---

(1) Six jours après la réduction de Tournai, c'est-à-dire le 1.er juillet 1667, Louis XIV vint investir la ville de Douai. Le 4 il s'empara du fort de Scarpe, qui était défendu par don Alvarado. Le 6 après une vive attaque contre tous les ouvrages

Academia deinde æmula,
Ob vastum ac longum muri ambitum,
Profundam latitudinem aggerum,
Civium robur, Scarpensia arcis munitionem
Bellis civilibus et externis intentata,
A LUDOVICO MAGNO,
Jamdudum munia Regis
In imperatoris Poliorcetis munia convertente,
Opus, vineas, cuniculum strenue urgente,
Iter ad citam expugnationem
Manu, consilio, exemplo, aperiente
In fidem post VI dierum oppugnationem accepta est.

Douay, ville à Pallas si chère,
Soit que Pallas se considère
Un armet à la teste, ou l'aiguille à la main,
Douay, la fille de Louvain,
Bénit le conquérant dont le bras l'a soumise.
Elle n'a jamais cru la révolte permise,
Ni suivi des Flamands les cœurs séditieux;
Cette ardeur si fidelle à Louis est acquise;
Car quel roy la mérite mieux?

PRISE DE LILLE, LE 28 AOUT 1667 (1).

Quis urbem Insulas,
Alterum Belgii catholici emporium,
In vetere atque novo orbe notissimum,
Cive, pedite, equite, munimentis, fiducia,
In longos bellorum apparatus et casus instructum,
Diebus XVIII expugnatum credat?
Credet, cum resciet mirabunda posteritas
LUDOVICUM MAGNUM,
Castrorum eo obsidio metatorem,
Celeberrimæ urbis strenuissimum oppugnatorem,
Ducem suorum ac pene commilitonem,
Proprio demum expugnatorem fuisse periculo.

Lille, cette cité qui vaut une province,
Par l'effort de Louis notre grandeur accroist.
Qu'en couste la conqueste aux armes de ce prince?
Dix jours. Qui le croira? celui qui le connoist.

---

extérieurs, il reçut la ville à composition. Le gouverneur, M. d'Ostiche, qui avait été blessé pendant le siége, sortit de la place avec la garnison composée de 400 hommes.

(1) Ce fut le 10 août 1667, que le roi se présenta devant cette place. Après en avoir reconnu lui-même tous les abords, il la fit investir par un corps de six mille cavaliers que commandait le marquis d'Humières. Le 17, la tranchée fut ouverte en deux endroits, vers la porte de Fives; le roi passa au bivouac les dix nuits suivantes; et le 28, le gouverneur, comte de Bruay, obtint une capitulation honorable, avec

PRISE DE BOUCHAIN, 12 MAI 1676 (1).

Media erat inter Valencenas et Cameracum
Urbs munitissima Buccinium.
Hanc LUDOVICUS MAGNUS
Præsentibus majora animo volutans,
Phil. Aurel. fratri expugnandam dedit;
Prosperis itineribus irritus vindex
Se stitit regi Princeps Auriacus;
Directæ utrimque acies, Mars communis,
Imago præsentissimi discriminis, sors anceps,
Spes in robore et lacertis,
Centum utrimque millia armatorum fuere.
Victoriam Galli tanto rege, imperatore, auspice,
Summo ardore præsagiebant;
Cum cani receptui Auriacus et Villa-Hermosa
Hispanorum, Batavorumque duces jussere;
Urbs male vindicata Aurelianensi cessit.

Bouchain servoit de clef à deux superbes villes;
Sa prise les rendoit à dompter plus faciles.
Ni Valenciennes ni Cambray
N'eussent tombé sitost sans ce premier essay.
Philippe l'entreprend; Bouchain voit une armée
Sous l'un et l'autre frère à vaincre accoustumée.
Orange accourt en vain; Bouchain cède à Louis.
Tenant presqu'en ses mains une double victoire,
L'ennemi se retire, envieux de la gloire
Dont ce prince eust comblé tant de faits inouïs.

PRISE DE VALENCIENNES, MARS 1677 (2).

Alexandrum Tyrus, Cæsarem Massilia,
Saguntus Annibalem, Scipionem Carthago,
Medio in victoriæ quondam sinu et decursu,
Longa et cruenta obsidione detinuerunt;

---

tous les avantages qui furent demandés en faveur des habitants et du commerce de cette grande ville.

(1) Tandis que le duc d'Orléans assiégeait Bouchain, le prince d'Orange s'était présenté en face des bastions de cette place, dans la plaine d'Hurtebise, avec 50 mille Hollandais et Espagnols. Louis XIV, l'ayant appris, vint lui-même y offrir la bataille aux alliés, qui se retirèrent. Druhot, gouverneur de Bouchain, capitula le 12 mai 1676.

(2) Parti de St.-Germain le 28 février 1677, le roi fait ouvrir la tranchée devant Valenciennes le 8 mars; le 17, il prend cette ville d'assaut et fait la garnison prisonnière. La présence du roi fut cause que la ville ne fut pas pillée et que les habitants furent traités avec toute la douceur possible en pareille circonstance.

VALENCENA, ceu Troja Belgica,
Frustra olim Marte petita,
Munitione, aquis, pedite, equite, animis
In longas expeditionum moras instructa,
Ab ipso LUDOVICO MAGNO
Manu, impetu rapta, nec tamen direpta est.
Dubium esto posteris,
Ecquid mirabilius fuerit et majus,
An quod incruente armatus rex vicerit,
An quod victor non iratus urbi opulentæ pepercerit;
Tanta principis moderatio et clementia
Valencenatum æterna fide rependatur:
Pignus sit hoc monumentum
Regi suorum duci et amori positum.

Valenciennes estoit l'écueil de nos guerriers;
Elle avoit arrêté le cours de nos lauriers.
Ses enfans rappelloient de tristes funérailles,
Nous monstrant nos tombeaux creusés sous leurs murailles.
Que les temps sont divers! Il n'est que notre roy
Qui se puisse vanter d'avoir toujours pour soi
La faveur du dieu des batailles;
Bientost cette cité fut soumise à ses loix.
Nous pouvions nous venger des pertes d'autrefois;
Le soldat renonça de lui-même au pillage;
Il eut horreur d'un droit acquis à son courage;
Ce miracle n'est dû qu'au plus clément des rois.

Mais en voici une qui n'a jamais été publiée, je crois; c'est celle qui fut demandée au baron de Vuoerden, trois mois après la prise de Cambrai, à la fin de juillet 1677, lorsque le roi fit réparer la porte Notre-Dame, par où il était entré en cette ville.

LUDOVICUS MAGNUS
Tertio post mense quam virtutis ac celeritatis prodigio
Urbem speculam Belgii, arcem spem Tagi cepisset
Civium commodo, civitatis ornamento
Imperii munimento consulens
Hanc portam reparavit, auxit, decoravit
Anno MDCLXXVII.

Il paraît que les lignes qui précédent ont été gravées sur la première pierre de reconstruction. Celles qui suivent figurent aujourd'hui à l'extérieur de la porte N. D. et expriment avec assez de bonheur la réunion définitive de Cambrai à la monarchie française :

Valencenis sæviente Martio vi captis ac stupente orbe predæ ereptis
Dum Sancti Audomari civitas Regis jussu, copiis ac auspiciis expugnatur
Arausionensis instructâ acie per Aurelianensem pofligatur
LUDOVICUS MAGNUS, CAMERACUM Galliæ diù tremendum ac imminens

Totis regni viribus bis frustra tentatum
Urbem. VII, arcem vero xij dierum obsidione dirutam ac jam num patentem,
Pridie nonas aprilis ac xiij. Kal. maias anni M. VI.c LXXVIJ recepit Victor
Cameracensibns gallici juris vix dum effectis
Æque ac suis charus et suscipiendus.

L'inscription abattue en 1792 a été, sur ma proposition et par les soins de M. Béthune-Houriez, maire de Cambrai, rétablie solennellement le 15 août 1823. Après les événements de 1830, la nouvelle autorité municipale crut bien faire en ordonnant de nouveau le déplacement de cette pierre monumentale qui constate l'un des faits les plus glorieux de l'histoire de Cambrai. Je pris la liberté grande d'adresser une plainte à M. le ministre de l'intérieur; et des ordres furent donnés pour replacer le marbre et l'inscription qui, du reste, n'est pas la même que celle qu'avait traduite La Fontaine et qu'il faut insérer ici avec les vers du bon homme, tout faibles qu'ils sont:

PRISE DE CAMBRAI (1).

Fama, qua ipsa bella constant
Invictum ac terrens eatenus
Steterat CAMERACUM,
Bis olim obsessum, bis obsidione liberatum;
Hæc Hispanorum munita in urbe belli,
Inclyta in arce Palladii sedes,
Qua sospite provincias servari Belgicas,
Invadi Gallias posse speraverant,
A LUDOVICO MAGNO impetita est;
Sextiduo tanti nominis civitas regi permissa;
Mox impigre præparatis animis,
Jugulatis publico consilio equis,
Quater mille defensores
Arcem strenue propugnaturi insedere:
Dies XIII ignea et tormentaria oppugnatio tenuit;
Petrus Savalius, Hispanus, urbis præfectus,
Per diruti subrutique muri ruinas suos eduxit.

Cambray portoit son nom aux terres inconnues;
Ses plus fiers ennemis n'osoient en approcher;
Ils passoient; et ce lieu, plus ferme qu'un rocher,
Gardoit un air tranquille, et menaçoit les nues;

---

(1) Après avoir réduit Valenciennes, Louis XIV investit Cambrai le 20 mars 1677. Le 4 avril, il reçoit la ville à composition. Don Pédro Zavala se retire dans la citadelle avec la garnison composée de 4,000 hommes, après avoir fait égorger les chevaux de la cavalerie, n'ayant ni assez d'espace, ni assez de vivres pour les conserver. La citadelle se rend le 17 avril.

Qu'ont servi ses châteaux, ni leurs cimes chenues ?
Ce rempart s'est soumis ; c'estoit le seul recours
Que l'Ibère opposât au cours
D'un torrent qui sans doute eust emporté le reste.
La paix a suspendu ces rapides efforts.
Flandres, ton sort dépend d'un conquérant modeste
Et non des ligues et des forts.

Sur le champ de bataille de Denain s'élève un obélisque qui consacre le souvenir de la victoire remportée dans cette plaine le 24 juillet 1712 sur les alliés. Les diverses inscriptions gravées sur les quatre faces de la pyramide sont imprimées dans l'*Annuaire statistique du département*, année 1832, p. 43-44.

Après la bataille de Fontenoy, les religieux de Cysoing firent élever dans leur enclos une pyramide que nos deux révolutions ont respectée. Les inscriptions qui la décorent ont été aussi publiées ; n'ayant pas à les reproduire, je dois au moins les signaler.

Inscriptions relatives à l'histoire littéraire.

Un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai nous a conservé l'épitaphe de Simon Marmion, peintre et enlumineur de livres à Valenciennes. Elle est très-curieuse et je la crois inédite : Voici donc ce qu'on lit dans le manuscrit en question :

« En l'église Nostre-Dame-la-Grande en Vallenciennes estoit » ycy devant l'épitaphe de M.e Simon Marmion, peintre, lequel » repose derrière le cœur de ladite église de la chappelle St.-Luc :

Je suis Simon Marmion vif et mort,
Mort par nature et vif entre les hommes.
Après le vif moy vif peindiz la mort
Qui durement mal point et que s'amort
A mordre tous, comme nous que mort sommes.
Quand j'ay la mort dormant le pesant somme
Resuscité par vif art de peinture
Aux vivans suis de le Mort pourtraiture.

Du maistre peintre à qui devons homaige
Tellement fus peint et illuminé,
Qu'il me crée à sa divine imaige.
Autres voians mes traicts et mon imaige
Ont après moy leurs œuvres patronnez.
Quand j'ai tout peint et tout imaginez,
La mort terrible a broyez mes couleurs ;
Au resveiller sont les griefves douleurs.

Ciel, soleil, feu, air, mer, terre visible,
Métaulx, bestiaux, habits rouges, bruns, vers,
Bois, bled, champ, pretz, toute chose sensible,
Par art fabricq ai atteint ès possible
Aultant ou plus que nuls des plus experts.
Tant vivement que nuls bruicts je n'y perds,
Car j'ay pourtrait tel mort gisant soubz lame
Qu'il semble vif et n'y reste que l'ame.

Les yeulx ont prins doulce réfection,
Es mes exploictz tant propres et exquis
Qu'ils ont donné grande admiration,
Riant object et consolation
Aux Empereurs, Rois, Comtes et Marquis.
J'ay décoré par art et sens acquis
Livres, tableaux, chappelles et autels,
Telx que pour lors ne sont guerre de tels.

Peintres mortels qui prenez patronnaige
Sur mes couleurs vertes, noires et blanches;
Quand vous avez pourtraict vos personnaiges
Après les miens dont sont grand les sommaiges,
Octroyez nous les doulces bienveuillances,
Priez aux Saincts dont j'ai fait les semblances
Que l'Eternel peintre pardon me face
Sy que lassus je tire après sa face.

Le jour et l'an de la nativité
Nostre Seigneur mil avec quatre cens
Quatre vingt noef, lors fort débilité
La fière mort par son habilité
Me despouilla avecq cœur, force et sens.
Vous qui voyez ces imaiges présens,
Pryez saint Luc dont voicy la chappelle
Que Dieu lassus en sa gloire m'appelle.

« La table d'autel de ladite chapelle S.t-Luc est de cest excellent » ouvrier Marmion, digne de très-grande admiration, singulier en » la draperie, relèvement de platte peinture que l'on jureroit que » c'est pière blanche, qui n'y prendroit garde de bien près, et sur- » tout en la table d'autel la chandelle qui samble vrayement ardre. »

Cette épitaphe est l'œuvre de Jehan Molinet; du moins tout porte à le croire. On retrouve bien là son style prétentieux et pédantesque si bien caractérisé par M. de Reiffenberg dans l'excellent mémoire qu'il a consacré à ce poète chroniqueur (1). Au surplus ce

(1) *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 1832-1833, 213.

qui doit surtout le faire attribuer à Molinet, c'est le passage suivant de D'Outreman :

« A même temps que Molinet vivoient à Valentiennes, M. Simon » Marmion, peintre (auquel le susdit Molinet *fit un bel épitaphe*); » M. Pierre du Préau, vulgairement nommé Piérart Marmouzet, » statuaire ou tailleur d'images, et Jérosme de Moyenneville, or- » fèvre, tous trois excellemment accomplis en leur art et renommés » par tout. » (1)

A ces paroles de l'historien valenciennois qui attestent la célébrité de Simon Marmion, nous pouvons ajouter une autre preuve. On lit dans le *Compte de la recette générale des finances du duc de Bourgogne (chambre des comptes de Lille)*, pour le mois d'avril 1467 après Pâques, folio VI^{xx} VIII^{x} :

« A Simon Marmion, escripvain demeurant à Valentiennes, la » somme de cent livres, monnoie de Flandre, que mondit seigneur » luy a fait délivrer comptant sur les ouvraiges et estoffes qu'il » doit faire par l'ordonnance d'icelui seigneur à ystorier, enluminer » et mettre en fourme ung bréviaire que mondit seigneur (2) a » fait faire pour servir à dire ses heures.... C. livres. »

Quand d'ingrats contemporains méconnaissent notre mérite, nous nous consolons en disant : « Patience, la postérité sera plus équitable. » Mais hélas ! cette postérité est parfois bien oublieuse aussi ! A Valenciennes, hormis deux ou trois personnes que j'ai déjà nommées, qui se souvient de Simon Marmion, ce peintre *excellemment accompli en son art et renommé partout ?*

A Lille, où les amis de l'antiquité ne manquent pas plus qu'ailleurs, personne encore ne m'a dit mot de Philippe de la Chapelle de Rupilly ; et sans son épitaphe qui se lisait jadis en l'église Saint-Pierre, nous ne saurions pas que ce notable bourgeois, mort le 19 août 1579, a fondé en son temps une fête *en l'honneur de la rhétorique.*

Par mort est enserré, sous ce dur pavement,
Ung notable bourgeois diseret et politique,
Homme de bon esprit, libéral et prudent,
Qui solide au conseil servoit la république.
Ouvrier et amateur fust de la rhétorique
Sy que pour l'honnorer et tenir en vigheur,
D'une feste a esté fondateur munificque.
Priez qu'au ciel repos il ayt du Créateur.

---

(1) *Hist. de Valentiennes*, 382.

(2) Philippe-le-Bon, qui mourut le 15 juin 1467.

Jean Despautère qui, du temps de Lafontaine (1), était encore la lumière des écoles et l'épouvantail des écoliers, enseigna tour à tour à Bergues-Saint-Winoc et à Comines. Il mourut dans cette dernière ville en 1520. Sa pierre tumulaire se voit dans l'église paroissiale et porte l'inscription suivante :

Epitaphium doctissimi viri Joannis Despauterii hujus oppidi ludimagistri qui obiit anno 1520.

Hic jacet unoculus visu præstantior Argo,
Flandrica quem Ninive protulit at caruit (2).
Requiescat in pace.

Au sujet des ouvrages de ce *borgne plus clairvoyant qu'Argus*, voyez M. de Reiffenberg, *Troisième Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, p. 24 et suiv.

Denis Godefroy, conseiller et historiographe du roi, nommé garde des chartes de la chambre des comptes de Lille, le 11 décembre 1668, mourut en cette ville au mois de juin 1681, après avoir donné au public divers ouvrages fort estimés. Il fut inhumé, comme nous l'avons dit plus haut, en l'église Saint-Etienne, avec cette épitaphe :

Nomen viri optimi longæva nec matura ætate defuncti
Cujuslibet MNEMOΣYNH vicem expleat
Dionysius de Godefroy
Regis consiliarius et historiographus
Gothofredorum de jure meritissimorum filius et nepos
Jacobi abnepos hic jacet
Majorum gloria exteris gentibus regi propria fide inclaruit
Accersitus Parisiis atque rationario Belgii Gallici
Vulgo Cameræ Computuum præpositus
Munus arcanum munus fiducia plenum
Summa humanitate peritiâ sedulitate per annos XIII exercuit
Principi publico privatis
Indagatione jurium regiorum et officioso labore obsecutus
Senium longius cum virtus mens bona bonorum votu præsagirent
Insulis tertio idus junias MDCLXXXI extinctus est
Quietem æviternam lector apprecare.

---

(1) Un écolier qui ne s'amusoit guère
A feuilleter Clénard et Despautère.

(2) Ce n'est point ainsi, paraît-il, que le premier distique avait été primitivement conçu par Adrien Hecquet, d'Arras. Le second vers portait : *Nomen Johannes cui Ninivita fuit.* Il est à croire que la pierre tumulaire aura été placée seulement en 1615, époque de la reconstruction de l'église de Comines, et qu'alors on aura inséré cette variante beaucoup plus poétique que l'ancien texte.

Il y aurait un mémoire tout entier à faire sur les épitaphes dont Fenelon a fourni le sujet, et qui ont été tour-à-tour gravées sur sa tombe. J'en ai consigné plusieurs dans ma *Notice* sur le beau monument élevé à cet homme immortel, in-8.°, Cambrai, 1827. D'Alembert, qui a beaucoup critiqué celle qu'avait rédigée le P. Sanadon, en a proposé une autre fort prétentieuse et fort ridicule : « *Sous cette pierre repose* FENELON. *Passant, n'efface point par tes pleurs cette épitaphe, afin que d'autres la lisent et pleurent comme toi.* Le 7 janvier 1826, lors de l'inauguration du beau mausolée dû au ciseau de David, on y incrusta les paroles fournies par l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

FRAN. DE SALIGNAC DE LA MOTHE FENELON ARCHIEPISCOPI CAMERACENSIS
Viri tum christianis virtutibus tum ornatissimo ingenio
Longe celebratissimi
Monumentum
Nefanda temporum injuria
Una cum ecclesia nomine et meritis ejus nobilitata
Abolitum
Episcopus Ludovicus Belmas et cives Cameracenses
Communi studio
Hac in ecclesia restaurare curaverunt
Anno M D CCC XXVI die septima januarii.

Je borne ici cette rapide revue des inscriptions du département : j'en ai omis beaucoup, parce que mon dessein n'était pas d'offrir un recueil complet. Je voulais aujourd'hui effleurer seulement le sujet, sauf à le traiter à fond quand je croirai en avoir rassemblé tous les éléments.

POPULATION. — *Naissances.* — 1839.

ARRONDISSEM.s	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque...	1727	1708	66	52	63	71	3687
Hazebrouck..	1651	1548	17	12	64	59	3351
Lille.....	5068	4719	192	171	429	395	10974
Cambrai.....	2583	2703	73	51	182	193	5785
Avesnes.....	1718	1661	31	32	87	86	3615
Douai.....	1346	1192	50	63	113	113	2877
Valenciennes.	2366	2158	76	83	121	118	4922
TOTAL....	16459	15689	505	464	1059	1035	35211

Mariages. — 1839.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque.....	615	54	76	24	769
Hazebrouck.....	527	36	92	28	683
Lille.....	1825	88	211	69	2193
Cambrai.....	1129	37	117	40	1323
Avesnes.....	884	41	80	25	1030
Douai.....	574	25	61	24	684
Valenciennes.....	968	58	94	36	1156
TOTAL.....	6522	337	731	246	7838

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de leur naissance. — 1839.

ARRONDISSEMENTS.	Garçons.	Filles.	Total.
Dunkerque.....	100	73	173
Hazebrouck.....	62	47	109
Lille.....	287	207	494
Cambrai.....	146	85	231
Avesnes.....	107	92	199
Douai.....	61	47	108
Valenciennes.....	97	67	164
Totaux.....	860	618	1478

Contrairement à l'usage que nous avions adopté les années précédentes, nous n'avons compris ces 1478 enfants ni parmi les naissances ni parmi les décès.

Décès. — 1839.

ARROND.t	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	Total.
Dunkerque..	840	774	456	584	103	6	»	2763
Hazebrouck.	797	803	537	744	139	24	1	3045
Lille.....	2016	2742	2130	1948	381	32	»	9249
Cambrai...	896	941	719	937	195	14	»	3702
Avesnes....	458	557	489	747	222	33	1	2507
Douai.....	380	553	479	553	132	11	»	2108
Valenciennes...	735	784	719	718	187	17	»	3160
Total...	6122	7154	5529	6231	1359	137	2	26534

La balance des naissances et des décès pendant l'année 1839 présente, pour les premières, un excédant de 8,677, qui, ajouté aux 1,005,066 individus formant la population général au 31 décembre de l'année précédente, élève le total de cette population au 1.er janvier 1840, à 1,058,743 ames. C'est ce qui résulte du tableau ci-après :

ARRONDISSEMENS.	Population au 1.er janvier 1839.	Accroissement en 1839.	Perte en 1839.	Total au 1.er janvier 1840.
Dunkerque.....	99089	924	»	100013
Hazebrouck.....	107309	306	»	107615
Lille.....	315362	1725	»	317087
Cambrai.....	162230	2083	»	164313
Avesnes.....	135107	1108	»	136215
Douai.....	96637	769	»	97406
Valenciennes.....	134332	1762	»	136094
TOTAL.....	1050066	8677	»	1058743

L'augmentation obtenue en 1839 est considérable ; elle excède de 994 celle qui a eu lieu en 1838 ; cependant il n'y a pas eu d'accroissement sensible dans le nombre des naissances ; mais il y a eu en 1839, 997 décès de moins qu'en l'année précédente.

Cette augmentation se répartit ainsi qu'il suit entre les divers arrondissements du département : Dunkerque, 1 sur 107 habitants ; Hazebrouck, 1 sur 351 ; Lille, 1 sur 183 ; Cambrai, 1 sur 78 ; Avesnes, 1 sur 122 ; Douai, 1 sur 126, et Valenciennes, 1 sur 76.

Comme on le voit, les arrondissements de Valenciennes et de Cambrai sont ceux qui ont pris la plus forte part dans cet accroissement, et l'arrondissement d'Hazebrouck celui qui a obtenu le plus faible excédant.

Les naissances se divisent entre les sexes de la manière suivante : mâles, 18,023 ; femelles, 17,188. C'est la proportion relative ordinaire. Le nombre des naissances d'enfants naturels a été de 3,068, ce qui équivaut au onzième des naissances d'enfants légitimes ; il était du dixième les années précédentes. Cette diminution indiquerait-elle un progrès moral ? C'est ce que nous ne saurions affirmer ; le résultat du mouvement des années suivantes nous l'apprendra.

Le nombre des mariages a été de 507 plus faible en 1839 qu'en 1838. La stagnation du commerce, l'abaissement des salaires et le haut prix auquel les objets de consommation se sont maintenus pendant toute l'année, peuvent rendre raison de cette différence.

Il est à remarquer qu'en 1839, le nombre de mariages d'hommes veufs a été inférieur de 249 à celui de 1838, tandis que le chiffre des mariages de femmes veuves n'a pas varié.

Les décès présentent, comme nous l'avons dit, une diminution de 937. Cette diminution s'applique aux enfants au-dessous de 15 ans et aux individus de 50 à 80 ans. Ainsi les causes de mortalité qui ont sévi sur les premiers en 1838, ont cessé en 1839.

Quant à la classe de 15 à 50 ans, elle a subi en 1839 un nombre de décès un peu plus considérable qu'en 1838.

Les cinq premiers mois de l'année et le mois de décembre fournissent plus de naissances et d'extinctions que les autres. C'est une remarque que nous avons consignée dans le précédent Annuaire, et que confirment les détails du mouvement de l'année 1839. Les mois qui en produisent le moins sont toujours ceux d'août et septembre pour les décès, et d'octobre et novembre pour les naissances.

Il a été constaté que les 26,534 décès survenus en 1839 se divisent comme suit :

Individus appartenant à la population du département..	25,731
Français étrangers au département.....	560
Individus non français.....	243
TOTAL.....	26,534
Parmi ces décès sont compris :	
Morts de la variole.....	271
Suicides.....	81
Meurtres.....	4
Morts accidentelles.....	374
Morts par suite d'épidémies ou évènements extraordinaires.....	60
Ensemble.....	790

LONGÉVITÉ.

Deux centenaires sont morts dans le département en l'année 1839. Nous avons recueilli quelques notes biographiques sur ces deux personnes; nous les transcrivons ci-après :

L'une de ces centenaires appartenait à l'arrondissement d'Avesnes. C'est la nommée Catherine-Joseph ALGRIN, décédée à

Maubeuge le 4 juin 1839, âgée de cent ans et quelques mois. Cette femme a conservé jusques dans ses derniers jours l'usage de ses facultés intellectuelles. Sa vue et sa mémoire étaient restées bonnes. Elle s'occupait encore des détails du ménage de son fils, boucher, à Maubeuge. Mariée à 36 ans, elle n'a eu que deux enfants, et a long-temps exercé la profession de bouchère. Catherine ALGRIN était sobre, d'un caractère fort calme, et durant le cours de sa longue existence elle n'a presque jamais été malade. Née à Gognies-Chaussée, village près de Maubeuge, elle habitait cette dernière ville depuis environ 70 ans.

La seconde centenaire, née à St.-Sylvestre-Cappel, arrondissement d'Hazebrouck, le 11 mars 1739, est décédée à Caëstre, même arrondissement, le 17 août 1839. Elle se nommait Marie-Anne-Barbe MOREEL, et avait épousé en dernières noces le sieur Joseph Dewaele. Jusqu'à l'âge de 30 ans elle a appartenu à la classe ouvrière comme domestique, et c'est alors qu'elle s'est mariée à un cultivateur déjà âgé, chez lequel elle servait. Cette union, qui fut stérile, dura quarante-deux ans. Après le décès de son mari, Marie-Anne MOREEL resta veuve pendant deux années, et elle se remaria ensuite à l'âge de 74 ans, avec le nommé Dewaele, âgé de 35 ans. La vie de cette centenaire a été très-laborieuse et exempte de maladies. Elle est morte sans souffrance et jouissant de ses facultés intellectuelles.

Villes et communes ayant une population de plus de 3000 *habitants et dont les maires sont à la nomination du roi.*

Lille	72005	Bergues	5968
Dunkerque	23808	Comines	5418
Tourcoing	19966	Condé	5297
Valenciennes	19499	Solesmes	4997
Roubaix	19455	Steenwerck	4784
Douai	19173	Gravelines	4542
Cambrai	17846	Cassel	4495
Bailleul	9911	Halluin	4240
Saint-Amand	8956	Quesnoy-sur-Deûle	4207
Hazebrouck	7674	Anzin	4182
Wattrelos	7300	Morbecque	4127
Wazemmes	6932	Steenvoorde	4023
Estaires	6657	Hondschoote	3902
Armentières	6512	Wormhoudt	3895
Maubeuge	6363	Fresnes	3693
Merville	6258	Linselles	3681
Le Catteau	6015	Landrecies	3679

Iwuy.....	3557	Catillon.....	3201
Vieux-Berquin.....	3552	Denain.....	3200
Orchies.....	3484	Caudry.....	3193
Flines-lez-Raches.....	3471	Annœullin.....	3178
Wambrechies.....	3403	Les Moulins.....	3120
Nieppe.....	3379	Roncq.....	3098
Marcq-en-Barœul.....	3348	Hasnon.....	3059
Le Quesnoy.....	3281	Avesnes.....	3030
La Gorgue.....	3228		

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le comte d'Haubersart.
M. le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✻).
M. le baron Mortier.
M. le baron de Brigode, maire, à Annappes.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la loi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissements électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissements et celle des députés élus dans chacun d'eux en 1839 :

1.er Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine, à Lille.

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. le vicomte de Villeneuve (O. ✻), ancien préfet du Nord.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon, ✻, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. —M. Martin, ✻, ministre de la justice.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. — M. le comte Roger (Édouard), à Paris.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Louis de Staplande, à Bergues.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Corne, président du tribunal de Douai.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. Dumont, ✻, manufacturier, à Raismes.

11.e Avesnes (arrond.) — M. Marchant, propriét., à Maubeuge.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Warein, propriétaire, à Hazebrouck.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1841 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 8,107 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 7,816 électeurs et se divise comme suit :

1.er arrond.t électoral...	688	7.e arrond.t électoral..	638
2.e idem.....	921	8.e idem.....	370
3.e idem.....	1220	9.e idem.....	614
4.e idem.....	482	10.e idem.....	781
5.e idem.....	214	11.e idem.....	767
6.e idem.....	365	12.e idem.....	756
		TOTAL.....	7,816

La seconde partie de la liste comprend 254 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 37 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEM.s	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1re partie. — Électeurs	LISTE GÉNÉRALE du jury. 2e partie — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires (1).	TOTAL des électeurs départementaux.
Dunkerque..	Bergues.....	220	4	»	224
	Bourbourg.....	126	4	»	130
	Dunkerque-Est..	172	15	1	188
	Dunkerque-O...	193	5	1	199

(1) Ces électeurs concourent, avec ceux des deux colonnes précédentes, à la nomination des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEM.s	CANTONS.	Liste générale du jury. 1.re partie — Électeurs	2.e partie — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	Total des électeurs départementaux.
Dunkerque..	Gravelines.....	57	1	»	58
	Hondschoote...	89	3	»	92
	Wormhoudt....	146	3	»	149
Hazebrouck.	Bailleul-N.-E....	90	3	»	93
	Bailleul-S.-O....	114	4	»	118
	Cassel.....	160	2	»	162
	Hazebrouck-N..	132	3	»	135
	Hazebrouck-S..,	89	5	2	96
	Merville.....	117	1	»	118
	Steenvoorde....	54	2	»	56
Lille.....	Armentières....	125	3	»	128
	Cysoing.....	72	»	»	72
	Haubourdin....	105	5	»	110
	Lannoy.....	82	»	»	82
	La Bassée.....	110	1	»	111
	Lille-Centre....	375	11	»	386
	Lille-Nord-Est..	333	8	»	341
	Lille-Ouest.....	313	3	»	316
	Lille-Sud-Est...	241	6	»	247
	Lille-Sud-Ouest.	347	17	»	364
	Pont-à-Marcq...	77	2	»	79
	Quesnoy-sur-D..	102	5	»	107
	Roubaix.....	214	2	»	216
	Seclin.....	81	»	»	81
	Tourcoing-Nord.	112	1	»	113
	Tourcoing-Sud..	140	4	»	144
Cambrai....	Cambrai-Est....	173	8	»	181
	Cambrai-Ouest..	197	8	»	205
	Carnières.....	71	1	»	72
	Clary.....	91	5	»	96
	Le Catteau.....	179	4	»	183
	Marcoing.....	145	3	»	148
	Solesmes.....	128	4	»	132

ARRONDISSEM.s	CANTONS.	Liste générale du jury. 1re partie. — Électeurs	Liste générale du jury. 2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	Total des électeurs départementaux.
Avesnes.....	Avesnes-Nord..	86	6	»	92
	Avesnes-Sud ...	97	10	3	110
	Bavay.....	90	1	»	91
	Berlaimont.....	65	2	»	67
	Landrecies.....	63	6	»	69
	Le Quesnoy-E..	77	4	»	81
	Le Quesnoy-O..	69	2	»	71
	Maubeuge.....	140	9	»	149
	Solre-le-Château.	47	2	1	50
	Trélon.....	33	4	13	50
Douai.....	Arleux	74	»	»	74
	Douai-Nord....	152	8	6	166
	Douai-Ouest....	167	3	2	172
	Douai-Sud	163	7	2	172
	Marchiennes....	41	3	6	50
	Orchies.....	99	»	»	99
Valenciennes.	Bouchain.....	93	»	»	93
	Condé.....	85	14	»	99
	St.-Amand riv. d.	61	1	»	62
	St.-Amand riv. g.	60	5	»	65
	Valenciennes-E.	210	6	»	216
	Valenciennes-N.	153	3	»	156
	Valenciennes-S.	119	2	»	121
	Total....	7816	254	37	8107

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Électeurs..... 1 sur 135 habitants.
Jurés (1.re et 2.e parties)..... 1 sur 131
Électeurs départementaux..... 1 sur 130

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. de St.-Aignan, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, officier de l'Ordre de Léopold.

Secrétaire général.

M. de Contencin, ✲.

Conseil de préfecture.

MM. le préfet, président.
Duburque, ✲, doyen.
Vanhœnacker-Luiset, ✲.
Grodée.
Bernos, ✲.
Legrand.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissements : Dunkerque, 3; — Hazebrouck, 4; — Lille, 8; — Cambrai, 4; — Avesnes, 4; — Douai, 3; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres sont :

MM. de Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues, et membre de la chambre des députés.
Ferrier, ✲, directeur des douanes, à Dunkerque.
Lemaire, Paul, propriétaire, à Dunkerque.
Cleenewerck, propriétaire et maire, à Hazebrouck.
Behaghel, Louis, maire de Bailleul.
De Lencquesaing, ✲✲, propriétaire, à Oxelaere.
Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.
Delesalle-Desmedt, négociant, à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✲, propriétaire, à Lille.
Delespaul, substitut du procureur du roi, à Lille, et membre de la chambre des députés.
Defontaine, Louis, ✲ ancien notaire, à Lille.

MM. Coget, Alexandre, propriétaire et maire, à Thumeries.
Comte de Brigode, prop. et maire, à Camphin-en-Pévèle.
Mimerel, ✲, négociant, à Roubaix.
Defontaine, Ed., ✲, anc. présid., prop., à Marquette.
François-Deloffre, ✲, propriétaire, a Cambrai.
Béry, ✲, propriétaire, à Cambrai.
Lobry-Deloge, maire de Solesmes.
Mouton, avocat, à Cambrai.
Hannoye, avocat, à Avesnes.
Marchant, propriétaire, à Maubeuge, et membre de la chambre des députés.
Baillon, propriétaire et maire, au Quesnoy.
George, juge de paix et propriétaire, à Avesnes.
Le comte de Montozon, ✲, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.
Leroy (de Béthune), avocat, à Douai.
Choque, notaire, à Douai.
Le baron Lahure (C. ✲), lieutenant-général en retraite, à Wavrechain-sous-Faulx.
Desespringalle, propriétaire, à Saint-Amand.
Lecuyer, président du tribunal de première instance, à Valenciennes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort des dites séries, pour régler l'ordre de renouvellement.

Les première et deuxième séries ont été renouvelées en décembre 1836 et 1839; la troisième le sera en 1842.

TROISIÈME SÉRIE,

A renouveler en 1842.

Cantons de Dunkerque Est et Ouest, M. Lemaire.
——— Merville, M. Degruson.
——— Lille Centre et Ouest, M. Delesalle-Desmedt.
——— Armentières et Quesnoy-sur-Deule, M. Defontaine.
——— Cysoing et Pont-a-Marcq, M. Coget.

Cantons de Cambrai Est et Ouest, M. François.
——— Avesnes Nord, Sud et Berlaimont, M. Hannoye.
——— Douai Nord et Marchiennes, M. de Montozon.
——— Valenciennes Est et Nord, M. Beauvois.
——— Saint-Amand, rive droite et rive gauche, M. Desespringalle.

Série à renouveler en 1845.

Cantons de Gravelines et Bourbourg, M. Ferrier.
——— Bailleul Nord-Est et Sud-Ouest, M. Behaghel.
——— Hazebrouck Nord et Sud, M. Cleenewerck.
——— Lille Nord-Est et Sud-Est, M. Smet.
——— La Bassée et Seclin, M. le comte de Brigode.
——— Carnières et Solesmes, M. Lobry-Deloge.
——— Clary et Marcoing, M. Béry.
——— Bavay et Maubeuge, M. Marchant.
——— Douai Ouest et Orchies, M. Leroy (de Béthune).
——— Valenciennes Sud et Bouchain, M. le baron Laburc.

Série à renouveler en 1848.

Cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt, M. de Staplande.
——— Cassel et Steenvoorde, M. de Lencquesaing.
——— Lille Sud-Ouest et Haubourdin, M. Delespaul.
——— Lannoy et Roubaix, M. Mimerel.
——— Tourcoing Nord et Sud, M. E. Defontaine.
——— Le Catteau, M. Mouton.
——— Landrecies, Le Quesnoy Est et Ouest, M. Baillon.
——— Solre-le-Chateau et Trélon, M. George.
——— Douai Sud et Arleux, M. Choque.
——— Condé, M. Lecuyer.

La session de 1840 du Conseil général s'est ouverte le 24 août et s'est terminée le 7 septembre. Le Conseil a nommé pour président M. *Ferrier*, directeur des douanes à Dunkerque, et pour secrétaire M. *Marchant*, membre de la chambre des députés et propriétaire à Maubeuge.

Nous donnons ci-après l'analyse des délibérations prises par le Conseil, dans chacune de ses séances :

Séance du 24 Aout.

Le Conseil, après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, procède à l'organisation de ses bureaux.

Séance du 25 Aout.

Le Conseil vote quarante-cinq articles du budget des dépenses de 1841 qui, présentant un caractère normal, ne donnent lieu à aucune discussion. — Renvoie à l'examen du bureau des finances plusieurs questions élevées relativement aux frais d'impression des listes électorales. — Décide qu'un rapport lui sera fait sur la proposition d'un membre tendant à ce que les dépenses d'entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers ne figurent pas au budget avec un caractère normal, mais soient modifiées en plus ou en moins selon qu'il se présente un nombre plus ou moins grand d'élèves capables aux examens d'admission. — Décide, pour abréger ses délibérations, que les bureaux examineront ceux des rapports de M. le préfet qui leur paraîtront ne donner matière à aucune observation, et pourront conclure purement et simplement à l'adoption des propositions y contenues.

Séance du 26 Aout.

Le Conseil décide que chacun de ses membres recevra deux épreuves du procès verbal journalier des séances. — Arrête que la pension du jeune *Duquenne*, élève architecte à l'école royale des beaux-arts de Paris, reste maintenue à 1,200 francs pour l'année 1841. — Maintient à 1,000 francs pour 1841 la pension du jeune *Mils*, élève peintre. — Porte à 1,000 francs, au lieu de 800, celle du sieur *Desquennes*, aussi élève peintre. — Arrête que le tarif adopté pour l'évaluation des prestations en nature applicables à la réparation des chemins vicinaux en 1840, sera maintenu pour 1841. — Rejette la demande formée par M. l'ingénieur des mines, à Lille, à l'effet d'obtenir un crédit de 4,000 francs sur les fonds du département pour l'exécution d'une carte géologique. — Rejette une demande de M. *Brovellio*, tendant à obtenir la concession d'une portion du jardin de la sous-préfecture de Douai. — Vote un crédit de 65,406 fr. 30 c. pour le paiement du prix, des frais accessoires et des intérêts de l'acquisition de la maison d'arrêt de Valenciennes dont l'achat a été autorisé par une ordonnance royale. — Arrête que les rapports de M. le préfet qui seront adoptés sur les conclusions sommaires des bureaux seront transcrits sur le registre des rapports du Conseil. — Alloue, au sous-chapitre XXII du budget départemental de 1841, un crédit de 500 francs applicables aux frais d'impression des extraits de rôles fournis aux assemblées cantonnales pour faciliter la révision annuelle des listes électorales. — Ouvre un crédit de 90 fr. 2 c. pour le paiement des frais occasionnés par la passation du bail de

la maison affectée à la sous-préfecture de Valenciennes. — Arrête que la somme de 12 francs due par le sieur *Mocq* pour prix de deux arbres faisant partie du rond-point de la pyramide de Denain et la redevance d'un franc due par le même pour droit de passage, seront inscrits en recette au budget départemental.— Alloue au budget de 1841 une somme de 121,290 francs pour le remboursement d'un emprunt fait en 1838 sur le fonds des chemins vicinaux. — Fixe à 1,001 fr. 85 c. la pension de retraite de M. *Carez*, employé de la préfecture, comptant 30 ans et 20 jours de service. — Entend la lecture d'un rapport sur le service et les dépenses des aliénés. — Arrête que ce rapport sera coordonné avec celui relatif aux aliénés non dangereux et à cet effet renvoie l'un et l'autre au premier bureau. — Vote un crédit de 3,010 fr. 75 c. pour le renouvellement des draperies de la grande galerie de l'hôtel de la préfecture. — Rejette la demande formée par la ville de Bouchain à l'effet d'obtenir une indemnité à titre de loyer du dépôt de sûreté de cette ville. — Appuie les démarches faites par M. le préfet pour obtenir le rétablissement d'une allocation de 5,000 francs promise par le gouvernement en 1838 pour le paiement du prix d'acquisition de la pyramide élevée à Cysoing en mémoire de la bataille de Fontenoy.

Séance du 27 Aout.

Le Conseil ordonne l'insertion au procès verbal de ce jour de deux articles de dépense votés sans discussion le 25 août et omis dans le procès verbal de cette séance.—Renvoie au premier bureau une demande de subvention présentée par les rédacteurs de l'Annuaire du département. — Rejette la proposition du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à faire accorder à la demoiselle *Griffon* une bourse au Conservatoire royal de musique de Paris. — Vote un supplément de crédit de 320 francs pour la carte du département du Nord extraite du dépôt de la guerre. — Par suite d'un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Douai, demande qu'une circulaire ministérielle explique que la constatation des naissances peut se faire à domicile et qu'elle fasse appel au zèle et à l'humanité des officiers communaux pour les inviter à éviter autant que possible les dangers que peut offrir dans certains cas la présentation des enfans à l'état civil. — Ajourne l'examen d'une proposition faite par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour la construction d'un pont sur l'Escaut près de la commune d'Hergnies, et renvoie à la commission des chemins de grande communication la demande de cette commune tendant à être dispensée de concourir à la dépense du chemin projeté de Condé à Tournay jusqu'à l'exécution du pont dont il s'agit.—Passe

à l'ordre du jour sur un vœu formé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour recommander l'étude des moyens de canaliser l'Yser et la Peene. — Passe aussi à l'ordre du jour sur la demande du même Conseil en allocation d'un subside de 5,000 fr. pour les frais de construction d'un pont sur l'Yser à Bambecque. — Passe à l'ordre du jour sur une plainte du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck contre le sieur *Détrez*, entrepreneur du curage des canaux d'Hazebrouck. — Appelle l'attention du gouvernement pour qu'il soit examiné s'il ne convient pas de porter la largeur du canal de la Colme à 10 mètres, en même temps qu'on fera le curage, et s'il n'y a pas lieu de donner à ce canal la même largeur qu'à celui de Bourbourg; invite également le gouvernement à faire étudier s'il n'y aurait pas utilité à opérer la jonction du canal de la Colme avec celui de Bergues à Dunkerque; et recommande à son attention le curage de la Basse-Colme sollicité par la ville d'Houdschoote. — Déclare qu'il ne sera plus accordé de subvention à la commune de Courchelettes pour l'entretien d'un chemin vicinal ordinaire. — Vote un crédit de 200 francs pour des réparations à exécuter au logement du gardien de la pyramide de Denain. — Rejette une demande de la commune de Ronchin tendant à obtenir un secours de 4 à 5 mille francs pour l'aider à payer les frais de pavage d'un chemin vicinal. — Rejette la demande formée par le Conseil municipal d'Houdschoote à l'effet d'obtenir une subvention de 3,250 francs pour les réparations de la flèche du clocher. — Vote un crédit de 5,300 francs pour satisfaire à l'engagement pris par le Conseil général dans sa session de 1836 de contribuer pour un cinquième dans les frais de construction d'une écluse de barrage sur la Basse-Colme, vers la Belgique. — Rejette la demande de la commune d'Honnecourt tendant à obtenir une subvention sur les fonds départementaux pour le paiement du prix d'acquisition d'un presbytère. — Passe à l'ordre du jour sur les délibérations du Conseil d'arrondissement d'Avesnes et Dunkerque, ayant pour objet une augmentation des frais d'administration des sous-préfectures. — Rejette la demande du Conseil d'arrondissement de Dunkerque d'un crédit de 300 fr. pour l'achat d'ouvrages administratifs destinés aux bureaux de la sous-préfecture. — Ordonne l'inscription au budget départemental des recettes provenant du jury de médecine et des dépenses auxquelles elles sont applicables, les unes et les autres s'élevant à 12,042 francs. — Le Conseil, après une longue discussion, rejette la demande formée par la commune de Lannoy à l'effet d'obtenir une subvention de 20,000 francs pour l'aider à payer la dette résultant du pavage du chemin de Lannoy à Roubaix, aujourd'hui compris dans une ligne de grande communication.

Séance du 28 Aout.

Le Conseil, après avoir entendu la lecture d'un rapport sur différents vœux exprimés par les Conseils d'arrondissement relativement aux chemins vicinaux, reconnaît que le réglement préfectural du 13 juin 1837 a besoin d'être révisé dans un grand nombre de ses parties et déclare s'en référer à cet égard à sa délibération du 9 septembre 1839. — Invite M. le préfet à requérir des agents voyers un état de reconnaissance des cours d'eaux et rivières non navigables de chaque commune. — Prie ce magistrat d'exiger que les mêmes agents résident dans une des communes de leur circonscription. — Déclare ne pouvoir s'occuper quant à présent d'une caisse d'épargne pour les agents voyers. — Déclare encore ne pouvoir accueillir la demande d'une gratification en faveur de MM. *Lebleu*, *Petit*, *Vitrant*, *Duchastel*, et arrête que ces agents seront cités honorablement dans son procès verbal. — Ajourne à décider s'il peut être utile d'acheter les outils et autres objets indiqués dans le rapport de l'agent voyer en chef. — Entend les explications de M. le préfet au sujet des tentatives par lui faites pour établir une bonne police des chemins vicinaux. — Rejette ensuite, après un assez long débat où il est question du droit de plantis, la proposition d'un membre relative aux moyens de faire exécuter les condamnations prononcées à la charge des contrevenants aux réglements sur la police des chemins vicinaux. — Emet le vœu, 1.° que dans les parties des bords de la Lys et de la Deûle où il sera jugé nécessaire d'établir une digue pour le chemin de halage, il soit, dans le terrain frappé de servitude, ménagé un contrefossé qui puisse favoriser les crues comme la retraite des eaux nécessaires aux prairies riveraines de ces rivières; 2.° que dans le même but il soit construit dans l'épaisseur de la digue des pontceaux en nombre suffisant et d'une ouverture correspondante à celle du contrefossé; 3.° qu'il soit établi le long de ces rivières des repères apparents où les intéressés pourront vérifier la hauteur de ces eaux. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque sur les moyens de faire jouir avantageusement le commerce du bassin à flot que la marine possède au port de cette ville. — Prie M. le préfet, 1° d'exprimer au gouvernement la reconnaissance du Conseil pour la loi du 15 juillet 1840 qui a doté le département du Nord de deux chemins de fer partant de la frontière belge et conduisant à Lille et à Valenciennes; 2.° de joindre ses instances à celles du Conseil pour que l'embranchement qui rattachera Lille à Dunkerque et qui déjà avait été autorisé par une loi, soit de nouveau étudié et exécuté en même temps que la ligne principale. — Rejette la demande formée par

la commune d'Ebblinghem et appuyée par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour obtenir un secours de 350 francs applicable aux frais de réparation de divers ponts communaux. — Vote un crédit de 29,242 fr. 8 c. pour solder en capital et intérêts les contingents à payer par le département en vertu d'une délibération du 8 juin 1832, dans les frais de construction du chemin de grande communication de Bergues à St.-Omer. — Ouvre un crédit de 256 fr. 58 c. au budget de 1841 pour réparations à faire au bâtiment de la sous-préfecture de Douai. — Vote un crédit de 1,351 fr. 80 c. pour le renouvellement des peintures du vestibule et de l'antichambre du premier étage de l'hôtel de la préfecture. — Vote également les crédits ci-après : 328 francs pour réparations à faire au tribunal de commerce de Dunkerque ; 105 francs pour payer le prix d'achat d'une pendule placée dans l'auditoire du tribunal de commerce de Cambrai ; 270 francs pour le remplacement des rideaux et stores du tribunal de commerce de Dunkerque. — Rejette la demande d'un crédit destiné à l'achat de divers objets mobiliers pour le parquet du tribunal civil de Cambrai. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes au sujet des relations existantes entre les fonctionnaires publics et les membres du clergé. — Rejette la demande faite d'une pension temporaire en faveur du jeune *Delemer*, élève graveur, chez M. Muller, à Paris. — Déclare ne pas appuyer la proposition du Conseil d'arrondissement de Cambrai tendant à ce que la durée des fonctions des commissaires-répartiteurs des contributions directes soit fixée à trois années. — Passe à l'ordre du jour sur une demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai tendant à faire accorder des primes d'encouragement pour le remplacement des couvertures en chaume par des couvertures en pannes ou en tuiles.

Séance du 29 Aout.

Le Conseil accorde à la ville de Condé un dégrèvement de 127 fr. sur son contingent de contribution foncière. — Ajourne tout changement général à la répartition de la contribution mobilière, jusqu'à ce que l'administration supérieure ait admis la révision et l'application des valeurs locatives constatées en exécution de la loi du 21 avril 1832. — Accorde à la commune d'Iwuy, un dégrèvement de 500 francs sur sa contribution mobilière. — Fixe à 400 francs pour 1841 le contingent de la commune de Lourches dans la répartition de la contribution mobilière. — Réitère ses vœux pour l'établissement de brigades de gendarmerie à pied à Watten et Berlaimont. — Vote à titre d'encouragement à MM. *Demeunynck* et *Devaux*, employés de la préfecture et auteurs de l'Annuaire

départemental, une somme de 400 francs qui sera inscrite au budget de 1841.— Rejette une demande formée par la commune de Villers-Guislain à l'effet d'obtenir un secours pour le paiement d'une partie des frais d'agrandissement de son église. — Accorde à la commune de Salomé un secours de 1,000 francs pour l'aider à reconstruire son église, sous la réserve toutefois que ce crédit ne sera porté au budget que si les fonds des dépenses facultatives le permettent. — Vote l'inscription au budget de 1841 d'un crédit de 1,800 francs pour l'entretien des bâtiments des cours et tribunaux. — Fixe à 1,500 francs pour 1841 l'allocation destinée à l'entretien des casernes de gendarmerie. — Arrête : 1.° que la somme de 24,346 fr. 19 c. restée sans emploi sur les centimes ordinaires du budget de 1838 sera ajoutée à celle de 166,960 francs affectée aux prisons départementales pour 1840 ; 2.° que la somme de 7,106 fr. 57 c. provenant de centimes spéciaux non employés en 1838 pour le service des chemins vicinaux, sera portée au budget de 1840 en accroissement des ressources affectées auxdits chemins. — Approuve le compte des fonds de non-valeurs et de réimpositions de l'exercice 1838. — Maintient pour 1841 le tarif d'évaluation de la journée de travail pour l'établissement de la contribution personnelle. — Fixe à 1,200 francs le crédit accordé au tribunal de commerce de Lille pour menues dépenses.— Vote au budget de 1841 : 1.° un crédit de 660 francs, importance des frais faits en 1839 pour l'expertise des voitures publiques ; 2.° l'allocation d'une somme de 500 francs pour les frais de ce service pendant l'année prochaine. — Alloue pour 1841 un crédit de 250 francs pour les frais d'illumination de l'hôtel de la préfecture les jours de fêtes publiques. — Rejette comme étrangère au département une dépense de 131 f. faite en 1839 pour impression, fournitures et emballage relatifs à l'exposition publique des produits de l'industrie. — Autorise la vente au profit du département de différents objets mobiliers hors de service, provenant de tribunal civil de Cambrai et des anciennes prisons de Lille. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour la révision de la loi sur les patentes. — Passe à l'ordre du jour sur la demande du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à ce qu'un impôt soit établi sur les chiens. — Passe à l'ordre du jour sur la proposition faite de réclamer la réduction d'un quart sur le droit d'entrée des cotons retors venant de l'étranger. — Renouvelle le vœu exprimé en 1839 pour l'extension du service quotidien des postes, et prie M. le directeur de l'administration de provoquer une loi ayant pour objet de réduire le port des lettres à une taxe unique, en conciliant les intérêts du commerce avec ceux du trésor. — Alloue une somme de 300 francs à la société humaine de Dunkerque,

pourvu que les fonds du budget facultatif soient suffisants pour couvrir les dépenses de ce budget. — Décide qu'il n'y a pas lieu d'autoriser la publication annuelle, aux frais de l'administration départementale, d'un résumé analytique des faits de police médicale et des observations de médecine vétérinaire recueillis dans le département. — Emet le vœu qu'il soit présenté aux chambres une loi réglant l'exercice de la médecine vétérinaire. — Emet un avis favorable à l'établissement d'un marché dans la commune de Gommegnies. — Alloue au budget de 1841 un crédit de 1,216 f. 80 c. pour solder les dépenses du service des épidémies pendant l'année 1839; 2.° un crédit de 800 fr. pour le même service pendant 1841.

Séance du 31 Aout.

Un débat s'engage sur l'intention manifestée par M. le maire de Valenciennes de reprendre les locaux occupés dans l'Hôtel-de-Ville par le tribunal de première instance, pour les affecter à différents services communaux. Cette discussion n'a pas de suite. — Le Conseil maintient la résolution par lui prise dans sa séance du 26 août, et portant que le rapport présenté sur les hospices d'aliénés sera coordonné avec celui sur les insensés non dangereux. — Entend la lecture d'un rapport sur les enfants trouvés et abandonnés. Une discussion s'établit ensuite sur les mesures restrictives imposées par M. le Préfet à la réception des enfants déposés dans les tours. A la suite de ce débat le Conseil adopte le compte des dépenses du service des enfants trouvés pendant l'année 1839; adopte pareillement le projet du budget du même service pour l'année 1841; arrête en conséquence qu'un crédit de 130,000 fr. sera porté au sous-chapitre 10 du budget départemental; autorise M. le Préfet à prélever sur ces 130,000 fr., d'une part, 3,000 fr. pour être distribués en secours aux filles-mères, et d'autre part, 2,000 fr. pour être employés à rétribuer les visiteurs d'enfants; déclare qu'il n'est pas d'avis de rétablir les tours supprimés de Valenciennes et de Douai; qu'il n'est pas d'avis, quant à présent, de supprimer le tour de Lille; qu'il est d'avis d'adopter le nouveau tarif des mois de nourrice, mais pour n'opérer que par gradation, en trois années, la réduction pour l'arrondissement de Cambrai, et à la condition que ce tarif ne s'appliquera qu'aux enfants qui seront placés à l'avenir en nourrice, et à ceux qui passeront d'une période d'âge à une autre. — Exprime le regret de ne pouvoir accueillir la demande d'un subside en faveur des premiers commis des sous-préfectures de ce département, pour leur assurer des pensions de retraite, et renouvelle le vœu que le gouvernement établisse pour toutes les sous-préfectures de France un système de caisse de retraites. — Invite M. le

Préfet à faire de nouvelles instances pour qu'il soit permis aux habitants des départements limitrophes de la Belgique de circuler dans toute son étendue avec un passeport français pour l'intérieur. — Renouvelle le vœu déjà émis dans plusieurs sessions pour que le prix des passeports à l'étranger soit réduit de 10 à 2 fr. — Appuie une demande du Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à faire accorder l'autorisation de planter du tabac aux communes des cantons de Condé et St.-Amand. — Emet le vœu que, pour 1841, le ministre veuille bien rendre le complément des 12 pour cent dont il a réduit les prix des tabacs en 1835. — Approuve le compte rendu par M. le Préfet des dépenses faites pour le service des aliénés indigents pendant l'exercice 1839. — Le Conseil, après avoir examiné et vérifié les comptes de l'administration départementale pour l'exercice 1838, déclare qu'ils sont exacts et réguliers, qu'ils ne donnent matière à aucune observation, et que les crédits portés au budget ont été employés conformément à leur destination; en conséquence, arrête et fixe le reliquat de ces comptes à 240,674 fr. 18 cent. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite du compte provisoire de l'exercice 1839, arrêté au 1.er août 1840. — Le Conseil, attendu l'intérêt qu'inspire la position du jeune *Lefort*, resté orphelin sans ressources et à la charge de parents collatéraux peu aisés, et considérant les bons services que le père de cet enfant a rendus pendant long-temps comme employé de la préfecture, accorde au mineur *Lefort*, afin de l'aider à apprendre un état, et sans entendre établir aucun précédent, un secours de 500 fr., une fois payé, à porter au chapitre 19 du budget de 1841.

SÉANCE DU 1.er SEPTEMBRE.

Le Conseil, sur l'observation de plusieurs membres du second bureau, décide que le rapport sur les dépenses des aliénés mentionnera séparément les conclusions des 1.er et 2.e bureau, s'il y a divergence dans les opinions adoptées par ces deux bureaux. — Entend la lecture d'un rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le département, sur ses progrès et sur ses besoins. — Arrête le budget des dépenses de ce service pour l'exercice 1841; — Arrête que pour la distribution du fonds de 12,000 fr., spécialement affecté aux écoles de filles, les Conseils municipaux, les comités locaux, les comités supérieurs, M. le recteur et l'inspecteur des écoles seront consultés comme par le passé; — Prie instamment M. le Préfet d'insister auprès de M. le ministre de l'instruction publique pour que les subventions promises au nom de l'Etat en faveur des constructions ou acquisitions de maisons

d'école soient accordées; — Prie également M. le Préfet de demander à M. le ministre dans quelle proportion les fonds généraux contribueront désormais dans l'allocation de ces subventions. — Décide, sur la proposition de M. le Préfet, que le *maximum* de la part contributive du département et de l'Etat est désormais fixé au tiers de la dépense totale pour les communes qui ne sont pas classées parmi les 120 plus pauvres du département. — Invite M. le Préfet à mettre autant que possible en adjudication au rabais les livres qui seront désignés par M. le recteur, pour être achetés avec les fonds votés par le département pour les élèves indigents. — Emet le vœu que l'inspecteur des écoles soit déchargé de la gestion de la caisse d'épargne. — Emet le vœu que les maîtres qui dirigent les écoles primaires supérieures s'abstiennent d'enseigner la poésie à leurs élèves. — Renouvelle le vœu qu'un second sous-inspecteur des écoles primaires soit nommé pour le département du Nord. — Donne acte à qui de droit de la communication qui lui a été faite d'une délibération du Conseil d'arrondissement de Douai, portant approbation du compte rendu par le sous-préfet de l'emploi du fonds de 3,150 fr., affecté en 1839 aux traitements des employés et gens de service de la sous-préfecture. — Passe à l'ordre du jour sur une délibération du Conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à faire voter des fonds pour la construction d'une maison sur un terrain dépendant de la cathédrale, afin d'y loger un vicaire et un concierge. — Prie M. le Préfet de recommander à MM. les maires la stricte exécution des réglements sur la fermeture après l'heure fixée des cabarets et autres lieux publics. — Déclare que la proposition du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que le traitement des gardes-champêtres soit réglé par M. le Préfet et ne dépende plus des votes des Conseils municipaux, ne peut être admise. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qui lui est faite relativement aux mesures prises pour introduire dans le service des hospices de Seclin et Tourcoing des réformes devenues indispensables, et déclare apprendre avec plaisir que ces réformes, qui assureront une administration plus régulière et plus conforme aux intérêts des établissements, ont été exécutées.

Séance du 2 Septembre.

Le Conseil renvoie au 1.er bureau, pour être l'objet d'un rapport, une lettre de M. le Préfet relative aux moyens de réalisation de l'emprunt départemental autorisé par la loi du 5 août dernier. — Appuie le vœu émis simultanément par les Conseils d'arrondissement de Douai et Cambrai, pour que le bureau des douanes d'Orchies soit ouvert à l'entrée des marchandises payant un droit

supérieur à 20 cent. par 100 kilog. — Déclare ne pas s'associer quant à présent au vœu des mêmes conseils, tendant à ce que le bureau de Mouchin soit ouvert à la sortie des boissons. — Prie le gouvernement de continuer avec intérêt les négociations existantes entre la France et la Belgique, pour l'exécution de la jonction consentie de la Deûle à l'Escaut par les canaux de Roubaix et de l'Espierre. — Rejette le vœu exprimé de nouveau par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que le département soit divisé de manière à ce que les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Douai et Lille soient d'un côté, et de l'autre ceux de Valenciennes, Cambrai et Avesnes. — Passe à l'ordre du jour sur la proposition faite d'élever la sous-préfecture de Valenciennes à la première classe. — Emet le vœu que la législation concernant les fils et les toiles soit promptement réformée; que le tarif des fils ne soit pas séparé de celui des toiles, et ajoute qu'il n'ose presque plus compter sur l'efficacité de sa demande, qu'il reproduit avec découragement. — Le Conseil, après une longue discussion, prononce l'ajournement sur un projet d'arrêté communiqué par M. le Préfet, concernant la police du roulage sur les chemins de grande vicinalité. — Accueille la proposition faite par un membre, tendant à ce que dès à présent le tarif des poids en vigueur sur les routes royales et départementales soit appliqué à l'arrondissement de Lille, sauf les exceptions jugées utiles par M. le Préfet. — Déclare ne pas prendre en considération la demande faite pour l'établissement d'un bureau d'enregistrement à Lannoy. — Vote un crédit de 13,800 fr. au budget de 1841, pour l'entretien des sourds-muets entretenus par le département dans l'institution de Lille. — Vote également un crédit de 2,400 fr. pour la pension de quatre jeunes aveugles dans l'institution royale de Paris, et autorise M. le Préfet à placer ces aveugles, si cela est possible, dans l'établissement des sourds-muets de Lille. — Alloue au budget de 1841 une somme de 2,375 fr. pour l'entretien de huit demi-bourses à l'école des arts et métiers de Châlons. — Déclare surseoir à encourager les essais qui se font dans le pays sur l'éducation des vers à soie, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de ces essais ait eu lieu. — Reconnaît que les dispositions faites pour constater le droit du département à la propriété d'un terrain provenant de la prison d'Avesnes sont conformes aux vœux exprimés en 1839 par le Conseil. — Passe à l'ordre du jour sur la proposition faite de souscrire à la réimpression du *Moniteur*. — Passe aussi à l'ordre du jour sur une demande de M. *de Moléon*, tendant à appeler l'intérêt et les souscriptions du Conseil général sur la publication dont il est auteur, et qui a pour titre : *Recueil industriel*. — Emet le vœu qu'une école secondaire de médecine et une école

de droit soient établies à Douai. — Exprime le vœu que toutes les nations civilisées se lient par un engagement réciproque pour rendre à l'Etat qui le réclamera l'homme coupable, soit de banqueroute frauduleuse, soit de tous autres crimes, tels que meurtre, vol, faux, incendie, et en général de tous autres faits ou attentats qui attaqueraient le grand principe de sociabilité commun à toutes les nations, à l'exception, toutefois, des crimes et délits politiques, pour lesquels l'extradition n'est jamais légitime. — Renouvelle le vœu exprimé l'an dernier pour l'établissement d'une succursale du dépôt des remontes de Villers dans l'arrondissement d'Avesnes, et prie M. le Préfet de s'assurer de nouveau de la possibilité où serait, soit la ville de Landrecies, soit toute autre ville de l'arrondissement, de contribuer dans une proportion convenable aux dépenses que nécessiterait cet établissement, concurremment avec le département. — Emet le vœu que la commune de Graincourt, arrondissement d'Arras, soit réunie à l'arrondissement de Cambrai, qui céderait en échange celle de Doignies. — Vote au budget de 1841 un crédit de 3,000 fr., pour distribution de primes aux meilleurs étalons. Ce crédit sera réparti entre les arrondissements d'Avesnes, Dunkerque et Lille.—Rejette la demande des habitants du hameau de Notre-Dame-au-Bois, commune de Bruille lez-St.-Amand, tendant à obtenir leur érection en commune particulière. — Donne acte de la lecture d'un rapport relatif au classement des archives des sous-préfectures et des communes. — Emet le vœu que le passage des voitures cellulaires soit rendu plus fréquent, et que jusqu'à la régularisation du nouveau service, on ait recours, au besoin, à l'ancien mode de transférer les prisonniers. — Alloue au budget de 1841 un crédit de 1,500 fr. pour continuer à entretenir, dans la maison de refuge du Bon-Pasteur, dix bourses en faveur de femmes ou filles condamnées sortant de prison, ou détenues pour avoir agi sans discernement. — Arrête qu'il n'y a point lieu à vendre les meubles de la préfecture du Nord excédant le mobilier légal, et exprime le vœu qu'il ne soit fait aucun changement aux réglements actuels concernant les mobiliers des préfectures.

Séance du 3 Septembre.

Le Conseil renvoie à l'examen du 1.er bureau les renseignements recueillis par M. le Préfet pour la vérification et la rectification des bases d'évaluation du revenu imposable des bois. — Alloue au budget de 1841 un crédit de 3,559 fr. 54 cent., pour réparations aux casernes de gendarmerie. — Entend la lecture d'un rapport sur le budget des routes départementales. Une longue discussion s'établit, et le Conseil adopte, avec quelques amendements, les conclusions de ce rapport.

Séance du 4 Septembre.

Le Conseil vote un crédit de 300 fr. au budget de 1841, pour l'ameublement de la salle des référés du tribunal de première instance de Valenciennes. — Un membre appelle l'attention de M. le Préfet sur l'état peu décent du mobilier du tribunal d'Avesnes. — Ce magistrat promet de présenter des propositions à cet égard en 1841. — Alloue une somme de 1,120 fr. 80 cent. pour grosses réparations et entretien du bâtiment du tribunal de première instance de Douai. — Alloue en outre deux crédits, l'un de 1,000 fr. pour fourniture d'objets mobiliers au même tribunal, l'autre de 2,404 fr. 20 cent. pour achat de meubles et effets nécessaires au service de la cour royale de Douai. = Approuve l'expertise contradictoire faite le 26 janvier 1832, et qui fixe à la somme de 24,329 fr. l'indemnité à payer aux hospices de Lille pour l'acquisition de 3 ares 18 centiares 15 dix-milliares de terrain, appartenant auxdits hospices, et qui ont servi à la construction du Palais-de-Justice de Lille. — Autorise M. le Préfet à faire payer cette somme, ainsi que les échéances du canon d'arrentement jusqu'au jour du remboursement du capital, sur la portion de l'emprunt départemental destinée à solder les frais de construction du Palais-de-Justice. — Prie M. le Préfet de soumettre au plus sévère examen la demande des hospices, qui tend à faire payer par le département une nouvelle somme de 22,000 fr. pour le prix du bâtiment du Raspuck. = Le Conseil, sur la lecture d'une lettre de M. le maire de Lille annonçant que les salles du Musée Wicar seront exclusivement ouvertes à ses membres le dimanche 6 septembre, vote des remercîments à ce magistrat pour son obligeante attention. — Vote 821 fr. pour réparations urgentes à faire à la maison de justice de Douai, et 135 fr. 35 cent. pour l'exhaussement des murs de clôture du dépôt de sûreté d'Orchies. — Rejette la demande d'une allocation de 130 fr., pour réparations au dépôt de sûreté de Bailleul. — Vote l'inscription au budget de 1841 des dépenses ci-après : 820 fr. et 292 fr. pour établissement de bancs, de planches à pain, et appropriation d'un vestiaire dans la maison d'arrêt de Dunkerque ; 740 fr. pour pareille dépense à faire dans la maison d'arrêt de Valenciennes; 4,000 fr. pour pavage des préaux de la maison d'arrêt de Dunkerque ; 10,000 fr., à titre d'à-compte, sur une dépense de 22,000 fr. à faire pour travaux d'agrandissement et d'amélioration de la maison de justice de Douai ; 10,000 fr. à valoir sur une dépense de 42,569 fr. à faire, pour agrandir et améliorer la maison d'arrêt d'Avesnes; 5,000 fr. à-compte sur la dépense de 12,477 fr. projetée pour l'agrandissement de la maison d'arrêt d'Hazebrouck; 432 fr. pour fourniture

de bancs et tables nécessaires au service de cette dernière prison. — Le Conseil déclare que ses ressources ne lui permettent pas d'approprier les prisons départementales au régime de l'emprisonnement individuel. = Un membre donne lecture d'un rapport sur la suite qui a été donnée par l'administration aux vœux exprimés dans les précédentes sessions pour diverses améliorations à faire sur les routes royales. — Après cette lecture, le Conseil renouvelle ses instances pour que la lacune actuellement en empierrement sur la route royale de Lille à Paris, entre Cambrai et St.-Quentin, soit pavée comme le reste de cette route; — Appelle l'attention du gouvernement sur l'état d'imperfection de la route N.° 48 de Condé à Gand, vers Condé, et au-delà de cette ville. — Emet le vœu que le quai de halage sur la Scarpe, dans la traversée de Douai, soit établi le plus promptement possible. — Emet le vœu que partout où les routes royales présentent une pente rapide, comme plusieurs points de celles de l'arrondissement d'Avesnes, les accôtements soient entièrement macadamisés. = Entend la lecture d'un rapport sur des réclamations en dégrèvement et en révision des bases de la sous-répartition de la contribution foncière formées par l'arrondissement de Valenciennes, l'arrondissement de Douai, et plusieurs communes de l'arrondissement d'Avesnes. Un débat s'engage à ce sujet; il est clos par le rejet de toutes les réclamations, conformément aux conclusions du rapporteur. — Le Conseil vote, 1.° une somme de 498 fr. pour solde des frais d'impression du procès verbal de ses délibérations pendant la session de 1839; 2.° un crédit de 1,600 fr. pour les mêmes frais à faire en 1841. — Déclare que la situation financière du département ne lui permet pas de s'occuper de l'acquisition d'un hôtel pour la sous-préfecture de Valenciennes. — Renouvelle le vœu émis dans ses sessions de 1838 et 1839, de voir élever au taux fixé pour les départements de première classe, les traitements du secrétaire-général et des conseillers de préfecture du département du Nord. — Après avoir entendu la lecture d'un rapport sur la proposition d'un de ses membres, rapport auquel succède un vif débat, le Conseil réduit de 10,000 à 7,000 fr. le crédit demandé pour frais d'impression, en 1841, des listes électorale et du jury.

Séance du 5 Septembre.

Le Conseil entend la lecture partielle d'un long rapport sur les chemins vicinaux de grande communication et prend diverses décisions relatives à ces chemins.

Séance du 6 Septembre.

Le Conseil remercie son président de la communication par lui faite d'une lettre de M. le maréchal-de-camp commandant le département, annonçant qu'il a devancé la recommandation de plusieurs membres du Conseil général en accordant des délais aux jeunes soldats appelés sous les drapeaux et qui cherchent à se faire remplacer. = Entend la lecture du reste du rapport sur les chemins vicinaux de grande communication (voir le rapport ci-après). — Vote l'imposition des 5 centimes spéciaux affectés à la construction et à l'entretien de ces chemins. — Adopte ensuite les conclusions du rapport, sauf les modifications qui ont pu y être apportées dans le cours de la discussion. = Prononce l'ajournement sur la proposition faite de construire un palais de justice et une prison à Cambrai. — Rétablit au budget du fonds spécial des chemins de grande communication le crédit de 1,200 fr. qu'il avait alloué en 1836 à titre de subvention pour la construction d'un pont sur la Sambre, en la commune de Bachant. = Prie M. le Préfet d'exprimer à M. le ministre des travaux publics l'immense intérêt qui se rattache à la prompte exécution du canal de jonction de la Sambre à l'Escaut. — Espère que les opérations préalables à cette exécution seront remplies avant peu et que M. le ministre pressera la demande de la sanction législative et des subventions qui pourraient être nécessaires pour assurer la réalisation immédiate de ce canal; — Insiste dans tous les cas pour que le résultat de l'enquête lui soit soumis dans sa prochaine session afin qu'il puisse émettre avec tous les documents sous les yeux son opinion sur le tracé le plus convenable dans l'intérêt du département, soit par la vallée de l'Ecaillon, soit par la vallée de la Selle. = Prononce l'ajournement sur la demande d'une subvention pour la construction d'un pont sur la Sambre à Assevent, et prie M. le Préfet de prêter le concours et l'appui de son autorité à la commune d'Assevent pour lui faire obtenir à cet égard la réalisation des obligations de la compagnie de la Sambre, et pour que la question d'entretien du pont à construire soit régulièrement vidée avant la session de 1841 du Conseil général. — Entend la lecture d'un rapport sur les prisons départementales; — Vote le budget des dépenses des prisons pour 1841; — Emet ensuite le vœu ci-après : « Les fraudeurs entrant pour plus » de moitié dans la population des prisons départementales, le » Conseil général pense que les frais des détenus à la requête, » dans l'intérêt et au profit exclusif de l'administration des douanes, » ne devraient pas être à la charge du département, mais sup- » portés, soit par l'administration des douanes, soit par l'Etat. » — Prie M. le Préfet d'insister auprès de M. le ministre de l'inté-

rieur pour qu'il obtienne une loi modificative du principe établi par le décret du 4 mars 1808. — Ouvre un crédit de 3,298 fr. 78 c. et un autre de 7,645 fr. pour compléter le paiement des dépenses d'entretien des détenus et d'achat d'objets de couchage pendant l'année 1839. = Un membre donne lecture d'un rapport sur les aliénés non dangereux. Une discussion s'engage sur les conclusions de ce rapport qui sont ensuite adoptées dans les termes suivants : « Le Conseil général, considérant qu'aux termes de l'art. 25 de la loi » du 30 juin 1838, le placement des aliénés non dangereux dans les » asiles départementaux est pour le département une faculté et non » une dette, règle pour l'exercice 1841 à 5 dans l'asile de Lille et à 5 » dans l'asile d'Armentières, ensemble à 10 seulement, le nombre » des places réservées aux aliénés non dangereux, et arrête pour le » même exercice à 6/10 la contribution des communes à la pen- » sion de ces aliénés, en priant M. le Préfet d'insister auprès du » ministre pour que cette proportion ne soit pas changée. Invite » M. le Préfet à établir distinctement au budget l'allocation rela- » tive aux aliénés dangereux et celle relative aux aliénés non » dangereux, en portant celle-ci aux dépenses facultatives et la » première seule aux dépenses ordinaires du département. Entend, » d'ailleurs, que l'admission ci-dessus réglée demeure subordonnée » au placement dans les asiles du département de tous les aliénés » dangereux. » — Vote un crédit de 9,150 fr. pour les dépenses du service de la vaccine en 1841. — Prononce l'ajournement sur la proposition faite d'allouer une somme de 1,600 fr. aux agents-voyers de Dunkerque et d'Hazebrouck pour la confection des cartes de ces arrondissements. — Déclare que la situation des fonds départementaux ne permet de consacrer aucune somme à la commission historique du département, et exprime le vœu que cette commission soit soutenue par des fonds étrangers au département. — Donne acte de la communication du compte rendu des travaux faits depuis l'année dernière pour le classement et l'entretien des archives départementales. — Autorise M. le Préfet à prélever sur le fonds des dépenses imprévues une somme de 150 fr. pour faire estampiller les chartes précieuses du dépôt de Sainte-Agnès, afin d'en éviter la soustraction. — Déclare que la pénurie des ressources départementales ne lui permet pas de souscrire au manuel législatif et administratif de l'instruction primaire, par *M. Kolian*. — Alloue à *M. Mallebrancq* une somme de 1,000 fr., comme témoignage de son estime et de sa gratitude, tant pour les communications nombreuses qui lui sont demandées par le Conseil que pour les soins qu'il donne à l'analyse de ses procès verbaux. — Vote 300 fr. d'indemnité à *M. Lechien*, pour les écritures extraordinaires dont il est chargé pendant la session. — Vote pour dépenses

d'utilité départementale, en vertu de la loi de finances du 16 juillet 1840, 5 centimes facultatifs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière. — Le Conseil vote à la troisième section des dépenses extraordinaires du budget départemental de 1841, les crédits ci-après :

1.° Complément des fonds affectés à la construction du Palais-de-Justice de Lille et au paiement des canons d'arrentement dus aux hospices.....	71,092	»
2.° A valoir sur les travaux extraordinaires à exécuter à la route départementale N.° 12.....	5,000	»
3.° A valoir sur les travaux extraordinaires de la route N.° 14.....	5,000	»
4.° A valoir sur les frais de construction des bâtiments des archives départementales.....	20,000	»
Et attendu que les dépenses extraordinaires portées dans la 3.e section du budget s'élèvent à la somme de...	872,017	»
Et que les recettes de cette même section ne montent qu'à.....	303,849	»
Arrête que la somme à réaliser en 1841 sur l'emprunt départemental de 790,000 fr. autorisé par la loi du 5 août dernier est fixée à.....	568,168	»

— Invite M. le Préfet à traiter avec la caisse des dépôts et consignations pour le prêt de la dite somme aux meilleures conditions possibles. — Arrête que conformément à la loi précitée du 5 août, il sera perçu en 1841 une imposition extraordinaire de 2 centimes et demi additionnels, à compte sur l'amortissement de l'emprunt, et que le produit de cette imposition sera porté au sous-chapitre 24 avec cette distinction. — Le secrétaire prie le Conseil de l'autoriser à s'absenter et à se faire remplacer à la séance de demain par M. Leroy. Le Conseil acquiesce à cette demande et, à l'unanimité, vote des remerciements à M. le secrétaire.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Le Conseil général exprime les regrets que lui inspire la mort de deux de ses membres décédés depuis la dernière session, MM. *Culhat* et *Dupouy*. — Un membre lit un rapport sur le traité projeté entre le département et l'administration des hospices d'Armentières pour la gestion de l'asile des aliénés de cette ville. Un débat s'établit à ce sujet ; il est clos par l'adoption de la résolution suivante : « M. le Préfet est autorisé à traiter avec l'adminis- » tration des hospices d'Armentières pour le service des aliénés

» indigents (hommes), au prix de 1 fr. 25 c. par journée, réduc-
» tible à 1 fr. 20 c. du moment où la population s'élèvera à 250.
» Le traité sera passé pour 20 années. En cas d'impossibilité de
» traiter, le *statu quo* sera continué jusqu'à la prochaine session. »
— Le Conseil décide qu'il sera porté au budget une somme de 83,390 fr. pour 270 aliénés, dont 152 femmes dans l'établissement de Lille, à 1 fr. 10 c. la journée, et 118 hommes dans l'établissement d'Armentières, à 1 fr. 25 c. la journée. — Fixe les contingents des arrondissements en principal pour les contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres de l'exercice 1841. Le Conseil émet le vœu 1.° que sur la somme de 271,550 fr. laissée en réserve par l'ordonnance royale du 1.er août 1840, portant répartition du fonds commun des centimes facultatifs départementaux, 50,000 fr. au moins soient alloués au département du Nord pour l'aider à couvrir ses dépenses ordinaires de 1841; 2.° qu'à partir de 1842 sa part dans la distribution du fonds commun soit élevée à la somme de 256,000 fr. équivalant au produit des cinq centimes additionnels que le département apporte au même fonds. Prie instamment M. le Préfet de transmettre ce vœu à M. le ministre de l'intérieur, et de l'appuyer de tous les arguments qu'il puisera dans sa parfaite connaissance de la situation du département. — Engage M. le Préfet à soumettre au plus sévère examen le compte final présenté par l'architecte du Palais-de-Justice de Lille, et qui tend à accroître la charge déjà si lourde que le département a eu à supporter pour la construction de cet édifice. Prononce l'ajournement sur la proposition d'un membre tendant à ce qu'un emprunt soit voté pour les dépenses d'établissement de la route du Catteau à Bohain. — Renvoie à M. le Préfet, avec prière d'aviser, ainsi que de raison, les plaintes élevées sur le mode d'administration de la vallée de la Scarpe, et les observations faites en réponse par la commission du dessèchement de cette vallée. — Consent, sous diverses conditions, à l'abandon au profit de l'état de la nue-propriété d'un terrain de 26 mètres carrés dépendant d'une maison dont il est propriétaire à Avesnes. — Exprime itérativement le vœu produit déjà dans trois sessions consécutives que l'administration supérieure prenne les mesures nécessaires pour amener le concessionnaire de la Scarpe à remplir les conditions qui lui sont imposées dans l'intérêt de l'agriculture et de la navigation, notamment en donnant à la rivière les enfoncements nécessaires pour que ses niveaux ne soient pas dépassés, tandis que dans l'état des choses ils le sont habituellement. — Émet un avis favorable à la demande formée pour l'établissement d'un bureau de poste aux lettres à Etrœungt. — Demande que toutes les fois que l'importance des localités l'exigera l'administra-

tion fasse paver en grès la traversée des communes situées sur les routes royales ou départementales construites en cailloutis. — Émet le vœu que MM. les ministres de la guerre et des travaux publics prennent part chacun pour un tiers sur les fonds de leurs départements à la dépense de reconstruction et d'entretien des ponts sur les deux bras de la Sambre, dans le parcours du chemin des Bruises, près Maubeuge. — Approuve plusieurs dépenses relatives au cadastre faites en 1839 et 1840. — Fixe à 22,036 fr. 79 c. les dépenses du même service pour l'exercice 1841. — Décide qu'on appliquera aux 13 communes du canton de Pont-à-Marcq, pour lesquelles il a été rédigé des plans cadastraux conformément aux instructions de 1836, une nouvelle série de numéros par section, en supprimant les séries par lieux dits. — Un membre lit un rapport relatif au paupérisme et au moyen d'y remédier. Le Conseil, considérant que la question dans l'état des choses ne saurait être fructueusement traitée dans cette session, passe à l'ordre du jour, en invitant chacun de ses membres à se livrer a un examen plus étendu de cette question d'ici à la session de 1841. — Déclare ne pas adopter le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour l'embrigadement des gardes-champêtres. — S'associe de nouveau aux vœux émis par les arrondissements de Cambrai et Valenciennes relatifs à la prompte révision des dispositions législatives actuelles sur le régime hypothécaire, et déclare qu'il est désirable que les chambres, qui sont saisies des changements à apporter aux lois concernant les expropriations forcées et les ventes de biens des mineurs, terminent ce travail le plus tôt possible. — Émet le vœu 1.° qu'une loi soit présentée pour régler le mode de procéder et d'instruire les affaires devant les Conseils de préfecture, en établissant comme base la publicité des séances dans les affaires contentieuses et la défense orale des parties; 2.° que la nomination des membres des Conseils de préfecture appartienne désormais au ministre de la justice. — Émet son avis sur la délimitation de la nouvelle commune de la Groise d'avec celle de Catillon. Passe à l'ordre du jour sur la demande de M. Arbaud, tendant à ce qu'un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage sur les vices rédhibitoires soit acheté au nom du département. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que les dispositions en vertu desquelles le gouvernement prélève le dixième sur les octrois soient révoquées. — Émet le vœu qu'un projet de loi ayant pour but de soumettre au recrutement les fils des Belges et des Hollandais ayant un certain nombre d'années de domicile en France et y jouissant des droits civils, soit présenté aux chambres dans leur plus prochaine session. — Appuie de tous ses efforts le vœu exprimé par le Conseil d'ar-

rondissement de Lille pour l'établissement d'une école d'arts et métiers dans le chef-lieu du département. — Demande 1.° que le pays soit doté d'une bonne loi sur les Conseils de prud'hommes; 2.° que la juridiction de ces Conseils s'étende indistinctement sur tous les maîtres et ouvriers, soit qu'ils aient ou non des représentants au Conseil, et même sur les fermiers propriétaires qui se rendraient complices d'un ouvrier qui n'aurait pas rempli un engagement, en le recevant chez eux sans qu'il fût porteur de son livret; 3.° que l'on veuille bien élever le chiffre de la somme fixée pour le dernier ressort, et de celle pour laquelle une décision serait exécutoire; 4.° que l'on attribue aux Conseils de prud'hommes la connaissance des procès de contrefaçon quant aux marques et aux dessins; 5.° que ces Conseils soient assimilés en tous points aux tribunaux de simple police, pour ce qui regarde les jugements disciplinaires; 6.° que le nombre des membres composant les Conseils de prud'hommes soit augmenté; 7.° qu'on restreigne le nombre de membres nécessaire pour former le bureau général chargé de juger définitivement les affaires non conciliées; 8.° enfin que les ouvriers de tous les corps d'état soient rigoureusement assujettis à la loi sur les livrets. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que l'on convertisse en loi, sous le plus bref délai, le projet présenté aux chambres dans leur dernière session, et qui a pour objet de mettre un terme aux abus résultant du colportage et des ventes à l'encan. — Renouvelle le vœu de voir enfin adoucir le régime des servitudes militaires établies autour des places fortes. — Invite le gouvernement à rechercher le mode le meilleur et le plus praticable, afin d'arriver, dans l'intérêt de tous, à l'abolition de l'esclavage des noirs dans les colonies françaises. S'associe aux vœux exprimés par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque sur diverses questions qui se rattachent à l'industrie du port de cette ville. = Invite M. le Préfet à user de toute son influence auprès de M. le ministre du commerce pour qu'à l'avenir le département soit compris pour une somme plus forte dans la répartition des fonds d'encouragement destinés à l'agriculture. — Décide que l'allocation accordée par le département à l'arrondissement d'Hazebrouck pour encouragement à l'agriculture sera intégralement attribuée à la société d'agriculture de Bailleul, et exprime le vœu que si à l'avenir les ressources départementales permettent d'augmenter l'allocation, elle soit partagée chaque année entre les deux sociétés. — Émet le vœu que des comices soient établis dans les cantons qui en feront la demande, que des mesures soient prises pour la révision des lois sur la vaine pâture, qu'il soit établi une chambre consultative d'agriculture dans chaque département,

et que ces chambres agissent et interviennent en faveur de l'agriculture comme les chambres de commerce, des arts et métiers et des manufactures, agissent et interviennent dans leurs attributions respectives. = Est d'avis que les hameaux de Montécouvez, du Bois-Maillard et autres fermes voisines peuvent être distraits de la commune de Crèvecœur et érigés en commune séparée sous le nom de Montécouvez. — Ajourne indéfiniment la demande renouvelée par les habitants des hameaux de La Bruyère, Wimbergue et Saubois, à l'effet d'être séparés de la ville de Saint-Amand. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour qu'il soit accordé aux habitants des lieux d'étape une indemnité proportionnée à la charge des logements militaires qui leur est imposée par la loi du 23 mai et 6 juin 1792. — Déclare s'en rapporter aux soins de M. le Préfet pour mettre fin aux irrégularités qui existent dans la tenue du marché aux grains de la ville de Douai. — Au nom du 2.e bureau, un membre fait un rapport relatif au travail des enfants dans les manufactures. En réponse à ce rapport un membre du même bureau donne lecture d'un mémoire très-détaillé sur cette question et dans lequel elle est envisagée dans un sens tout différent. Après une courte discussion, le Conseil, en regrettant que cette grave question se soit présentée à son examen au dernier moment, et ne puisse en conséquence être discutée avec tout le soin et toute l'étendue qu'elle comporte, décide que le rapport de son 2.e bureau et le mémoire que vient de lui lire un de ses membres seront adressés ensemble au gouvernement et recommandés particulièrement à son examen. — Le Conseil général, avant de se séparer, vote des remercîments à son président.

RAPPORT

SUR LES CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION.

MESSIEURS,

En présentant au conseil général, dans un seul rapport, tout ce qui se rattache aux chemins de grande communication, M. le préfet a adopté le mode que depuis deux ans vous avez vous-mêmes suivi pour l'examen de cette nature de service; comme vous, sans doute, ce magistrat a reconnu que les faits multiples et infiniment variés dont se complique cette immense affaire, avaient besoin, pour être justement appréciés, de venir se coordonner et se combiner dans un travail d'ensemble, de s'encadrer dans un tableau unique, où perdant les teintes locales dont ils ne peuvent manquer d'être primitivement nuancés, ils arrivent à s'harmoniser et à se fondre en quelque sorte en un seul ton, celui de l'intérêt départemental.

Un rapport aussi important par la nature même de son objet et qui le devient davantage encore, s'il est possible, par le soin avec lequel il est traité et les lumineux développements qu'il renferme, appelait de la part de la commission chargée de son examen une attention toute particulière; cette attention y a été religieusement donnée. Investigations minutieuses, discussions approfondies, délibérations longuement motivées, telles sont les garanties dont peut se recommander auprès du conseil l'œuvre de son bureau, œuvre dont l'épreuve d'un scrutin m'a continué pour la troisième fois l'honneur de vous présenter les résultats.

Comme les années précédentes, après avoir été l'examinateur consciencieux et impartial des volumineux dossiers où doivent se puiser les éléments de nos convictions, je m'attacherai à rester le traducteur fidèle des volontés de la commission; comme toujours aussi, j'ai besoin de réclamer de votre bienveillance une attention indulgente et soutenue.

La question des chemins de grande communication semble avoir momentanément perdu de son importance, ou du moins, elle n'excite plus cet intérêt, cette ardeur que naguère nous ressentions tous si vivement et qui s'attache à toute œuvre de création nouvelle; c'est qu'en effet l'épuisement presque complet des ressources du fonds subventionnel nous prescrit un temps d'arrêt dans la voie des classements nouveaux, c'est que la justice se réunit à la prudence pour vous persuader de tempérer, d'enchaîner même un moment cette activité impatiente dont nous avons précédemment suivi l'entraînante impulsion.

Ou je me trompe, Messieurs, ou cette époque d'un stationnement qui ne saurait être de longue durée, puisque bientôt de nouvelles ressources s'ouvriront à de nouvelles entreprises, cette époque passagère doit avoir son utilité, si nous savons en profiter pour reporter sur le passé de sévères réflexions, vérifier avec soin le présent et utiliser l'expérience acquise, pour préparer sagement l'avenir: ces trois espèces de renseignements me paraissent devoir ressortir de l'examen sérieux auquel nous allons nous livrer.

D'abord passer en revue tous les chemins classés, quel que soit leur état, et vous entretenir des divers points qui s'y rattachent et peuvent soulever quelques observations.

Puis examiner, pour la ramener à quelques idées générales, la question d'entretien qui se produit pour la première fois depuis la loi du 21 mai 1836.

Enfin, vous rendre compte des demandes diverses relatives à la grande vicinalité et sur lesquelles le conseil général est appelé à statuer, tel est l'ordre que nous nous sommes proposé dans la division de notre travail, et qui ne diffère guère de celui suivi par M.

le Préfet dans son rapport. Seulement, au lieu de faire comparaître les chemins d'après un ordre de numéro avec lequel il n'est pas facile de se familiariser, nous avons cru devoir, comme précédemment, les présenter par arrondissement; nous avons pensé que de cette manière, chacun de nous saisirait avec plus de facilité et surtout plus de suite les points qui l'intéressent plus particulièrement; si même vous partagiez cette opinion, ce serait le cas de prier M. le Préfet de vouloir bien observer le même ordre à l'avenir.

Les renseignements et les réflexions dont l'administration accompagne chacune des parties de son rapport sont de nature à faciliter si bien l'intelligence, à préparer si sûrement la solution des diverses questions, que nous avons jugé ne pouvoir le plus souvent mieux faire que de les reproduire en les citant littéralement en tête de chaque affaire.

Et d'abord, il n'est pas inutile de rappeler au conseil général que les chemins dont le classement a été prononcé dans les quatre sessions dernières sont au nombre de 37, parmi lesquels M. le préfet annonce que

	10	sont depuis long-temps à l'état d'entretien;
	17	sont aujourd'hui adjugés et entrepris. (Plusieurs arrivés à une exécution assez avancée.)
Quant aux	10	autres, il en est dont la construction pourrait être immédiate si l'état du fonds subventionnel permettait de leur attribuer des subsides; quelques-uns devront probablement être déclassés.
	37	

Parcourons successivement ces divers chemins.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Chemin N.° 1, de Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.

Ce chemin, entièrement terminé, a une longueur totale de 18,696 mètres, dont 18,066 mètres en gravier, et 630 mètres en pavés.

Il est l'objet d'un bail d'entretien finissant le 31 décembre prochain; cet entretien est payé moitié par le département, sur le fonds des centimes facultatifs, moitié par les 1.re et 2.e sections des Waeteringues.

Ce chemin, malgré la faiblesse des ressources affectées à sa réparation, se trouve dans un état passable de viabilité. Les approvisionnements pour 1840 sont à peu près terminés, mais une portion seulement a été jusqu'ici employée.

Chemin N.° 2, de Bergues à St.-Omer, par Bierne.

Ce chemin est depuis long-temps à l'état d'entretien; sa longueur totale est de 26,711 mètres, dont 22,967 mètres en gravier, et 3,744 en pavés.

La dépense de son entretien, dont le bail expire le 31 décembre prochain, est payée moitié par les communes, et la troisième section des Waeteringues, et moitié par le département sur les centimes facultatifs.

L'état de viabilité de ce chemin est passable, à l'exception de deux embranchements de Dringham et Pitgam, qui vont être réparés. Les approvisionnements pour 1840 sont, en partie, à pied d'œuvre.

Chemin N.° 3, d'Hondschoote à Watten.

Ce chemin est depuis long-temps a l'état d'entretien; sa longueur totale est de 35,981 mètres, dont 18,051 mètres en gravier, et 17,930 mètres en pavés.

La dépense de son entretien, dont le bail expire le 31 décembre prochain, est payée moitié par les 1.re, 2.e et 3.e sections des Waeteringues, et moitié par le département sur le fonds des centimes facultatifs. Ce chemin est dans un bon état de viabilité; le cailloutis de la Colme, surtout du Grand-Millebrugghe à Looberghe, est très-beau; les réparations de l'année sont fort avancées.

Chemin N.° 4, de Bergues à Furnes.

Ce chemin est à l'état d'entretien dans toute sa longueur, qui est de 12,216 mètres, dont 11,793 mètres en gravier, et 423 mètres en pavés.

La dépense de son entretien, dont le bail expire le 31 décembre prochain, s'élève à 5,400 fr. et est payée moitié par la ville d'Hondschoote et la 4.e section des Waeteringues et moitié par le département sur le fonds des centimes facultatifs.

Ce chemin est en bon état de viabilité, les travaux de l'année sont fort avancés, il ne reste à réparer que la partie de gravier entre Ghyvelde et Uxem.

Le chemin de Bergues à Furnes présentait encore, entre le canal de Furnes et Ghyvelde, une lacune de 1,050 mètres, dont la construction a été adjugée le 25 novembre 1837, pour le prix de 9,800 fr.

Cette dépense est payée de la manière suivante :

1.° Par les communes ou associations intéressées..	6,833	09
2.° Par le département sur le fonds subventionnel..	2,966	91
Total.....	9,800	00

Les travaux de cette lacune sont terminés et viennent d'être reçus par le syndicat.

Chemin N.° 11, de Cassel à Gravelines.

Par délibération en date du 1.er septembre 1836, le conseil général a élevé au rang de chemin de grande communication le chemin de Cassel à Gravelines, dont il avait décidé la construction, dans sa session précédente, en s'engageant à le subventionner d'une somme de 104,940 fr., payable en dix années.

Dans sa session de 1837, le conseil général a déclaré que les deux premières annuités de cette allocation ayant été comprises au budget des dépenses facultatives de 1836 et 1837, les autres annuités continueraient à être portées au budget ordinaire, au lieu d'être imputées sur le fonds subventionnel, attendu qu'il eût été peu rationnel d'appliquer à ce chemin voté et doté avant la loi du 21 mai 1836, des dispositions qui n'existaient point à cette époque.

Le chemin de Cassel à Gravelines, dont la dépense est évaluée à 23,500 fr., savoir : 185,231 fr. pour travaux, et 49,768 fr. de somme à valoir, n'a pu être adjugé, le 28 mai 1838, qu'avec une augmentation de 12 p. cent, ce qui élève le prix des travaux à 207,459 fr.; on espère toutefois que cette énorme augmentation pourra être couverte par la somme à valoir, qui n'avait été portée au chiffre de 49,768 fr., que dans la prévision de l'obligation où l'on se serait trouvé de construire quelques travaux militaires, qui, heureusement, n'ont point été exigés.

En réduisant immédiatement la somme à valoir à 27,541 fr., la dépense totale du chemin est de.....			235,000	»
Les communes désignées comme intéressées, ainsi que les deuxième et troisième sections des Waeteringues, interviennent dans la dépense pour une somme de.....			159,293	»
Il reste à la charge du département, sauf règlement définitif.....			75,707	»
Sur cette somme, il a déjà été crédité :				
En 1836.....	7,696	»		
En 1837.....	13,292	»		
En 1838.....	10,000	»	46,988	»
En 1839.....	10,000	»		
En 1840.....	6,000	»		
Reste à payer.....			28,719	»

M. le préfet demande en conséquence au conseil général l'inscription au budget de 1841 d'un nouveau crédit de 10,000 fr.

Les travaux du chemin de Cassel à Gravelines ont été tardivement commencés en 1838; ils ont été poursuivis en 1839, mais les pluies continuelles de l'automne en ont entravé l'exécution. Au 31 décembre prochain, on aura construit 14,091 mètres de cailloutis; la dépense faite s'élevera, à la même époque, à 126,300 fr., et la somme employée en indemnités de terrains sera approximativement de 18,000 fr.; MM. les ingénieurs estiment que les travaux pourront être terminés en 1841.

Les parties anciennes du chemin de Cassel à Gravelines sont entretenues au moyen d'un bail finissant au 31 décembre prochain; elles exigent une dépense annuelle de 2,540 fr., dans laquelle le département intervient pour moitié, sur le fonds des centimes facultatifs.

En conséquence du rapport qui précède, votre troisième bureau a l'honneur de vous proposer d'inscrire au budget de 1841 un crédit de 10,000 fr., à valoir sur la dépense de construction ci-dessus.

Chemin N.° 17, d'Hondschoote à Wormhoudt.

Ce chemin, dont la largeur totale est de 17,103 mètres, se divise en deux parties distinctes, l'une d'Hondschoote aux Cinq-Chemins, ou à la route royale N.° 40, longueur 6,558 mètres; l'autre des Cinq-Chemins à Wormhoudt, longueur 10,545 mètres.

La dépense de construction de ce chemin est de 226,740 fr.

Les ressources offertes en travaux et en argent par les communes intéressées, ainsi que celles provenant des impositions frappées d'office, s'élèvent à..... 119,370 »

Le département a accordé, sur le fonds subventionnel, un subside de..... 107,370 »

Somme égale à la dépense..... 226,740 »

La première partie de ce chemin a été adjugée le 20 mai 1837; les travaux ont commencé la même année, et devaient, d'après les conditions du devis, être terminés au 31 décembre 1839; ils ont été seulement à-peu-près achevés, pour la partie en cailloutis, le 1.er juin dernier; il reste à exécuter des travaux de pavage assez considérables à la sortie d'Hondschoote et à faire des approvisionnements de gravier; au 31 décembre prochain, tous les ouvrages seront terminés; la dépense faite à cette époque sera de 55,000 fr., y compris les indemnités de terrains, dont le chiffre approximatif sera de 3,310 fr.; les travaux faits sont généralement d'une bonne exécution.

La deuxième partie a été adjugée le 7 juin 1839; les travaux ont été commencés immédiatement et se continuent avec activité depuis l'ouverture de cette campagne; ils doivent, d'après les conditions du devis, être terminés en cinq ans. Au 31 décembre prochain, on aura exécuté une longueur de 4,108 mètres; la dépense faite à la même époque sera de 68,696 fr., y compris 2,256 fr. pour indemnités de terrains.

Les travaux s'exécutent à la satisfaction du syndicat.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Chemin N.° 18, de Cassel à la frontière, par Steenvoorde.

Ce chemin, dont la longueur totale est de 11,324 mètres, présentait une lacune à paver de 4,334 mètres.

Les travaux de construction de cette lacune, évalués à 118,990 fr. 95 cent., ont été adjugés le 5 août 1839.

La dépense est payable par les communes intéressées, en annuités qui varient de deux à cinq années, et s'élèvent à 58,252 75

Et par le département, au moyen d'un prélèvement sur le fonds subventionnel de..... 60,738 20

Somme égale à la dépense..... 118,990 95

Des approvisionnements assez considérables en grès, bordures et sables ont eu lieu en 1839; ils ont continué en 1840, et les travaux proprement dits n'ont commencé que depuis peu; ils doivent, d'après les conditions de l'adjudication, être terminés au 31 décembre 1841. A la fin de la campagne actuelle, on aura exécuté 1,200 mètres de pavage, et la dépense faite, à la même époque, pourra être de 50,000 fr., non compris les indemnités de terrain qui s'élèveront à 1,300 fr.

La difficulté, dans une route en pavés, ne consiste que dans la réunion des matériaux, et ainsi alors qu'un quart seulement de la route serait fait en 1840, on peut néanmoins espérer qu'elle pourra être entièrement terminée en 1841.

M. le préfet, dans un rapport particulier, vous entretient d'une réclamation relative à ce chemin; un membre du syndicat prétend que les communes de Cassel et de Steenvoorde ne doivent pas contribuer pour une part égale à l'entretien de la route; il se fonde sur ce que la portion située sur le territoire de la première commune a toujours été parfaitement entretenue par elle, tandis que le contraire existerait pour la partie sur Steenvoorde; le conseil d'arrondissement, en examinant cette prétention, commence par déclarer qu'elle peut avoir quelque fondement, toutefois il recon-

naît que les dégradations qu'on remarque dans le voisinage de Steenvoorde peuvent être en partie attribuées aux transports des matériaux nécessités pour la construction nouvelle; il finit néanmoins par exprimer l'avis qu'il pourrait être mis deux tiers des réparations à la charge de Steenvoorde et un tiers à celle de Cassel, mais pour cette année seulement, et tous débats réservés pour l'entretien ultérieur.

Votre 3.e bureau n'aurait pu partager cette opinion, il lui aurait paru hors de doute que la nature même de la cause assignée à la dégradation devait en rendre la réparation commune, si d'ailleurs il n'était de principe que la part contributive d'une commune dans l'entretien d'une route doit être déterminée, non par des circonstances spéciales, moins encore exceptionnelles et transitoires, mais bien par son intérêt dans l'ensemble des avantages de la communication.

Du reste, votre 3.e bureau a pensé que ce sont là des questions de détail qui rentrent dans le domaine exclusif de l'administration, et sur lesquelles, par cela même, le Conseil général n'a pas à statuer; c'est ce qu'il a l'honneur de vous proposer de déclarer.

Chemin N.° 23, de Bailleul à Estaires et à Merville.

Ce chemin se compose de trois branches qui, partant du pont de la Couronne, territoire de Vieux-Berquin, se dirigent, la première sur Merville, la deuxième sur Estaires et la troisième sur Bailleul.

La longueur totale de ce chemin est de 21,393 mètres 10 centimètres, sur quoi il avait été exécuté avant le classement 4,544 mètres 80 centimètres.

Les 16,848 mètres 30 centimètres restants, sur lesquels il s'agit d'établir une chaussée en gravier de 3 mètres de largeur, et dont la dépense est évaluée à 192,000 fr., ont été exposés en adjudication le 31 mai 1839, mais n'ont point été soumissionnés; l'entreprise en a été confiée, le 30 août suivant, au sieur Berthelot-Baumal, qui s'est engagé à exécuter les travaux susdits pour le prix du devis.

La dépense de construction du chemin de Bailleul à Estaires et à Merville est payée par les communes au moyen de contingents qu'elles ont votés et qui s'élèvent ensemble à.... 101,159 50

Par le département, à l'aide d'un prélèvement sur le fonds subventionnel de..... 90,840 50

Somme égale à la dépense..... 192,000 »

Conformément à la résolution prise le 8 septembre 1839 par le

Conseil général, M. le Préfet a ajourné l'entreprise des travaux jusqu'à l'expiration du délai dans lequel devait avoir lieu la conciliation entre les communes et l'entrepreneur, pour l'adoption du tracé du chemin de Bailleul à Estaires et à Merville, avec embranchement de Vieux-Berquin jusqu'à Haverskerque; la condition stipulée par le Conseil général n'ayant point été remplie, M. le Préfet a invité, le 29 novembre 1839, M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à donner les ordres nécessaires pour l'exécution immédiate des travaux.

La saison étant alors trop avancée, les travaux n'ont pu être commencés qu'en 1840. Ils s'effectuent sur la deuxième partie, celle qui aboutit à Estaires. Cette branche, longue de 7,187 mètres 70 centimètres, sera achevée cette année; il est probable que l'entrepreneur en commencera une seconde; mais on ne peut prévoir quelle sera l'étendue des travaux exécutés.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, les observations critiques auxquelles a donné lieu dans vos dernières sessions le tracé de cette route, dont la combinaison essentiellement vicieuse révèle d'une manière si déplorable ce qu'il peut y avoir d'aveuglement dans les rivalités locales, et montre combien il importe d'en neutraliser les influences.

Il n'a pas dépendu du Conseil général, non plus que de l'administration, que le tort ne fût redressé; il en était temps encore; au point où en sont les choses, il ne nous reste qu'à exprimer de profonds regrets et à tirer d'un fait désormais irréparable un utile enseignement pour l'avenir.

Avant de quitter ce chemin, c'est le moment de vous entretenir d'une demande dont l'objet s'y rattache immédiatement.

Vous savez que la rectification proposée par nous devait avoir pour résultat tout à-la-fois, et d'éviter la ligne de Vieux-Berquin, qui forme évidemment double emploi, et de relier Neuf-Berquin à Merville. Aujourd'hui, Merville, qui sent le besoin de cette dernière communication, y consacre une dépense de 15,000 fr., plus trois journées de prestation en nature, et sollicite du département ou l'allocation d'une subvention, ou du moins la promesse que les dépenses faites par cette localité pour la conservation de la route sur Neuf-Berquin lui seront comptées comme avances faites sur son contingent futur dans la construction de la route sur Haverskerque. Le Conseil d'arrondissement émet comme toujours un avis favorable à cette prétention locale. Votre commission n'a pu la traiter avec la même faveur; elle n'a trouvé, quant à présent, dans le chemin en construction, qu'un caractère purement communal, qui, au terme de la loi du 21 mai 1836, ne saurait lui donner aucun droit au subside du département, et pour l'ave-

nir et dans l'hypothèse mise en avant, elle estime qu'il y a lieu de réserver la question tout entière; nous n'avons eu déjà que trop d'occasions de regretter de nous être laissés aller à l'avance à des engagements qui nous ont placés plus tard dans l'alternative, ou de faire fléchir la rigueur du principe, ou de consommer des fautes irréparables. Ces réflexions trouveront bientôt encore leur application.

En résumé, votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer de déclarer qu'il n'y a lieu à accueillir la demande de Merville.

Chemin N.o 29, d'Hazebrouck à Merris.

J'ai eu l'honneur d'exposer, l'an dernier, au Conseil général, la situation de ce chemin; elle n'a pas changé depuis.

La dépense de sa construction est évaluée à.....	137,600	»
Les ressources offertes sont de.....	69,299	»
Et le déficit de.....	68,301	»

Bien que cette condition soit satisfaisante, les subsides accordés par le département pour la construction des grandes lignes vicinales de Cassel à la frontière par Steenvoorde, et de Bailleul à Merville et à Estaires, ayant absorbé le contingent qu'il paraissait juste d'accorder à l'arrondissement d'Hazebrouck, dans le fonds subventionnel, M. le Préfet a dû ajourner l'adjudication de l'entreprise de ce chemin jusqu'à ce que de nouvelles ressources extraordinaires fussent ouvertes à l'arrondissement d'Hazebrouck.

Toutefois, et conformément aux délibérations qui viennent d'être prises par les Conseils municipaux des communes intéressées, il se propose de procéder incessamment à l'adjudication des travaux du chemin d'Hazebrouck à Merris, qui, en attendant les secours à accorder ultérieurement, seront exécutés jusqu'à concurrence des fonds votés par les communes.

La marche que M. le Préfet annonce l'intention de suivre par rapport à cette route, constitue un système jusque-là sans précédent et sur le mérite duquel il est peut-être permis d'élever quelques doutes. Assurément, il est fâcheux de devoir laisser improductifs des sacrifices réalisés par les communes, et de différer pour elles la jouissance du bienfait, surtout lorsque déjà elles supportent les charges au prix desquelles elles doivent l'acquérir. D'un autre côté, en capitalisant le produit des impositions de quelques années, ne se préparerait-on pas de notables économies dans la dépense d'exécution, les entrepreneurs ne manquant jamais de faire entrer dans leurs calculs, et souvent à un intérêt fort élevé, les retards de paiement qu'ils ont à prévoir ? Mais surtout n'y a-t-il pas danger de faire commencer des lignes sans

la certitude absolue de les finir, au risque que des solutions de continuité placent certaines communes dans cette position, qu'elles auraient payé sans rien avoir ? Cette dernière observation en vue d'une éventualité dont il est peut-être sage en général de ne pas négliger la prévision, nous a paru de nature à appeler l'attention du Conseil ainsi que celle de M. le Préfet : hâtons-nous de dire qu'elle a peu de portée dans l'espèce particulière qui nous occupe, car le chemin d'Hazebrouck à Merris est, d'après vos précédentes délibérations, le premier auquel doivent être affectées les nouvelles ressources dont on pourra disposer en faveur de l'arrondissement; il a par cela même d'excellentes chances d'un achèvement peu éloigné. C'est donc plutôt en principe général que nous raisonnons, et nous pensons qu'on ne saurait trop recommander à l'administration de se mettre parfaitement en règle vis-à-vis des communes, en consultant les Conseils municipaux augmentés des plus haut imposés sur toutes les modifications qu'il peut être question d'introduire dans les conditions primitives: de telle sorte que les communes n'aient aucun moyen de décliner leurs engagements, en même temps que le Conseil général conserve toute sa liberté. Nous aurons bientôt à revenir sur l'utilité de ces précautions qui vous paraîtront sans doute mériter de faire l'objet d'un vœu exprès.

Chemin N.° 36, de Bailleul à Estaires par Steenwerck.

Ce chemin étant devenu l'objet d'une grave difficulté et d'une discussion vive, permettez-nous de vous mettre sous les yeux les pièces du procès; elles nécessitent une sérieuse attention; vous la leur accorderez, nous en sommes sûrs; c'est le seul moyen de se dégager de toute préoccupation et d'arriver à une solution où domine exclusivement l'intérêt public le plus largement entendu.

Voici d'abord l'extrait du rapport général, dans la partie qui concerne cette affaire.

« Les travaux de construction de ce chemin sont estimés à 120,000 fr., dont moitié à la charge des communes. 60,000 »

» La seule commune de Steenwerck ayant voté.. 30,000 »

Il y a déficit de..... 30,000 »

» En présence d'une telle situation, M. le préfet a dû proposer au Conseil général, dans sa session de l'an dernier, le déclassement de ce chemin, qui d'ailleurs ferait, en quelque sorte, double emploi avec l'une des grandes lignes vicinales déjà entreprises.

» Mais le Conseil général, en l'absence des formalités com-

plètes qui doivent précéder le déclassement, s'abstint de le prononcer immédiatement, et laissa à l'administration le soin de le lui proposer ultérieurement, si l'insuffisance des ressources démontrait l'impossibilité d'exécuter la route, soit dans son entier, soit dans l'une des deux parties entre lesquelles elle se démarque.

» J'ai profité de cet ajournement pour mettre les communes intéressées, qui sont celles de Steenwerck, Bailleul et Estaires, en demeure de voter les fonds nécessaires à l'entreprise des travaux.

» La commune d'Estaires a déclaré de nouveau que la situation de ses finances ne lui permettait pas de concourir à la construction de cette route.

» Steenwerck a maintenu son offre de.....	30,000	»
» Bailleul a voté.....	15,000	»
TOTAL.....	45,000	»

» Non plus pour la construction du chemin de Bailleul à Estaires par Steenwerck, mais pour celle d'un chemin de Bailleul à Steenwerck, dont ces deux communes ont fait dresser un devis qui s'élève à 90,000 fr. et pour l'exécution duquel elles offrent conséquemment moitié de la dépense.

» Ce nouveau chemin se trouve classé d'ailleurs par la délibération du Conseil général du 6 septembre 1837, dont le dispositif est ainsi conçu :

» Le chemin liant la route royale N.° 42 à la route départementale N.° 9 de Bailleul à Steenwerck et de Steenwerck à Estaires, et passant par la commune de Steenwerck, est déclaré » chemin de grande communication, mais son exécution est » ajournée, jusqu'à ce que les communes intéressées élèvent leurs » offres de concours pour prendre part aux secours accordés par » le département, soit pour l'intégralité, soit pour l'une des deux » parties de Steenwerck à Bailleul, ou de Steenwerck à Estaires. »

» Des habitants de Steenwerck et le Conseil municipal d'Armentières ont présenté une demande tendant à obtenir que ce classement fût modifié, et que le chemin fût dirigé de Steenwerck sur la route royale N.° 42, au point dit le Seau; ils basent leur demande sur ce que le chemin ainsi établi procurerait une communication facile avec Bailleul et Armentières, et que, s'embranchant à la route royale au Seau, il se trouverait prolongé par la route projetée en Belgique du Seau sur Ypres.

» Le Conseil municipal d'Armentières a voté une somme de 5,000 fr. en faveur du chemin de Steenwerck au Seau.

» Le Conseil d'arrondissement de Lille, par sa délibération ici

jointe, exprime le vœu du déclassement du chemin de Steenwerck à Bailleul, et du remplacement de cette ligne par celle de Steenwerck au Seau.

» Le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, se fondant sur ce que la partie du chemin vicinal de Bailleul à Steenwerck a été classée par le conseil général, et que les fonds sont faits pour payer la portion de dépense à la charge de ces deux communes, estime, au contraire, qu'il n'y a lieu d'adopter aujourd'hui un autre projet avec changement de direction, et a déclaré, par sa délibération du 25 juillet dernier, passer à l'ordre du jour sur la pétition des habitants de Steenwerck et les offres du conseil municipal d'Armentières.

La condition imposée par la délibération du conseil général du 6 septembre 1837 se trouvant remplie au moyen des votes des communes de Steenwerck et de Bailleul, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de maintenir le classement du chemin de Steenwerck à Bailleul dont l'entreprise n'aura lieu toutefois que lorsque la situation des crédits le permettra, et de rejeter le projet du nouveau classement présenté par les habitants de Steenwerck et le conseil municipal de la ville d'Armentières, projet qui n'est point dépourvu d'intérêt d'ailleurs, mais que le respect pour la chose jugée ne permet pas d'accueillir.

» Conformément à la demande du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, j'ajournerai jusqu'après l'achèvement des travaux de la 1.re section du chemin de Bailleul à Steenwerck (ce qui me paraît sans inconvénient) toute proposition de classement de la 2.e section de Steenwerck à Estaires, pour la construction de laquelle on conserve encore l'espoir d'obtenir un concours efficace de la part des communes intéressées. »

Vous le voyez, Messieurs, de vives réclamations se sont élevées contre le tracé du chemin de Steenwerck à Bailleul par le Nouveau-Monde; on observe que par ce tracé la commune de Steenwerck, la plus populeuse et la plus riche du département, n'est mise en communication qu'avec Bailleul, qui l'accapare en quelque sorte et l'attire dans son centre d'action pour l'y enfermer, ce qui expliquerait comment cette ville, qui n'avait rien offert lorsqu'il s'agissait de prolonger la ligne jusqu'à Estaires, c'est-à-dire d'ouvrir à Steenwerck un double débouché, a voté 15,000 fr. quand la suppression de la partie de Steenwerck à Estaires diminue évidemment l'importance de la communication, mais place Steenwerck dans la nécessité de ne déboucher par terre ses riches produits que sur Bailleul; c'est là sans contredit une position excellente pour cette dernière localité; mais est-elle bonne aussi pour Steenwerck? il est au moins permis d'en douter; n'y avait-il donc pas à lui offrir

une condition meilleure et qui fût plus digne des généreux sacrifices que cette commune s'impose? Les opposants au tracé actuel s'attachent à démontrer qu'en rattachant Steenwerck à la route royale N.° 42, au point dit du Seau, où existe un bureau de douane; là, elle trouvait cette belle voie qui la conduisait, suivant ses intérêts, soit à Bailleul, soit à Armentières, marché fort important, soit même à Lille, grand centre de consommation, soit enfin au pont de Nieppe, lieu de débarquement sur la Lys, où elle pourrait tirer ses approvisionnements en combustibles, en matériaux, en engrais. Ainsi, par le Nouveau-Monde, Steenwerck appartient exclusivement à Bailleul; au contraire, arrivé au Seau, il reprend une position centrale d'où rayonnent des chemins qui ne lui laissent que l'embarras du choix de ses débouchés, et pourtant Steenwerck a maintenu son vote de 30,000 fr. pour le chemin vers Bailleul; cela prouve assurément de la part de cette commune et de grandes ressources et un grand besoin de sortir de ses terres, nous allions dire de ses bourbiers. Mais Steenwerck a-t-il bien su qu'il dépendait de lui d'avoir tel chemin plutôt que tel autre; qu'il ne tenait qu'à lui d'avoir mieux pour moindre prix, et n'aurait-il pas été au contraire laissé dans cette idée que s'il ne prenait pas le chemin du Nouveau-Monde, il n'en aurait pas du tout ? C'est là une supposition dont nous n'avons pas eu le moyen de vérifier le fondement. Nous devons donc nous en tenir à ce fait que Steenwerck maintient son offre de 30,000 fr. pour la partie vers Bailleul, cette dernière ville vote 15,000 fr., en tout 45,000 fr., ce qui représente la moitié de la dépense évaluée 90,000 fr., et place dès-lors ce chemin dans des conditions de réalisation possible, n'était l'épuisement du fonds subventionnel qui ne laisse aucune ressource à appliquer à l'arrondissement d'Hazebrouck et amène forcément un ajournement. Toutefois ici se présente la question de principe et vous avez entendu de quelle manière elle est résolue dans le rapport général de M. le Préfet.

Nous comprenons les scrupules de ce magistrat, nous les partagerions nous-mêmes dans bien des circonstances, mais nous n'irions jamais jusqu'à nous en rendre esclaves au point de n'admettre aucun tempérament, même lorsqu'il doit servir les intérêts les plus directement engagés dans les questions. C'est surtout en pareille matière qu'il faut accepter l'empire des faits; c'est quand il s'agit d'intérêts matériels qu'il faut se garder des théories et des abstractions, et c'est ainsi que la lumineuse instruction sur la loi du 21 mai 1836, prévoyant le cas où telle communication importante lors de son classement aurait dans un temps donné et en raison de circonstances imprévues perdu de son importance, dit que cela arrivant, il y aurait à déclasser, mais qu'avons-nous besoin de

nous jeter dans une discussion de doctrines dont M. le Préfet se charge lui-même de justifier l'application dans un rapport relatif à une affaire étroitement liée à celle qui nous occupe ? En vous parlant tantôt de l'avantage du tracé vers le Seau, nous avons évité d'entrer dans des détails de chiffres pour établir que, moyennant une légère augmentation de parcours vers Bailleul, Steenwerck obtiendrait une économie de près du double pour arriver à Nieppe, à Armentières et Lille; comme aussi pour démontrer qu'il résulterait du changement de tracé une diminution de dépense qui profiterait en même temps à Steenwerck et au département. En l'absence de chiffres contradictoirement établis, nous préférions n'en pas produire. Nous nous étions tû aussi sur un point fort important, dont le temps est venu de vous parler. Au Seau et précisément où déboucherait le chemin de Steenwerck, prend naissance un autre chemin qui, se dirigeant sur Neuve-Eglise, ouvre une communication directe avec Messines, Warnêton, Ypres, et de là toute la Belgique. Or, vous apercevrez l'importance pour Steenwerck de ce nouveau débouché, et pour qui s'aviserait de la révoquer en doute, nous le renverrions à la délibération du conseil municipal de Bailleul du 15 avril dernier. Mais laissons parler M. le Préfet dans un rapport qu'il adresse au conseil général, à l'occasion de cette nouvelle route sur Neuve-Église.

Route de Neuve-Église au Seau.

« M. le gouverneur de la Flandre occidentale m'a fait part, le 27 septembre 1839, d'un projet conçu en Belgique, qui consiste à ouvrir diverses routes sur Neuve-Église, et qui, arrivées à ce point, se réuniraient en une seule, pour être dirigées ensuite sur la route royale N.° 42, au cabaret du Seau, entre Nieppe et Bailleul. (Voir le plan.)

» M. le gouverneur de la Flandre occidentale désirait connaître si, en cas d'exécution de la route en Belgique, la France consentirait à combler une lacune de 100 mètres située sur le territoire français, pour compléter la jonction de cette route avec la route royale.

» J'ai mis en demeure les communes de Bailleul et de Nieppe, les seules qui me paraissent intéressées, de faire connaître leurs intentions à l'égard de ce projet, et j'ai fait dresser un devis des dépenses par l'agent-voyer; celles-ci sont évaluées à 2,407 fr. 45 c.

» Par une première délibération, en date des 15 et 18 avril 1840, les conseils municipaux de Bailleul et de Nieppe ont reconnu l'utilité du projet et ont voté, savoir :

» 1.° Bailleul, dans le cas où le Ministre de l'intérieur consen-

une condition meilleure et qui fût plus digne des généreux sacrifices que cette commune s'impose? Les opposants au tracé actuel s'attachent à démontrer qu'en rattachant Steenwerck à la route royale N.° 42, au point dit du Seau, où existe un bureau de douane; là, elle trouvait cette belle voie qui la conduisait, suivant ses intérêts, soit à Bailleul, soit à Armentières, marché fort important, soit même à Lille, grand centre de consommation, soit enfin au pont de Nieppe, lieu de débarquement sur la Lys, où elle pourrait tirer ses approvisionnements en combustibles, en matériaux, en engrais. Ainsi, par le Nouveau-Monde, Steenwerck appartient exclusivement à Bailleul; au contraire, arrivé au Seau, il reprend une position centrale d'où rayonnent des chemins qui ne lui laissent que l'embarras du choix de ses débouchés, et pourtant Steenwerck a maintenu son vote de 30,000 fr. pour le chemin vers Bailleul; cela prouve assurément de la part de cette commune et de grandes ressources et un grand besoin de sortir de ses terres, nous allions dire de ses bourbiers. Mais Steenwerck a-t-il bien su qu'il dépendait de lui d'avoir tel chemin plutôt que tel autre; qu'il ne tenait qu'à lui d'avoir mieux pour moindre prix, et n'aurait-il pas été au contraire laissé dans cette idée que s'il ne prenait pas le chemin du Nouveau-Monde, il n'en aurait pas du tout ? C'est là une supposition dont nons n'avons pas eu le moyen de vérifier le fondement. Nous devons donc nous en tenir à ce fait que Steenwerck maintient son offre de 30,000 fr. pour la partie vers Bailleul, cette dernière ville vote 15,000 fr., en tout 45,000 fr., ce qui représente la moitié de la dépense évaluée 90,000 fr., et place dès-lors ce chemin dans des conditions de réalisation possible, n'était l'épuisement du fonds subventionnel qui ne laisse aucune ressource à appliquer à l'arrondissement d'Hazebrouck et amène forcément un ajournement. Toutefois ici se présente la question de principe et vous avez entendu de quelle manière elle est résolue dans le rapport général de M. le Préfet.

Nous comprenons les scrupules de ce magistrat, nous les partagerions nous-mêmes dans bien des circonstances, mais nous n'irions jamais jusqu'à nous en rendre esclaves au point de n'admettre aucun tempérament, même lorsqu'il doit servir les intérêts les plus directement engagés dans les questions. C'est surtout en pareille matière qu'il faut accepter l'empire des faits; c'est quand il s'agit d'intérêts matériels qu'il faut se garder des théories et des abstractions, et c'est ainsi que la lumineuse instruction sur la loi du 3 mai 1836, prévoyant le cas où telle communication lors de son classement aurait dans un temps donné circonstances imprévues perdu de son importance arrivant, il y aurait à déclasser, mais qu'avec

nous jeter dans une discussion de doctrines dont M. le Préfet se charge lui-même de justifier l'application dans un rapport relatif à une affaire étroitement liée à celle qui nous occupe ? En vous parlant tantôt de l'avantage du tracé vers le Seau, nous avons évité d'entrer dans des détails de chiffres pour établir que, moyennant une légère augmentation de parcours vers Bailleul, Steenwerck obtiendrait une économie de près du double pour arriver à Nieppe, à Armentières et Lille; comme aussi pour démontrer qu'il résulterait du changement de tracé une diminution de dépense qui profiterait en même temps à Steenwerck et au département. En l'absence de chiffres contradictoirement établis, nous préférions n'en pas produire. Nous nous étions tû aussi sur un point fort important, dont le temps est venu de vous parler. Au Seau et précisément où déboucherait le chemin de Steenwerck, prend naissance un autre chemin qui, se dirigeant sur Neuve-Eglise, ouvre une communication directe avec Messines, Warnêton, Ypres, et de là toute la Belgique. Or, vous apercevrez l'importance pour Steenwerck de ce nouveau débouché, et pour qui s'aviserait de la révoquer en doute, nous le renverrions à la délibération du conseil municipal de Bailleul du 15 avril dernier. Mais laissons parler M. le Préfet dans un rapport qu'il adresse au conseil général, à l'occasion de cette nouvelle route sur Neuve-Église.

Route de Neuve-Église au Seau.

« M. le gouverneur de la Flandre occidentale m'a fait part, le 27 septembre 1839, d'un projet conçu en Belgique, qui consiste à ouvrir diverses routes sur Neuve-Église, et qui, arrivées à ce point, se réuniraient en une seule, pour être dirigées ensuite sur la route royale N.° 42, au cabaret du Seau, entre Nieppe et Bailleul. (Voir le plan.)

» M. le gouverneur de la Flandre occidentale désirait connaître si, en cas d'exécution de la route en Belgique, la France consentirait à combler une lacune de 100 mètres située sur le territoire français, pour compléter la jonction de cette route avec la route royale.

» J'ai mis en demeure les communes de Bailleul et de Nieppe, les seules qui me paraissent intéressées, de faire connaître leurs intentions à l'égard de ce projet [illegible] un devis des dépenses par l'[illegible] 2,407 fr. 45 c.

» Par un[illegible] 8 avril 1840, les cons[illegible] ont recon[illegible] l'utilit[illegible]

» [illegible]

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Chemin N.° 5, de Lille à Tourcoing et à la frontière.

Ce chemin est achevé depuis long-temps; il est entièrement pavé ; sa longueur est de 13,652 mètres; la dépense de son entretien, dont le bail expire le 31 décembre prochain, s'élève annuellement à 11,000 fr., dont 3,500 fr. sont payés par les communes intéressées et 7,500 par le département sur le fonds des centimes facultatifs.

Ce chemin est en bon état d'entretien ; le projet de réunir à la route départementale N.° 14 la partie de ce chemin située entre Tourcoing et la frontière a déjà été discuté en conseil général ; son exécution nécessiterait des travaux d'amélioration, estimés à 115,000 fr.; un nouveau rapport sera présenté cette année au conseil général sur cette dernière affaire.

Chemin N.° 6, de Lille à Lannoy.

Ce chemin est entièrement pavé depuis long-temps; sa longueur est de 10,485 mètres.

La dépense de son entretien, dont le bail expire le 31 décembre prochain, s'élève annuellement à 5,000 fr., dont 3,500 fr. sont payés par les communes intéressées et 1,500 fr. par le département sur le fonds des centimes facultatifs.

Ce chemin est en bon état de viabilité.

Chemin N.° 7, de Lomme à Fournes.

Ce chemin est entièrement pavé depuis long-temps ; sa longueur est de 9,542 mètres.

La dépense de son entretien, dont le bail expire le 31 décembre prochain, s'élève annuellement à 4,000 fr., dont 2,500 fr. sont payés par les communes intéressées et 1,500 fr. par le département sur le fonds des centimes facultatifs.

Ce chemin est bien entretenu et se trouve en bon état de viabilité.

Chemin N.° 9, de Roubaix à la frontière par Wattrelos.

Ce chemin, entièrement pavé, a une longueur de 5,482 mètres. Son entretien est demeuré jusqu'en 1839 inclusivement à la charge de l'entrepreneur de la construction. En 1840, il sera pourvu à cet entretien au moyen d'une somme de 2,500 fr., payable moitié par les communes intéressées et moitié par le département, sur le fonds subventionnel.

Ce chemin se prolonge en Belgique ; mais à l'entrée du territoire belge, il est encore à l'état de chemin de terre sur une certaine longueur.

Ce chemin est destiné à devenir une ligne fort importante puis-

qu'elle ouvrira une communication presque directe vers Bruxelles; espérons que sa prolongation en Belgique ne se fera pas plus longtemps attendre; on annonce que les travaux doivent s'exécuter incessamment au-delà de la frontière, et c'est dans cette confiance que nous nous abstenons, à moins de nouveaux retards, de prier M. le Préfet de recommander cette affaire au gouverneur de la province dans le ressort de laquelle se trouve le chemin.

Chemin N.° 12, de Roubaix à Tournai et à Mouchin.

Ce chemin a été adjugé le 31 août 1838, pour le prix de.....	157,290	»
Cette dépense s'est accrue des indemnités de terrains liquidées à.....	8,923	»
Et des travaux supplémentaires autorisés par arrêté du 29 janvier 1840, pour l'élargissement, 1.° du pavé actuel dudit chemin, dans les traversées d'Hem et de Forest; 2.° de la portion du pavé du même chemin, située entre le territoire de la commune de Forest et la route royale N.° 41, à Ascq, lesquels travaux sont évalués à.....	34,200	»
Dépense totale.....	200,413	»
Les ressources des communes intéressées, en offres et impositions, étant de.....	100,373	»
La portion à la charge du fonds subventionnel est aujourd'hui de.....	100,040	»

Cette route, dont la longueur totale est de 32,358 mètres 60 centimètres, se divise en cinq parties :

La première, de Roubaix à Lannoy, a une longueur de 3,922 mètres; elle a été entièrement pavée avant le classement par les communes intéressées; la chaussée est composée de mauvais matériaux assis sur un mauvais fond que l'on n'a point tenté d'améliorer; sur cette faible longueur, on a dépensé en 1839, en frais d'entretien, 4,000 fr.; c'est ce que coûtent les routes royales les plus belles et les mieux dotées; nonobstant une aussi grande dépense, le pavé s'est de nouveau bouleversé pendant l'hiver, et l'on y dépensera encore, cette année, une somme égale; il est vrai que la route s'améliore sous un rapport, c'est que, dans les mauvais fonds, on assied le pavé sur une couche de sable qui manquait auparavant; mais la grande fréquentation et l'importance de cette route rendent nécessaire le renouvellement de la majeure partie des pavés; pour faire connaître, en peu de mots, le service de cette chaussée, il suffira de dire qu'elle sert au transport de tout

même pas l'être en 1840, M. le Préfet croit devoir ajourner à une prochaine session la présentation d'un projet de classement en deux lignes distinctes de ce chemin, qui n'en fait qu'une seule en ce moment.

Votre commission a été frappée de l'énormité du chiffre auquel se sont élevés dans ces dernières années les frais d'entretien de la partie de la route entre Roubaix et Lannoy. Une dépense aussi exorbitante accuse un vice de construction auquel il ne peut y avoir de remède efficace que dans un remaniement général de la chaussée.

Si, il y a peu de jours, la rigueur des principes vous a trouvés inflexibles devant des considérations dont la puissance semblait commander une concession exceptionnelle en faveur de Lannoy, vous vous sentirez heureux sans doute de pouvoir témoigner de votre intérêt pour cette malheureuse localité, en allégeant ses charges d'entretien par rapport à un chemin dont la création est la cause de sa ruine. Votre troisième bureau a l'honneur de vous proposer d'inviter M. le Préfet à faire exécuter la complète restauration de cette route, qui va bientôt doubler d'importance. En effet, après une attente de plusieurs dixaines d'années, il est enfin permis d'espérer le prochain achèvement de la route de Lille à Valenciennes par Mouchin, de cette belle communication créée par les États et considérée par eux comme route royale. Ainsi, grâce au comblement de la lacune qui sépare Mouchin de Saint-Amand, les deux arrondissements de Lille et de Valenciennes se trouveront rattachés par une ligne qui rapprochera leurs chefs-lieux de 12 à 15,000 mètres, des communes considérables sortiront de l'état de séquestration où les retiennent des chemins le plus souvent impraticables; une prospérité nouvelle se révèlera dans ces localités fertiles où il ne manque que de bonnes communications. La destruction du mauvais gré n'est pas le moindre bienfait qu'il soit permis d'en attendre, et l'expulsion de ce détestable fléau rendra à la propriété une valeur dont elle est encore aujourd'hui si immoralement dépossédée sur plusieurs points de ces contrées.

Félicitons-nous, Messieurs, de pouvoir réaliser de si heureux résultats; ils sont de nature à compenser largement les sacrifices qu'ils imposent. Ces sacrifices sont grands, il faut l'avouer, ils devront sortir des limites que nous avons généralement assignées à la part du subside départemental; c'est qu'en effet, il s'agit ici d'une situation vraiment exceptionnelle. Le voisinage de la frontière prive cette route du concours de communes dont on serait en droit d'exiger de larges contingents si elles n'appartenaient pas à un autre pays. Ce sont là, sans doute, des conditions bien lourdes pour les deux arrondissements sur lesquels elles doivent peser de

tout leur poids; toutefois, loin de s'en effrayer, ils se trouvent heureux de penser que les excédants dont il est juste de leur réserver l'application vont trouver un emploi si profitable au développement de la richesse du département, et ils sont d'accord à reconnaître que cet emploi de leurs ressources doit primer tous les autres. Aussi, votre 3.e bureau est-il unanime à vous proposer de prier M. le Préfet de faire exécuter, le plus promptement possible, l'achèvement de la route de Mouchin à Saint-Amand.

Permettez-nous, Messieurs, de vous entretenir ici d'un petit projet dont l'adoption doit ajouter une notable importance à la route de Roubaix à Tournai, nous voulons parler d'une misérable lacune d'environ 540 mètres, dont le comblement est destiné à mettre les villes de Tourcoing, Roubaix et Lannoy en communication directe avec le village de Pecq, l'un des points de débarquement les plus importants sur l'Escaut, et aussi d'ouvrir une voie plus courte de Lille sur Audenarde, deux localités entre lesquelles le commerce de toiles entretient des relations fort importantes.

Ce projet avait été accueilli par le conseil général en 1838, et l'étude en avait été recommandée à l'administration. Toutefois, en 1839, on a cru remarquer qu'une legère déviation pourrait rendre inutile l'emprise sur le territoire français, et par ce motif, on écarta provisoirement la demande introduite par les autorités belges appartenant aux localités limitrophes de la frontière. Cependant elles reviennent à la charge avec une nouvelle insistance, et leur demande, à laquelle une correspondance officielle du gouverneur de la province prête une plus grande autorité, se présente à vous, appuyée par l'arrondissement de Lille, à l'aide de considérations que nous croyons de nature à jeter un jour nouveau sur l'affaire, et à ramener le conseil à l'opinion qu'il s'était primitivement formée.

La lacune à construire en France forme le complément d'une ligne qui, en Belgique, doit présenter un développement de 2,000 mètres; toutefois, il est à noter que cette ligne n'est point exécutée, mais seulement à l'état de projet prochainement réalisable. Du reste, les communes qui doivent y concourir et qui ont à y consacrer d'énormes sacrifices sont au bout de leurs forces, et déclarent qu'elles devraient renoncer à la confection de la route si la France ne consentait à leur venir en aide, en se chargeant du prolongement à exécuter sur son territoire. Vous ne perdrez pas de vue qu'il ne s'agit que d'une dépense d'environ 21,000 fr., moyennant quoi nous nous approprions la jouissance d'une route dont le devis est estimé environ 70,000 fr., pour la partie belge seulement. Le conseil d'arrondissement de Lille fait valoir cette disproportion de sacrifices si fort à notre avantage. Il rappelle encore que dans

une condition meilleure et qui fût plus digne des généreux sacrifices que cette commune s'impose? Les opposants au tracé actuel s'attachent à démontrer qu'en rattachant Steenwerck à la route royale N.° 42, au point dit du Seau, où existe un bureau de douane; là, elle trouvait cette belle voie qui la conduisait, suivant ses intérêts, soit à Bailleul, soit à Armentières, marché fort important, soit même à Lille, grand centre de consommation, soit enfin au pont de Nieppe, lieu de débarquement sur la Lys, où elle pourrait tirer ses approvisionnements en combustibles, en matériaux, en engrais. Ainsi, par le Nouveau-Monde, Steenwerck appartient exclusivement à Bailleul; au contraire, arrivé au Seau, il reprend une position centrale d'où rayonnent des chemins qui ne lui laissent que l'embarras du choix de ses débouchés, et pourtant Steenwerck a maintenu son vote de 30,000 fr. pour le chemin vers Bailleul; cela prouve assurément de la part de cette commune et de grandes ressources et un grand besoin de sortir de ses terres, nous allions dire de ses bourbiers. Mais Steenwerck a-t-il bien su qu'il dépendait de lui d'avoir tel chemin plutôt que tel autre; qu'il ne tenait qu'à lui d'avoir mieux pour moindre prix, et n'aurait-il pas été au contraire laissé dans cette idée que s'il ne prenait pas le chemin du Nouveau-Monde, il n'en aurait pas du tout ? C'est là une supposition dont nons n'avons pas eu le moyen de vérifier le fondement. Nous devons donc nous en tenir à ce fait que Steenwerck maintient son offre de 30,000 fr. pour la partie vers Bailleul, cette dernière ville vote 15,000 fr., en tout 45,000 fr., ce qui représente la moitié de la dépense évaluée 90,000 fr., et place dès-lors ce chemin dans des conditions de réalisation possible, n'était l'épuisement du fonds subventionnel qui ne laisse aucune ressource à appliquer à l'arrondissement d'Hazebrouck et amène forcément un ajournement. Toutefois ici se présente la question de principe et vous avez entendu de quelle manière elle est résolue dans le rapport général de M. le Préfet.

Nous comprenons les scrupules de ce magistrat, nous les partagerions nous-mêmes dans bien des circonstances, mais nous n'irions jamais jusqu'à nous en rendre esclaves au point de n'admettre aucun tempérament, même lorsqu'il doit servir les intérêts les plus directement engagés dans les questions. C'est surtout en pareille matière qu'il faut accepter l'empire des faits; c'est quand il s'agit d'intérêts matériels qu'il faut se garder des théories et des abstractions, et c'est ainsi que la lumineuse instruction sur la loi du 21 mai 1836, prévoyant le cas où telle communication importante lors de son classement, aurait dans un temps donné et en raison de circonstances imprévues perdu de son importance, dit que cela arrivant, il y aurait à déclasser, mais qu'avons-nous besoin de

nous jeter dans une discussion de doctrines dont M. le Préfet se charge lui-même de justifier l'application dans un rapport relatif à une affaire étroitement liée à celle qui nous occupe ? En vous parlant tantôt de l'avantage du tracé vers le Seau, nous avons évité d'entrer dans des détails de chiffres pour établir que, moyennant une légère augmentation de parcours vers Bailleul, Steenwerck obtiendrait une économie de près du double pour arriver à Nieppe, à Armentières et Lille; comme aussi pour démontrer qu'il résulterait du changement de tracé une diminution de dépense qui profiterait en même temps à Steenwerck et au département. En l'absence de chiffres contradictoirement établis, nous préférions n'en pas produire. Nous nous étions tû aussi sur un point fort important, dont le temps est venu de vous parler. Au Seau et précisément où déboucherait le chemin de Steenwerck, prend naissance un autre chemin qui, se dirigeant sur Neuve-Eglise, ouvre une communication directe avec Messines, Warnêton, Ypres, et de là toute la Belgique. Or, vous apercevrez l'importance pour Steenwerck de ce nouveau débouché, et pour qui s'aviserait de la révoquer en doute, nous le renverrions à la délibération du conseil municipal de Bailleul du 15 avril dernier. Mais laissons parler M. le Préfet dans un rapport qu'il adresse au conseil général, à l'occasion de cette nouvelle route sur Neuve-Église.

Route de Neuve-Église au Seau.

« M. le gouverneur de la Flandre occidentale m'a fait part, le 27 septembre 1839, d'un projet conçu en Belgique, qui consiste à ouvrir diverses routes sur Neuve-Église, et qui, arrivées à ce point, se réuniraient en une seule, pour être dirigées ensuite sur la route royale N.° 42, au cabaret du Seau, entre Nieppe et Bailleul. (Voir le plan.)

» M. le gouverneur de la Flandre occidentale désirait connaître si, en cas d'exécution de la route en Belgique, la France consentirait à combler une lacune de 100 mètres située sur le territoire français, pour compléter la jonction de cette route avec la route royale.

» J'ai mis en demeure les communes de Bailleul et de Nieppe, les seules qui me paraissent intéressées, de faire connaître leurs intentions à l'égard de ce projet, et j'ai fait dresser un devis des dépenses par l'agent-voyer; celles-ci sont évaluées à 2,407 fr. 45 c.

» Par une première délibération, en date des 15 et 18 avril 1840, les conseils municipaux de Bailleul et de Nieppe ont reconnu l'utilité du projet et ont voté, savoir :

» 1.° Bailleul, dans le cas où le Ministre de l'intérieur consen-

Chemin N.° 22, d'Englos à Haubourdin.

Ce chemin, classé le 2 septembre 1838 par le conseil général, part du chemin de grande communication N.° 7 de Lomme à Fournes, et se termine à la route royale N.° 41, à Haubourdin.

Sa longueur totale est de 1,893 mètres 60 centimètres, dont 1,532 mètres 80 centimètres en terrain naturel vers Englos, et 360 mètres 80 centimètres en pavé vers Haubourdin; dans la partie en terrain naturel il doit être établi une chaussée pavée de 3 mètres de largeur.

Ce travail, d'après le devis de MM. les ingénieurs, est estimé à la somme de 33,828 fr.; il sera payé, savoir :

Par les communes intéressées au moyen des contingents qu'elles ont offerts ou qui leur sont imposés d'office jusqu'à concurrence de.....	19,978	»
Par le département, sur le fonds subventionnel.	13,850	»
Somme égale à la dépense.....	33,828	»

Le travail susdit a été adjugé le 23 octobre 1839, au profit du sieur Masquelier, moyennant le prix du devis; les ouvrages seront effectués en deux ans; les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux de 1840 sont à pied-d'œuvre et reçus; le pavage a dû commencer le 20 juillet dernier; 750 mètres courants de chaussée seront exécutés dans cette campagne; il n'a été fait aucun achat de terrain.

Chemin N.° 8, de Douai à Seclin.

Ce chemin a une longueur totale de 28,227 mètres 90 centimètres; on peut le considérer comme ayant trois branches dont la jonction a lieu à Thumeries; l'une aboutit à la route royale N.° 17 à Saint-Léonard de Raches, et les deux autres à la route royale N.° 25 en passant, la première par Phalempin et la seconde par Attiches.

La dépense de l'entretien de ce chemin, dont le bail expire le 31 décembre prochain, est de 4,600 fr. dont 2,600 fr. sont payés par les communes intéressées et 2,000 fr. par le département sur le fonds subventionnel, le conseil général n'ayant point alloué de crédit spécial pour ledit entretien.

Le chemin N.° 8 de Douai à Seclin est entièrement pavé; il est en bon état de viabilité, à la réserve toutefois des parties qui ont été exécutées en dernier lieu par M. Brame, lesquelles sont devenues l'objet d'un procès entre les communes intéressées et cet entrepreneur, et auxquelles on a dû s'abstenir de faire des réparations jusqu'après l'issue du procès.

Une transaction vient d'être passée entre M. Brame et les communes, et les travaux à faire pour rétablir la route à l'état d'entretien ne tarderont pas à être adjugés et entrepris. La dépense à faire est évaluée à 27,000 fr.; les ressources des communes ne s'élevant qu'à 17,000 fr., j'ai comblé la différence au moyen d'une allocation de 10,000 fr. sur le fonds subventionnel.

Le conseil municipal de Thumeries a demandé, par délibération en date du 8 mai dernier, que la ville de Douai fût comprise au nombre des communes appelées à concourir à l'entretien du chemin vicinal de grande communication N.° 8 de Douai à Seclin; ce conseil base sa demande sur la grande utilité que la ville de Douai retire de ce chemin, tant pour l'approvisionnement de ses marchés que pour la vente de ses tourteaux, cendres, charbons et autres engrais et marchandises.

Le conseil municipal de Douai, entendu sur cette demande, déclare qu'il a déjà fait des sacrifices pour ce chemin, qu'il n'est point disposé à en faire de nouveaux et qu'il se refuse à contribuer à la dépense de son entretien.

Le conseil d'arrondissement de Douai est d'avis que les sommes déjà fournies par la ville de Douai pour cette route et son entretien sont en proportion des avantages qu'elle en retire, et qu'il n'y a lieu, par conséquent, d'exiger d'elle de nouvelles mises de fonds.

Le conseil d'arrondissement de Lille appuie, au contraire, la demande du conseil municipal de Thumeries.

Comme il résulte des termes mêmes des délibérations des conseils municipal et d'arrondissement de Douai, que la commune de Douai retire avantage du chemin vicinal N.° 8 de Douai à Seclin, j'ai l'honneur de proposer au conseil général de désigner cette commune comme intéressée audit chemin.

Une transaction onéreuse, sans doute, mais conseillée par la prudence, a mis fin au procès pendant depuis plusieurs années entre les communes et l'entrepreneur du pavé. Cette déplorable affaire accuse une incurie peu excusable de la part de ceux qui, dans le temps, ont été chargés de la réception et de la vérification des travaux. C'est là un fait consommé dont il ne faut se souvenir que pour en prévenir le retour, en recommandant la plus scrupuleuse attention comme la plus rigoureuse sévérité aux fonctionnaires à qui sont confiées ces importantes opérations.

Le chemin de Lille à Seclin, celui de Roubaix à Lannoy, offrent des leçons trop chèrement payées, pour qu'il n'en soit pas gardé une utile mémoire.

A la lecture des diverses pièces du dossier relatif à la prétention élevée par la ville de Douai, à effet de se décharger de toute participation à la dépense d'entretien de la route de Seclin à Douai,

ensemble qu'une somme de 38,000 fr., pour obtenir la réalisation d'un projet qui doit leur offrir de grands avantages.

Les communes viennent d'être mises en demeure de délibérer sur ce dernier projet, mais leurs votes ne pourront être réunis assez à temps pour que l'affaire reçoive, dans votre session actuelle, une solution qui serait d'ailleurs sans avantage, à raison de l'épuisement des fonds.

Le projet, complètement et régulièrement instruit, sera placé l'an prochain sous les yeux du conseil général.

En l'absence des votes des conseils municipaux récemment consultés sur un nouveau tracé du chemin, il ne nous reste qu'à vous proposer un ajournement assez peu regrettable, en raison de l'épuisement du fonds subventionnel.

Chemin N.° 13, de Valenciennes à Somain.

Ce chemin se compose de deux parties distinctes situées, l'une dans l'arrondissement de Valenciennes, l'autre dans l'arrondissement de Douai; les travaux de construction de ce chemin ont été l'objet de deux adjudications.

La partie comprise dans l'arrondissement de Valenciennes a une longueur de 13,663 mètres, dont 8,498 mètres de parties anciennes et 5,165 mètres en lacune, et s'étend de Valenciennes à Hélesmes. Elle a été adjugée le 20 juin 1838 pour la somme de 124,480 fr.

La dépense doit être payée, 1.° par les communes, tant en argent qu'en travaux et en impositions d'office, jusqu'à concurrence de..... 62,538 40

2.° Par le département, au moyen d'une allocation sur le fonds subventionnel de..... 61,941 60

Somme égale..... 124,480 »

Aux termes des conditions de l'adjudication, les travaux doivent être achevés à la fin de 1843; ils sont poussés avec activité, et au 31 décembre prochain, l'entrepreneur aura exécuté 3,500 mètres, sur les 5,165 mètres en lacune; la dépense faite à la même époque sera d'environ 80,000 francs.

Les indemnités de terrain réglées jusqu'à ce jour ne s'élèvent qu'à 31 fr. 95 cent. Dans les parties à construire, la mauvaise qualité du sol a généralement obligé les riverains à laisser une grande largeur au chemin, et c'est ce qui explique le peu d'acquisitions qui ont dû encore être faites; les principales indemnités de terrains auront lieu pour mettre à largeur les parties anciennement construites.

La seconde partie du chemin de Valenciennes à Somain, com-

tairement des offres de concours montant ensemble à	91,360	»
Les sept autres ont dû être imposées d'office jusqu'à concurrence de.....	2,840	»
Les ressources disponibles étant de.....	94,200	»
Atteignant à-peu-près le chiffre de la moitié de la dépense, proportion généralement adoptée, M. le Préfet a comblé le déficit, en accordant sur le fonds subventionnel un subside de.....	98,000	»
Somme égale à la dépense.....	192,200	»

Les travaux, sur la demande du syndicat du chemin d'Arleux à Orchies, ont été divisés en cinq lots, et ont fait l'objet de cinq adjudications différentes qui ont été passées le 2 et le 12 juin dernier à la sous-préfecture de Douai; ces adjudications n'ayant pu être approuvées que le 14 juillet suivant, les travaux sont à peine en cours d'exécution.

Chemin N.° 31, de Douai à Saint-Amand.

J'ai eu l'honneur de faire connaître au conseil général, dans sa session de 1839, quelle était à cette époque la situation financière du projet de construction de la lacune du chemin de Douai à Saint-Amand, entre Douai et Flines, par Lallaing et Waziers.

Sur une dépense évaluée à 100,000 fr., les ressources offertes ne s'élevaient qu'à 9,500 fr.

L'un de MM. nos Collègues vous ayant annoncé que deux directions différentes étaient proposées par MM. les ingénieurs, pour le chemin de Douai à Saint-Amand, que les communes intéressées n'étaient pas d'accord sur la direction à préférer, et que ce dissentiment retardait seul l'instruction de l'affaire, vous avez déclaré qu'il n'y avait lieu, pour le moment, à rien statuer à l'égard de ce chemin.

M. le Préfet vient seulement d'être informé que le syndicat du chemin de Douai à Saint-Amand a adopté celui des projets présentés par les ingénieurs qui consiste à diriger ce chemin dans l'intérieur du village de Flines, par la rue Badoux, modifiant ainsi la première décision, d'après laquelle ce chemin devait aller joindre le pavé actuel de Marchiennes au Pont-Moncheaux.

Il résulte de ce changement de direction que la dépense de construction du chemin de Douai à Saint-Amand ne doit plus s'élever qu'à 82,000 francs, y compris une somme à valoir portée au devis primitif pour 11,000 fr., mais que M. l'ingénieur estime pouvoir être réduite à 6,000 fr.; la dépense de ces travaux ne serait donc plus que de 76,000 fr.; et les communes n'auraient à voter

allant d'Esnes à Busigny, et que le chemin ne devant plus s'effectuer que sur le parcours d'Esnes à Maretz, les avantages espérés de la construction de la ligne d'Esnes à Busigny, pour le commerce de Cambrai, sont perdus pour cette dernière ville.

Vous savez, Messieurs, que par suite de l'opposition du génie militaire à ce que l'on poussât au-delà de Caudry le chemin que vous aviez classé en 1836, de la route départementale N.° 10, près de Briastre, à la route départementale N.° 11, à Walincourt, le syndicat de ce chemin proposa de remplacer la partie de la chaussée de Caudry à Walincourt par un autre chemin partant d'Esnes et se dirigeant vers Busigny par Haucourt, Ligny, Clary et Maretz; que ce chemin fut étudié par les ingénieurs pour tout le parcours d'Esnes à Busigny; mais que vous ne l'avez classé de grande communication que d'Esnes à Maretz seulement.

Votre délibération portant classement de ce chemin est du 30 août 1837; la délibération du conseil municipal de Cambrai contenant offre de 15,000 fr., à titre de concours, est du 17 novembre suivant; elle lui est donc postérieure de plus de deux mois et il est impossible d'admettre que le conseil municipal de Cambrai ait pu ignorer que le chemin à l'établissement duquel il s'engageait à concourir était classé d'Esnes à Maretz seulement, et non pas d'Esnes à Busigny.

Ne l'eût-il point su en effet à cette époque, qu'il dut en avoir connaissance peu de temps après, puisque M. le maire de Cambrai reçut copie de l'arrêté du 12 février 1839, qui approuvait les plans et devis dressés par les ingénieurs, pour la construction du chemin d'Esnes à Maretz, et acceptait en même temps l'offre de 15,000 fr. faite par la ville de Cambrai; qu'il reçut également des affiches annonçant l'adjudication des travaux; cependant le conseil municipal n'éleva aucune réclamation et ce n'est qu'après que les faits sont consommés depuis dix mois et que les travaux sont en cours d'exécution, qu'il déclare vouloir retirer sa subvention.

M. le Préfet a essayé de faire revenir le conseil municipal de Cambrai sur une détermination aussi préjudiciable à la route d'Esnes à Maretz, dont la construction est évidemment compromise, si le subside de 15,000 fr. lui est enlevé; le conseil a déclaré y persister; il a de plus invité et autorisé au besoin M. le maire de Cambrai à se pourvoir devant l'autorité administrative ou judiciaire, contre tout ce qui a été ou serait fait contrairement à ses délibérations des 17 novembre 1837, 29 novembre 1839 et 6 mars 1840.

M. le Préfet a exposé les circonstances de cette affaire à M. le Ministre de l'intérieur et l'a prié de vouloir bien examiner si la subvention de 15,000 fr., bénévolement offerte et régulièrement acceptée, ne doit pas être considérée comme bien acquise au

chemin d'Esnes à Maretz et s'il n'y a pas lieu d'en déclarer le paiement obligatoire ; mais M. le ministre a répondu qu'en n'envisageant que le côté légal de la question, il ne pense pas, dans l'état des choses, qu'on puisse obliger la commune de Cambrai à effectuer le paiement de la subvention qu'elle a votée par sa délibération du 17 novembre 1837. Toute la correspondance relative à cette contestation sera placée sous les yeux du conseil général.

Présumant que l'animosité mise dans cette affaire par le conseil municipal de Cambrai provenait de l'ajournement, prononcé l'an dernier, de la construction du chemin de grande communication de Cambrai à Solesmes, M. le Préfet a attendu que les travaux fussent adjugés pour risquer une nouvelle démarche auprès du conseil municipal de Cambrai; il a encore, et pour la troisième fois, complètement échoué.

Maintenant deux partis sont à prendre :

Suspendre l'exécution des travaux de construction du chemin d'Esnes à Maretz qu'il y a impossibilité de terminer, attendu que nous ne trouverons ni de la part des communes, dont les ressources sont épuisées, ni dans le fonds subventionnel, les moyens de couvrir le déficit que le retrait de la subvention de 15,000 fr. va produire dans la situation financière de l'entreprise; ou désigner la commune de Cambrai comme intéressée au chemin d'Esnes à Maretz et lui reprendre, par application des dispositions de l'article 5 de la loi du 21 mai 1836, les 15,000 fr. qu'elle avait primitivement alloués et qu'elle refuse aujourd'hui.

Le premier projet aurait le grave inconvénient de priver l'arrondissement de Cambrai d'un chemin dont l'utilité ne peut être un instant douteuse et de frustrer les communes des avantages en vue desquels elles se sont imposé des sacrifices considérables ; ce serait d'ailleurs les punir injustement du peu de bonne foi que la commune de Cambrai apporte dans cette affaire.

Le second projet ne serait que la consommation d'un acte de justice, car la ville de Cambrai est évidemment intéressée au chemin d'Esnes à Maretz et cette preuve ne résultât-elle point de l'offre spontanée de 15,000 fr., votée, soi-disant aujourd'hui, pour un chemin d'Esnes à Busigny, se trouve écrite dans la délibération du 17 novembre 1837, où le conseil municipal reconnaît que ce chemin doit faciliter aux communes d'Haucourt, Ligny, Maretz et autres environnantes, les moyens de joindre la route de Guise à Cambrai au village d'Esnes, de pouvoir arriver en tout temps avec voiture à Cambrai, et qu'il doit en résulter de grands avantages pour le commerce de cette ville.

C'est à ce dernier projet, adopté d'ailleurs par le conseil d'arrondissement de Cambrai, qu'il paraît rationnel de s'arrêter; M. le

Préfet propose, en conséquence, au conseil général de désigner la commune de Cambrai comme intéressée au chemin vicinal de grande communication d'Esnes à Maretz.

Le refus de la part de la ville de Cambrai de réaliser l'offre de 15,000 fr. qu'elle avait spontanément produite en faveur de ce chemin, est assurément un fait grave qui mérite de fixer l'attention du conseil général, et doit faire naître de sérieuses réflexions.

En examinant soigneusement les diverses circonstances qui ont marqué cette affaire, en rapprochant la date de l'engagement pris par Cambrai de la délibération par laquelle le conseil général a arrêté à Maretz le chemin primitivement classé d'Esnes à Busigny; enfin, en interrogeant le silence absolu gardé jusqu'après le commencement d'exécution des travaux, il n'est guère possible d'admettre que le conseil municipal de Cambrai ait ignoré la modification introduite, il n'est guère permis de douter que son offre de 15,000 fr. n'ait été intentionnellement maintenue en faveur du nouveau parcours, et il devient dès-lors difficile de se défendre de cette idée, que le refus tardif de Cambrai ne soit le résultat d'une sorte de mauvaise humeur produite par l'ajournement auquel le conseil général s'est vu forcé de condamner provisoirement, faute de ressources actuelles, la route classée de Cambrai à Solesmes. Nous croyons donc pouvoir dire qu'au point de vue de la convenance, voire même de la justice, il paraît difficile de justifier le refus absolu de concours que le conseil municipal de Cambrai a opposé obstinément aux démarches itératives de l'administration départementale. Toutefois, si d'un autre côté on envisage la question uniquement sous le rapport du droit rigoureux, si se renfermant dans les termes de la délibération du 17 novembre 1837, on s'attache judaïquement à leur lettre, sans tenir compte de l'interprétation que semblait devoir lui prêter la combinaison des faits qui ont précédé, accompagné et suivi cette délibération; oh! alors, il faut le reconnaître, la prétention de Cambrai peut avoir pour elle la légalité, il faut renoncer à la combattre sur ce dernier terrain, et en la livrant à l'appréciation de la convenance et de l'équité, s'incliner devant elle en s'écriant : *Summum jus, summa injuria!*

Toutefois, Messieurs, et il y a lieu de s'en féliciter dans l'intérêt d'un effet moral qui ne manque pas de gravité, il ne paraît pas possible que Cambrai échappe à l'obligation de fournir sa part de contribution dans la dépense du chemin d'Esnes à Maretz. L'intérêt qu'il a pour cette ville est sans conteste possible; il se trouve formellement écrit dans la délibération du conseil municipal du 17 novembre 1837, où, après avoir énuméré les diverses communes desservies par la voie projetée, on considère « que ce chemin devant » faciliter aux communes précitées et autres environnantes le

» moyen de joindre la route de Guise à Cambrai au village d'Esnes, » et de pouvoir arriver en tout temps en voiture à Cambrai, il » doit en résulter de grands avantages pour le commerce de cette » dernière ville. »

En présence d'une reconnaissance aussi positive, votre 3.e bureau n'a pu éprouver un moment d'hésitation, et il s'est trouvé unanime à vous proposer de déclarer, d'accord avec l'opinion du Préfet et celle du Ministre, d'accord aussi avec l'avis du conseil d'arrondissement,

Qu'il y a lieu de comprendre la ville de Cambrai au nombre des communes intéressées à la construction du chemin d'Esnes à Maretz, sauf à M. le Préfet à déterminer la proportion dans laquelle elle devra contribuer à la dépense.

Chemin N.° 16, de Solesmes à Caudry.

Ce chemin a une longueur totale de 8,485 mètres ; il est entièrement à construire, en chaussée pavée de 3 mètres de largeur.

Les travaux ont été adjugés le 25 mars 1839, au sieur Delsaux, avec rabais de 1/2 p. 0/0.

La dépense évaluée à 176,022 fr. doit être couverte au moyen

1.° des ressources votées par les communes intéressées s'élevant à..... 90,000 »

2.° D'un secours accordé par le département sur le fonds subventionnel, de..... 86,022 »

Somme égale à la dépense..... 176,022 »

Les travaux ont été commencés en 1839 ; ils doivent, d'après les conditions du devis, s'exécuter par cinquième, chaque année, et être terminés en 1843. Au 31 décembre 1840, on aura exécuté une longueur d'environ 3,400 mètres, et la dépense faite sera d'environ 70,000 fr.; les dépenses en indemnités de terrains et autres seront, à la même époque, de 2,500 fr. approximativement.

Chemin N.° 26, de Cambrai à Solesmes.

La construction de ce chemin, classé le 2 septembre 1836, par le Conseil général, doit occasionner une dépense de 440,000 fr., dont moitié à la charge des communes et l'autre moitié à celle du département.

Les communes avaient voté des contingents s'élevant ensemble à 234,655 fr., 15,000 fr. environ au-dessus de la portion de dépense qu'elles avaient à supporter; le chemin se présentait donc dans des conditions favorables d'exécution, et l'adjudication en devait avoir lieu le 25 mars 1839.

Mais l'épuisement du contingent à allouer à l'arrondissement de Cambrai dans le fonds subventionnel, par suite des secours accordés aux chemins d'Esnes à Maretz et de Solesmes à Caudry, n'ayant point permis au département de supporter la différence de 205,345 fr. existant entre l'évaluation de la dépense des travaux de construction du chemin susdit et le chiffre des ressources votées par les communes intéressées, M. le Préfet crut devoir, quoique bien à regret, ajourner provisoirement l'adjudication et l'entreprise de ce chemin.

Vous avez, Messieurs, dans votre dernière session, sanctionné cette mesure par votre suffrage, et délibéré que l'exécution du chemin précité serait ajournée jusqu'à ce que de nouvelles ressources extraordinaires fussent ouvertes à l'arrondissement de Cambrai.

Ces nouvelles ressources pouvant se faire encore assez longtemps attendre, puisqu'en admettant qu'un nouveau fonds subventionnel fût créé par le conseil général en 1842, ce ne serait encore que dans 3 ou 4 ans qu'il y aurait des fonds disponibles, M. le Préfet a pensé qu'il serait fâcheux d'ajourner à une époque aussi reculée l'exécution du chemin de Cambrai à Solesmes, dont l'incontestable utilité est suffisamment prouvée par les sacrifices considérables que les communes intéressées se sont imposés pour en obtenir la construction.

Comme ce chemin a été classé par le conseil général et qu'il y a certitude qu'il lui sera accordé des subsides aussitôt que les circonstances le permettront, il a paru qu'il ne pouvait y avoir d'inconvénient à le mettre immédiatement en adjudication, sauf à ne faire exécuter de travaux que jusqu'à concurrence de la somme de 234,655 fr. votée par les communes.

La construction de ce chemin, devant avoir lieu en cinq ans, ne subirait pas d'interruption, car, selon toute probabilité, la subvention pourra être accordée avant que les fonds des communes soient entièrement employés.

Ce projet a été soumis aux conseils municipaux des communes intéressées au chemin de Cambrai à Solesmes; tous se sont empressés d'y donner un entier acquiescement.

Il a été, en conséquence, procédé le 12 juin dernier à l'adjudication des travaux de construction de ce chemin; ils ont été adjugés aux sieurs Anselin et Haubourdin, moyennant une augmentation de cinq pour cent sur les prix de la série, augmentation bien motivée, tant par le renchérissement des grès depuis la rédaction du devis qui remonte au 10 juillet 1835, que par les longs termes du paiement des annuités de plusieurs communes. Cette augmentation, appliquée au chiffre des travaux, en portera la dépense à 459,083 fr., au lieu de 440,000 fr., montant du projet primitif.

Les ressources des communes étant de.....	234,655	»
La subvention devra être de.....	224,428	»
Total.....	459,083	»

Elle sera conséquemment de moins de moitié de la dépense totale.

Les travaux viennent de commencer : ils doivent, d'après les conditions de l'adjudication, s'exécuter par quart et être terminés en 1843, pour la portion à effectuer sur les fonds des communes. Le reste s'achèvera au fur et à mesure que les fonds de la subvention pourront être alloués.

Au 31 décembre prochain, on aura exécuté une longueur d'environ 2,000 mètres; la dépense faite, à la même époque, sera d'environ 50,000 fr., non compris les indemnités de terrains, qui s'élèveront approximativement à 4,500 fr.

C'est le cas de reproduire ici les observations que nous avons cru devoir faire à l'occasion des dispositions prises par M. le Préfet par rapport au chemin d'Hazebrouck à Merris. Ce sont ici les mêmes; nous souhaitons que ce système, qui tend à escompter l'avenir, ne le compromette pas; qu'il soit d'ailleurs bien entendu qu'il n'y a aucun engagement pris de la part du département à l'égard des communes, qui n'ont d'autre garantie de l'achèvement de la route que celle résultant de probabilités dont elles peuvent elles-mêmes calculer les chances.

La conduite de Cambrai dans l'affaire dont il a été question plus haut prouve qu'on ne saurait trop se tenir sur ses gardes vis-à-vis des communes, et rester dans une position telle que, dans aucun cas, elles ne puissent se plaindre d'avoir été induites dans des espérances trompeuses, non plus que se dégager des obligations sur la foi desquelles le département se serait lui-même engagé.

Ce sont là des précautions vraiment dignes de toute la sollicitude de l'administration. Nous sommes convaincus que comme nous elle en comprend l'importance.

Chemin N.° 37, de Cambrai à Fins.

M. le Préfet a proposé, dans votre dernière session, le déclassement de ce chemin; mais vous avez ajourné cette mesure, sur laquelle le conseil d'arrondissement de Cambrai n'avait pas été appelé à donner son avis.

M. le Préfet a profité de cet ajournement pour mettre de nouveau les communes intéressées en demeure de voter les ressources nécessaires à la construction du chemin susdit; ces tentatives n'ont pas eu plus de succès que les précédentes.

M. le Sous-Préfet de Cambrai annonce, par sa lettre du 10 août, que le conseil d'arrondissement a eu connaissance des délibérations négatives des communes, mais qu'il a cru devoir s'abstenir de proposer cette année le déclassement du chemin de Cambrai à Fins, dans l'espoir que les communes se raviseraient peut-être si l'on insistait encore auprès d'elles, les conseils municipaux ayant été renouvelés en partie.

L'administration est revenue trois fois à la charge auprès des communes; ses exhortations n'ont point été écoutées; M. le Préfet ne pense pas qu'elle puisse ni qu'elle doive faire plus.

La dépense du chemin est évaluée à.....	270,862	»
Les ressources offertes sont de.....	58,805	»
Il y a donc un déficit de.....	212,057	»

Que les communes ne pourront jamais parvenir à couvrir; elles ne peuvent d'ailleurs espérer un nouveau subside sur le fonds commun, attendu que le chemin de Cambrai à Solesmes, récemment adjugé, absorbera à lui seul la plus grande partie, sinon la totalité des allocations à accorder à l'arrondissement de Cambrai dans la répartition du nouveau fonds subventionnel qui pourra être voté par le conseil général.

M. le Préfet propose, en conséquence, au conseil général le déclassement immédiat du chemin de Cambrai à Fins.

Les raisons présentées par M. le Préfet à l'appui de sa demande en déclassement de la route de Cambrai à Fins, ont paru à votre 3.e bureau de nature à être accueillies par le Conseil.

Les communes trois fois consultées ne sauraient se plaindre, et puis, comme vous le fait observer M. le Préfet, l'exécution du chemin de Solesmes, qui doit nécessairement primer celui-ci, absorberait à lui seul le contingent de l'arrondissement dans le produit des cinq centimes pendant cinq nouvelles années.

La commission était donc sur le point de vous proposer le déclassement du chemin, lorsque M. le Préfet lui a communiqué une lettre toute récente de M. le Sous-Préfet de Cambrai, annonçant l'espoir d'obtenir bientôt des communes intéressées des votes plus généreux.

Dans ces circonstances, et comme rien ne périclite, nous croyons devoir ajourner toute proposition de déclassement.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Chemin N.° 21, de Saint-Amand à Hélesmes.

Ce chemin faisait partie de la ligne vicinale classée de grande communication en 1836, par le conseil général, sous le nom de chemin de Saint-Amand à Bouchain.

La ligne de Saint-Amand à Bouchain n'ayant pu réunir les ressources nécessaires à sa construction, le Conseil général a, sur la proposition de M. le Préfet, décidé dans sa dernière session que la partie de ce chemin comprise entre Saint-Amand et Hélesmes, à la jonction du chemin de Valenciennes à Somain, formerait à elle seule un chemin vicinal de grande communication; il a en même temps désigné comme intéressées à la construction de ce nouveau chemin les communes de Saint-Amand, Millonfosse, Hasnon, Wallers et Hélesmes.

La dépense de construction du chemin de Saint-Amand à Hélesmes est estimée, d'après le devis des ingénieurs, à 92,700 fr.

Les ressources des communes, en offres et impositions, se sont élevées à..... 47,485 »

Le département a accordé sur le fonds subventionnel un subside de..... 45,215 »

Total..... 92,700 »

Le paiement de la totalité de la dépense se trouve ainsi assuré.

Le chemin de Saint-Amand à Hélesmes a une longueur totale de 9,450 mètres, dont 5,180 mètres en parties déjà confectionnées, et 4,270 mètres en lacunes.

Cette dernière partie a été adjugée le 20 août 1839, au profit du sieur Pochon; les travaux ont commencé en 1840; ils doivent, d'après les conditions du devis, s'effectuer en cinq ans, par cinquième chaque année, et être terminés en 1844.

Au 31 décembre prochain, on aura exécuté une longueur d'environ 900 mètres; la dépense faite sera de 20,000 fr., et les indemnités de terrain s'élèveront approximativement à la même époque à 200 fr.

Chemin N.° 30, d'Hélesmes à Bouchain.

Cette affaire est une de celles qui ont le plus occupé votre 3.e bureau, et plusieurs séances ont été exclusivement consacrées à en approfondir l'étude, à en discuter les difficultés, à en préparer la solution.

Avant de vous faire connaître celle à laquelle il a cru devoir s'arrêter, avant de vous rendre compte des motifs qui ont déterminé les convictions de la majorité, permettez-nous de vous lire le rapport entier de M. le Préfet; il vous facilitera mieux que celui que nous pourrions lui substituer, l'intelligence de cette affaire, dont le dossier mérite aussi d'être consulté:

« Vous avez décidé, dans votre dernière session, Messieurs, que la partie du chemin vicinal de grande communication de Saint-Amand à Bouchain, au-delà d'Hélesmes, ne serait pas déclassée, et

qu'avant la session de 1840, les communes au-delà d'Hélesmes, et les grands établissements industriels seraient consultés, tant sur la direction à donner au chemin, que sur leurs offres de concours selon ces diverses directions.

» Trois directions différentes et également convenables m'ont paru pouvoir être données à ce chemin; 1.° d'Hélesmes à Denain; 2.° d'Hélesmes à Neuville-sur-l'Escaut, en passant par Escaudain et Rœulx, pour aboutir au pont de Neuville, à partir duquel un pavé existe déjà jusqu'à la grande route de Valenciennes à Cambrai; 3.° d'Hélesmes à Lourches, avec un retour faisant marteau, pour aller, au levant, jusqu'à Denain, et au couchant, jusqu'à l'établissement de Douchy, à l'endroit de la fosse Gantois; dans cette hypothèse, le chemin de grande communication déboucherait sur la grande route en deux endroits : à Denain, et par le pavé du pont de Neuville.

» MM. les ingénieurs des ponts et chaussées ont dressé un plan et des devis sommaires, présentant l'aperçu de la dépense pour chacune des directions précitées.

» Il résulte de ces devis que le premier tracé d'Hélesmes à Denain aurait une longueur totale de 7,730 mètres, et occasionnerait une dépense de 89,000 fr.

» Que le deuxième tracé d'Hélesmes à Neuville par Escaudain aurait une longueur totale de 8,680 mètres et coûterait 138,000 fr.

» Que le troisième tracé d'Hélesmes à Lourches avec retour sur Denain et sur Douchy aurait un parcours de 16,520 mètres et coûterait 176,000 fr.

» J'ai invité les conseils municipaux des communes provisoirement désignées comme intéressées, ainsi que les compagnies houillières d'Anzin, de Douchy, d'Hasnon, et les propriétaires des hauts-fourneaux de Denain, à se prononcer sur les contingents qu'ils seraient disposés à offrir à titre de concours dans la dépense pour chacune de ces directions.

» Voici quels ont été les résultats obtenus :

» Premier projet, d'Hélesmes à Denain : dépense, 89,000 fr.

» La commune de Denain a voté 10,000 fr.

Celles d'Hélesmes et de Wallers ont adopté le tracé, mais ont déclaré ne pouvoir contribuer à la dépense.

» La compagnie d'Anzin offre d'exécuter les travaux conformément au devis, moyennant 1.° l'abandon par le département de la subvention de Denain et de celles à exiger d'Hélesmes et de Wallers; 2.° l'allocation d'une somme de 40,000 fr. payable, par le département, en deux ans et par moitié; et dans le cas où cette proposition ne serait pas acceptée, ladite compagnie offre de contribuer pour moitié des dépenses effectives, moins le montant des subventions des communes.

» Deuxième projet, d'Hélesmes à Neuville par Escaudain : dépense, 138,000 fr.

» La compagnie de Douchy offre 30,000 fr.

» Les communes de Rœulx, Neuville, Lourches et Escaudain ont voté ensemble 24,500 fr.

» La commune d'Hasnon adopte le tracé, mais refuse d'intervenir dans la dépense.

» La moitié de la dépense à la charge des communes intéressées étant de..... 69,000 »

» Et les ressources s'élevant à..... 54,500 »

» Il y aurait un déficit de..... 14,500 »

» Qui pourrait néanmoins être facilement couvert par un nouveau subside de Douchy et par l'imposition d'office dont pourraient être frappées les communes qui seraient désignées comme intéressées.

» Troisième projet, d'Hélesmes à Lourches avec retour sur Denain et sur Douchy : dépense, 176,000 fr.

» Ce projet n'a point été accueilli et n'a été l'objet d'aucun vote.

» Les deux premiers projets se présentent, sous le rapport financier, dans des conditions qui en permettent également l'exécution; il s'agit d'examiner maintenant lequel des deux a les titres les plus fondés à obtenir la préférence.

» Le conseil d'arrondissement de Valenciennes se prononce en faveur de l'adoption du premier projet, d'Hélesmes à Denain, mais sans déduire les motifs sur lesquels son opinion est basée.

» Si, dans l'établissement d'un chemin vicinal de grande communication, on ne devait avoir pour but que de faire passer ce chemin par le plus grand nombre possible de communes, la préférence pourrait peut-être appartenir au chemin N.° 2 d'Hélesmes à Neuville, qui doit traverser les communes d'Escaudain, de Rœulx et passer très-près de la commune de Lourches, tandis que le chemin N.° 1 ne rencontre aucune commune entre Hélesmes et Denain, ses deux points extrêmes.

» S'il ne devait s'agir également au cas présent que de chercher à rapprocher, de la manière la plus sensible, les deux chefs-lieux de canton de Saint-Amand et de Bouchain, l'avantage serait peut-être encore au tracé d'Hélesmes à Neuville qui présente, sur celui d'Hélesmes à Denain, une différence de parcours en moins d'environ 3 ou 4 kilomètres.

» Mais si l'on ne considère que l'importance des localités traversées par un chemin vicinal de grande communication, que les avantages que son établissement doit procurer au commerce, à l'agriculture et à l'industrie; si enfin, et ce point n'est pas le moins important, on veut faire entrer en ligne de compte le plus ou le

moins de dépense que la construction de ce chemin doit occasionner, il est hors de doute que la préférence revient de droit au projet N.° 1 d'Hélesmes à Denain.

» La prospérité toujours croissante de cette dernière commune vous est trop connue, Messieurs, pour que je veuille vous en faire ici le tableau. Vous savez tous que ses vastes exploitations houillières, ses forges, ses hauts-fourneaux en font le plus grand centre d'industrie de l'arrondissement de Valenciennes et y amènent les populations de toutes les communes dans un rayon fort étendu. Multiplier les voies qui y aboutissent, ce n'est déjà plus, Messieurs, vouloir accroître le bien-être de cette jeune cité, si riche et si florissante, c'est travailler dans un but d'intérêt général; c'est ouvrir aux populations de plusieurs arrondissements des moyens sûrs et faciles de communication avec l'un des points les plus importants pour leurs relations commerciales.

» Denain possède déjà un chemin pavé joignant la route royale N.° 29, qui mène à Bouchain, à Cambrai, à Valenciennes. Un temps viendra, et peut-être même n'est il pas éloigné, où de cette même ville de Denain partira une nouvelle route qui, se dirigeant sur Le Quesnoy et sur Avesnes, mettra cette contrée en relation directe avec le bassin houillier de Valenciennes, et contribuera puissamment à augmenter l'importance de l'arrondissement d'Avesnes, déjà si remarquable par son étendue, sa population et son industrie.

» A tous les avantages qui, selon moi, militent en faveur de l'adoption du projet d'Hélesmes à Denain, vient encore se joindre une considération majeure : l'économie de la dépense.

» L'exécution de ce projet ne coûterait au département qu'une somme de 40,000 fr.; celle du projet d'Hélesmes à Neuville exigerait, au contraire, un subside de 69,000 fr., et cette énorme différence mérite une sérieuse attention, en ce moment surtout où le fonds subventionnel est dans une situation qui prescrit la plus grande réserve.

» Si le projet d'Hélesmes à Denain est adopté, je pourrai encore, après avoir accordé les 40,000 fr. demandés pour sa construction, disposer d'une somme assez forte en faveur du chemin de Mouchin à Saint-Amand, dont les conseils d'arrondissement de Lille et de Valenciennes sollicitent la prompte exécution; tandis que si le projet d'Hélesmes à Neuville doit se réaliser, la subvention de 69,000 fr. à lui allouer enlèvera la majeure partie des ressources, et me forcera de différer encore l'entreprise de l'intéressante communication de Mouchin à Saint-Amand.

» J'ai l'honneur de proposer au conseil général, en conséquence des motifs et considérations qui précèdent 1.° de décider que le

tracé d'Hélesmes à Denain sera adopté pour la construction du chemin vicinal de grande communication d'Hélesmes à Bouchain ; 2.° de désigner comme intéressées à ce chemin les communes de Wallers, Hasnon, Hélesmes, Denain, Fenain, Erre et Hornaing. »

Par le fait même du fractionnement de la route primitivement classée de St.-Amand à Bouchain, par cet autre fait surtout de l'absence d'offres pour la partie entre Hélesmes et Bouchain, enfin en se reportant aux circonstances dans lesquelles s'est produite votre délibération du 7 septembre 1839, il est évident que la direction originaire de cette seconde partie avait en réalité été abandonnée l'an dernier, et que si le classement était encore provisoirement maintenu en principe, le tracé était remis en question ; c'est là la seule interprétation raisonnable à donner au vote par lequel vous avez décidé, » 1.° que la ligne est divisée en » deux parties distinctes et indépendantes, qu'ainsi les communes » comprises au classement intégral et situées sur la partie d'Hé- » lesmes à Bouchain, ne doivent plus être appelées à contribuer » aux frais de celle entre Hélesmes et St.-Amand ; 2.° qu'avant » la session de 1840 les communes d'Hélesmes et autres vers » Bouchain, et les grands établissements industriels devront être » consultés sur leur intention de concourir à la confection de la » deuxième partie, ou sur la direction qu'elle devra suivre, et » sur leurs offres suivant les diverses directions. »

C'est à la suite de ces considérations et dans ce sens (dit le procès verbal), qu'ont été modifiées les conclusions du rapport qui, sur l'avis du préfet, proposait un déclassement pur et simple de la partie vers Bouchain. Ainsi, vous le voyez, si le classement n'a pas été supprimé, le tracé a dès-lors cessé d'en être une condition, et nous n'aurions pas insisté sur ce point qui ne nous paraissait pas devoir faire question, si quelques membres du bureau n'avaient mis en avant une sorte de fin de non recevoir, tirée de ce que le tracé primitif n'aurait pas été virtuellement abandonné ; nous laisserons aux auteurs de cette opinion le soin de produire devant vous des arguments que nous craindrions d'affaiblir involontairement ; pour nous, encore bien que nous soyons convaincus que cette prétention n'est pas fondée même en droit rigoureux, nous vous ferons surabondamment observer que ni l'une ni l'autre des directions soumises à votre option n'est exactement conforme à celle du tracé primitivement classé, qu'il n'en est donc aucune en faveur de laquelle on puisse invoquer de ce chef une sorte de droit acquis et préexistant. Le tracé originaire n'est réclamé par aucune commune, et non plus que précédemment il n'est l'objet d'aucune offre de la part des intérêts de nouveau consultés. Il ne peut donc y avoir lieu à s'en préoccuper encore, et la majo-

rité de votre 3.e bureau l'a tout d'abord reconnu ainsi. Arrivons donc à comparer les directions nouvelles dont il s'agit aujourd'hui, et disons d'abord que l'absence d'offres pour celle de Lourches doit par cela même la faire écarter, qu'ainsi il ne reste véritablement en cause que les deux lignes d'Hélesmes à Denain, d'Hélesmes à Neuville par Escaudain et Rœulx. Mais ici commence une lutte vive, acharnée, et dont je vais essayer de vous donner une idée aussi fidèle que possible, en attendant que la discussion générale vienne reproduire devant vous la mise en action.

Deux intérêts puissants sont en présence, deux compagnies colossales se disputent à quelques lieues de distance les débouchés de produits houillers considérables. Stimulées par une concurrence que jusqu'ici pourtant les circonstances leur ont rendue peu difficile, les sociétés d'Anzin et de Douchy (il faut bien les nommer) semblent avoir engagé entre elles une sorte de petite guerre industrielle : elles s'ingénient à rechercher les moyens d'attirer à elles les consommateurs, ou, ce qui est la même chose, de les éloigner de l'établissement rival ; c'est vous dire à quel point de vue elles envisagent et jugent le mérite d'une communication nouvelle, et comment si, par hypothèse, une ligne était présentée qui, partant d'Hélesmes et se dirigeant sur Denain, se prolongerait par les communes de Lourches, Rœulx, Neuville, elle serait combattue peut-être par les deux parties, mais assurément par l'une, encore bien que sous le rapport de l'intérêt général cette combinaison puisse paraître la meilleure, surtout si l'on considère que, se rattachant plus tard avec Mastaing, Marquette et autres communes dans la direction de Bugnicourt, elle relierait deux chefs-lieux de canton et ouvrirait notamment à la compagnie de Douchy d'immenses débouchés dans un pays où abondent d'importantes sucreries.

Mais il s'agit bien de la ligne la meilleure ; chacun veut avoir la sienne à l'exclusion du voisin, et ce n'est qu'à cette condition qu'on est disposé à faire de larges sacrifices.

En présence de cette rivalité entre deux compagnies qui, si elles ne présentent pas quant à présent une importance égale, semblent du moins posséder toutes deux les éléments d'un avenir dont il est impossible de mesurer l'immensité, quelle position prendre, à quel parti s'arrêter ? Comment prononcer entre des prétentions si exclusives et à l'appui desquelles de part ni d'autre on ne manque de raisons d'une certaine valeur ? Ainsi lorsque d'un côté on invoque l'autorité d'une puissance actuelle, de l'autre on fait valoir les sacrifices énormes de son passé, les développements progressifs de son avenir, et enfin les avantages que dans le présent le pays retire des effets de la concurrence qu'on a fait naître.

Eh bien ! messieurs, essayons de déblayer un terrain si embarrassé des deux masses qui l'encombrent et en offusquent les autres points ; effaçons de l'équation des quantités qui se détruisent ; en d'autres termes, perdons de vue les compagnies houillères, faisons un moment comme si elles n'étaient pas, et ramenons chacun des deux chemins proposés à son utilité naturelle, aux avantages généraux qu'il doit réaliser pour la localité, à l'influence qu'il doit exercer sur le bien-être commun ; tel nous paraît être le moyen d'arriver plus vîte et surtout plus sûrement au cœur de la question, pour y chercher la solution la plus conforme à l'intérêt départemental.

Constatons d'abord que la ligne par Denain présente sur celle d'Escaudain une augmentation de parcours évaluée à environ 4,000 mètres, dans la distance des points extrêmes de Saint-Amand et Bouchain ; que d'un autre côté la dépense à faire pour cette direction laisse sur l'autre une économie de 49,000 fr.

Toutefois et encore que cette dernière différence ne soit pas à négliger, eu égard surtout aux ressources afférentes à l'arrondissement et à la nécessité de les ménager pour la route de Mouchin, votre commission n'a considéré cet objet que comme secondaire et ne devant pas déterminer une solution, si elle devait être désavantageuse sous d'autres rapports ; elle ne s'est pas préoccupée davantage de la différence des 4,000 mètres. C'est qu'en effet le point extrême de Bouchain n'est là pour ainsi dire que pour mémoire. Cette localité, resserrée dans d'étroites murailles, ne peut guères être considérée que comme un point militaire auquel les eaux de l'Escaut prêtent sans doute de l'importance, mais qui ne paraît susceptible d'en accquérir aucune sous le rapport agricole, industriel et commercial ; ainsi, en définitive et pour dire les choses telles qu'elles sont, ce n'est point à Bouchain qu'on a besoin d'arriver, mais aux grands établissements houillers et au centre industriel auquel ils ont donné naissance.

Cela posé, examinons et comparons l'importance relative des localités que chacune des directions doit desservir ; en suivant celle par Escaudain se rencontrent les communes de Neuville, Rœulx, Escaudain, toutes trois exclusivement agricoles (sauf une ou deux sucreries et quelques brasseries).

Les populations réunies présentent un chiffre total de 3,074 ; de l'autre côté se présente la seule commune de Denain, qui, à la vérité, compte 3,200 habitants.

Dans cette localité que trouvons-nous ? laissant toujours de côté, comme nous en sommes convenus, le vaste établissement de la compagnie d'Anzin et les nombreux ateliers qui leur servent d'annexe, l'on y voit des hauts-fourneaux, des laminoirs, des fours à

coke, des sucreries, des brasseries, des moulins à farine et à huile, des chantiers de construction de bateaux, un bassin, des chemins de fer, un marché hebdomadaire, une recette de douanes, un poste de gendarmerie, en un mot tout ce qui constitue une ville, et une ville avec tous les éléments qui peuvent y développer une immense industrie, une ville à laquelle il ne peut manquer que de bonnes communications pour la mettre bientôt en rapport avec d'autres localités commerciales et industrielles, et, pour le dire en passant, il est aisé de prévoir que Lille aura bientôt plus de relations avec Denain que Saint-Amand n'en a jamais eu avec Bouchain; or, la communication entre les deux premiers points se trouverait abrégée d'environ 12 kilomètres au moyen du chemin pavé d'Hélesmes à Denain.

En présence de tous ces faits il paraissait difficile d'hésiter sur la préférence à donner à la voie par Denain, préférence pour laquelle se prononce M. le Préfet, d'accord en cela avec le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, qui, toutefois, ne donne pas plus de motif de son opinion que celui de l'arrondissement de Douai n'en fournit lui-même à l'appui d'un avis contraire.

Quoi qu'il en soit, avant de prononcer d'une manière absolue un jugement dont l'adoption par vous aurait l'inévitable effet de sacrifier les intérêts de l'une des compagnies, la commission a senti le besoin de reporter une dernière pensée sur des établissements qui, s'ils appartiennent plus directement à la fortune privée, ne laissent pas que d'emprunter à leur énorme importance une sorte de caractère d'intérêt public.

Nous nous sommes demandé s'il n'y aurait pas moyen de leur donner à tous deux une raisonnable satisfaction, sans cependant imposer à la caisse départementale une charge trop lourde, en provoquant de la part des communes un surcroît de sacrifices.

Dès-à-présent la compagnie d'Anzin offre de fournir les cinq neuvièmes de la dépense du chemin de Denain, y compris le subside de 10,000 fr. voté par cette dernière ville.

La société de Douchy irait jusqu'à la moitié des frais de construction de la ligne par Escaudain, à l'aide du concours des communes qui ont voté 24,500 fr.

Or, si en restreignant sa subvention à un tiers de la dépense, le département classait les deux routes simultanément, chaque compagnie conserverait les avantages respectifs de sa position naturelle et la différence du sacrifice à faire ne saurait être de nature à le lui rendre impossible; enfin, de cette manière, les deux intérêts seraient raisonnablement ménagés l'un vis-à-vis de l'autre et il y aurait en réalité un double bien produit, puisqu'à celui qui accompagne toujours l'ouverture de communications nouvelles viendrait

s'ajouter cet autre aussi fort précieux d'une concurrence au profit des consommateurs, pour un objet de première nécessité.

Ce système, inspiré par un désir de conciliation, a été accueilli avec empressement dans le bureau, mais bientôt des idées plus exclusives sont venues à la traverse; une minorité faible en nombre, à la vérité, s'est reformée et a combattu à outrance une proposition qui un moment auparavant semblait devoir obtenir un assentiment unanime.

Pour vous la mieux faire apprécier dans ses conséquences, permettez-nous de poser quelques chiffres.

Dépense pour le chemin d'Escaudain...	138,000	»
Id. de Denain.....	89,000	»
Total.....	227,000	»
Un tiers à la charge du département...	76.000	» environ.

Soit 7,000 fr. de plus que la moitié du prix du seul chemin d'Escaudain.

Cette somme de 76,000 francs à supporter par le département n'empêcherait pas d'ailleurs la réalisation immédiate du comblement de la lacune de Mouchin, que tout le monde s'accorde à reconnaître comme devant en tous cas obtenir la priorité.

On appliquerait aux deux chemins ci-dessus les 40,000 fr. que de toute manière M. le Préfet se proposait d'affecter à la route de Denain, à prendre sur le contingent de Valenciennes, et les 36,000 f. restant seraient payés avec les premières ressources revenant à l'arrondissement sur le nouveau fonds subventionnel qui sera ultérieurement reformé; ces 36,000 fr. seraient d'ailleurs parfaitement assurés sur les excédants restés disponibles après la perception des 3 c. que l'on s'est engagé à voter en 1842, pour complément des 25.

Édifié par ces divers calculs sur l'efficacité des voies et moyens dont nous pouvons disposer, votre 3.me bureau, après de longues explications contradictoires, a finalement adopté, à la majorité de neuf voix contre trois, la résolution suivante, qu'il a l'honneur de vous proposer de convertir en délibération.

Les chemins :

1.° d'Hélesmes à Bouchain, par Denain;

2.° D'Hélesmes à Bouchain, par Escaudain, Rœulx, Neuville, sont déclarés de grande communication, sur la proposition de M. le Préfet et aux conditions suivantes :

Le département n'interviendra dans la dépense que jusqu'à concurrence du tiers de celle relative à chacun des chemins.

Les deux autres tiers seront garantis, savoir :

Pour le chemin de Denain, par la compagnie d'Anzin, sous la déduction du subside de la commune de Denain.

Pour celui d'Escaudain, par la compagnie de Douchy, sons la déduction des offres des communes.

Dans le cas où les conditions ci-dessus ne seraient pas remplies, le déclassement ne pourra avoir lieu que dans les formes et les délais habituellement observés.

DÉSIGNATION DES COMMUNES.

Communes intéressées aux deux voies et qui devront contribuer à leur entretien.

St.-Amand, Rosult, Millonfosse, Hasnon, Hélesmes.

Branche de Denain.	*Branche de Neuville.*
Wallers.	Escaudain.
Denain.	Rœulx.
Wavrechain-sous-Denain.	Lourches.
	Neuville-sur-l'Escaut.
	Bouchain.

Sauf à M. le Préfet à avoir égard au degré d'utilité respectif, et aussi à faire contribuer les grands établissements industriels dans une proportion équitable.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Chemin N.° 20, de Trélon à Rond-Buisson.

Ce chemin a, dans le département du Nord, une longueur totale de 10,423 mètres, depuis son embranchement sur la route départementale N.° 6 à Glageon, jusqu'à la limite du département de l'Aisne à Monplaisir.

La dépense de sa construction doit s'élever à 31,500 fr.

Les ressources nécessaires pour y faire face se composent 1.° des contingents votés par les communes intéressées, ou qui leur ont été imposés d'office, et qui montent à..... 18,900 »

2.° D'un prélèvement sur le fonds subventionnel de 12,600 »

Somme égale à la dépense..... 31,500 »

D'instantes démarches ont été faites auprès de l'administration forestière pour en obtenir un subside à raison des avantages que la construction du chemin de Trélon à Rond-Buisson doit procurer pour l'exploitation de la forêt domaniale dite la haie de Fourmies, qui longe ce chemin sur une étendue de 1,500 mètres; mais M. le directeur général des forêts, en se fondant sur ce que les avantages que l'État doit retirer de ce chemin pour le transport des bois de la forêt précitée, ne sauraient être comparés à ceux que les communes environnantes retireront de son établissement, qui les

mettra en relation constante avec les provinces belges, a positivement refusé toute subvention volontaire.

L'allocation sollicitée de l'administration forestière était de 4,875 fr.; cette somme, n'ayant pu être obtenue, sera payée par M. *Legrand*, membre du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, demeurant à Fourmies, ainsi qu'il s'y était engagé personnellement pour le cas où, contre toute attente, ladite administration aurait refusé son concours.

Les travaux de construction ont commencé le 15 mai 1840; ils doivent être terminés en 1842.

Au 31 octobre prochain, une partie du chemin sur une longueur de 4,250 mètres aura été mise en état de réception; la dépense faite à cette époque sera de 10,000 fr.

On ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment pénible, en voyant le mauvais vouloir de l'administration forestière de participer dans une proportion équitable à une dépense dont elle doit recueillir des avantages incontestables.

C'est là une conduite qui contraste avec les généreux sacrifices des communes et des particuliers, un exemple fâcheux qu'une administration devrait ne vouloir jamais donner.

Ce chemin faisait primitivement partie d'une route unique de Maubeuge à Hirson, fractionnée depuis en trois portions. Celle de Solre à Trélon est sous le coup d'une opposition militaire qu'il est bien désirable de voir enfin lever.

C'est la partie la plus éminemment utile de cette importante ligne qui avait été classée en entier en 1836, et il est déplorable qu'une opposition mal fondée en tout point prive toute une contrée du bienfait d'un chemin sans lequel elle est complètement dépourvue de toute voie de communication pendant une partie de l'année.

Votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer d'émettre le vœu que M. le Préfet veuille bien solliciter avec instance la levée de l'opposition militaire, pour la partie du chemin qui en est frappée.

Chemin N.° 24, de Gussignies à Avesnes.

Par délibération en date du 2 septembre 1836, le conseil général a classé de grande communication un chemin de Gussignies à Étrœungt; mais par une seconde délibération du 5 septembre 1837, modificative de celle précitée, le conseil a arrêté définitivement le tracé du chemin depuis Gussignies jusqu'à son point d'intersection avec la route départementale N.° 13, a déclassé la partie du chemin entre Dompierre, St.-Hilaire, Boulogne et Étrœungt, et a donné au chemin classé le nom de chemin de grande communication de Gussignies à Avesnes.

Le conseil avait désigné, le 7 septembre 1837, comme intéres-

sées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes de Gussignies, Bavai, Pont-sur-Sambre, Bellignies, St.-Remi-Chaussée, Avesnes, Haut-Lieu, Houdain, Louvignies-Bavai, Aulnoye, St.-Hilaire, Audignies, Hargnies, Bachant, Aymeries, Berlaimont, Monceau-St.-Waast et Dompierre.

Les conseils municipaux de ces communes avaient été mis en demeure de délibérer sur leurs offres de concours dans la dépense de construction du chemin susdit, et après bien des efforts, on touchait au moment de réaliser des ressources suffisantes pour permettre l'entreprise des travaux, lorsque le conseil général, dans sa séance du 7 septembre 1839, et sans qu'aucune proposition lui eût été faite, a modifié la liste des communes intéressées, qu'il avait arrêtée le 7 septembre 1837, et a opéré d'office une nouvelle désignation, comprenant les communes de Gussignies, Houdain, Bavay, Louvignies-Bavay, Pont-sur-Sambre, St.-Remi-Chaussée, St-Hilaire, Avesnes, Bellignies, Bréaugies, Bettrechies, Audignies, Hargnies, Bachant, Monceau-St.-Waast et Dompierre.

Il est résulté de cette désignation l'addition d'une nouvelle commune, Bettrechies, et de Bréaugies, qui n'est qu'un hameau de la commune de Bellignies déjà désignée, et le retranchement de quatre communes, Haut-Lieu, Berlaimont, Aulnoye et Aymeries, toutes intéressées au chemin, et dont les deux dernières avaient même déjà volontairement voté leur contingent dans la dépense.

Informé trop tard de ces changements pour pouvoir en obtenir la rectification immédiate, M. le Préfet se proposa d'appeler le conseil général à revenir une troisième fois, dans sa session de 1840, sur la désignation des communes intéressées, mais il ne crut point que les erreurs commises dans la nouvelle désignation faite en 1839 dussent faire obstacle à ce que le chemin de Gussignies à Avesnes, dont la situation financière permettait enfin l'exécution, fût immédiatement adjugé et entrepris.

Il a en conséquence procédé, le 15 janvier 1840, à l'adjudication de ces travaux, qui a été consentie au profit du sieur *Pailla*, entrepreneur à Trélon, moyennant cinq centimes pour cent francs de rabais sur les prix du devis, montant à 86,278 fr.

La dépense doit être payée par les communes intéressées et par des souscripteurs particuliers, jusqu'à concurrence de deux cinquièmes, soit.....	35,253	»
Et par le département au moyen d'un prélèvement sur le fonds subventionnel de.....	51,025	»
Somme égale à la dépense.....	86,278	»

Les travaux sont en cours d'exécution; la dépense faite au 31 octobre prochain sera d'environ 50,000 fr.

Il s'agit aujourd'hui de régulariser et de compléter la liste des communes à désigner comme intéressées; cette mesure est d'autant plus nécessaire que des erreurs de calculs assez importantes, reconnues dans le devis, établissent une augmentation de dépense de 5,300 fr., à laquelle il faut pourvoir, et que tout porte à croire en outre que, malgré de pressantes démarches, la subvention que l'on espérait de l'administration forestière ne sera point accordée.

Le seul moyen de couvrir ce surcroît de dépense sans imposer de nouveaux sacrifices aux communes aux frais desquelles le chemin se construit, est de rétablir sur la liste celles qui en ont été indûment rayées par le conseil général, et d'y ajouter d'autres communes qui n'ont point encore été désignées jusqu'à ce jour, mais qui, à raison de leur proximité du chemin, doivent retirer avantage de sa construction.

Les communes à rétablir sur la liste sont celles d'Aymeries, Aulnoye et Berlaimont. Les deux premières, ainsi qu'il a été dit plus haut, ont déjà voté leur contingent dans la dépense, et la commune de Berlaimont, bien qu'elle profite sans doute pour aller à Avesnes de la route départementale N.° 12 (route à la construction de laquelle elle n'a d'ailleurs nullement contribué), est trop voisine du chemin de Gussignies à Avesnes pour qu'elle puisse être considérée comme n'ayant point intérêt. Quant à la quatrième commune, celle d'Haut-Lieu, également rayée par le conseil général en 1839, M. le Préfet en admet le retranchement, attendu qu'elle est située au-delà d'Avesnes et à une grande distance du chemin dont il est question.

Les communes à désigner nouvellement comme intéressées sont celles de Mecquignies et Locquignol, dont les territoires sont contigus au chemin de Gussignies à Avesnes sur une grande étendue; Bettrechies, Obies, Ecuelin et Leval, qui doivent nécessairement adopter ce chemin pour débouché et moyen de circulation.

M. le Préfet propose en conséquence au conseil général, de concert avec le conseil d'arrondissement d'Avesnes et le syndicat du chemin de grande communication de Gussignies à Avesnes, d'arrêter définitivement la liste des communes intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, ainsi qu'il suit : Bellignies, Gussignies, Bavai, Pont-sur-Sambre, St.-Remi-Chaussée, Avesnes, Houdain, Louvignies-Bavay, Aulnoye, St.-Hilaire, Audignies, Hargnies, Bachant, Aymeries, Monceau-St.-Waast, Dompierre, Mecquignies, Locquignol, Berlaimont, Bettrechies, Obies, Ecuelin et Leval.

En conséquence du rapport qui précède et conformément à l'avis du conseil d'arrondissement, votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer de composer comme ci-dessus la liste des communes intéressées au chemin de Gussignies à Avesnes ci-dessus.

Chemin N.° 27, de Maubeuge à Solre.

Ce chemin a été classé le 2 septembre 1838 par le conseil général; la dépense de construction en est évaluée, d'après le devis de MM. les ingénieurs, à 109,200 fr.

Les contingents offerts par les communes intéressées; les souscriptions volontaires de plusieurs propriétaires, et les impositions frappées d'office, ont élevé le chiffre des ressources à. . . 37,015 »

Ces ressources se sont encore accrues d'un reliquat de 27,049 fr., revenant à l'arrondissement d'Avesnes, dans une liquidation de centimes spéciaux, et qui devait être appliqué audit chemin de Maubeuge à Solre. . . . . 27,049 »

Total. . . . . 64,064 »

Le paiement de plus de moitié de la dépense se trouvant ainsi assuré, et cette situation financière permettant d'entreprendre immédiatement les travaux, M. le Préfet les a mis en adjudication, après avoir toutefois comblé le déficit existant encore, en allouant sur le fonds subventionnel audit chemin un subside de. . . . . 45,136 »

Somme égale au montant du devis. . . . 109,200 »

Les travaux de construction du chemin de Maubeuge à Solre ont été adjugés le 31 juillet dernier, au profit du sieur *Merise*, entrepreneur à Avesnes, moyennant un rabais de 7 1/4 pour 0/0, ils seront commencés sous peu.

En désignant, dans sa séance du 7 septembre 1839, les communes intéressées à la construction et à l'entretien du chemin de Maubeuge à Solre, le conseil général a omis d'y comprendre celles de Dimont et Solrinnes qui avaient été également proposées. M. le Préfet prie le conseil de vouloir bien réparer cette omission, en décidant que les deux communes de Dimont et Solrinnes seront ajoutées à la liste de celles intéressées au chemin susdit. C'est aussi le vœu exprimé par la délibération ci-jointe du conseil d'arrondissement d'Avesnes.

Conformément à l'avis de M. le Préfet, d'accord avec celui du conseil d'arrondissement, votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer de décider que les communes de Dimont et de Solrinnes doivent être ajoutées à celles désignées comme devant concourir à la construction et à l'entretien du chemin de Maubeuge à Solre.

Chemin N.° 28, de Maubeuge à Binch.

Ce chemin a été classé en 1836 par le conseil général; la dépense de sa construction est évaluée à 49,729 fr., et les communes ayant offert de pourvoir aux deux cinquièmes de cette dépense, proportion adoptée pour l'arrondissement d'Avesnes, ledit chemin se trouvait, sous le rapport de la situation financière, dans des conditions d'exécution.

Toutefois, Messieurs, d'après les observations que M. le Préfet vous a soumises dans votre dernière session, sur la convenance de n'entreprendre ce chemin sur le territoire français qu'après avoir acquis la certitude que la partie qui doit unir en Belgique le chemin dont il s'agit à la chaussée qui conduit à Binch sera également exécutée, vous avez décidé que ledit chemin de Maubeuge à Binch ne serait mis en adjudication qu'après que les autorités compétentes belges auront résolu la confection, sur le territoire de ce royaume, du prolongement du chemin dont il est question.

M. le Préfet a immédiatement écrit à M. le gouverneur du Hainaut pour le prier de faire connaître si le conseil provincial s'était occupé de ce projet et la décision qu'il aurait prise relativement à son exécution.

Cet administrateur a répondu qu'une propositition tendant à faire construire une route de la frontière à Binch, par Rouvroy et Haulchin, n'avait pas de chance d'être accueillie par le conseil provincial du Hainaut, et qu'il lui paraissait préférable de mettre la partie française en communication avec la route de Beaumont à Mons et ensuite avec celle de Binch à Nivelles, par une chaussée qu'on établirait en prolongement de celle projetée de Quiévrain à Givry. M. le gouverneur du Hainaut a de plus ajouté que, dans le cas où l'on ferait la route de Givry sur Binch, il serait à désirer que la partie française, au lieu d'aboutir à la frontière belge par Vieux-Reng, vînt la rencontrer dans la direction d'Élesmes sur Givry.

M. le Préfet n'a pas cru devoir insister auprès de M. le gouverneur du Hainaut pour qu'il cherchât à décider le gouvernement belge à continuer le chemin de Maubeuge à Binch à partir de la frontière à Vieux-Reng par Rouvroy et Haulchin sur Binch, parce qu'il lui a semblé que le but que s'est proposé le conseil général, lorsqu'il classa ce chemin, serait également atteint en mettant la partie française de la chaussée projetée en communication avec la route de Beaumont à Mons, si le gouvernement belge réalisait l'intention qu'il paraissait avoir de faire partir de Givry de nouveaux chemins, l'un sur Nivelles et l'autre sur Binch.

Il a, en conséquence, prié M. le gouverneur du Hainaut de lui

faire connaître ce que les États auront décidé relativement à la construction de la chaussée de Givry et du petit bout de chemin qui s'étendrait de la frontière vers Rouvroy jusqu'à la rencontre de la route de Beaumont à Mons; il a toutefois combattu l'opinion émise par cet administrateur, qu'il serait préférable que la partie française, au lieu d'aboutir à la frontière belge par Vieux-Reng, vînt la rencontrer dans la direction d'Élesmes sur Givry, et il a fortement insisté pour qu'il ne fût rien changé au tracé adopté par le conseil général de Maubeuge à Vieux-Reng. Il est à remarquer en effet que la déviation proposée aurait l'inconvénient 1.° de se rapprocher beaucoup trop de la route de Mons et d'augmenter la longueur du chemin à exécuter en France, aussi bien qu'en Belgique, puisqu'il faudrait aller rencontrer beaucoup plus loin la route de Beaumont; et 2.° d'abandonner en France la commune de Vieux-Reng, et en Belgique celle de Rouvroy, sans retrouver aucune autre commune dans la direction indiquée.

Il a fait encore valoir auprès de M. le gouverneur du Hainaut une circonstance qui lui paraît concluante en faveur du maintien du tracé de Maubeuge à Vieux-Reng; c'est qu'il existe sur la direction de Rouvroy à Binch par Haulchin, un bon chemin de terre très-praticable, même au roulage, pendant six mois de l'année. En maintenant le tracé de Vieux-Reng sur la route de Beaumont et sur Rouvroy, on obtiendrait ainsi deux communications au lieu d'une; la première, qui conduirait en ligne directe de Maubeuge à Binch par ce chemin de terre, sur lequel la circulation, d'ailleurs facultative, n'aurait lieu que pendant une partie de l'année; la seconde, qui aboutirait également de Maubeuge à Binch, en suivant la route de Beaumont à Mons, jusqu'à la nouvelle chaussée projetée de Givry à Binch, et sur laquelle le roulage pourrait se faire en toutes saisons.

M. le gouverneur du Hainaut a informé M. le Préfet, le 5 mars 1840, qu'à la séance d'adjudication, tenue à Mons le 15 février précédent, il ne s'était présenté aucun amateur pour faire l'entreprise de la section de route de Givry vers Nivelles par Bray, moyennant la concession des péages et l'allocation d'un subside gratuit en argent, et que le conseil provincial examinerait, dans sa session de juillet suivant, s'il peut convenir à la province d'exécuter cette route directement pour son compte, et prendrait en même temps une décision sur le prolongement de la route française jusqu'à celle de Mons à Beaumont, vers Rouvroy.

Sur la proposition qu'en a faite M. le gouverneur du Hainaut, M. le Préfet a invité M. l'ingénieur en chef directeur des ponts-et-chaussées à entrer en conférence avec son collègue de cette province sur le système de communications à établir dans les localités

ci-dessus rappelées qui pourrait le mieux convenir à la généralité des intérêts des deux pays; ces conférences ont été commencées, mais non terminées; M. l'ingénieur belge ayant fait connaître à M. *Bosquillon*, le 21 mai 1840, que de nouvelles difficultés s'étaient élevées en Belgique pour la continuation du chemin litigieux, même jusqu'à la rencontre de la grande route de Mons à Beaumont, parce que l'intérêt de Givry faisait insister pour que la France adoptât cette dernière direction.

Depuis lors, M. le Préfet n'a plus entendu parler de cette affaire et n'a point encore été officiellement informé de la décision qu'aurait prise le conseil provincial du Hainaut sur la proposition qui a dû lui être soumise au sujet du chemin dont il s'agit.

Il se sert à dessein du mot *officiellement*, parce qu'il a lu dans une délibération récente du conseil d'arrondissement d'Avesnes, concernant le chemin d'Étrœungt à Landrecies, que la Belgique a refusé de confectionner la partie du chemin de Maubeuge à Binch qui se trouve sur son territoire.

Il s'abstient conséquemment de vous soumettre, quant à présent, aucune proposition relative au chemin de Maubeuge à Binch. Si l'allégation précitée se confirme, et que ce chemin ne puisse recevoir son exécution, il en proposera le déclassement dans votre session prochaine, après avoir fait délibérer à ce sujet les communes qui ont été désignées comme intéressées audit chemin.

Le procès verbal de conférence des deux ingénieurs lui est parvenu le 20 de ce mois : il l'annexe au présent rapport :

Vous vous rappelez la discussion animée à laquelle a donné lieu l'an dernier la question de ce chemin et la résolution qui s'en est suivie. M. le préfet s'y est en tout point conformé. Et à la lecture de son rapport on pouvait craindre que la solution de cette affaire ne dût être considérée comme de long-temps impossible. Toutefois, et nous nous en félicitons, une pièce ajoutée au dossier postérieurement à la rédaction du rapport est de nature à en modifier essentiellement les conclusions.

Un procès verbal de conférence tenu entre les ingénieurs français et belge, à la date du 17 août 1840, se termine ainsi :

« En conséquence, et pour les motifs énoncés ci-dessus, les ingénieurs en chef soussignés émettent le projet de décision suivant :

» Art. 1.er Une route sera ouverte de Maubeuge dans la direction de Binch.

» Art. 2. La section à construire en France sera dirigée par Ellesmes et Vieux-Reng vers Rouvroy.

» Art. 3. La province de Hainaut s'engage à faire construire la partie de la communication projetée entre la frontière vers Vieux-

Reng et la route de Beaumont à Mons de manière à ce qu'elle soit terminée en même temps que la section de Maubeuge à Vieux-Reng.

» Art. 4. Cette convention ne sera obligatoire qu'après la ratification du conseil général du département du Nord et celle du conseil provincial du Hainaut. »

Votre 3.e bureau a pensé que la route de Maubeuge allant à la frontière par Vieux-Reng et dans la direction de Rouvroy, acquérait, par sa jonction avec la grande route belge de Beaumont à Mons, une importance capable de lui donner le caractère de grande communication; que d'ailleurs la condition insérée dans le vœu du conseil général de l'an dernier se trouvait remplie du moment que le prolongement du chemin de Belgique était assuré dans la direction de Binch.

En conséquence, votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer le projet de délibération suivant :

Le conseil général, vu le procès verbal de conférence tenu par les deux ingénieurs français et belge à la date du 17 août 1840; revu aussi sa délibération du 7 septembre 1839, décide :

1.° Qu'il donne son approbation aux conclusions posées dans le susdit procès verbal.

2.° Qu'il invite M. le Préfet à mettre le chemin en adjudication aussitôt qu'il sera assuré de la ratification des autorités belges, ou tout au moins du parachèvement du chemin en Belgique jusqu'à la rencontre de la route de Beaumont à Mons.

Chemin N.° 32, *de Bavay à Solesmes.*

Dans votre dernière session, messieurs, vous avez déclassé le chemin vicinal de grande communication de Gognie-Chaussée à Solesmes, pour la partie située entre Gognie-Chaussée et Bavay, et vous avez maintenu le classement de l'autre partie de ce chemin de Bavay à Solesmes.

Les communes désignées comme intéressées ont été consultées de nouveau, et toutes ont déclaré maintenir, en faveur de la ligne ainsi restreinte de Bavay à Solesmes, les contingents qu'elles avaient primitivement votés.

La situation financière de ce chemin est donc encore celle qui vous a été exposée l'an dernier. La construction du chemin doit coûter . . . . . 184,500 »

Les ressources en offres et impositions sont de . . 79,132 »

5,382 francs en sus des 2/5 de la dépense totale.

Le déficit auquel il s'agira de pourvoir est de . . . . 105,368 »

Le chemin est dans les conditions d'exécution et l'entreprise pourrait avoir lieu immédiatement, si M. le Préfet n'hésitait encore entre la préférence d'exécution à accorder à ce chemin sur celui d'Etrœungt à Landrecies, qui se présente dans des conditions financières également favorables, et dont l'entreprise paraît juste et fort désirable.

Nous n'avons guères à nous prononcer sur l'hésitation que manifeste M. le Préfet à l'égard de la préférence à accorder à ce chemin sur celui d'Etrœungt à Landrecies, ou réciproquement, si nous avions à décider une question dans laquelle nous n'ignorons pas que M. le Préfet est à lui seul omnipotent, nous devrions nous renfermer dans l'ordre de priorité que nous avons reproduit l'an dernier et qui résulte d'une sorte d'engagement pris au moment des classements. Toutefois s'il est vrai que quelques ressources viennent à manquer pour la route de Bavay à Solesmes, dans ce cas les parties intéressées nous paraîtraient ne pouvoir se plaindre de la préférence donnée à la ligne immédiatement exécutable. Au surplus, et pour celle qui devra être momentanément différée, M. le Préfet aura à juger s'il n'y a pas lieu d'opérer comme dans les arrondissements d'Hazebrouck et Cambrai, ainsi que le conseil d'arrondissement en témoigne le désir, en mettant les communes régulièrement en demeure de se prononcer sur la question de savoir si elles veulent accepter cette position nouvelle à leurs risques et périls.

Chemin N.° 33, d'Etrœungt à Landrecies.

Ce chemin, dont la construction est vivement sollicitée par les communes intéressées et le conseil d'arrondissement d'Avesnes, doit occasionner une dépense de..... 154,860 »

Les ressources en offres et impositions sont de..... 61,944 »

Le déficit, formant précisément les 3/5 de la dépense, est de..... 92,916 »

Cette situation est la même que celle qui vous a déjà été exposée l'an dernier.

Le chemin d'Etrœungt à Landrecies est la seule voie de communication qui puisse être donnée à une partie notable de l'arrondissement d'Avesnes, et cette voie est destinée à parcourir la riche vallée de l'Helpe-Mineure, restée jusqu'ici sans débouché; l'administration en apprécie la haute importance et désirerait qu'il fût possible de réaliser les vœux exprimés à l'égard de sa construction par les communes et le conseil d'arrondissement; toutefois, ainsi qu'on vient de le dire, elle hésite à lui accorder la préférence

sur celui de Bavay à Solesmes ; la solution qu'attend le chemin de Maubeuge à Binch pourra exercer sur son opinion une dernière influence et la déterminer.

Les observations faites à l'occasion du chemin de Bavay à Solesmes sont communes à celui d'Etrœungt à Landrecies.

C'est à M. le Préfet à juger dans sa sagesse et sa justice ce qu'il peut faire en faveur d'un chemin appartenant à deux cantons qu'on annonce en avoir été jusques-là dépourvus.

Chemin N.° 34, de Solre à Jeumont.

Les observations relativement au chemin d'Etrœungt à Landrecies sont également applicables au chemin de Solre à Jeumont, dont la situation n'a pu varier depuis la dernière session.

La dépense de sa construction est évaluée à	140,700	»
Les ressources offertes de	56,830	»
Et le déficit est de	83,870	»

qu'il est de toute impossibilité de couvrir en ce moment par une allocation de fonds.

Chemin N.° 35, de Landrecies à Solesmes.

M. le Préfet a proposé, dans votre dernière session, le déclassement de ce chemin, pour la construction duquel il n'avait pu obtenir, de la part des communes, que des offres très-insignifiantes.

Des renseignements, qui vous ont été fournis par un de Messieurs vos collègues, vous ayant fait penser que le refus des communes tenait à ce qu'elles ne voulaient pas voter pour un chemin en cailloutis, et que l'on pouvait espérer des offres assez considérables si le chemin de Landrecies à Solesmes eût dû être pavé, vous avez maintenu le classement de ce chemin, et décidé que les communes intéressées seraient appelées de nouveau à faire des offres de concours dans la prévision d'une chaussée pavée.

M. le Préfet a, en conséquence, renvoyé à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées le devis primitif, en l'invitant à y faire ajouter l'estimation de la dépense qu'occasionnerait la substitution au cailloutis d'un pavé à établir sur trois mètres de largeur ; ces renseignements ne lui ont été adressés que le 13 de ce mois.

Il résulte que la dépense de construction du chemin de Landrecies à Solesmes, avec chaussée pavée, s'élèverait à la somme de ..... 312,000 »

Le projet de chaussée avec empierrement était estimé à ..... 133,000 »

Différence en plus ..... 179,000 »

On va mettre les communes en demeure de délibérer sur leurs offres de concours dans cette dépense, mais il paraît plus que probable que l'administration aura à vous proposer, l'an prochain le déclassement de la ligne de Landrecies à Solesmes, qui ne pourra jamais réunir les ressources nécessaires pour sa construction.

Dans l'état des choses, un ajournement pur et simple est le seul parti à prendre, jusqu'à ce que le résultat du nouvel appel que M. le Préfet annonce devoir faire prochainement aux communes, vous fasse juger s'il y aura nécessité de prononcer le déclassement.

Nous ne quitterons pas l'arrondissement d'Avesnes sans vous inviter à adresser des remerciements à M. le Préfet, pour ce qu'il a déjà fait avec le concours des communes pour l'amélioration de la chaussée Brunehaut de Bavay au Catteau, et le prier de donner de nouveaux soins à la centralisation des moyens destinés à compléter la réparation de cette voie importante.

Ici, Messieurs, se termine l'historique de tous les chemins classés de grande communication. Comme nous, sans doute, vous aurez été frappés des progrès immenses qu'a faits, depuis quelques temps, cette branche si importante de nos services départementaux ; comme nous, aussi, vous éprouverez le besoin de rapporter avec reconnaissance ces beaux résultats à l'infatigable activité de l'homme dont le zèle non moins que la haute intelligence se fait si heureusement sentir dans toutes les parties de l'administration confiée à son dévouement.

Après vous avoir rendu compte de la situation des chemins classés, il était naturel de vous parler de leur entretien; tel est effectivement l'ordre suivi par M. le Préfet; je crois devoir vous donner lecture de la partie de son rapport qui traite de cet objet.

ENTRETIEN DES CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

« Ici se termine la série des chemins classés. Maintenant que tous ces chemins ont été passés en revue et que vous êtes fixés, Messieurs, sur leur situation actuelle, je vais aborder l'intéressante question de leur entretien.

» Des baux avaient été passés en 1836, pour l'entretien de plusieurs grandes lignes vicinales terminées, et qui ont été, aussitôt après la mise à exécution de la loi du 21 mai 1836, classées chemins de grande communication par le conseil général ; ces baux expirent le 31 décembre prochain ; il s'agissait de les renouveler, de passer en même temps des adjudications pour la réparation et l'entretien, soit des parties anciennement construites d'autres chemins classés, adjugés et entrepris, soit des parties nouvellement confectionnées de ces mêmes chemins arrivées à l'état d'en-

tretien, et de déterminer enfin la proportion des allocations à accorder sur le fonds subventionnel pour contribuer à la dépense des travaux de ces entretiens.

» Je me suis activement occupé depuis votre dernière session de ces diverses mesures, qui toutes sont du ressort de l'administration seule, et je viens vous faire connaître les résultats des opérations auxquelles je me suis livré.

» J'ai adjugé le 1.er juillet 1840 l'entretien, pendant cinq ans, de 19 chemins vicinaux de grande communication, qui se trouvaient dans les diverses catégories que j'ai ci-dessus indiquées.

» La portion des frais d'entretien que le département avait prise à sa charge, lors de la passation des anciens baux, a été jusqu'ici, messieurs, et conformément à une décision que vous avez prise en 1836, imputée sur le fonds des centimes facultatifs ordinaires; à partir de 1841, elle sera prélevée sur le fonds subventionnel et va grever ce même fonds d'une charge que je me suis particulièrement attaché à rendre la moins lourde possible.

» Les subsides que j'ai accordés aux 19 chemins précités, pour leur entretien en 1841, varient du tiers à la moitié de la dépense; cette dernière proportion m'a paru ne devoir être dépassée dans aucun cas, attendu que les communes peuvent bien, aux termes de la loi, recevoir une subvention du département, mais que ce serait au contraire le département qui serait subventionné par les communes, s'il intervenait pour une part supérieure à celle de ces dernières dans les frais d'entretien des chemins.

» J'ai pensé qu'il suffisait d'allouer le tiers de la dépense totale pour les chemins entièrement à l'état d'entretien, parce que ces chemins sont depuis long-temps terminés, que les communes en sont en possession et qu'elles jouissent de tous les avantages qui y sont attachés.

» Quant aux autres chemins encore en cours d'exécution, il m'a semblé que la subvention à allouer pouvait s'élever à moitié, en raison de ce que les communes ne profitent qu'imparfaitement de ces chemins, et qu'en sus des frais d'entretien des parties anciennement confectionnées, elles ont encore à payer, pendant plusieurs années, pour la dépense de construction des parties nouvelles, des contingents souvent disproportionnés à leurs ressources.

» C'est sur ces bases qu'a été établi, par mon arrêté du 15 avril 1840, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, le travail de répartition, entre les communes et le département, des frais d'entretien, en 1841, de treize des dix-neuf chemins vicinaux dont la réparation et l'entretien, pendant cinq ans, ont été adjugés le 1.er juillet suivant.

» J'ai cru devoir m'écarter de ces mêmes bases pour les six autres chemins situés dans l'arrondissement de Dunkerque, parce qu'ils m'ont paru se trouver dans une position exceptionnelle qui leur donne des droits à être traités plus favorablement que les autres.

» Trois de ces chemins, en effet, ont été construits sans que le département intervînt aucunement dans la dépense, et les subventions qu'il a accordées à deux autres ne se sont pas élevées au sixième des frais de leur construction.

» Le dernier, celui d'Houtschoote à Wormhoudt, s'établit en ce moment aux frais du département et des communes pour égale moitié.

» Les commissions administratives des Wateringues, qui ont largement contribué à la construction des chemins susdits, ont demandé, en s'appuyant sur les considérations qui précèdent, que le département concourût pour deux tiers dans la dépense d'entretien des chemins N.os 1, 2, 3, 4 et 11, et ont offert d'intervenir, pour le dernier tiers, à la décharge des communes comprises dans le territoire de chacune des quatre sections des Wateringues.

» Je n'ai point accueilli cette proposition, parce qu'elle eût eu pour objet, 1.° d'affranchir, contrairement aux dispositions de la loi, les communes Wateringues de l'obligation qui leur est imposée d'entretenir les chemins qui traversent leur territoire; 2.° d'établir une différence trop marquée entre ces communes qui ne concourraient aucunement aux frais d'entretien, et les autres communes également intéressées aux mêmes chemins, mais placées en dehors des Wateringues et auxquelles des contingents seraient imposés; 3.° enfin d'accorder à l'arrondissement de Dunkerque des avantages évidemment hors de proportion avec ceux faits aux autres arrondissements, puisque la subvention départementale qui leur serait allouée pour les chemins à l'état d'entretien s'élèverait aux deux tiers de la dépense, tandis qu'elle ne serait partout ailleurs que du tiers pour les chemins de la même catégorie.

» Je reconnais qu'il y a lieu de tenir compte à l'arrondissement de Dunkerque des sacrifices que les communes et les Wateringues ont faits pour la construction de ces chemins, et j'ai pensé que l'équité serait satisfaite, si la subvention, fixée partout ailleurs au tiers de la dépense, pour les chemins à l'état d'entretien, était portée à moitié pour les chemins de l'arrondissement de Dunkerque, dont quatre sont depuis long-temps terminés, et le cinquième à la veille de l'être, j'ai, en conséquence, adopté, pour cet arrondissement, la proportion de moitié,

admis les offres des Waeteringues pour quatre douzièmes, et décidé que les deux derniers douzièmes seraient supportés par les communes désignées comme intéressées à chacun des chemins susdits; depuis lors, de nouvelles observations m'ont été soumises par les Waeteringues, mais il ne m'a pas été possible de les examiner et de prendre une décision. Ce qu'il importe, au surplus, au conseil général de savoir, c'est qu'en aucun cas le fonds subventionnel ne sera grevé d'une somme supérieure à la moitié des fonds nécessaires à l'entretien des chemins de grande communication de l'arrondissement de Dunkerque.

» L'opération ayant pour objet la détermination des bases de la répartition de la dépense annuelle d'entretien entre les communes, était d'une trop haute importance pour ne point appeler toute mon attention; j'y ai procédé avec l'assistance de MM. les membres des syndicats institués pour chaque chemin, dont le concours obligeant et les parfaites connaissances des localités m'ont été d'un puissant appui.

» Le chiffre représentatif de l'intérêt de chaque commune au chemin à entretenir a été fixé d'après une appréciation exacte de l'importance des communes, sous le rapport de leur population et de leurs contributions, et ces éléments ont eux-mêmes ensuite été combinés par le développement de l'industrie qui s'exerce dans chaque commune, la position topographique de la commune par rapport au chemin, et sa situation financière. »

M. le Préfet a l'espoir d'être parvenu, au moyen de ces diverses combinaisons, à poser les bases d'une proportion équitable dans la répartition des dépenses annuelles, et ce qui le confirme dans cette opinion, c'est que son arrêté du 15 avril 1840, qui a réparti les dépenses d'entretien à faire en 1841, n'a donné lieu jusqu'à ce jour à aucune réclamation.

Vous remarquerez, Messieurs, en examinant cet arrêté, que l'entretien des chemins vicinaux de grande communication doit coûter au département, en 1841, 62,500 fr.; c'est une charge énorme pour le fonds subventionnel, et qui ne pourra cependant que s'accroître au fur et à mesure que les chemins en construction seront terminés et reçus; ce surcroît de dépense, dont on ne s'était guère préoccupé jusqu'à ce jour, finira par atteindre un chiffre d'au moins 100,000 fr. lorsque tous les chemins classés seront achevés, et mettra le conseil général dans l'obligation de continuer long-temps encore le vote annuel des cinq centimes spéciaux pour faire face tout à la fois aux exigences du service d'entretien, et à la construction des chemins classés, mais non entrepris, ainsi que des nouvelles lignes qui pourront encore être successivement classées.

Nous avons maintenant à vous soumettre les observations qu'a

soulevées dans la commission l'examen de la partie de rapport que vous venez d'entendre.

Il est hors de doute que les mesures relatives à l'entretien des chemins de grande communication, comme en général tout ce qui se rapporte à la disposition du fonds commun, appartiennent exclusivement à l'administration; cependant M. le Préfet nous a tant de fois témoigné le désir de concilier ses vues avec celles du conseil général, que nous ne pouvons douter qu'il n'admette, avec sa bienveillance accoutumée, les réflexions qu'a fait naître sa communication.

La distinction qu'il a cru devoir faire dans la fixation de la subvention départementale entre les chemins depuis quelque temps à l'état d'entretien et ceux en cours d'exécution, cette distinction peut se justifier jusqu'à certain point par la nécessité de ménager des communes placées encore sous le coup de sacrifices considérables pour travaux de création; toutefois votre 3.e bureau a pensé que ce régime exceptionnel ne devait pas se prolonger au-delà de l'achèvement de la route. Quant à la concession particulière consentie par le Préfet en faveur de l'arrondissement de Dunkerque, il avait été d'abord assez disposé à hasarder à cet égard quelques observations critiques: il lui semblait dangereux, en général, de revenir sur le passé pour compter avec lui, et ce serait, à son avis, entrer dans un système de rétroactivité, qui pourrait prêter aux abus, et créerait tout au moins de nombreux sujets de difficulté et d'embarras. Il semble plus sage de faire table rase, et de ne compter qu'à nouveau. Cependant, à la suite d'explications données par l'un de nos collègues sur l'importance toute particulière de plusieurs routes de l'arrondissement de Dunkerque, la commission a compris qu'il pouvait y avoir justice de ce chef à les traiter d'une manière exceptionnelle; elle a pensé d'ailleurs que cette exception ne devra pas s'étendre aux chemins construits postérieurement à la loi de 1836, mais bien se borner aux routes N.os 1, 2, 3, 4, 11, les seules d'une importance qui puisse justifier un régime exceptionnel, et sous la réserve expresse qu'il n'y soit compris aucun embranchement.

La question d'entretien a aussi été traitée sous un point de vue plus général: on s'est d'abord demandé à quelle époque les frais d'entretien doivent incomber à la charge du département pour sa part de subvention.

Plusieurs opinions se sont produites: les uns soutenaient que le chemin classé n'acquérant véritablement, et sauf de rares exceptions, son caractère de grande communication qu'à l'instant où il était entièrement achevé, alors seulement son entretien pouvait tomber à la charge de l'espèce d'association formée entre le dépar-

tement et les diverses communes intéressées; que jusques-là chacune des parties exécutées demeurait, comme avant le classement, purement vicinale, et devait être entretenue aux seuls frais des communes auxquelles elle appartient; quelques membres exprimaient la crainte que les communes, négligeant, à partir du classement, la réparation des chemins, ceux-ci ne tombassent dans un état de dégradation tel que plus tard le département aurait à y consacrer des sommes beaucoup plus considérables, outre le grave dommage qui résulterait pour l'industrie des transports, quand, et tout en reconnaissant le principe mis en avant plus haut, il serait peut-être d'une économie bien entendue de s'en écarter dans certains cas. On répliquait que ce serait là encourager le mauvais vouloir des communes, qu'il était d'ailleurs facile de contraindre d'entretenir convenablement les chemins, la loi du 21 mai 1836 donnant à l'administration un pouvoir suffisant à cet égard.

Enfin, après un échange d'opinions successivement débattues, le bureau s'est réuni à cette idée que l'entretien en commun des chemins classés ne devait commencer qu'après que l'adjudication de toutes les parties à construire aurait été complètement approuvée, et aussi que des ressources suffisantes seraient réalisées, à l'effet d'assurer l'exécution sans interruption de la totalité du chemin.

Tel est le vœu que votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer d'émettre, et dont la seconde partie devient surtout fort importante, par suite du système qui tend à employer d'abord les ressources des communes, sauf à achever plus tard, si le fonds départemental le permet. On sent combien il importe qu'il soit bien entendu que, dans ce cas, l'entretien des parties provisoirement construites reste à la charge des communes.

La répartition des frais d'entretien à mettre à la charge de chaque commune est une opération délicate et qui exige le plus grand soin, elle exige surtout une connaissance parfaite des localités, de l'importance et des ressources des communes, du degré d'utilité qu'elles retirent du chemin : ce sont là autant d'éléments à combiner et souvent difficiles à bien saisir. M. le Préfet vous annonce qu'il a confié cette opération aux syndicats, et nous croyons qu'il ne pouvait mieux faire pour s'approcher autant que possible d'une péréquation équitable. Ce magistrat met sous les yeux du conseil général un exemplaire de l'arrêté par lequel il a fixé les contingents de chaque commune dans les frais d'entretien de ces chemins. Nous nous bornerons à vous dire qu'en recourant au zèle des syndicats et combinant leur avis avec ceux des ingénieurs, il nous paraît avoir adopté le mode le plus propre à assurer, autant que possible, l'exactitude et la justesse de la répartition.

L'énorme différence qui existe entre les diverses natures de chemins, tant pour les frais de construction que pour ceux d'entretien, ne pouvait manquer de fixer l'attention de la commission; elle a donné lieu à certaines observations que nous allons vous soumettre.

Si l'établissement des chaussées pavées présente sur celui des chemins en cailloutis une augmentation de dépense fort importante, une différence non moins considérable se fait sentir, en sens inverse, lorsqu'il s'agit de l'entretien de ces deux espèces de routes. En sorte qu'il pourrait s'établir, jusqu'à un certain point, une compensation, si le contingent des arrondissements était déterminé par la longueur des parcours; mais comme il est calculé par somme d'argent, il en résulte que, d'une part, pour une même somme, on obtient en cailloutis un nombre de mètres beaucoup plus considérable; et comme d'ailleurs chaque mètre occasionne une dépense d'entretien beaucoup plus forte, il arriverait que la proportionnalité, quelle qu'elle fût, qu'on aurait cru devoir observer d'abord, se trouverait en définitive bouleversée de la manière la plus choquante.

Cela revient à dire que, dans la prévision de dépense d'un chemin, les frais de construction et ceux d'entretien sont deux éléments qu'il est indispensable de combiner, à peine d'arriver à d'énormes mécomptes. C'est là une considération qui ne pouvait échapper à la sagacité de M. le Préfet; le conseil général fera bien de ne pas la négliger lorsqu'il aura à se livrer à des classements nouveaux.

A l'occasion de la question des entretiens, plusieurs membres de la commission ont soutenu l'opinion qu'il y aurait grande économie, notamment sur quelques points du département, à employer les prestations en nature, au moins pour les fournitures ou les transports des matériaux; déjà cette idée a été produite, et nous croyons devoir vous engager à la recommander à l'administration, en la priant de rechercher les moyens de combiner le système des prestations avec celui des adjudications, du moins pour ce qui regarde les entretiens. Cette nouvelle nature de dépenses doit exciter une sollicitude toute particulière. Il est effrayant de penser qu'avant peu l'entretien des chemins de grande communication absorbera plus de 100,000 fr., c'est-à-dire le produit d'un centime et demi.

Avant de vous entretenir de diverses demandes de classements, sur lesquelles vous êtes appelés à statuer, nous avons pensé qu'il convenait de vous mettre sous les yeux la situation actuelle du fonds subventionnel; elle vous mettra à même de prononcer avec plus de connaissance de cause.

Et d'abord nous avons à faire subir quelques modifications aux chiffres présentés, dans le même but, par M. le Préfet.

Il ne fait figurer en ressources que le produit de 22 centimes au lieu de 25, 3 centimes seulement ayant été votés en 1839.

Le produit des 3 centimes arriérés nous a paru devoir être compris dans les recettes assurées, tout aussi bien que celui des 5 centimes que nous n'avons pas non plus encore votés. Il y a, pour l'un comme pour l'autre, la garantie d'engagements pris en 1836, et confirmés chaque année et notamment en 1838. Or, cette rectification n'est pas seulement un objet de forme, il y a nécessité de l'opérer et de rétablir le fonds subventionnel tel que doit le constituer le produit de 5 centimes pendant cinq années; soit en tout 25 centimes, puisque les contingents assignés aux arrondissements ont été calculés en raison du produit total de ces 25 centimes.

C'est d'ailleurs un point que M. le Préfet a reconnu sur la simple observation que nous lui en avons faite.

Nous croyons aussi qu'il y a lieu de restituer au fonds commun les 40,114 fr. provenant de reliquats dus aux arrondissements de Cambrai et d'Avesnes sur les centimes facultatifs, lesquels 40,114 fr. ont été attribués à la confection de chemins de grande communication, en déduction des ressources qui auraient dû être fournies par les communes. En sorte que si ces sommes n'étaient pas remboursées au fonds subventionnel, il y aurait pour ce dernier un appauvrissement de ressources qu'il importe d'éviter.

Il n'est pas inutile de consigner ici cette observation que, quoi qu'il arrive par rapport à la restitution dont il vient d'être parlé, la part dans le fonds commun, afférente à chacun des deux arrondissements sus-nommés, ne saurait varier; qu'ainsi, par exemple, le contingent d'Avesnes demeurerait, en tous cas, de 197,000 fr. environ.

Voici en résumé la situation actuelle du fonds subventionnel :

RECETTES.		DÉPENSES.	
		Constructions de chemins de grande communication.	
Produit des 22 c..	1,563,649	Arr.t de Dunkerque...	171,074
A ajouter 3 id.	214,373	—— d'Hazebrouck...	151,578*
		—— de Lille.....	166,089
A reporter..	1,778,022	—— de Douai.....	158,866
		A reporter...	647,607

* Les 60,738 fr. à payer pour la route de Cassel à la frontière avaient été omis dans le tableau présenté par le préfet.

Report....	1,778,022	*Report*.....	647,607
A déduire :		Arr.t de Cambrai.....	229,198
		—— de Valenciennes..	107,155
		—— d'Avesnes.....	135,810
			1,119,770
Frais de personnel des ag.-voyers de 1837 à 1841.	124,853		
		Entretiens divers..... 28,988	
		Id. pour 1841. 62,750	91,738
			1,211,508
Reste.....	1,653,169		

Recettes.....	1,653,169
Dépenses.....	1,211,508
Excédant.....	441,661
A quoi ajoutant.....	40,114
En tout.....	481,775

Sur cette somme il reste à faire face aux dépenses suivantes :

Pour la route de Mouchin.....	163,000	approximativement ;
ou { Bavai à Solesmes..... } { Etrœungt à Landrecies..... }	100,000	
Maubeuge à Binch.....	30,000	
Denain à Escaudain (prévision)....	76,000	
	369,000	

Somme qui, augmentée de celle indispensable aux frais d'entretien et d'agents-voyers pour 1842, ne laisse qu'un reliquat insignifiant ou même négatif, si la restitution des 40,114 fr. n'avait pas lieu.

Il ressort des aperçus approximatifs qui précèdent, que le produit des centimes subventionnels est entièrement absorbé jusques et compris 1842; qu'ainsi ce ne sera que postérieurement à cette époque que nous pourrons ouvrir des ressources nouvelles aux besoins ultérieurs de notre grande vicinalité.

Encore est-il à remarquer que déjà pour plusieurs arrondissements la part afférente d'un nouveau fonds commun de 25 centimes serait absorbée par les frais d'exécution des chemins actuellement classés.

Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions sur cet objet, et nous remettrons à l'an prochain à vous produire un tableau qui présente exactement ce que chacun des arrondissements aura reçu sur le fonds spécial des 25 centimes. C'est là un document que vous jugerez sans doute utile à consulter.

Avant d'abandonner la partie financière de notre travail, c'est le moment de vous proposer le vote des 5 centimes additionnels pour 1841 ; nous croyons inutile de justifier cette proposition, il n'est personne de nous qui ne sente l'indispensabilité de son adoption.

Votre troisième bureau a donc l'honneur de vous soumettre le projet de délibération suivant :

1.° Il sera perçu, en 1841, cinq centimes additionnels aux quatre contributions directes pour le service des chemins de grande communication.

2.° Il sera pourvu au remboursement des 40,114 fr. dus sur les centimes facultatifs à deux arrondissements et comptés en déduction des contingents qui devaient être fournis par les communes intéressées dans les chemins appartenant à ces arrondissements.

Il ne nous reste plus à vous entretenir que des demandes diverses de classements nouveaux ; vous jugerez par leur nombre et leur importance combien il nous reste encore à faire dans cette partie si essentielle de nos services départementaux.

Construction de la lacune de Moncheaux à Forest.

Le conseil général a recommandé l'étude d'un projet de travaux pour combler la lacune de Moncheaux à Forest, sauf à examiner ultérieurement s'il convient de classer cette lacune comme annexe du chemin vicinal de grande communication N.° 8, de Douai à Seclin.

M. le Préfet a fait rédiger le devis des travaux dont il s'agit ; la dépense à faire y est évaluée 7,573 fr. 09 cent.

Huit communes ont paru intéressées à la construction de cette lacune, savoir : Moncheaux, Ostricourt, Thumeries, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Forest et Evin.

Les conseils municipaux de ces communes ont été appelés à délibérer sur leur concours dans la construction projetée, mais aucun d'eux n'a consenti à contribuer à la dépense.

Toutefois, des propriétaires intéressés à l'exécution du travail dont il est question, après s'être concertés sur les moyens d'en obtenir la confection, m'ont adressé : 1.° une soumission par laquelle le sieur *Dupire*, entrepreneur, à Forest, s'engage à exécuter le travail pour la somme nette de 5,000 fr. ; 2.° une déclaration par laquelle ils offrent de fournir gratuitement le sable nécessaire à la construction du chemin, de se charger du transport des grès et du sable, et de verser en espèces dans la caisse de la recette générale, une somme de 1,528 fr. ; lesquelles ressources réunies s'élèvent à 2,500 fr., moitié de la dépense projetée.

Au moyen de ce subside, il sera si facile d'arriver à l'exécution

du pavage de la lacune de Moncheaux à Forest, qu'il n'y a pas lieu, selon M. le Préfet, de la classer comme annexe du chemin vicinal de grande communication de Douai à Seclin, attendu que ce serait ajouter encore un nouvel embranchement à ce chemin, qui en compte déjà deux; la construction de cette lacune, intéressant évidemment plusieurs communes, rentre tout-à-fait dans le cas de l'application de l'article 6 de la loi du 21 mai 1836, et M. le Préfet se propose de faire exécuter les travaux aux frais des communes qu'il a désignées comme intéressées, et qui n'auront d'ailleurs qu'une bien faible charge à supporter, puisque la dépense à laquelle elles devront pourvoir se trouve réduite à 2,500 fr.; il n'use donc pas de son droit d'initiative pour demander le classement de ce chemin.

Aucune proposition de classement ne vous étant faite par M. le Préfet, le conseil général ne peut qu'inviter ce magistrat à aviser aux moyens de réaliser le plus tôt possible une communication qui, bien qu'il ne s'agisse que d'une lacune de 320 mètres, n'en présente pas moins une grande utilité en raison de la jonction qu'elle établirait tout à-la-fois et avec le rivage de la Deûle et avec la grande route de Douai à Lens, débouchant ainsi sur tout le Pas-de-Calais.

Chemin de Bavay à Hon-Hergies.

La commune de Hon-Hergies demande le classement du chemin de Bavay à Hon-Hergies comme voie de grande communication.

Le caractère attribué à ce chemin est fort contestable; il ne pourrait s'élever jusqu'à celui qui constitue véritablement un chemin de grande communication qu'autant qu'il dût se prolonger en Belgique.

Comme prolongement du chemin classé de Bavay à Solesmes, il pourrait acquérir une importance qu'il n'aurait pas prise isolément.

M. le Préfet estime en conséquence, avec le conseil d'arrondissement d'Avesnes, qu'il y a lieu d'ajourner toute proposition de classement du chemin de Bavay à Hon-Hergies jusqu'à ce que l'utilité de cette nouvelle ligne vicinale soit plus évidemment démontrée.

Votre 3.e bureau ne peut que vous proposer d'adopter les conclusions de M. le Préfet, tendant à un ajournement.

Il en est de même pour le chemin de Hirson à Trélon.

Chemin de Hirson à Trélon.

Le conseil d'arrondissement d'Avesnes, auquel a été soumis le projet de construction d'un chemin de Trélon à Hirson par Ohain et Anor, est d'avis que ce chemin serait fort utile pour le pays et

en propose le classement comme voie de grande communication, en déclarant toutefois que la priorité d'exécution doit être réservée aux chemins déjà classés.

Sans contester l'utilité du chemin de Trélon à Hirson, qui paraît établi, l'administration n'hésite point à déclarer qu'il n'y a pas lieu à en prononcer le classement en ce moment.

L'ajournement est commandé par la situation financière, et ce ne sera que l'an prochain ou peut-être en 1842 que de nouveaux classements pourront être faits.

Il importe d'achever ce qui est entrepris et de donner aux communes le temps de peser les charges d'entretien avant de leur en imposer de nouvelles.

Chemin du Pont-Rouge à La Bassée.

Le conseil municipal d'Armentières a demandé le classement, comme voie de grande communication, d'un chemin du Pont-Rouge à La Bassée, en passant par Armentières, La Boutillerie, Fromelles Herlies et La Bassée, et a voté une somme de 15,000 fr. à titre de concours dans la dépense de construction de ce chemin.

Il est évident, la carte sous les yeux, que le chemin susdit serait d'une utilité réelle aux communes du canton de La Bassée, peu favorisées pour leurs relations avec Armentières et la Belgique, et aux communes du canton d'Armentières, qu'il mettrait en communication directe avec le département du Pas-de-Calais, par la route royale de St.-Pol à Lille.

Le chemin dont il est question est déjà classé du Pont-Rouge à Armentières, où il se construit en ce moment; il ne resterait, pour le terminer jusqu'à la Bassée, qu'à paver une lacune d'environ 4 à 5 kilomètres.

Les avantages à espérer de ce chemin ont été appréciés par le conseil d'arrondissement de Lille qui a émis le vœu, auquel M. le Préfet s'associe, que le conseil général invitât l'administration à faire dresser les plans et devis du chemin du Pont-Rouge à La Bassée, et à mettre les communes intéressées en demeure de se prononcer sur le classement de cette ligne et sur leurs offres de concours dans la dépense de sa construction.

Il s'agit de la construction de 4 à 5 kilomètres de pavé, au moyen de quoi il s'établira une double communication des communes du canton de La Bassée avec Armentières et la Belgique, et du canton d'Armentières avec le Pas-de-Calais. C'est la une ligne dont l'utilité, facile à apercevoir, est d'ailleurs démontrée par l'offre de 15,000 fr. faite par la seule commune d'Armentières, et vous n'hésiterez pas sans doute, Messieurs, à vous ranger à l'avis de M. le Préfet, en priant ce magistrat de faire procéder à l'instruction de cette affaire,

de manière à ce qu'elle puisse recevoir une solution dans votre prochaine session.

C'est à quoi conclut votre 3.e bureau.

Chemin d'Attiches à la route départementale N.° 1.

Le conseil d'arrondissement de Lille a examiné, dans la première partie de la session de 1840, une demande de M. le Maire de Mérignies tendant à ce que l'on classât de grande communication un chemin partant de l'angle du pavé d'Attiches à la sortie de cette commune, traversant Mérignies et aboutissant en face du pavé de Templeuve à la route départementale N.° 1.

Ce chemin ouvrirait une communication entre le Pas-de-Calais et les cantons de La Bassée, Haubourdin, Seclin, Orchies, Saint-Amand, Cysoing, Lannoy et Roubaix.

Le conseil d'arrondissement a reconnu, d'après des renseignements qui lui ont été fournis, que les avantages de ce chemin seraient achetés d'une manière beaucoup moins onéreuse en établissant cette nouvelle voie par la commune d'Avelin, qu'un pavé joint déjà à la route N.° 17 et par où le trajet se trouverait d'ailleurs raccourci d'une lieue; il a en conséquence opté pour l'adoption du tracé par Avelin, en proposant, comme moyen de conciliation des deux projets, de joindre le chemin d'Avelin à Seclin à la chapelle de Martinsart, sans dévier du chemin d'Avelin jusqu'à Attiches.

M. le Préfet propose de prescrire, conformément à la demande du conseil d'arrondissement, l'étude d'un projet de chemin vicinal de grande communication de Seclin à Rost-à-Marcq par Avelin et la chapelle de Martinsart.

La direction par Avelin paraît en effet la mieux conçue, et la combinaison proposée par l'arrondissement de Lille semble mériter la préférence.

Toutefois, en général, il importe dans l'étude des chemins de se tenir en garde contre certains doubles emplois que peuvent faire naître des propositions se rattachant à des routes presque parallèles ou ayant jusqu'à certain point des destinations analogues.

Chemin de Ghyvelde à Hondschoote.

Le conseil d'arrondissement de Dunkerque demande le classement, comme chemin vicinal de grande communication, d'un chemin d'Hondschoote à la route départementale N.° 15 au-delà de Ghyvelde par la commune des Moëres.

Ce chemin, dont les études ont été faites, fermerait le prolongement de la ligne vicinale de grande communication d'Hondschoote à Wormhoudt; sa construction est évaluée à 57,000 fr.

Deux communes, celles d'Hondschoote et des Moëres, ont déjà voté, l'une 20,000 fr., l'autre 8,000 fr., de sorte que la moitié de la dépense est dès à-présent couverte.

Bien que cette situation soit satisfaisante et que le chemin projeté paraisse présenter quelque importance, l'ajournement de son classement est en ce moment la seule solution possible, attendu que l'état des crédits départementaux ne permet point l'entreprise de nouveaux travaux d'ici à deux ou trois ans; M. le Préfet n'a donc aucune proposition à soumettre.

Ce chemin qui, conduisant le prolongement de celui d'Hondschoote à Wormoudt, formerait une ligne non interrompue entre la route départementale de Dunkerque à Furnes et la route royale de Dunkerque à Cassel, est à coup sûr une communication dont l'utilité ne saurait être contestée; les offres généreuses faites par plusieurs communes témoignent d'ailleurs de l'intérêt qu'elles y attachent, et l'on a d'autant plus à regretter que l'épuisement du fonds subventionnel interdise pour quelque temps encore tout nouveau classement.

Dans l'état des choses, l'ajournement est la seule résolution que votre 3.e bureau se voit, non sans regret, dans la nécessité de vous proposer; la seule possible d'ailleurs en l'absence de l'initiative indispensable de M. le Préfet, qui sans doute jugera devoir l'exercer à la session prochaine.

Chemin de Wormhoudt par Steenvoorde à l'Hazewinde.

Le motif exposé pour le chemin de Ghyvelde à Hondschoote empêche également M. le Préfet de vous soumettre, Messieurs, une proposition de classement en faveur de l'établissement d'un chemin pavé qui, partant de Wormhoudt et se dirigeant par l'est de Cassel au bas de la montagne, en traversant les communes d'Oudezeele, Winnezeele et Steenvoorde, viendrait rejoindre la route royale à l'Hazewinde, en face de la route d'Hazebrouck.

Si le conseil général, en raison des incontestables avantages que procurerait l'exécution du chemin dont il s'agit, jugeait devoir prendre en considération la proposition du conseil d'arrondissement de Dunkerque, l'administration ferait alors dresser les plans et devis de ce chemin, provoquerait les offres de concours des communes intéressées et se mettrait en mesure de présenter au conseil général, dans sa session de 1841, un travail complet et régulier sur cette affaire.

Au point de vue de l'intérêt des transports, il n'est pas douteux que le tracé proposé par l'arrondissement de Dunkerque ne doive être considéré comme très-avantageux, puisque outre le mérite d'éviter les difficultés et le surcroît de frais de traction à la montée

de Cassel, il aurait encore celui d'abréger d'une lieue, dit-on, le trajet de Dunkerque à Lille, et l'on sait toute l'importance du roulage entre ces deux points commerciaux. Les villes d'Hazebrouck et de Cassel doivent avoir toutes deux leur intérêt engagé dans la question, mais probablement dans des sens différents.

Il est indispensable de les entendre avant de se faire une opinion; c'est pour cela que votre 3.e bureau a l'honneur de déclarer que sans rien préjuger sur la question, le conseil général invite M. le Préfet à provoquer l'avis des diverses localités intéressées, et à nous les communiquer dans notre prochaine session.

Chemin de Fresnes à Quarouble par Vicq.

Ce chemin, destiné à mettre en communication trois communes importantes et à déboucher celles de Condé et de Vicq, d'un côté par la route royale de Valenciennes à Condé, de l'autre par celle de Valenciennes à Mons; ce chemin, disons-nous, dont l'utilité a été reconnue par le génie militaire lui-même, est néanmoins l'objet d'une opposition de la part de la commission mixte, opposition dont le prétexte n'existe même plus.

Le génie civil avait mis à la construction de ce pavé la condition de l'élévation du sol au-dessus du niveau actuel, comme moyen d'éviter les dégradations provenant de l'humidité du terrain. Aujourd'hui cette humidité n'est plus à craindre, par suite des travaux de la nouvelle canalisation de l'Escaut.

D'un autre côté, les craintes du génie militaire tirées du besoin de la défense pour le cas de guerre, ne paraissent pas mieux fondées, puisque l'inondation élèverait les eaux à plus de deux mètres au-dessus du chemin projeté.

En conséquence des observations qui précèdent, votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer d'inviter M. le Préfet à vouloir bien poursuivre la levée de l'opposition qui frappe ce chemin.

Chemin de Condé à Tournai.

Par suite de l'opposition dont le génie militaire a frappé le chemin du Quesnoy à Tournai, un autre projet de chemin a été présenté de Condé à Tournai seulement.

Ce chemin partirait du hameau de Notre-Dame-au-Bois à la rencontre de la route départementale N.o 8 et aboutirait à la route royale N.o 45 à Maulde, en passant par Bruille, Château-l'Abbaye et Mortagne; le génie militaire a consenti à son exécution.

La construction de ce chemin est évaluée à 230,000 fr., dont moitié doit être payée par les communes.

Les conseils municipaux des dix communes qui ont été provisoirement désignées comme intéressées à ce chemin, ont été appelés à délibérer sur leurs offres de concours dans la dépense ; quatre ont refusé d'y contribuer, trois n'ont point répondu et les trois dernières ont voté ensemble 23,000 fr., la compagnie des mines de Bruille ayant offert une subvention de 10,000 fr., les ressources réunies pour faire face à une dépense de 115,000 fr. s'élèvent à 33,000 francs.

Malgré l'insignifiance de ce résultat, le conseil d'arrondissement de Valenciennes émet le vœu que le chemin de Condé à Tournai, qui lui paraît d'une utilité incontestable, soit classé de grande communication.

M. le Préfet soumet cette affaire à l'examen préalable du conseil général, en lui faisant observer que, dans l'état actuel de son instruction et des finances du département, l'ajournement du classement est le seul parti possible, et que dès-lors il n'a aucune proposition de classement à lui soumettre.

Chemin de Condé au Quesnoy.

Le conseil général a demandé à M. le Préfet qu'il fît préparer les études d'un projet de chemin de grande vicinalité de Condé au Quesnoy.

Des plans et devis ont été dressés pour la construction de ce chemin, qui, partant de la route royale au Blanc-Missiron, viendrait aboutir à la route royale N.° 45 à Jenlain.

Les communes appelées à délibérer sur les offres de concours ont toutes refusé, à la réserve de quatre dont les contingents votés sont véritablement dérisoires, d'intervenir dans la dépense de construction évaluée à 295,000 francs.

Le conseil d'arrondissement de Valenciennes, ne considérant que l'immense utilité de ce chemin, déclare persister dans le vœu qu'il a déjà émis l'an dernier, de le voir classer définitivement au nombre des lignes vicinales de grande communication.

Tout en partageant l'avis du conseil d'arrondissement quant aux avantages que le pays peut espérer de la confection du chemin de Condé au Quesnoy, M. le Préfet ne peut aujourd'hui que s'abstenir de vous proposer le classement de ce chemin par les motifs indiqués ci-dessus pour le chemin de Condé à Tournai.

Les mêmes observations s'appliquent à ces deux chemins.

En présence de refus absolus ou du moins des offres vraiment dérisoires de la part des communes intéressées à la construction de cette route et qui devraient en comprendre mieux l'utilité, on a moins à regretter que de toute manière, l'épuisement du fonds subventionnel nous interdise de nous livrer à de nouveaux classements.

Néanmoins M. le Préfet est invité à stimuler le zèle des communes et des grands établissements industriels qui ont un intérêt direct à l'ouverture de cette belle communication.

Chemin de Bailleul à Ypres.

La ville de Bailleul demande le classement d'un chemin vicinal qui, partant de cette ville et se dirigeant vers Ypres, traverse les communes de Dickebusch, Reningelet, Westoutre, Locre et Dranoutre.

Une lacune de dix kilomètres reste à paver, dont quatre sur le territoire de Bailleul, et les six autres traversant les communes belges précitées. Celles-ci sont en instance pour parvenir à la construction de la partie qui les concerne.

Le conseil municipal de Bailleul s'est engagé à fournir avec le département, quand il y aura lieu, le contingent qui sera trouvé nécessaire pour concourir à l'achèvement de ladite route.

Le conseil d'arrondissement, en appuyant la demande de Bailleul, fait ressortir l'utilité d'une route qui, dit-il, complète les belles lignes qui bientôt se développeront sur toute l'étendue de l'arrondissement, et ouvre une communication directe sur Ypres, aux villes d'Estaires, Merville et Bailleul. Elle aurait, ajoute-t-il, une haute importance sous le rapport du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Elle faciliterait l'entrée des perches à houblon en sapin, espars si nécessaires à cette culture, la sortie de la chaux, et surtout les échanges et transactions entre les deux pays.

M. le Préfet, en vous soumettant ce dossier, observe qu'à raison des fonds dont il dispose et des charges qui pèsent sur les communes, il ne peut user, quant à présent, du droit d'initiative qui lui appartient, pour proposer le classement du chemin demandé au rang des chemins de grande communication.

En l'absence de propositions de M. le Préfet, votre 3e bureau a l'honneur de vous inviter à décider qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à s'occuper du classement du chemin de Bailleul à Ypres.

Chemin de Quesnoy-sur-Deule à Wervicq.

Ce chemin serait plus proprement appelé route de Lille à Werwicq par Quesnoy et Comines.

C'est qu'en effet les rapports journaliers et fort importants entre Lille et les diverses localités où s'exercent des industries variées et qui ne manquent pas d'importance. Et l'on est à se demander comment il se fait qu'une communication où s'établit une circulation si active n'a pas été une des premières à obtenir les honneurs de la grande vicinalité; ce n'est pas sans raison que nous disons les honneurs, car des sacrifices il n'y a pas à en faire; là

route est pavée en totalité, et il ne peut s'agir que de son entretien.

Aujourd'hui cet entretien est supporté entièrement par les communes qui se plaignent de ne pouvoir pas y consacrer des ressources suffisantes, et viennent solliciter une subvention du département.

Sans doute, sous l'empire de la législation actuelle, cette demande ne saurait être accueillie, mais vous reconnaîtrez comme nous qu'il est de toute justice qu'un chemin parcouru tous les jours par de grands services de messageries et qui, sur une étendue d'environ 16 kilomètres, traverse trois bourgs, présentant ensemble une population d'environ 12,000 ames, qu'un chemin de cette importance obtienne au plus tôt le rang de grande communication.

En conséquence, nous croyons devoir vous proposer d'émettre le vœu que d'ici à la prochaine session, M. le Préfet veuille bien provoquer les études et accomplir les formalités qui doivent précéder le classement des routes de grande communication.

Chemin de Tourcoing à Comines.

Nous nous étonnions tout-à-l'heure que la route de Lille à Wervicq ne fût pas depuis long-temps classée de grande communication dans sa partie de Quesnoy à Wervicq, passant par Comines. Le comblement d'une lacune de deux kilomètres et demi à paver entre la route royale N.° 17 et le hameau de la Vignette, à Linselles, mettrait ces localités en rapport avec celles de Tourcoing, Roubaix, Lannoy, et alors vous apercevrez que cette ligne acquerrait l'importance d'une de nos plus belles voies départementales. Il ne manquerait plus pour la compléter que de la prolonger de Comines par Deûlémont et Warnêton, sur le Pont-Rouge, d'où elle se relierait avec celle d'Armentières et arriverait bientôt à La Bassée.

Il s'établirait ainsi une communication non interrompue entre six chefs-lieux de canton et une dizaine de localités fort importantes, sous le double rapport agricole et industriel. Et ce serait, à coup sûr, la plus riche collection d'intérêts qu'on pût rencontrer sur un parcours de 40 à 50 kilomètres.

En attendant la réalisation de l'œuvre complète, revenons au modeste projet qui doit en achever la partie la plus importante. Le comblement de la lacune coûterait environ 70,000 fr., sur quoi la seule commune de Linselles offre 12,000 fr. Il paraît impossible qu'en stimulant le zèle des communes nombreuses intéressées à cette belle communication, on n'en obtienne pas des offres capables d'atteindre la limite de moitié de la dépense.

M. le Préfet se montre pénétré de l'utilité de ce projet, et il exprime lui-même le désir de lui donner plus d'extension, en

poussant le chemin de Comines jusqu'au Pont-Rouge. C'est aussi le vœu du conseil d'arrondissement. Nous ne pouvons mieux faire que nous y associer, et nous venons vous proposer d'inviter M. le Préfet à faire étudier les deux parties de Tourcoing à Linselles, de Comines au Pont-Rouge, à provoquer le concours, à stimuler le zèle des communes que ces lignes intéressent, afin d'en obtenir au plus tôt des offres qui rendent possible la réalisation de ce beau projet.

Chemin de Bachy à Seclin et à Pont-à-Marq.

M. le Préfet, en vous entretenant de ce chemin, observe que le temps a manqué au conseil d'arrondissement pour examiner le projet avec toute la maturité que son importance exige. Nous devons d'autant plus le regretter que les sommes offertes attestent hautement son utilité. Le chemin tel qu'il est proposé paraît présenter deux objets bien distincts et qui sembleraient devoir être soumis à une appréciation particulière. La lacune de Seclin à Avelin est, à coup sûr, une communication des plus intéressantes qu'aucune autre ne paraît devoir suppléer; en serait-il de même de la partie vers Bachy, c'est ce qui serait à examiner de plus près, en comparant la nouvelle direction indiquée par le conseil d'arrondissement.

En résumé, ce chemin nous a paru mériter un complément d'études pour chacune de ses parties, et c'est à quoi tend le vœu que votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer d'émettre.

Chemin de Pecquencourt à Somain.

Suivant le désir manifesté l'an dernier par le conseil général, l'étude de ce chemin a été effectuée.

Le devis porte la dépense à faire à.....	86,000 fr.
Sur quoi les communes offrent.....	31,000
Le déficit de.....	55,000

excède la limite fixée à l'intervention départementale.

Cette circonstance, jointe à la grande raison déjà si souvent indiquée dans ce rapport, nous oblige de vous proposer l'ajournement de la question.

M. le Préfet n'en est pas moins prié de vouloir bien stimuler le zèle des communes pour parvenir à l'achèvement de cette route, qui est d'un grand intérêt pour les arrondissements de Valenciennes et de Douai.

CHEMINS A FAIRE.

Le conseil d'arrondissement de Douai a pris, sous ce titre, une délibération par laquelle il exprime les vœux suivants :

1.° Qu'un chemin vicinal de grande communication soit établi de Pont-à-Raches à Lauwin-Planque, en passant par Warendin, Roost, Auby et Flers.

2.° Qu'un pareil chemin soit établi de Douai à Saint-Amand par Lallaing, Flines et Marchiennes.

3.° Qu'un autre encore soit exécuté pour joindre les routes royales N.os 17 et 43, en passant par Bugnicourt, Fressin, Marcq et Marquette.

4.° Qu'un quatrième, enfin, soit construit, ou depuis la route d'Orchies à Tournai, ou depuis la route d'Orchies à Valenciennes, près l'église de Beurry, jusqu'aux communes d'Aix, Saméon et Landas.

M. le Préfet reconnaît avec le conseil d'arrondissement de Douai, que la réunion des routes royales et départementales par des lignes transversales est avantageuse, alors surtout qu'elle favorise des communes importantes, qu'elle multiplie les débouchés et facilite le transport des denrées de première nécessité; mais, à la réserve du chemin de Douai à Saint-Amand, qui d'ailleurs se trouve déjà classé par le conseil général, on ne rencontre point, dans chacun des trois autres chemins proposés, les conditions d'utilité requises pour en déterminer l'adoption.

Le chemin de Pont-à-Raches à Lauwin-Planque n'est-il pas à peu près remplacé par celui de Monchaux à Forest ?

Celui de Landas à Orchies ne fait-il pas double emploi avec la route de Tournai, si on veut le considérer comme chemin vicinal de grande communication, et ne présente-t-il pas d'ailleurs tous les caractères d'un chemin vicinal ordinaire ?

Le conseil général comprendra qu'il ne peut y avoir lieu à étendre, ainsi que le propose le conseil d'arrondissement de Douai, les classements et les études de nouveaux chemins.

Il faut aussi se préoccuper de l'avenir : à quel chiffre s'arrêtera le fonds d'entretien et l'accroissement des dépenses communales, si l'on veut réaliser immédiatement les améliorations qui ne peuvent être obtenues que successivement et avec le temps ?

L'ajournement est commandé par les circonstances, et M. le Préfet le propose au conseil général sur les diverses demandes de classement présentées par le conseil d'arrondissement de Douai.

La commission a pensé que les observations qui précèdent étaient de nature à motiver suffisamment la proposition d'ajournement à laquelle elles aboutissent, et que nous croyons devoir vous inviter à adopter et à convertir en délibération.

La prudence la conseillerait, la nécessité l'exige.

Néanmoins M. le Préfet est invité à faire étudier le projet indiqué ci-dessus sous le N.° 3, et à provoquer en même temps le concours actif des communes.

Il importerait que cette route prît naissance à Denain, passant par Neuville, Rœulx, Mastaing, Marquette, etc.

Un dernier mot à l'occasion d'une lettre qui nous a été communiquée et par laquelle les maire, adjoint, membres du conseil municipal et principaux habitants de la commune de Maretz, appellent l'attention de M. le Préfet sur l'utilité d'une communication partant de la limite du département de l'Aisne, entre Prémont et Serain, se dirigeant par Maretz, Mauroy et Reumont, vers le Catteau.

Cette demande n'ayant subi aucun des degrés de l'instruction préliminaire, la commission n'a pu en faire un examen régulier; au surplus, elle pourra se reproduire ultérieurement et en temps opportun.

Après tant de votes négatifs, attestant tout à-la-fois la multiplicité de nos besoins, l'insuffisance de nos ressources et par suite la nécessité d'en ménager l'emploi, nous éprouvons quelque satisfaction d'avoir pu terminer à vous entretenir d'une affaire qui, nous l'espérons, se résumera en un bienfait réel et immédiat, grace à des offres généreuses vraiment dignes d'obtenir de la libéralité départementale une heureuse exception.

Nous voulons parler du classement d'un chemin de grande communication appartenant aux deux arrondissements de Lille et Douai, celui de Carvin à Orchies, par Mons-en-Pévèle.

Le rapport de M. le Préfet vous mettra au courant de cette affaire. Un dernier moment d'attention s'il vous plait.

Ce n'est pas sans quelque peine, sans même une assez longue hésitation que nous nous sommes prononcés entre deux tracés qui, il faut le dire, ne présentent ni l'un ni l'autre à un bien haut degré cette utilité collective qui doit être le caractère de la grande communication.

Sans doute, c'est quelque chose de diminuer la distance qui aujourd'hui (et sans cependant aucune solution de continuité de pavé) sépare Carvin d'Orchies; on peut prévoir qu'une meilleure communication contribuera à augmenter les relations entre des marchés qui, tous deux, ont de l'importance; c'est quelque chose encore de tirer de ses boues une commune assez considérable, qu'y retiennent une partie de l'année des chemins impraticables, car tel est le double but de celui dont le classement vous est en ce moment soumis.

Parlons maintenant des circonstances dans lesquelles il se présente : deux directions sont demandées, et à l'appui de chacune exclusivement se produisent des offres d'argent qui arrivent de

part comme d'autre à environ moitié de la dépense. * Ces directions restent constamment opposées dans toute la traversée de Mons-en-Pévèle, et si elles viennent se réunir au point du Mont, c'est pour se bifurquer au-delà en sens inverse de ce qu'elles le faisaient avant d'atteindre ce centre commun, en un mot elles présentent la figure d'un X.

Nous avons donc eu à examiner et à comparer entre elles, d'abord les deux parties en-deçà, puis celles au-delà du Mont, et pour les premières notre choix n'a pas été longtemps incertain: en jetant les yeux sur la carte, en nous préoccupant surtout de la position du point du départ, nous avons bientôt reconnu que la ligne qui se détache de la route de Seclin à Douai, au centre de Thumeries, pour se diriger par le hameau de la Jonquière, devait avoir la préférence; elle présente en effet un tracé plus rectiligne, dessert une agglomération d'habitations assez importante; et si, sous ce dernier rapport, le hameau de la Peterie pouvait l'emporter de quelque chose, ce hameau a la possibilité actuelle de se rattacher, moyennant un léger détour, à la première voie; c'est donc à celle-ci que nous nous sommes presque de suite arrêtés, non cependant sans avoir préalablement consulté et contradictoirement entendu deux hommes également capables de nous apprendre ces localités, également dignes de notre confiance.

D'accord sur le moyen d'arriver au Mont, restait à choisir celui de gagner la route royale de Lille à Douai, au point le plus convenable au véritable intérêt du chemin; mais ici la difficulté était plus grande et une solution, quelle qu'elle soit, peut, il faut l'avouer, laisser beaucoup d'incertitude, car elle laisse encore beaucoup à désirer; c'est que, disons-le, ni l'une ni l'autre de ces directions excentriques n'est véritablement celle indiquée par des conditions normales.

L'une, celle qui va au Blocus, conduit directement à Pont-à-Marcq et par là au grand marché de Lille; elle rapproche de la route départementale N.° 1, et se relie par là au pavé de Templeuve au chemin qui aboutit à Roubaix et Tourcoing, ces deux grands centres de consommation. Mais d'un autre côté, elle éloigne des marchés de Douai et d'Orchies; or, on sait que depuis la dénomination même du chemin, ce dernier point a de l'importance.

De l'autre côté la direction sur Faumont offre l'avantage de certaine économie de parcours vers Douai et Orchies, mais elle détourne de Lille, de la route de Valenciennes, et par suite de Roubaix et Tourcoing; elle a surtout le grave inconvénient d'éloi-

* Il est à noter ici que cette dépense doit varier, suivant l'un ou l'autre projet, de 90,000 fr. pour la route vers le Blocus, à 150,000 fr. pour celle sur Faumont, d'après les évaluations des devis.

guer considérablement Mons-en-Pévèle de Pont-à-Marcq, son chef-lieu de canton, où l'appellent fréquemment toutes ses nécessités administratives, et sous ce dernier rapport il faudrait renoncer tout-à-fait à ce dernier tracé, si on n'avait trouvé moyen d'y rattacher une combinaison formant (s'il est permis de nous exprimer ainsi) une circonstance atténuante; nous aurons à nous en expliquer dans un instant. Quant à présent constatons que les deux directions proposées sont presque également vicieuses et qu'elles ne sont évidemment conçues que dans des vues d'intérêt particulier, ce qu'attestent d'ailleurs suffisamment la nature, le nombre et l'importance des offres faites exclusivement en faveur de tel ou tel tracé.

Il y aurait donc à les condamner toutes deux et à en rechercher une troisième qui allât mieux à l'intérêt public; or, celle-ci se révèle et se recommande à la seule inspection de la carte; une voie de terre existe qui, de Mons-en-Pévèle, va à la route de Lille à Douai et y débouche à la hauteur de Bersée, presqu'en face du pavé conduisant à l'église de cette commune. Là, évitant les inconvénients des deux tracés que nous appelons avec raison tout-à fait excentriques, elle aborde un point milieu qui laisse dans des conditions presqu'égales le choix des directions ultérieures; d'une part sur Douai et Orchies, de l'autre sur Pont-à-Marcq et Lille.

Ce tracé deviendrait parfait si l'on venait à combler une courte lacune qui sépare Bersée d'Auchy, comme déjà il en a été question, car alors il présenterait une ligne tout-à-fait droite sur Orchies; mais même tel qu'il serait aujourd'hui et sans cette dernière condition, il serait à coup sûr le meilleur de tous, et c'est ce que tout le monde est forcé de reconnaître. Le conseil d'arrondissement de Lille, dans un rapport longuement développé, fait ressortir les avantages de ce tracé, et il allait se prononcer en sa faveur quand une circonstance est venue modifier sa résolution.

Nous disions tout à l'heure que la ligne sur Bersée est reconnue par tout le monde la seule bonne; nous devons ajouter : elle n'a qu'un petit inconvénient, c'est que personne n'en veut; or, c'est quelque chose, surtout si l'on considère que les offres viennent en majeure partie de propriétaires, et en général d'individus qui ne les font qu'en vue des avantages que leur promet en particulier le tracé auxquels elles s'appliquent, en sorte que l'on doit croire que ces offres seraient retirées et refusées par chacun à tout tracé qui ne serait pas le sien; c'est du moins ce qu'autorisent à craindre les renseignements qui nous ont été donnés par un de nos collègues appartenant à la localité.

Cette considération est puissante, puisqu'elle peut devenir dans l'espèce une question d'existence; elle nous a fait reculer devant

la responsabilité d'un ajournement auquel votre commission était d'ailleurs fort disposée; on nous a assuré que le parcours vers Bersée ne rencontre pas sur le territoire de Mons-en-Pévèle d'agglomérations d'intérêts dont on puisse espérer des sacrifices; il est vrai qu'hier même nous a été renvoyée une réclamation, signée d'un nombre très-considérable de propriétaires et habitants de plusieurs communes environnantes, qui demandent que le tracé soit dirigé vers Bersée, pour de là se prolonger sur Auchy, mais aucune offre de concours n'accompagne cette réclamation qui, dès-lors, ne conserve plus qu'une assez mince valeur. Cependant l'ajournement à une année pendant laquelle des offres auraient été provoquées en faveur du meilleur tracé, aurait paru à votre commission le parti le plus sûr si elle n'avait eu à craindre que le retrait des offres n'eût rendu plus tard tout chemin impossible, et si d'ailleurs une sorte de moyen de transaction ne se présentait, qui a déterminé le conseil d'arrondissement de Lille à abandonner le projet de Bersée. Ce moyen, vous le connaissez déjà; il consiste en une offre faite au dernier moment par les souscripteurs de la ligne de Thumeries à Faumont et par laquelle ils s'engagent, pour le cas où cette ligne fut adoptée, à garantir le maintien des souscriptions faites en faveur de la partie de Mons-en-Pévèle au Blocus et qui s'élève à 21,000 fr., et à augmenter ce chiffre jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour la construction d'un pavé communal de 2m 50c de largeur, allant du Mont au Blocus, et sans que la commune de Mons-en-Pévèle puisse être tenue au-delà des 8,000 fr. qu'elle a affectés à ce tracé.

Cette combinaison, qui concilie passablement des intérêts dont l'antagonisme semble en rendre toute autre impossible, peut paraître dans l'état des choses le plus sûr moyen d'une réalisation dont on n'entrevoit guère d'autre élément pratique.

Le conseil d'arrondissement de Lille a admis, sous la réserve de l'exécution de cette transaction, le classement du chemin par Faumont; inutile de dire que ce classement est fortement appuyé par le conseil d'arrondissement de Douai. M. le Préfet vous le propose et la majorité de votre 3e bureau a cru devoir l'adopter, non sans y mettre certaines restrictions dont il croit fort utile de faire l'objet de conditions rigoureuses.

Ainsi un pavé de 2 mètres 50 centimètres doit se fatiguer de manière à exiger de fréquentes réparations; il faut que l'entretien de celui du Blocus soit garanti par un engagement formel que la commune prendra à cet effet.

Il faut aussi que la réalisation complète d'offres disséminées en tant de sommes minimes et par suite entre un si grand nombre de souscripteurs, soit parfaitement assurée et que rien ne soit fait avant que l'administration ait été tout à fait édifiée à cet égard.

Il faut encore que le montant de ces offres arrive tout au moins à moitié de la dépense à faire, et ce, déduction faite de la somme nécessaire à la construction du petit pavé, dans laquelle le département ne peut en aucun cas intervenir.

Enfin, il faut que les travaux de ce pavé, dont le paiement devra être assuré d'avance, soient poussés avec assez d'activité pour qu'il soient achevés avant l'épuisement des ressources financières provenant de la souscription en faveur du chemin de Thumeries à Faumont.

Il n'est pas moins essentiel de dire que si M. le Préfet juge devoir autoriser l'emploi immédiat des fonds offerts, en commencement d'exécution des travaux et sous les réserves ci-dessus, il soit bien entendu que le classement du chemin n'entraîne de la part du département aucun engagement d'y affecter plus ou moins vite la subvention nécessaire à son achèvement; que l'opportunité de cette affectation dépendra de circonstances dont il restera le seul juge, et sans qu'on puisse en aucun cas se prévaloir contre lui d'un ordre quelconque de priorité.

C'est sous le bénéfice de ces réserves, qui devront être bien expressément expliquées et soumises à l'approbation des souscripteurs et des communes, que votre 3.e bureau a l'honneur de vous proposer le projet de délibération suivant:

Le chemin de Carvin à Orchies, par Thumeries, Mons-en-Pévèle et Faumont, est classé de grande communication, sous les réserves et aux conditions suivantes:

Un petit pavé de 2 mètres 50 centimètres conduisant du Mont à la route royale N.° 17 au Blocus, sera construit aux frais des souscripteurs et son achèvement assuré par un prélèvement fait sur les premières ressources provenant des souscriptions.

La commune de Mons-en-Pévèle contractera l'obligation d'entretenir ce pavé en bon état et à ses frais.

Les offres devront être réalisées jusqu'à concurrence de la moitié de la dépense de construction du chemin classé, en sus des frais occasionnés pour celle du petit pavé et dans lesquels le département ne pourra en aucun cas intervenir.

Ce classement n'entraîne, de la part du département, aucun engagement d'affecter des ressources au chemin à telle ou telle époque; il restera seul juge de l'opportunité de cette affectation, et sans qu'il puisse être invoqué aucun droit pour ordre de priorité.

Les communes intéressées audit chemin sont celles d'Orchies, Coutiches, Faumont, Mons-en-Pévèle, Thumeries, Wahagnies; *celles d'Oignies et de Carvin appartiennent au département du Pas-de-Calais.*

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1841.

Première section.

Dépenses ordinaires imputables, 1.° sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département et sur la part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; 2.° sur les produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires de bâtiments.	
Grosses réparations et entretien des bâtiments des préfectures, sous-préfecturss, tribunaux, prisons, casernes de la gendarmerie et autres édifices départementaux.	
ART. 1er Solde des réparations aux bâtiments des remises de la préfecture	6,733 »
2. Entretien des bâtiments de la préfecture	3,300 »
3. Entretien du bâtiment de la sous-préfecture d'Avesnes	500 »
4. Entretien du bâtiment de la sous-préfecture de Douai	606 »
5. Entretien des bâtiments des cours et tribunaux	1,800 »
6. Entretien du palais de justice de Lille	1,000 »
7. Entretien des bâtiments des casernes de gendarmerie	1,500 »
8. Entretien des bâtiments des prisons	1,500 »
9. Réparations des bâtiments du tribunal de 1.re instance de Douai	1,120 »
10. Idem au tribunal de commerce de Dunkerque	328 »
11. Idem à la caserne de gendarmerie de Gravelines	309 »
TOTAL *à reporter*	18,696 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
Report.....	18,696	»
ART. 12. Réparations à la caserne de gendarmerie de Lille.....	630	»
13. Idem à celle de Roubaix.....	450	»
14. Idem à celle de Douai.....	963	»
15. Idem à celle d'Orchies.....	323	»
16. Idem à celle de Bailleul.....	400	»
17. Idem à celle de Cambrai.....	483	»
18. Fourniture de bancs et planches à pain scellés à la prison de Dunkerque.....	820	»
19. Établissement d'un vestiaire idem.....	272	»
20. Pavage des préaux idem.....	4,000	»
21. Fourniture de bancs scellés et vestiaire à la prison de Valenciennes.....	740	»
22. Réparations et améliorations à la maison de justice de Douai.....	821	»
22 *bis*. Idem à la prison d'Hazebrouck.....	432	»
23. Traitement fixe alloué aux architectes pour la direction et la surveillance des travaux de réparations et d'entretien ci-dessus.....	5,000	»
TOTAL du sous-chapitre 1.er.....	34,030	»
SOUS-CHAPITRE II.		
Contributions. — (NÉANT.)		
SOUS-CHAPITRE III.		
Hôtels de préfecture et de sous-préfectures. (Loyers.)		
ART. 1er Loyer de l'hôtel de préfecture ou des bâtiments occupés par les archives.....	4,000	»
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public :		
Sous-préfectures de Dunkerque.....	1,200	»
Sous-préfectures d'Hazebrouck.....	1,200	»
Sous-préfectures de Cambrai.....	1,200	»
Sous-préfectures de Valenciennes.....	2,600	»
TOTAL du sous-chapitre III.....	10,200	»
SOUS-CHAPITRE IV.		
Hôtels de préfecture et de sous-préfectures. (Mobiliers.)		
ART. 1.er Achats nouveaux pour complément ou renouvellement du mobilier de la préfecture.....	»	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Nota. La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était au 1.er janvier 1840, de	68,861 97		
Nouvelle allocation sur l'exercice 1841 pour les rideaux de la galerie			3,010 »
ART. 2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture			2,000 »
3. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures :			
De l'arrondissement de Dunkerque	60 »		
d'Hazebrouck	8 »		
de Cambrai	60 »		294 »
d'Avesnes	55 »		
de Douai	55 »		
de Valenciennes	56 »		
TOTAL du sous-chapitre IV			5,304 »
SOUS-CHAPITRE V.			
Casernement de la gendarmerie.			
ART 1.er Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département			13,865 »
2. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne, ou admis dans les six mois de leur congé			800 »
TOTAL du sous-chapitre V			14,665 »
SOUS-CHAPITRE VI.			
Prisons départementales. (Maisons d'arrêt, de justice et de correction.)			
ART. 1.er — *Administration.*			
Traitements des aumôniers, des officiers de santé et des concierges; salaires des guichetiers et autres.			
Traitements sujets à la retenue de 5 p. % pour les pensions de retraite. Maison de justice de Douai	3,300 »		
d'arrêt de Lille	4,500 »		
Prison de Dunkerque	1,500 »		
d'Hazebrouck	1,500 »		18,000 »
de Cambrai	1,400 »		
d'Avesnes	1,400 »		
de Valenciennes	1,650 »		
11 dépôts de sûreté	2,750 »		
TOTAL *à reporter*			18,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
	Report.....		18,000 »
Traitements non sujets à la retenue.	Maison de justice de Douai.....	2,190 »	
	d'arrêt de Lille.....	3,150 »	
	Prison de Dunkerque.....	600 »	
	d'Hazebrouck.....	620 »	8,110 »
	de Cambrai.....	600 »	
	d'Avesnes.....	400 »	
	de Valenciennes.....	550 »	
ART. 2 —*Nourriture, entretien et habillement de tous les détenus sans distinction et autres dépenses y relatives.*			
Maison de justice de Douai,	p.r environ 150 détenus..	30,112 »	
d'arrêt de Lille,	p.r 190 détenus..	38,142 »	
Prison de Dunkerque,	p.r 45 détenus..	9,088 »	
d'Hazebrouck,	p.r 90 détenus..	18,067 »	103,294 »
de Cambrai,	p.r 50 détenus..	10,037 »	
d'Avesnes,	p.r 60 détenus .	12,045 »	
de Valenciennes,	p.r 65 détenus..	13,048 »	
25 dépôts de sûreté	p.r 14 détenus..	2,810 »	
ART. 3.			
Chauffage et éclairage; entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service; médicaments et autres menues dépenses du regime intérieur.			
Maison de justice de Douai.....		1,000 »	
d'arrêt de Lille.....		7,300 »	
Prison de Dunkerque.....		1,110 »	
d'Hazebrouck.....		600 »	
de Cambrai.....		650 »	21,270 »
d'Avesnes.....		290 »	
de Valenciennes.....		320 »	
Complément de fourniture de lits en fer (200).....		8,000 »	
Idem idem de couchage (50).....		2,000 »	
ART. 4. — *Bâtiments.*			
Loyers, menues dépenses, travaux d'entretien intérieur dits réparations locatives. (NÉANT.)			
ART. 5. — *Objets divers.*			
Dépenses calculées par aperçu pour toutes les prisons du département.			
Frais de greffe.....		600 »	
Frais d'inhumation de détenus décédés.....		100 »	
Frais de nourriture de condamnés dans d'autres dép.s...		2,000 »	3,700 »
Frais de fers pour les condamnés.....		200 »	
Frais de transport et trousseau des jeunes condamnés à la colonie de Metteray.....		1,000 »	
TOTAL du sous-chapitre VI.....			184,824 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII.	
Cours et tribunaux.	
ART. 1.er Éclairage des bâtiments; menues dépenses d'entretien intérieur dites réparations locatives.....	» »
2. Loyers et frais de baux des bâtiments qui n'appartiennent pas au département.....	7,400 »
3. Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux....	2,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier pour la cour royale.	2,404 »
Idem pour le tribunal de 1.re instance de Dunkerque...	270 »
Idem pour le tribunal de 1.re instance de Valenciennes..	300 »
Idem pour le tribunal de 1.re instance de Douai.....	1,000 »
Idem pour le tribunal de commerce de Cambrai.....	105 »
5. Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux.	19,170 »
6. Menues dépenses des justices de paix.....	4.770 »
7. Traitement d'un concierge-conservateur au palais de justice de Lille.....	800 »
TOTAL du sous-chapitre VII.....	38,219 »
SOUS-CHAPITRE VIII.	
ART. 1.er Chauffage et éclairage du corps de garde de la préfecture.....	400 »
2. Idem du palais de justice de Douai.....	400 »
TOTAL du sous-chapitre VIII.....	800 »
SOUS-CHAPITRE IX.	
Entretien des routes départementales.	
ART. 1.er Route N.o 1, de Lille à Valenciennes.....	19,500 »
2. Route N.o 2, de Lille à Ypres.....	13,000 »
3. Route N.o 3, de Douai à Tournai.....	8,000 »
4. Route N.o 4, de Bouchain à Tournai.....	12,000 »
5. Route N.o 5, d'Avesnes à Philippeville.....	5,020 »
6. Route N.o 6, de Landrecies à Chimay.....	7,018 85
Route N.o 7, de Condé à Mons.....	» »
Route N.o 8, de Condé à St.-Amand.....	» »
Route N.o 9, de Lille à St.-Omer.....	» »
Route N.o 10, de Valenciennes au Catteau.....	» »
Route N.o 11, de Cambrai à Guise.....	» »
Route N.o 12, d'Avesnes à Berlaimont.....	» »
Route N.o 13, de Maubeuge à Maroilles.....	» »
TOTAL *à reporter*.....	64,538 85

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report.....			64,538 85
Route N.° 14, de Lille à Tourcoing, par Roubaix.....			» »
Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....			» »
ART. 7. Charges du personnel, conducteurs, piqueurs et préposés aux ponts-à-bascule.....			13,100 »
8. A valoir pour frais imprévus, impressions, indemnités aux agents.....			1,707 »
9. Réserve destinée au paiement des indemnités à accorder aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales.....			3,260 »
TOTAL du sous-chapitre IX.....			82,605 85
SOUS-CHAPITRE X.			
Enfants trouvés ou abandonnés.			
ART. 1.er On évalue ces dépenses, d'après un nombre moyen de 2,000 enfants, et à raison de 80 fr., pour les mois de nourrice ou la pension annuelle de chaque enfant, à une somme totale, pour l'année 1841, de.....		160,000 »	
DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense.	2,000 »		
2.° La portion des revenus des hospices spécialement affectée à la même destination.....	» »		
3.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des communes appelées à concourir au paiement de ces dépenses....	33,000 »	35,000 »	
4.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs, au soulagement des communes ou des hospices.....	» »		
RESTE ou subvention du département...		125,000 »	125,000 »
ART. 2. Traitement de l'inspecteur du service des enfants trouvés.			2,000 »
3. Subventions aux bureaux de bienfaisance pour aider les mères dans certains cas imprévus.....			3,000 »
TOTAL du sous-chapitre X.....			130,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XI.		
Aliénés.		
ARTICLE UNIQUE. On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans la maison spéciale du département ou dans une maison d'un département voisin, à charge de remboursement), d'après un nombre moyen de 270 aliénés des deux sexes et à raison de 400 fr., pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1841, de.....	108,000 »	
DÉDUIRE :		
Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des communes du domicile des aliénés, appelées à concourir au paiement de ces dépenses.....	28,000 »	
RESTE pour la part afférente au département..	80,000 »	83,390 60
Frais de transport des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.....	» »	
TOTAL du sous-chapitre XI.....		83,390 60
SOUS-CHAPITRE XII.		
ART. 1.er Frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de règlement (lorsqu'il y a lieu) des mémoires de l'imprimeur.....		7,000 »
2. Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales.....		500 »
TOTAL du sous-chapitre XII.....		7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIII.		
Archives départementales.		
ART. 1.er Appointements d'un conservateur des archives et des employés.....		6,000 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons et établissement de tablettes.....		1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII.....		7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIV.		
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison dépar-		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
tementale à celle du chef-lieu de la cour royale, lorsqu'il y a appel.....	
Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, de détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département.....	4,000 »
Secours de route de 15 cent. par lieue, et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.....	
ART. 2. Secours de route de 15 cent. par lieue, et au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.....	2,500 »
3. Frais de tenue des colléges et assemblées convoqués pour nommer les membres de la Chambre des Députés, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement...	1,000 »
4. Mesures contre les épidémies.....	800 »
5. Idem contre les épizooties.....	300 »
6. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV.....	8,700 »
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dette départementale ordinaire ou complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1839 et antérieurs non périmés.	
Déficit de 1839 résultant d'augmentation dans les dépenses que ne peuvent couvrir les économies faites sur d'autres articles de dépenses ordinaires seulement, savoir :	
ART. 1.er Frais de rédaction du nouveau bail de la sous-préfecture de Valenciennes.....	90 08
2. Complément des dépenses des aliénés indigents à la charge du département, pendant l'année 1839.....	315 89
3. Solde des dépenses ordinaires des prisons départementales.....	3,298 78
4. Solde des dépenses des épidémies en 1839.....	1,216 80
5. Fourniture d'effets de couchage pour les détenus de la maison d'arrêt de Lille.....	7,645 »
TOTAL du sous-chapitre XV.....	12,566 55

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES.
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. I.er... Travaux ordinaires des bâtiments	34,030 »
II... Contributions	» »
III... Loyers des hôtels de préfecture	10,200 »
IV.. Mobiliers de la préfecture et des bureaux de sous-préfectures	5,304 »
V... Casernement de la gendarmerie	14,665 »
VI.. Prisons départementales	184,824 »
VII.. Cours et tribunaux	38,219 »
VIII. Corps de garde des établissements départementaux	800 »
IX.. Entretien des routes départementales	82,605 85
X... Enfants trouvés ou abandonnés	130,000 »
XI.. Aliénés	83,390 60
XII.. Impressions	7,500 »
XIII. Archives du département	7,500 »
XIV. Frais de translation, de route et autres	8,700 »
XV.. Dettes ordinaires	12,566 55
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses ordinaires	620,305 »
RECETTES ORDINAIRES.	
Produit des 9c 4/10 additionnels ordinaires	482,335 »
Part du département dans le fonds commun	137,000 »
PRODUITS ÉVENTUELS ORDINAIRES.	
ART. 1.er Produit d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives	100 »
2. Vente d'herbes	269 »
3. Vente du mobilier de la préfecture et des bureaux des sous-préfectures, lorsqu'il a été reconnu hors de service	100 »
4. Revenus particuliers des prisons départementales	500 »
5. Produit des droits de péage ou tous autres autorisés au profit du département	1 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes ordinaires	620,305 »

Deuxième section.

Dépenses facultatives d'utilité départementale, imputables, 1.° sur les centimes facultatifs imposés en vertu de la loi des finances et sur le secours provenant du fonds commun affecté aux dépenses facultatives; 2.° sur le produit des propriétés du département non affectées à un service départemental; 3.° sur les subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental, et sur d'autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des édifices départementaux.	
Constructions, acquisitions, honoraires, etc.	
ART. 1.er Construction de la maison d'arrêt d'Avesnes, 1.er à-compte	10,000 »
2. 1.er cinquième de la prime de restauration de l'établissement thermal de St.-Amand	10,000 »
3. Construct. nouvelle à la maison d'arrêt de Douai, à valoir.	10,000 »
4. Constructions nouvelles à la prison d'Hazebrouck, à valoir.	5,000 »
5. Réparations au logement du gardien de la pyramide de Denain	200 »
TOTAL du sous-chapitre XVI.	35,200 »
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et des ouvrages d'art qui en font partie.	
Supplément au fonds porté au sous-chapitre IX de la première section pour entretien et réparations des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
ART. 1.er Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville, solde de la construction d'une lacune	7,700 »
2. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay. Construction de la lacune	10,000 »
TOTAL *à reporter*	17,700 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
Report.....	17,700	»
Art. 3. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand. Amélioration dans le hameau de Cubray, pour solde.....	5,000	»
4. Route N.° 10, de Valenciennes au Catteau. Amélioration dans la traverse de Solesmes.....	4,500	»
5. Route N.° 14, de Lille à Tourcoing. Élargissement....	8,300	»
6. Construction du pont de Trélon sur la route N.° 6.....	15,522	38
7. Entretien de la route départementale N.° 6.....	14,881	15
8. Entretien de la route N.° 7, de Condé à Mons.....	3,880	»
9. Idem de la route N.° 8, de Condé à St.-Amand.....	5,000	»
10. Idem de la route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....	32,813	»
11. Idem de la route N.° 10, de Valenciennes au Catteau..	24,000	»
12. Idem de la route N.° 11, de Cambrai à Guise.....	8,520	»
13. Idem de la route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont.....	6,500	»
14. Idem de la route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.....	3,976	22
15. Rechargement d'une partie de la route N.° 6.....	10,246	25
TOTAL du sous-chapitre XVII.....	160,839	»
SOUS-CHAPITRE XVIII.		
Subventions aux communes.		
ART. 1.er Fonds de subventions pour chemins vicinaux.....	»	»
2. Nouvel à-compte sur la subvention pour frais de construction du chemin de Cassel à Gravelines.....	10,000	»
3. 7.e dixième de la subvention accordée pour l'établissement du chemin de Roubaix à Dottignies.....	3,000	»
4. Subvention pour la construction de l'écluse de barrage de la Colme.....	5,300	»
5. 3.e tiers de la subvention accordée à la commune de Baisieux.....	1,000	»
6. 2.e idem accordée à la commune de Thumeries.	1,000	»
7. 2.e idem accordée à la commune de la Madeleine.	1,000	»
8. 1.re moitié idem accordée à la commune de Salomé....	500	»
TOTAL du sous-chapitre XVIII.....	21,800	»
SOUS-CHAPITRE XIX.		
Encouragements.		
ART. 1.er Encouragement pour la carte du département.....	320	»
Encouragement pour l'Annuaire départemental.....	400	»
TOTAL *à reporter*.....	720	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	720 »
ART. 2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — à la veuve Laine.....	600 »
— à la veuve Delhaye.....	150 »
— à la veuve Bailly.....	100 »
— au jeune Lefort fils d'un ancien employé.	500 »
3. Société d'agriculture et encouragement à l'agriculture...	8,800 »
4. Artistes vétérinaires.....	4,600 »
5. Entretien d'élèves à l'école vétérinaire d'Alfort.....	360 »
6. Primes d'encouragement pour l'élève des chevaux.....	3,000 »
7. Élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la Maternité, à Paris, pour y suivre les cours d'accouchement.....	» »
8. Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine.....	9,150 »
9. Secours pour les dépenses du conseil de salubrité.....	709 »
10. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons ou d'Angers.....	2,375 »
10 *bis*. Indemnité à M. Mallebranq pour soins donnés à la rédaction des procès-verbaux du conseil général.....	1,000 »
10 *ter*. Indemnité au sieur Lechien pour les écritures du conseil général.....	300 »
11. Secours pour le traitement des indigents attaqués de maladies syphilitiques ou psoriques.....	800 »
12. Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales.	13,800 »
13. Pension de quatre élèves à l'école des aveugles.....	2,400 »
14. Conservation des monuments historiques.....	» »
15. Pension du jeune Mils, élève peintre.....	1,000 »
16. Pension du jeune Duquesne, élève architecte.....	1,200 »
17. Pension du jeune Desquesnes de Maroilles, élève peintre.	1,000 »
18. Encouragement pour la levée des cartes des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck.....	» »
19. Subvention pour dix places dans la maison de refuge de Lille.....	1,500 »
20. Secours à la Société humaine de Dunkerque.....	300 »
TOTAL du sous-chapitre XIX.....	54,364 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Clergé et édifices diocésains.

ART. 1.er Indemnité à M. l'Évêque.....	6,600 »
Indemnités aux deux vicaires-généraux.....	2,400 »
Indemnités aux neuf chanoines.....	9,000 »
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestants ou réformés.....	600 »
TOTAL du sous-chapitre XX.....	18,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité. (NÉANT.)	
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,600 »
2. Impression des extraits de rôles préparés par l'administration pour que les maires et les percepteurs y consignent les documents nécessaires à la confection des listes électorales.....	500 »
3. Gratifications pour belles actions.....	1,200 »
4. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques.....	250 »
5. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	500 »
6. Réserve pour dépenses diverses, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.....	1,000 »
7. Traitement du gardien de la pyramide de Denain.....	200 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	5,250 »
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires.	
ART. 1.er Solde des frais d'impression du procès-verbal des délibérations du conseil général en 1839.....	498 »
2. Impressions, fournitures et emballage pour l'exposition des produits de l'industrie en 1839.....	» »
3. Travaux exécutés d'urgence en 1840 pour la reconstruction du pont de la porte d'Ypres, route départementale N.° 2.....	3,846 »
4. Travaux exécutés en 1837, pour la reconstruction du pont de Merville, route départementale N.° 9.....	3,027 40
5. Paiement d'indemnité de terrain pour la route N.° 12...	1,758 »
6. Idem idem pour la route N.° 13...	1,078 »
7. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques en 1839.....	660 »
TOTAL du sous-chapitre XXIII....	10,867 40

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
Sous-Chap. XVI... Édifices départementaux	35,200 »
XVII.. Routes départementales	160,839 »
XVIII. Subventions aux communes	21,800 »
XIX... Encouragements	54,364 »
XX... Cultes	18,000 »
XXI... Mendicité	» »
XXII.. Dépenses diverses	5,250 »
XXIII. Dettes départementales extraordinaires	10,867 40
Total	306,320 40
RECETTES DE LA II.e SECTION.	
Art. 1.er Produit des 5 centimes votés par le conseil général pour les dépenses facultatives d'utilité départementale en 1841	256,561 40
2. Loyer de l'établissement thermal de St.-Amand	2,050 »
3. Subventions communales pour dépenses du service de la vaccine	7,650 »
Subventions des communes pour travaux neufs des routes classées, route départementale N.o 9	40,059 »
Total général des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section)	306,320 40

Troisième section.

Dépenses départementales extraordinaires, imputables 1.° *sur le produit des centimes extraordinaires imposés conformément aux lois diverses,* 2.° *sur l'emprunt départemental autorisé par la loi du* 5 *août* 1840.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES ET EMPRUNT.	
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
Les dépenses de ce chapitre sont imputables sur les centimes	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois ci-après indiquées, savoir :	
1.° L'arrondissement de Cambrai, 3 centimes pendant 17 ans, à compter de 1834 (Loi du 28 juin 1833), 8.e terme.....	26,749 »
2.° L'arrondissement d'Hazebrouck, 100,000 francs en dix ans, à compter de 1834 (même loi), 8.e terme.....	20,000 »
3.° L'arrondissemant de Valenciennes, 70,000 francs en dix ans, sur toutes les contributions, à partir de 1835 (Lois des 4 juin 1834 et 9 juillet 1836), 7.e terme.....	7,000 »
4.° Le département, un centime pendant 5 ans, à compter de 1837, (Loi du 6 juillet 1836), 5.e terme.....	71,457 »
5.° Le département, 2 1/2 centimes pendant 5 ans (Loi du 5 août 1840), 1.er terme.....	178,643 »
TOTAL des recettes du sous-chapitre XXIV.....	303,849 »
Emploi de ces impositions en 1841.	
ART. 1.er Construction de la route départementale N.° 8, de Condé à St.-Amand, 8.e dixième.....	21,000 »
2. Solde en capital et intérêts de la construction de la route départementale N.° 9, de Lille à St.-Omer.....	46,015 »
3. Solde en capital et intérêts de la construction de la route départementale N.° 10, de Valenciennes au Catteau..	58,191 »
4. Intérêts de l'emprunt autorisé par la loi du 5 août 1840.	» »
5. Remboursmeent de l'emprunt.....	178,643 »
TOTAL des dépenses du sous-chapitre XXIV.....	303,849 »
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunt départemental.	
Emploi détaillé de la portion de cet emprunt réalisable en 1841, et montant à 568,168 fr.	
ART. 1.er Solde en capital et intérêts des frais de construction de la route départementale N.° 11.....	100,000 »
2. Solde de la subvention départementale pour la construction du chemin de Bergues à St.-Omer.....	29,242 »
3. Prix d'acquisition de la maison d'arrêt de Valenciennes, y compris frais accessoires et intérêts.....	65,406 »
4. Construction du palais de justice et de la maison d'arrêt de Lille y compris les canons arriérés d'un arrentement dû aux hospices et le rachat de cet arrentement.....	95,421 »
TOTAL *à reporter*.....	270,069 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	270,069 »
ART. 5. Remboursement au fonds des chemins vicinaux de la somme empruntée en 1838.....	121,290 »
6. A valoir sur les travaux extraordinaires à exécuter sur la route N.° 9.....	40,000 »
7. Idem idem sur la route N.° 12.....	5,000 »
8. Idem idem sur la route N.° 14	5,000 »
9. A valoir sur les frais de construction d'un bâtiment pour les archives départementales.....	20,000 »
10. Solde en capital et intérêts de la construction de la route N.° 10.....	76,809 »
11. Élargissement de la première partie de la route N.° 9....	10,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXV.....	568,168 »

Quatrième section.

Dépenses spéciales imputables 1.° *sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux;* 2.° *sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication;* 3.° *sur les produits éventuels spéciaux affectés à divers services publics.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Impositions spéciales de 5 *centimes votée par le conseil général, en vertu de la loi du* 21 *mai* 1836, *pour travaux sur les chemins vicinaux en* 1841.	
ART. 1.er Fonds de subvention pour les chemins vicinaux.....	330,288 »
2. Traitement d'un agent-voyer en chef.....	3,000 »
Idem de 16 agents-voyers ordinaires à 1,500 francs.....	24,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVI.....	357,288 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Contingents communaux et souscriptions particulières, pour travaux de chemins vicinaux de grande communication.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet.....	230,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....	230,000 »
SOUS-CHAPITRE XXVIII.	
Dépenses imputables sur des produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838.	
Frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes.....	5,660 »
Élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la Maternité.....	5,591 »
Subventions pour les dépenses des conseils de salubrité.....	791 »
TOTAL du sous-chapitre XXVIII.....	12,042 »
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXVI. Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux.	357,288 »
XXVII. Contingents et souscriptions pour les chemins vicinaux.....	230,000 »
XXVIII. Produits spéciaux.....	12,042 »
TOTAL.....	599,330 »
RECETTES DE LA IV.e SECTION.	
ART. 1.er Produit des centimes spéciaux votés par le conseil général pour dépenses spéciales en 1841.....	357,288 »
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, exercice 1841.....	230,000 »
3. Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements.....	9,562 »
4. Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes par les jurys médicaux.....	2,480 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses spéciales.....	599,330 »

BALANCE.

Total des dépenses spéciales.....	599,330	»
Total des recettes.....	599,330	»

Section supplémentaire.

FONDS DE 1839 SANS DESTINATION.

Nouvelle destination à donner à des fonds départementaux de l'exercice 1839, *devenus sans affectation depuis l'approbation du budget de* 1839; *lesquels fonds forment des suppléments au présent budget de* 1841, *et seront compris, avec leur nouvelle destination, au report de* 1839 *sur* 1841.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Dépenses variables.	
Nota. Les fonds libres proviennent des réserves du budget de report des dépenses variables de 1837 sur 1839, et s'élèvent à 29,023 78.	
Entretien de la route départementale de Maubeuge à Maroilles...	4,523 78
Entretien de la route N.° 14, de Lille à Tourcoing.....	17,000 »
Entretien de la route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....	7,500 »
TOTAL.....	29,023 78

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉPENSES.

SECTION 1.re Dépenses ordinaires.....	620,305 »
2.e Dépenses facultatives.....	306,320 40
3.e Dépenses extraordinaires. Imposition.....	872,017 »
4.e Travaux sur les chemins vicinaux. Sur les centimes spéciaux.....	357,288 »
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières.....	230,000 »
Dépenses sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838.....	12,042 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	2,397,972 40

RECETTES ET DÉPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
SECTION 1.re Produit des 9 centimes 4/10es ordinaires	482,335 »
Part dans le fonds commun	137,000 »
Produits éventuels ordinaires	970 »
2.e Produit des 5 centimes facultatifs	256,561 40
Produit des propriétés non affectées à un service public.	2,050 »
Subventions communales pour travaux de routes	47,709 »
3.e Produit de l'imposition extraordinaire (Lois diverses).	125,206 »
——— Loi du 5 août 1840	178,643 »
Portion de l'emprunt. Loi du 5 août 1840	568,168 »
4.e Produit des 5 cent. spéciaux pour chemins vicinaux	357,288 »
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux	230,000 »
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	12,042 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	2,397,972 40

BALANCE.

Total général des dépenses	2,397,972	40
Total général des recettes	2,397,972	40

SUPPLÉMENTS AU BUDGET PROVENANT DE FONDS SANS AFFECTATION SUR 1839.

SECTION SUPPLÉMENTAIRE. Dépenses ordinaires	29,023 78
TOTAL des dépenses supplémentaires	29,023 78

Cinquième section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises, par la loi du 28 *juin* 1833, *à la charge du département, exercice* 1841.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de **1839.**		
Centimes facultatifs	.....	» »
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833	.....	9,834 36
Fonds de **1841.**		
Centimes facultatifs de 1841	.....	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de la loi du budget des recettes	2	142,914 18
Centimes imposés d'office	.....	» »
TOTAL des ressources	.....	152,748 54

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er.	
Dépenses ordinaires et obligatoires	40,136 40
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires	112,612 14
CHAPITRE III. (NÉANT.)	
TOTAL des dépenses	152,748 54

Sixième section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

Budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1841.

RECETTES ET DÉPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1839.....	59,398 96
Produit des centimes votés pour 1841.....	4,800 »
TOTAL des recettes de 1841....	64,198 96
DÉPENSES.	
Travaux d'arts et expertises.....	13,233 75
Mutations cadastrales.....	4,800 »
Dépenses extraordinaires.....	29,990 »
Remboursements d'avances à des communes ou à des particuliers..	» »
TOTAL des dépenses de 1841.....	48,023 75

RENSEIGNEMENTS.

	MONTANT du principal.		
Principal de la contribution foncière de 1841....	4,147,928	»	
——— personnelle et mobilière de 1841.....	983,300	»	
——— des portes et fenêtres de 1841.....	987,329	»	
——— des patentes de 1841.....	1,027,203	»	7,145,760 »
——— afférente aux biens de la couronne, pour 1841.....	»	»	

	NOMBRE DE FRACTIONS de centimes.	MONTANT des CENTIMES.
Nombre de centimes facultatifs votés par le conseil général sur les contributions personn.le et mobilière pour dépenses facultatives de 1841, autres que celles de l'instruction primaire.....	5	256,561 40
——— extraordinaires imposés sur les contrib.s foncière et mobilière, et des portes et fenêtres et des patentes par les lois des 6 juillet 1836 et 5 août 1840.....	3 50	250,100 »
——— extraordinaires imposés sur les contributions foncière et mobilière et des portes et fenêtres et des patentes par les lois diverses.....	3,24; 3,75	53,749 »
——— spéciaux votés sur les quatre contribut.s directes pour dépenses des chemins vicinaux.....	5	357,288 »
——— facultatifs votés pour l'instruction prim.re (portion des 5 cent.s facult. ci-dessus).	»	» »
——— votés pour l'instruction primaire en exécution de la loi du 28 juin 1833.....	2	142,914 »
——— votés pour le cadastre.....	»	» »
TOTAUX.....	15 50	1,060,612 40

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

Bureau des finances.

Chef, N....

Expéditionnaires, MM. Strub, — Lauridant, — Foulon, — Vanderhelle.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds

de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises; — administration des biens; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Biencourt.
Expéditionnaire. M. Bernard.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales; — traitements des juges, des ministres du culte, etc.; — frais de justice; — tenue des registres de comptabilité; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, M. Devaux.
Expéditionnaires, MM. Lechien, — Joly, — Dufresne, ✲, — Saint-Aubert.

ATTRIBUTIONS. Domaine; — affaires contentieuses; — ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers; — révélations; — successions dévolues à l'Etat; — liquidation de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public; — correspondance; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts; — délimitations; — droits d'usage; — aliénations; — ventes de coupes; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété; — contentieux; — régie des biens; — administration; — comptabilité; — réglements des budgets; — apurement des comptes; — personnel des administrateurs, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés; — administration; — Comptabilité. = Caisses d'épargne; — organisation.

2.e DIVISION.

Chef, M. Deblock.

Secrétariat général et police.

Chef, M. Laine.

Sous-chef, M. Druez.

Expéditionnaires, MM. Brun, — Butin, — Breton, — Landrieux, — Lefebvre, — Botto.

Attributions. Analyse et enregistrement, à l'arrivée et au départ, des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — états de situation des affaires en retard dans leur instruction ou expédiées aux mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères; — renseignements à donner au public sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du Bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre de ces actes et de celui des arrêtés du conseil de préfecture; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseil de préfecture, conseil général, conseils d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des éléments de la session du conseil général et classement des papiers de ce conseil; — congés des fonctionnaires; délégations. = Cérémonies religieuses; — fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie; — bouquinistes, étalagistes; — déclarations d'imprimer; — dépôts; — délivrance de brevets; — gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques; — théâtres; — classement des ouvrages envoyés par le gouvernement; — annonces d'ouvrages par souscription; — brevets d'invention. = Belles actions, traits de courage et de dévouement; — récompenses; — médailles et décorations. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France, sollicitées par des étrangers. = Exécution des lois sur les élections; — formation et révision des listes électorales et du jury; — convocation des jurés. = Mercuriales; — instruction publique; — colléges; — collation de bourses communales; — écoles primaires; — élèves du département aux institutions des sourds-muets, des aveugles-nés, à l'école des arts et métiers; — académies; — sociétés savantes; — subsistances; — police de la boulangerie; — agriculture; — primes pour l'amélioration des chevaux; — chambres et tribunaux de commerce; — conseils des prud'hommes; — commerce; — industrie; — beaux-arts; — monuments historiques; — lignes télégraphiques. — Archives; — légion-d'honneur. = Maison royale de St.-Denis; — écoles royale polytechnique et spéciale militaire; — école vétérinaire

d'Alfort ; — écoles navales. = Postes. = Police des cultes. = Police générale, municipale, rurale ; — paisson. = Passe-ports d'indigents. = Prisons ; — maisons d'arrêt et de justice ; — dépôts de sûreté ; — maison centrale de détention de Loos ; — surveillance des forçats et condamnés libérés. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ; — maison de santé ; — maisons de force pour les aliénés. = Vaccine ; — épidémies ; — épizooties. = Eaux thermales de Saint-Amand. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines ; — foires et marchés ; — chasse ; — permis de port-d'armes ; — passe-ports à l'étranger.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.

Expéditionnaires, MM. Dehau, — Plumecocq, — Lehaut fils.

Attributions. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacements ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement ; — vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Renseignements. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre ; service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnements de siége ; — vivres et fourrages ; — abattage et transports de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. = Dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale ; — son service dans les places fortes.

3.e DIVISION.

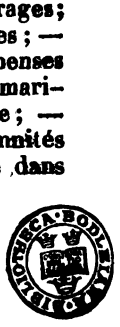

Chef, M. Thierry.

Chef-adjoint, M. Demeunynck.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Petit.

Expéditionnaires, MM. Baillœuil, — Masurel, — Plaetsier, — Genin.

ATTRIBUTIONS. Routes royales et départementales. = Navigation; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts et chaussées; — bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables; — police et entretien. = Etablissements insalubres ou incommodes; — formation; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux; — travaux qui s'y rattachent; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuites des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries; — correspondance; — exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

Archives du département.

MM. Le Glay, ✻, archiviste en chef.
Le Glay (Ed.), sous-archiviste.

Imprimeur de la préfecture.

M. Danel, imprimeur du roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel, ✻.

Audiences de M. le préfet.

Lundi, mercredi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures. MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Édouard Lemaire.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé au tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La 1.re série a été renouvelée au mois de décembre 1836.
La 2.e l'a été en décembre 1839.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. A. Randouin, ✲.
Secrétaire, M. Roturier.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Bergues, M. Zylof d'Obigny, propriétaire, à Bergues.
- ——— M. Delaroyère, notaire, à Bergues.
- Hondschoote, M. Delaroyère, doct.r en méd.ne, à Hondschoote.
- Wormhoudt, M. Blanckaert, maire de Wormhoudt.

2.me série.
- Dunkerque-Est, M. Gourdin, maire de Dunkerque.
- ——— M. Hovelt, avoué, à Dunkerque.
- Dunkerque-Ouest, M. Lemaire, avocat, à Dunkerque.
- Bourbourg, M. Vercoustre, maire de Bourbourg.
- Gravelines, M. Torris, juge de paix, à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Dequeux Saint-Hilaire, ✲.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Hazebrouck-Nord, M. Huyghe, Aimable, propriétaire, à Hazebrouck.
- Hazebrouck-Sud, M. Warein, Louis, membre de la chambre des députés, à Hazebrouck.
- Merville, M.e Salomé, Jean-Fr., ancien notaire, à Estaires.
- ——— M. Duquesne, César, propriétaire, à La Gorgue.
- Steenvoorde, M. Revel, Germain, propr., à Steenvoorde.

2.me série.

BAILLEUL-NORD-EST, M. Lotthé-Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.
BAILLEUL-SUD-OUEST, M. Cortyl, Benoît-Joseph, propriétaire, à Bailleul.
CASSEL, M. Duvet, Alexandre, maire de Cassel.
——— M. Béhaghel, contrôleur des contributions directes, à Cassel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

LILLE-CENTRE, M. Verley, Charles, directeur de la banque, à Lille.
LILLE-OUEST, M. Tilloy-Casteleyn, négociant, à Lille.
LILLE-NORD-EST, M. Kulhmann, ✲, négociant, à Lille.
LILLE-SUD-EST, M. Richebé, Auguste, ✲, négociant, à Lille.
LILLE-SUD-OUEST, M. Roussel, ✲, adjoint au maire, à Lille.
ARMENTIÈRES, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.
TOURCOING-NORD, M. Lethierry, Urbain, propriétaire, à Lille.
TOURCOING-SUD, M. Defontaine, notaire, à Tourcoing.

2.me série.

LA BASSÉE, M. Coget, fabricant de sucre indigène, à Marquillies.
CYSOING, M. Brame, Jules, auditeur au conseil d'état, à Lille.
HAUBOURDIN, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.
LANNOY, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.
PONT-A-MARCQ, M. Parrayon, propriétaire, à Mérignies.
QUESNOY-SUR-DEULE, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.
ROUBAIX, M. Wattine-Wattel, négociant, à Roubaix.
SECLIN, M. le comte du Maisniel, propriétaire et maire, à Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. Fresneau.
Secrétaire, M. Bruyelle.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Marcoing, M. Crepin, Augustin, maître de poste, à Bonavis.
- Solesmes ; M. Bernard-Canonne, cultivateur, à Saulzoir.
- Clary, M. Maroy, Jean-Baptiste, propriétaire, à Ligny.
- ——— M. Poizot, brasseur, à Busigny.

2.me série.
- Carnières, M. Telliez, juge de paix, à Carnières.
- Cambrai-Est, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.
- Cambrai-Ouest, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.
- Le Catteau, M. Sartiaux-Morcrette, maire et brasseur, au Catteau.
- ——— M. Bricout, Léopold, cultivateur, à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✻).
Secrétaire, M. Victor Houzé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Avesnes-Nord, M. Devise, propriétaire, à Avesnes.
- Avesnes-Sud, M. Clavon, avocat, à Avesnes.
- Bavay, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavay.
- Berlaimont, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.
- Maubeuge, M. Walrand père, propriétaire, à Maubeuge.

2.me série.
- Le Quesnoy-Est, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.
- Le Quesnoy-Ouest, M. Boy, Casimir, propriét., au Quesnoy.
- Trélon, M. Legrand, Théophile, filateur, à Fourmies.
- Solre-le-Chateau, M. Delebecke, notaire et maire, à Solre-le-Château.
- Landrecies, M. Vendois, médecin, à Maroilles.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Poultier, ✻.
Secrétaire, M. Deligny.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Arleux, M. Lepeuple, notaire, à Arleux.
- Marchiennes, M. le baron de Bouteville, ✻, ancien sous-préfet et cultivateur, à Hornaing.
- Marchiennes, M. Remy de Campeau, propriétaire, à Villers-Campeau.
- Orchies, M. Guilbert-Estevez, juge de paix, à Orchies.
- ——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

2.me série.
- DOUAI-NORD, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
- ——— M. Lequien, docteur en médecine, à Douai.
- DOUAI-OUEST, M. Dumarquet, cultivateur et maire, à Esquerchin.
- DOUAI-SUD, M. Tarlier, notaire, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le baron Petit de la Fosse, ✲.
Secrétaire, M. Cornu.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- CONDÉ, M. Benezech de Saint-Honoré, propriétaire, à Vieux-Condé.
- CONDÉ, M. Degheugnies, Amé, propriétaire, à Condé.
- SAINT-AMAND, rive droite, M. Baligand, notaire, à Mortagne.
- ——— rive gauche, M. Souquet-Hornez, conseiller à la cour royale, à Douai.

2.me série.
- VALENCIENNES-EST, M. Boulanger, juge au tribunal civil, à Valenciennes.
- VALENCIENNES-NORD, M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
- VALENCIENNES-SUD, M. Dupire, notaire, à Valenciennes.
- BOUCHAIN, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
- ——— M. Delimsel, cultivateur, à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1837 et 1840.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

Les noms des conseillers municipaux élus en 1840 sont précédés d'un astérisque *, pour distinguer ces membres de ceux dont l'élection a eu lieu en 1837.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Gourdin, maire.

Adjoints.

MM. Delattre, — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Gourdin, François.	Chaveron, Raymond.	*Aubert, Marc.
*Thévenet, Louis.	*Carlier, Louis.	*Buffin, Camille.
*Lemaire, Laurent.	Féron, Hector.	Lefebvre, Pierre.
*Meneboo, Pierre.	*Philippe, Jean-Bapt.	Bonvarlet, Pierre.
*Dupouy, Guillaume.	*Quillacq, Louis.	*Mollet, Jean-Ch.
*Papgay, Gaspard.	Morel, Benjamin.	Delattre, Benjamin.
Daudruy, Louis.	Petyt, Auguste.	Salomez, Daniel.
*Gallois, Arnould.	*Herrewyn, Pierre.	Fontémoing, Joseph.
*Bourdon, Constant.	Pol, Jean-Théophile.	Dibos, Emile.

Secrétaire de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

M. Demeezemaker, maire.

Adjoints.

MM. Vermullen-Moutton ; — Kien-Delegher.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Zilof-d'Obigny.	*Debaecker-Beyaert.	Modewyck, Benjam.
Claeys-Parent.	*Demazière, Auguste.	Chocqueel, Jean.
*De Staplande, Louis.	Parmentier, Pierre.	Goutier-Verleye.
*Demasur, Louis.	Kien-Delegher.	*Meezemacker, Benj.
Demeezemaker.	Guilbert, Louis.	*Carpentier, Winoc.
*Delaroière, Charles.	*Delebaere, Jean.	*Goutier, avocat.
Vermullen, Jacques.	Joos, Louis.	*Pastoors, Alexandre.
*Vernaelde, Philippe.	*Christiaens, Laurent.	

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Cleenewerck, maire.

Adjoints.

MM. Prévost ; — Pouvillion.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Cleenewerck, Henri.	Pasquier, Jean-Jos.	Huyghe, Aimable.
Houcke, Philippe.	*Deberdt, César.	Delbecq, Pierre.
*Prévost, Henri.	*Leroy, Jean.	*Clodorez, Dominique
*Vandewalle, Louis.	*Dehaine, Henri.	Duvet, Joseph.
*Leclercq, Antoine.	Massiet, Louis.	Lemetter, François.
*Smagghe, Louis.	Warein, Louis.	Bollaert, Charles.
*Vandewalle, Désiré.	Pouvillion, Charles.	Quenson, Augustin.
*Duriez, Louis.	*Spetebroodt, Balthaz.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Béhaghel, maire.

Adjoints.

MM. Lotthé-Vandewalle; — Bieswal.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Flahault-Decool.	Behaghel, Jacques.	Cortyl-Benott.
Vanuxem-Smagghe.	Devos, Chrétien.	Berteloot-Baumal.
Louf-Bels.	*Lotthé-Vandewalle.	*Hennion, Louis.
*Flahault-Debruyne.	Dehaene, Jean.	Stoppelgast, Louis.
*Decoussemaker, Ch.	*Béhaghel, Louis.	Sénéchal-Thery.
*Decoussemaker, Fr.	*Bieswal, Charles.	*Duverlie, Mathias.
*Liefooghe, Henri.	*Plichon, Ildephonse.	*Staes-Couterie.
*Behague, Jean.	*Colpaert-Vanlerberghe.	

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez-Thyrant, maire.

Adjoints.

MM. Duflos; — Deroy.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Salomé, Jean-Franç.	*Ridez, Jean-Ghislain.	Dumont, Anthime.
*Hennion, Édouard.	*Vieren, François.	Loridan, Jean-Bapt.
*Robichez-Thyrant.	Deroy, Alexandre.	*Notteau-Dubaele.
*Hernout, Alexandre.	Ducourant-Wallez.	*Lesage, Aimable.
Decleene, Auguste.	Turbié-Tahon.	*Galiot, Aimable.
Lemaire, Augustin.	Lerouge, Xavier.	*Guise, Louis.
Vienne, Jean-Bapt.	*Rohart, Louis.	N...
Duflos-Deschodt.	*Beccue-Vaast.	

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaeghe, maire.

Adjoints.

MM. Delassus; — Boudeville-Wiscart, ✲.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Verhaghe-Ledien.	*Arnouldt, Henri.	Duquenne-Delassus.
Roussel, Prosper.	*Deroide-Martin.	*Deroo-Caulier.
Hautecœur-Barizel.	*Senellart-Pannier.	Cambier-Mattelin.
*Clarisse-Piat.	*Yon-Hadou.	Delassus-Vanderberghe.
*Boudeville-Wiscart.	*Leturgie, Mathieu.	Dambrine-Becue.
*Hugue-Despretz.	*Hue, Maurice.	Tacquet-Delbarre.
*Olivier, Alphonse.	*Courdent, Antoine.	Dupont-Leduc.
*Duvette, Jean-Bapt.	Malvaché-Porcq.	

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

M. Bigo, ✲, maire.

Adjoints.

MM. Roussel, ✲; — Richebé, ✲; — Delerue; — Bommart; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Tilloy-Casteleyn.	*Bernard-Rouzé.	*Delespaul, Éd., ✲.
Verley, Charles.	Champon-Dubois.	*Denisart-Hurtrel.
Bigo, ✲.	*Poirel, Antoine, ✲.	*Legrand, Pierre.
*Barrois, François.	*Mille-Mathieu.	Delattre-Dupont.
*Roussel.	*Gentil-Descamps.	*Davaine, N.-Emm.
*Duméril, Augustin.	*Masurel, Jean-Bapt.	St.-Leger, François.
*Bonte-Pollet.	Delesalle-Desmedt.	Richebé, Aug., ✲.
*Coingny, Édouard.	*Dourlen, Auguste.	*Bommart, Alexand.
*Grodée-Alavoine.	Scrive-Labbe, ✲.	Pascal, Jean-Baptiste.
*Blocquel, Simon.	*Doyen, Théophile.	*Delerue, Jean-Bapt.
Charvet-Barrois.	Wacrenier, César.	N...
*Brame, Louis.	Degrimonpont-Vernier.	N...
Smet, Jean-Bapt., ✲.	*Dorémieux, Charles.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Marteau.

ARMENTIÈRES.

M. Ghesquier, maire.

Adjoints.

MM Butin ; — Delebois.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Loridan-Boutry.	Butin, Louis.	Bayart, Charles.
*Six-Flipo.	Parent, Jean-Bapt.	*Deloince, Charles.
*Delebois, Antoine.	*Cordonnier, Aug.	Ghesquier, Édouard.
*Castrique, Jean-B.	*Mahieu, Auguste.	Butruy-Luttun.
*Dansette-Leblon.	Dillies-Delacroix.	Nottelle-Delangre.
*Bayart-Morel.	*Wanin, Alexandre.	Loridan, Julien.
*Beghin-Duflos.	*Brame, Pierre.	Theetten, Louis.
*Walckiers-Obert.	Roussel, Charles.	

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt ; — Vaché (O. ✲).

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Cuvelier-Pagès.	*Cuvelier, Édouard.	Dumortier, Louis.
Théry-Liénart.	*Desprez-Damase.	*Delbecque, Louis.
Vaché, Bern. (O. ✲).	*Hassebrouck-Hovyn.	*Ghesquière Van Elslande.
Meurillon, Augustin.	Dumortier-Toulemonde.	*Lesaffre-Brel.
Lambin, Louis.	Desbonnets, Jean-B.	*Montaigne, Apollin.
Desbonnets, Pierre.	Delbecque, Aimé.	*Capelle-Ghesquière.
*Catteau-Lauwick.	Pollet-Delbecque.	*Berten, Henri.
*Goeman, Pierre-Jos.	Herrengt, Albert.	

Secrétaire de la mairie, M. Édouard Marcotte.

ROUBAIX.

M. Bossut, maire.

Adjoints.

MM. Delaoutre ; — Lanvin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Screpel-Lefebvre.	Frasez-Bayart.	Cocheteux-Segard.
*Mimerel père, ✲.	Duhamel-Housez.	Delaoutre, A.
*Piat, César.	Motte-Duthoit.	*Selosse, Jean-Bapt.
Lemaire, Auguste.	*Bossut fils.	*Motte-Bredart.
*Mourmant, Jules.	*Delcourt-Beghin.	Ducarne, Vincent.
Hertogh, Camille.	Descat, Théodore.	*Lepers-Agache.
*Salembier-Bulteau.	Cavrois-Grimonprez.	Tiers-Bonte.
Lecomte, Louis.	Lanvin.	Pennel, Alexandre.
Dellebecq-Desfontaines.	Dujardin, J.-B.	Clarisse-Desbarbieux.

Secrétaire de la mairie, M. Ed. Notte.

TOURCOING.

M. Delahaye, maire.

Adjoints.

MM. Debuchy; — Timal.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Delahaye, André.	*Montagne-Ducroquet	Rousssel de Livry.
*Dewavrin, Charles.	*Deltour-Delepoulle.	Crombez, Aimable.
*Debuchy, Jean-Bapt.	*Delobel-Dewitte.	Delobel, Antoine.
*Varrasse-Courouble.	*Timal, Antoine.	Dervaux, Jean.
*Motte, Philippe.	*Gahide-Behague.	Six-Lerouge.
*Leloir, Chrysostôme.	*Lemaire-Requillart.	Flipo fils aîné.
*Desurmont, Henri.	Masurel, Carlos.	Bernard, Pierre-Eug.
*Wattinne, Charles.	Defontaine, François.	Ducoulombier-Danniaux.
*Jonglez-Wattel.	Delannoy, Floris.	Wattinne, Louis.

Secrétaire de la mairie, M. Fr. Dujardin.

WAZEMMES.

M. Collette-Rousselle, maire.

Adjoints.

MM. Soins; — Paillot.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Collette-Rousselle.	Spineux, Auguste.	Lecherf, Romain.
*Mauvier, Aimé.	*Dejaeghère, Charles.	Sarazin, Antoine.
*Deniset.	*Jonckhèere, August.	Leroy, Julien.
*Verdier, Louis.	*Petit, Delphin.	Splette, Louis.
*Duchange, Alexand.	Dubus-Bonnel.	Broutin, Auguste.
*Mourmant, Edmond.	*Verhaeghe.	Mullié, Eugène.
*Danel-Bigo.	*Crombet, Hippolyte.	Paillot, Aimé.
*Soins, Louis.	Merlin, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. Dejardin, maire.

Adjoints.

MM. Lenglet ; — Petit-Courtin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Déjardin, Clément.	*Petit-Courtin.	*Buzin-Petit.
*Pagniez-Leleu.	Defremery, Pierre.	Douay, Fénélon.
*Durieux-Ponsart.	Savary, Dieudonné.	Lallier, Alphouse.
*Vallez-Bonnaire.	*Lepot-Deloffre.	*Lescut, Philippe.
Lobry, Aristide.	*De Thieffries, Louis.	*Faille, Casimir.
Callory père.	Pluvinage, Pierre.	*Taffin fils.
*Lenglet, Juvénal.	*Brabant-Hurez.	Bricout, François.
*Béthune-Houriez.	Boittelle, Casimir.	*Duchange père.
*Huart-Crépin.	Farez, Fénélon.	Boone-Parsy.

Secrétaire de la mairie, M. Wilbert père.

LE CATTEAU.

M. Sartiaux-Morcrette, maire.

Adjoints.

MM. Deudon ; — Caffeau.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Lefebvre-Leroy.	*Ternant-Renuart.	*Mouton, Napoléon.
Hannequand père.	*Éraux-Chantreuil.	Cousin-Hennequant.
Lozé aîné, Jean-Bapt.	*Bricout, Maximilien.	*Carlier, Charles.
Sartiaux-Morcrette.	*Derenty, Augustin.	*Caffeau-Frémin.
*Goffart, François.	*Seydoux, Charles.	*Desse, Régis.
*Besville, Augustin.	Chantreuil, Emile.	*Egret, Henri.
*Boudart-Horrie.	Colomb, Antoine.	*Flayelle, Laurent.
Petit, Théophile.	*Morcrette-Gallonde.	

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Gossart, maire.

Adjoints.

MM. Evrard ; — Grossier.

[illegible]

[illegible]M.

[illegible] . Dominique.
[illegible]nnove, Prosper.
[illegible]eux, Pierre.
[illegible] . Léopold.
[illegible]ver. François.
[illegible]arne. Henri.
[illegible]ssage. Joseph.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]M.

[illegible] . Emilien.
[illegible] . Antoine.
[illegible]
[illegible] . —B
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]-Cambray.
[illegible]ez, Félix.
[illegible]nieux, J.-Ant.-A.
[illegible]vain, Aug.-Jos.
[illegible]lebvre, Félix.
[illegible]cques, Amédée.
[illegible], Apollon.
[illegible] Aincourt.
[illegible] Alexandre.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

M. Leper, maire.

Adjoints.

MM. Dedeuxville; — Delemer.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Guilbert-Estevez.	*Bombled, Emile.	Dellainne, Edouard.
Dedeuxville, J.-B.te	*Samin, Alfred.	*Leper, Victor.
Naveau-Fourmestraux.	*Lemaire-Couteau.	*Josson, Gilbert.
Baucq-Guislain.	*Gamonet, Victor.	*Delegrange, Henri.
Delemer, Louis.	Lubrez-Dupire.	*Treca-Treca.
Herbo, Jean-Bap.te	*Simon-Treca.	*Jacquart-Depery.
Gruyelle-Mallet.	*Duhem-Dauchy.	*Delcourt, Laurent.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

M. Lenglet, ✱, maire.

Adjoints.

MM. Miot; — Carlier-Mathieu.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Miot, Charles.	*Beauvois, Louis.	Durieux, Stanislas.
*Dupire, Adolphe.	Dupont, Barthélémi.	*Jaussaud, Alexandre.
*Gellé, Charles.	Carlier, Honoré.	*Bracq-Dabencourt.
*Leclercq, Jean-B.te	*Dutemple.	Delcourt, Théophile.
*Boca, Louis.	*Lenglet, Albert.	Debailliencourt, Jér.
*Hamoir, Edouard.	*Lefebvre-Cappon.	*Marbottin.
Ledieu, Alexandre.	Direz aîné.	Dubois, Jean-Bap.te
*Bultot, Jacques.	*Grar, Edouard.	*Serret fils.
*Dubus, Louis-Jos.	*Hocque-Desmasure.	Delame, Léopold.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Dervaux, maire.

Adjoints.

MM. Pureur père; — Caudron fils.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Caudron fils.	*Mention-Bourgogne.	Housez-Wattelez.
Duhot.	*Blanchart, Domin.	Pureur père.
Taquet-Flament.	*Martel, Gaston.	Mathieu-Lachapelle.
Mention, Alexis.	*Dugnolle, Eloi.	*Reghem.
Amand.	*Petit-Lefebvre.	*Touillez, Stanislas.
Miroir père.	*Caudron-Jorion.	Darthois, Emmanuel.
Dubois, Pierre.	*Wattiau-Wanon.	*Cirez.
Delzant, Jacques.	*Dervaux.	

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire.

Adjoints.

MM. Pillette fils; — De Bettignies.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
*Druon, Jules.	*Davaine-Vanautrève.	Plichon, Eloi.
*Nicolle, Louis.	*Laby, Pierre.	Mériaux, Henri.
Sterlin-Dubois.	Desmoutier, César.	*Coqueriaux-Plouvier
Pilette, Amand.	*Hédon, Pierre.	*Plugin, Alexandre.
*Horrie, Louis.	*Motte, Hyacinthe.	*Caudoux-Saubois.
André, Xavier.	Delcourt-Hornez.	*Debettignies, Max.n
Waché, Séraphin.	Desespringalle, Col.	*Pique, Pierre.
Havez-Legrand.	Caroul, Charles.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Catelain, — Legrand. — A Bergues, M. Houzé. — A Gravelines, M. Ferrassin. — A Bourbourg, M. Gigot.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Massaert. — A Bailleul, M. Stevenoot. — A Estaires, M. Dreux. — A Merville, M. Deresme. A Cassel, M. Vanbambeke.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Nicolle, commissaire central.

MM.	MM.
Noé.	Houzé.
Faille.	De Bligny.
Longhaye.	

A Armentières, M. Merlin. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Lacbapelle. — A Tourcoing, M. Cantel. — A Wazemmes, M. Wallerand. — A Wattrelos, M. Durand.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Renoud, ✠.
Au Catteau, M. Deladerrière.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Demaline.
A Maubeuge, M. Syveton.
Au Quesnoy, M. Delobert.
A Landrecies, M. Manesse.

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Lavoix.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Arnous. — A Condé, M. Flamet. — A St.-Amand, M. Tissier. — A Denain, M. Bultel, ✱.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 660 communes dont se compose le département, 590 n'ayant pas eu de revenus suffisants pour couvrir leurs dépenses de 1839, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire et pour faire face aux travaux urgents et autres objets d'intérêt local.

De ces 590 communes, 56 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque; 52 à celui d'Hazebrouck; 119 à celui de Lille; 113 à celui de Cambrai; 142 à celui d'Avesnes; 49 à celui de Douai, et 59 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1839 se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres, à	152,100	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires, à	245,416	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	79,168	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction primaire	87,513	»
5.° Pour le service de la garde nationale	10,686	»
6.° Pour les chemins vicinaux	101,886	»
7.° Travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	288,763	»
TOTAL	965,532	»

Cette somme, comparée à la masse du principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 4,574,076 francs, présente un taux moyen de 20 centimes additionnels; ce chiffre était, en 1838, de 19 centimes.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Dunkerque.	Estaires.	Wazemmes.	Douai.
Bergues.	Lille.	Cambrai.	Condé.
Hazebrouck.	Armentières.	Le Catteau.	Valenciennes.
Bailleul.	Roubaix.	Maubeuge.	St.-Amand.
Cassel.	Tourcoing.	Avesnes.	

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg.	Steenvoorde.	Seclin.	Trélon.
Gravelines.	La Bassée.	Anor.	Flines-lez-Raches.
Hondschoote.	Les Moulins.	Fourmies.	Marchiennes.
Merville.	Quesnoy-sur-Deûle.	Landrecies.	Sin.
Morbecque.		Le Quesnoy.	Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Noms des Receveurs.
Dunkerque	MM. Versmée.
Bergues	Verleye.
Gravelines	Demarle-Dhanzo.
Hazebrouck	De Taverne.
Bailleul	Van Merris.
Estaires	Vermersch.
Merville	Barizel.
Lille	Jouffroy.
Armentières	Boussemaer.
Roubaix	Daguin-Bulteau.
Tourcoing	Debuigne.
Cambrai	Delcroix.
Maubeuge	Levecque fils.
Douai	Courtrai.
Condé	Douchemant.
Marchiennes	Foulon.
Saint-Amand	Dumoulin.
Valenciennes	Boduin.

OCTROIS.

Voici l'état des communes où des octrois sont établis, et du produit total des octrois de chaque commune, pour les consommations de toute espèce en 1839.

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES Préposés en chef.	Recev. principaux.	PRODUITS.
Bergues	Huyche	Debruyne	40786 »
Bourbourg-Ville	»	Sailly	14168 »
Bourbourg-Campagne	»	Cocquillier	4496 »
Coudekerque-Branche	»	Maeght	4495 »
Dunkerque	Dalinval	Dupays	224205 »
Gravelines	»	Demarle-Hubert	22641 »
Hondschoote	»	Masselis	11026 »
Bailleul	»	Leroy	46802 »
Cassel	Ruyssen	Bon	22352 »
Estaires	Deman	Charles	22364 »
Hazebrouck	Dupré	Ruyssen	43019 »
La Gorgue	»	Beun	8444 »
Merville	»	Deroide	20534 »
Morbecque	»	Delangue	9059 »
Steenvoorde	»	Vanbambèke	8849 »
Vieux-Berquin	»	Ingelrant	3538 »
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	783 »
Annœullin	»	Panckoucke	4740 »
Armentières	Camblain	Héron	32273 »
Bassée (La)	»	Pollet	5234 »
Comines	»	Marcotte	1151 »
Croix	»	Delbecq	2455 »
Esquermes	»	Duchastelle	10151 »
Lannoy	»	Semet	5393 »
Les Moulins	»	Ricouart	24946 »
Lille	Flament	Loth fils	915847 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	8643 »
Roubaix	A. Grimouprez	Bredart	148509 »
Seclin	»	Olivier	12837 »
Tourcoing	Lapersonne	Lemaire	133436 »
Wazemmes	Létocart	»	31117 »
Cambrai	D'hailly	Lanthier	158376 »
Catteau (Le)	Chartiaux	Thiéry	29574 »
Avesnes	Dubois	»	25595 »
Bavay	»	Pouillaude	7281 »
Landrecies	»	Laurent	12062 »
Maubeuge	Alexandre	»	45340 »
Quesnoy (Le)	Gaurion	Tessier	20804 »
Solre-le-Château	»	Gérard	5029 »
Douai	Deberckem	Vanhacken	228839 »
Amand (St.)	Louette	Derecq	33387 »
Anzin	»	Fayaux	11379 »
Condé	Bernier	Houzé	20908 »
Valenciennes	Boizart	Thomas	265125 »
Vieux-Condé	»	Decout	3323 »

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'exercice 1839 ont donné lieu à une dépense de 704,781 francs; savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	117,546	»
Idem	d'Hazebrouck	26,028	»
Idem	de Lille	243,764	»
Idem	de Cambrai	78,955	»
Idem	d'Avesnes	94,964	»
Idem	de Douai	67,261	»
Idem	de Valenciennes	76,263	»
	TOTAL	704,781	»

Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1838 a été de ..... 1,039,356 »

Différence en moins en 1839 ..... 334,575 »

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Maisons d'école, à Raches, — Camphin-en-Pévèle, — Hem, — Wavrin, — Dourlers, — Raismes, — Trith-St.-Leger.

Une église à la Magdeleine, — une chapelle à Erchin, — un presbytère à Auberchicourt, — une salle d'asile à Douai.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1839 s'élèvent à 122,037 francs, suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque	48,257	»
Idem	d'Hazebrouck	734	»
Idem	de Lille	33,883	»
Idem	de Cambrai	19,142	»
Idem	d'Avesnes	13,984	»
Idem	de Douai	6,037	»
Idem	de Valenciennes	»	»
	TOTAL	122,037	»

GARDE NATIONALE. — MOBILISATION.

Conformément aux ordres du gouvernement et en vertu de l'article 2, de la loi du 19 avril 1832, relative aux corps détachés de la garde nationale, il a été procédé dans le mois de novembre 1840 à un nouveau recensement des citoyens mobilisables du département du Nord. Nous donnons ci-après le résultat de ce travail :

1.re CLASSE. — *Célibataires de 20 à 35 ans et Veufs ou Mariés sans enfants, de 20 à 23 ans.*

Arrondissem.s	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE															
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	30 ans.	31 ans.	32 ans.	33 ans.	34 ans.	Totaux.
Dunkerque..	300	475	471	369	394	349	303	261	246	218	171	122	132	123	117	4051
Hazebrouck.	468	549	480	439	385	359	373	331	286	297	271	228	216	188	152	5022
Lille.....	1315	1760	1411	1166	1253	1044	1065	847	811	776	651	521	495	394	406	13915
Cambrai....	914	961	809	600	511	473	446	392	295	264	198	190	142	148	118	6461
Avesnes....	658	788	613	474	452	393	366	301	285	264	233	193	170	145	125	5460
Douai.....	392	547	481	360	360	319	265	253	224	210	182	137	102	114	99	4045
Valenciennes.	597	860	704	498	446	388	379	290	295	266	217	156	152	118	88	5454
Totaux..	4644	5940	4969	3906	3801	3325	3197	2675	2442	2295	1923	1547	1409	1230	1105	44408

(*) Déduction faite de 2,504 hommes présumés devoir être appelés pour le service de l'armée active comme faisant partie du contingent de la classe de 1840.

2.e CLASSE. — *Veufs sans enfants, de 23 à 30 ans.*

Arrondissements.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE							
	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	totaux
Dunkerque.....	»	»	3	1	2	2	»	8
Hazebrouck.....	2	»	2	»	»	2	3	9
Lille.....	2	2	4	2	3	4	5	22
Cambrai.....	1	2	8	1	4	»	3	19
Avesnes.....	»	3	1	»	4	4	1	13
Douai.....	»	1	1	2	3	2	2	11
Valenciennes.....	»	3	4	2	3	3	1	16
TOTAUX...	5	11	23	8	19	17	15	98

3.e CLASSE. — *Citoyens remplacés à l'armée, de 20 à 30 ans.*

Arrondissem.ts	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	totaux
Dunkerque..	»	20	36	26	36	23	12	»	»	»	153
Hazebrouck.	»	40	30	45	42	33	26	18	1	»	235
Lille.....	»	136	141	119	114	84	65	»	»	»	659
Cambrai....	»	78	70	57	47	40	32	»	»	»	324
Avesnes....	»	75	96	85	55	55	38	4	»	1	409
Douai.....	»	35	49	32	34	26	18	1	»	»	195
Valencienn..	»	71	74	82	48	34	36	»	»	»	345
TOTAUX..	»	455	496	446	376	295	227	23	1	1	2320

4.e CLASSE. — *Mariés sans enfants, de* 23 *à* 30 *ans.*

Arrondissements.	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE							
	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	totaux
Dunkerque.....	23	28	49	48	41	59	42	290
Hazebrouck.....	16	27	33	28	54	34	37	229
Lille.....	65	94	143	161	127	155	148	893
Cambrai.....	95	125	122	127	109	113	105	796
Avesnes.....	70	77	75	77	65	96	114	574
Douai.....	22	34	40	56	33	33	37	255
Valenciennes.....	59	72	71	99	74	93	70	538
TOTAUX...	350	457	533	596	503	583	553	3575

5.e CLASSE. — *Citoyens de* 20 *à* 30 *ans qui se trouvent dans l'un des cas prévus par l'article* 145 *de la loi du* 22 *mars.*

Arrondissem.ts	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	totaux
Dunkerque..	27	51	43	47	42	46	39	26	18	22	361
Hazebrouck.	52	76	39	68	60	59	67	49	47	38	555
Lille.....	136	220	178	150	154	153	147	108	97	109	1452
Cambrai....	75	97	58	48	42	67	56	42	31	32	548
Avesnes....	50	81	59	43	60	52	44	37	37	27	490
Douai.....	47	82	64	48	61	41	49	34	27	30	483
Valencienn..	71	81	72	63	45	58	57	34	48	21	550
TOTAUX..	458	688	513	467	464	476	459	330	305	279	4439

6.e CLASSE. — *Mariés avec enfants, de 20 à 30 ans.*

Arrondissem.ts	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE										
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	totaux
Dunkerque...	1	5	6	41	80	87	136	138	144	189	827
Hazebrouck..	2	4	16	24	54	90	92	99	115	169	665
Lille.....	16	30	68	131	250	373	439	486	542	686	3021
Cambrai.....	20	32	70	180	243	334	439	463	433	497	2711
Avesnes.....	8	24	45	81	157	215	261	239	257	317	1604
Douai.....	»	15	31	47	94	95	155	161	178	212	988
Valenciennes.	6	24	62	119	193	230	303	294	352	373	1956
TOTAUX...	53	134	298	623	1071	1424	1825	1880	2021	2443	11772

Il résulte des tableaux qui précèdent que le nombre de mobilisables de la première classe est de..... 44,408

Celui de la 2.e classe. — Veufs sans enfants..... 98

—— de la 3.e —— Citoyens remplacés à l'armée..... 2,320

—— de la 4.e —— Mariés sans enfants..... 3,575

—— de la 5.e —— Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145.. 4,439

—— de la 6.e —— Mariés avec enfants..... 11,772

Total des mobilisables... 66,612

Ce nombre, qui équivaut à peu près au seizième de la population générale du département, se divise entre les arrondissements de la manière suivante :

Arrondissement de Dunkerque..... 5,690

—— d'Hazebrouck..... 6,715

—— de Lille..... 19,962

—— de Cambrai..... 10,859

—— d'Avesnes..... 8,550

—— de Douai..... 5,977

—— de Valenciennes..... 8,859

TOTAL..... 66,612

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de cinq légions, cent vingt-un bataillons, seize compagnies isolées, soixante-seize subdivisions de compagnies isolées, comprenant le tout un effectif d'environ quatre-vingt-six mille hommes, dont vingt-huit mille armés, treize mille habillés et dix mille équipés.

Par arrêté de M. le préfet du 29 octobre 1834, les gardes nationales des communes rurales sont tenues de faire des patrouilles de nuit pendant l'hiver pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIONALE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

Etat-major. MM. Parmentier, colonel.
Planckaert, lieutenant-colonel.
N...., major.
N...., chirurgien-major.

Bataillon communal de Bergues. — M. De Staplande, Pierre, com.t
——— cantonnal de Pitgam. — M. Stevenoot, Louis, comm.t
——— de Quaëdypre. — M. Christiaens, comm.t

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, commandant.
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. —M. Duval-Deschodt, c.t
——— de Watten. — M. Quaisin, commandant.

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

Etat-major. MM. Lemaire, André, colonel.
Féron, Hector, lieutenant-colonel.
N...., major.
N...., chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Bouchet, commandant.
2.e ——— — M. Taverne, commandant.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N., comm.t

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Regodt, commandant.
——— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✻, comm.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. —M. Deswaerte, command.t
——————— de Bollezeele. — M. Vandercolme, comm.t

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTONS DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Berteloot-Baumal, comm.t
——— cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) — M. Plouvier-Boulet, commandant.
——————— de Merris (B.-S.-O.)—M. Vitse, Jean, comm.t

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. Behaghel, commandant.
——————— de Noordpeene.— M. Duvet, Charles, comm.t

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck.— M. Prevost, Joseph, comm.t
——— cantonnal de Staple (H.-N.) — M. Vanpradelles de Palmaert, commandant.
——————— de Morbecque (H.-S.)—M. Degrave, Grég., ✻, commandant.

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Bouillez-Verhaeghe, com.t
——————— d'Estaires. — M. Degruson, Henri, comm.t
——— cantonnal de La Gorgue. — M. Duquenne, César, comm.t

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde.—M. Vanhoutte, Robert, com.t
——————— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, commandant.

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières.— M. Deloince-Boutry, comm.t
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, comm.t

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. —M. Candelier, H., comm.t
——————— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, comm.t

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Monnier, Augustin, com.t
——————— de Templeuve. — M. Bonnier, Désiré, comm.t

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin.—M. Deledeuille, commandant.
——————— d'Ennetières. —M. le comte d'Hespel, comm.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, command.t
——————— d'Ascq. — M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major. { MM. Montigny-Champon (O. ✲), colonel.
Wacrenier, César, ✲, lieutenant-colonel.
N...., major.
N...., chirurgien-major.

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Leger, Hippolyte, ✲, comm.t
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e ——————— M. Fréville-Delange, commandant.
3.e ——————— M. Desquiens, commandant.
4.e ——————— M. Saint-Leger, commandant.
5.e ——————— M. Delattre-Dupont, commandant.
Bataillon de sapeurs-pompiers. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — M.
——— cantonnal de Wambrechies (L.-O.) — M. le vicomte Obert, commandant.

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal d'Ennevelin. — M. Thevelin, commandant.
——————— de Thumeries. — M. Vallois, Louis, comm.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, commandant.
——————— de Comines. — M. Froidure-Lambin, comm.t

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Bulteau-Mimerel, comm.t
——— cantonnal de Croix. — M. Spriet, J.-B., commandant.

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Collette, Louis, command.t
——————— de Camphin-en-Carembault.—M. Hay, comm.t

CANTONS DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing.— M. Duvillier, Louis, comm.t
——— cantonnal de Roncq (T.-N.)—M. Vienne-Olivier, comm.t
——— ——— de Marcq-en-Bar. (T.-S.)—M. Lamblin, com.t

Arrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Douay, ✲, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (Cambrai-E.) — M. le comte de Gommegnies, commandant.
——— d'Escaudœuvres (id.)—M. Tellier, Jos., comm.t
——— d'Abancourt (Cambrai-O.)—M. Dubreuil, c.t
——— de Raillencourt (id.) —M. Legrue, command.t

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Telliez fils, commandant.
——— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Payen, comm.t
——— de Quiévy. — M. Delfolie, commandant.

CANTON DU CATTEAU.

Légion cantonnale.

État-major. MM. Seydoux, Charles, ✲, colonel.
Béra, lieutenant-colonel.
N...., major.
N...., chirurgien-major.

Bataillon cantonnal du Catteau. — M. Cousin, commandant.
——— de Catillon. — M. Bera, commandant.
——— de St.-Souplet. — M. Cotteaux, commandant.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Decaisne, commandant.
——— de Walincourt. — M. Millot, Ph., command.t

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Boulanger, commandant.
——— de Masnières. — M. Dollez aîné, comm.t
——— de Gouzeaucourt. — M. Tordeux, comm.t

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes.— M. Froment-Sartiaux, comm.t
——— ——— de Bermerain. — Darcheville, commandant.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Houzé aîné, commandant.
——— cantonnal de St.-Aubin (Av.-N.) — M. Lamendin, com.t
——————— de Felleries (id.) — M. Texcier, commandant.
——————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, comm.t
——————— d'Etrœungt (id.) — M. Derely, commandant.

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mercier, commandant.

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
——————— de Taisnières-sur-Hon.—M. Lecuyer, comm.t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, commandant.
——— cantonnal de Maroilles. — M. Briatte, commandant.
——————— de Bousies. — M. Dutemple, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Cazaban, commandant.
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, commandant.
——————— de Colleret. — M. Gossuin, commandant.
——————— de Beaufort. — M. Trampont, commandant.

CANTONS DU QUESNOY.

Bataillon cantonnal de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Lenglumé, c.t
——— communal de Gommegnies (id.)—M. Dazin-Quentin, c.t
——————— de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy-Est). — M. Lesnes, commandant.
——————— d'Englefontaine (id.).—M. Pavot, commandant.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. Sohier, comm.t
——————— de Cousolre. — M. Dufosset, commandant.

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, commandant.
——————— de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
——————— de Fressin. — M. Petit, ✲, commandant.

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-major. { MM. Desfontaines-d'Azincourt (O. ✲), colonel.
Mollier, ✲, lieutenant-colonel.
N...., major.
N...., chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✲, commandant.
2.e ——— M. Guilbert, ✲, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.)— M. Constant, comm.t
——— de Roost-War.n (Douai-O.)—M. Dumon, A., c.t
——— de Lauvin-Planque (id.)— M. Locoge, comm.t
——— de Lewarde (Douai-Sud). — M. Colau, comm.t

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Haze, commandant.
——— de Somain. — M. Duquesne, commandant.

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., commandant.
——— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, comm.t

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. Druon, Jules, comm.t
——— cantonnal de Raismes (rive droite). — M. Pavart, H., c.t
——— de Lecelles (rive gauche). — N...., comm.t

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Risbourg, commandant.
——— de Denain. — M. Mathieu, commandant.

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Pureur, commandant.
——— cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, commandant.
——— de Vieux-Condé. — M. Castiaux, command.t

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — M. Dournay, comm.t
——— cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Castiaux, command.t
——— d'Onnaing (Val.-E.) — M. Cazin, Const.n, c.t
——— de Maing (Valenc.-S.) — M. Dechertemps, c.t

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois heures jusqu'à six heures du soir.

Composition de la cour royale.

Premier Président, M. Colin, Pierre-François (O. ✲).
Premier Président honoraire, M. Blanquart de Bailleul (O. ✲.)
Présidents, MM. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé, ✲.
Farez, Maximilien, ✲.
Lambert, Pierre-Joseph-Marie, ✲.
Petit, Pierre-Félic.-V.-A., ✲.

Conseillers.

MM.
Vigneron, Marc-Antoine-Gab.
Lefebvre de Troismarquet, Th.-François-Joseph, ✲.
Enlart de Guémy, Th.-Ed.-A.
Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Augustin-Jos.
Durand-d'Elecourt, G.-L.-J., ✲.
Quenson, Franç.-Louis-Joseph.
Le Roux de Bretagne, Aug., ✲.
Debaillion, Benoit.
Dumoulin, Pierre-M.-Ph.-J., ✲.
Piéron, Charles-Philippe-Réné.

MM.
Maurice, Noël-Aug.-L.-Jos., ✲.
Vanvincq, Franç.-Jos.-Isid., ✲.
Bigant, François-Constant.
Tailliar, Eugène-Franç-Joseph.
DeWarenghien, Charles-Florim.
Leroy, Louis-Amand.
Benoist, François-Joseph.
Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F.
Pillot, Gabriel-Maxim.-Louis.
Cahier, Auguste-Louis-Jean.
Souquet, François.
Lenglet, Lucien.
Francoville, Ovide-Aimé-Rom.

Conseillers auditeurs.

MM. Cotteau, — Grimbert, — Maniez.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Letourneux, ✲.

Avocats-généraux, MM. Hibon, premier avocat-général, ✲; — Preux, ✲; — Sénéca.

Substituts pour le service du parquet, MM. Lagarde fils, — Devinck.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Danel, — Debonte, — Dupuis, — Lenglin.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1840.

Première chambre civile.

Premier président, M. Colin.

Président, M. Gosse de Gorre.

Conseillers, MM. Durand d'Elecourt, — Leroux de Bretagne, — Tailliar, — Pillot, — Benoist, — Lenglet, — Francoville.

Conseiller-auditeur, M. Grimbert.

Deuxième chambre civile.

Président, M. Lambert.

Conseillers, MM. Vigneron, Lefebvre de Troismarquet, — Quenson, — Debaillion, — Maurice, — Vanvincq, — De Warenghien; — Vanderwallen.

Conseiller-auditeur, M. Maniez.

Chambre des mises en accusation.

Président, M. Petit.

Conseillers, MM. Dubrulle, — Duriez, — Dumoulin, — Cahier.

Chambre des appels de police correctionnelle.

Président, M. Farez.

Conseillers, MM. Enlart de Guémy, — Gavelle, — Piéron, — Bigant, — Leroy, — Souquet.

Conseiller-auditeur, M. Cotteau.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.
Roty, Val.-M.-J., anc. bâtonn.	Chedieu.
Laloux père, Léon-Ange-Jos.	Hamille, Fr.-Eug.-Victor-Aug.
Leroy de Béthune, Emm.-Ch.	Plichon, Ignace.
Honoré, Adrien-Amé.	Dubus, Ulric-Th.-Jos.
Danel, Paul-Liévin-Joseph.	Deledicque, Adolphe-H.-J.
Wagrez, Amable-Marie.	Lemaire de Marne, Vict.-Jul.-J.
Fouan, Jean-B.-Aristide-Jos.	Pigault de Beaupré, Alex.-H.-M.
Huré, Louis-Michel.	Lucas, Henri-Joseph.
Dumon, J.-B.-Augustin-Jos.	Hulleu, Edmond-Ad.-J.-B.
Dennetier, Adolphe.	Pinchon, J.-Jules-Alfr.-Gaislain.
Peltier.	Capon, Alex.-Eug.-Jos.
Leroy, Emile.	Desclaibes, Léon-Ch.-Ant.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Salv.	Imbert de la Phalecque, V.-A.-J.
Chevalier, Joseph-Boniface.	Houzel, Victor.
Delebecque, Marie-Pierre-A.	Brame, Emile-J.-B.
Remy de Campeau, Alfred-A.	Dubrulle, J.-B.-Chrétien.
Devemy, Louis-Joseph.	Leclercq, Phanor-Ch.-Jos.
De Bonijol-Dubrau, B.-Al.-G.	Fievet.
Parmentier, Hector-Eug.-Jos.	Bonte, Adrien-Joseph.
Dupont, Alfred-Math.-Ch.-J.	Tabary, Pierre-Louis-M.-B.
Théry, Alphonse-Auguste.	Ladureau, Florimond-Alb.
Gardin, Hipp.-Jacques-Christian	Vanbavinchove, David-César.

Avocats admis au stage.

MM.	MM.
Evrard.	Pillons.
Laloux fils.	Hurtrel.
Lavoix.	Moleux.
Imbert de la Phalecque, Eug.	Vincent.
Tréca.	Paillard.

Avoués près la cour.

MM.	MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.	Pla-Wacrenier, Joseph-Charles.
Delegorgue, Louis-Augustin.	Duchochois, Louis-Pierre-Guil.
Debeaumont, Romain-Joseph.	Estabel, Aimé-Marie-Jean.
Guilmot-Martin, Ant.-Ph.-Jos.	Huret, Florim.-Vinc.-Joseph.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.	Decoussemaker, Ch.-Ed.-H.
elle, François.	Regnier.

Huissiers audienciers.

MM.	MM.
Biencourt père, Alex.-Joseph.	Dubois, Alexis-François.
Boniface père, Phil.-Augustin.	Sailly, Louis.
Bracq, Pierre-Aimé.	Biencourt fils, Fr.-Alex.-Jos.
Cuny, Louis-Joseph.	Boniface fils, Augustin-Joseph.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Buffin, juge d'instruction; — Darras, — Verleye.
Juges suppléants, MM. Vandewynckel, — Lemaire, — Hovelt.
Procureur du Roi, M. Dekytspotter, ✲.
Substitut, M. Desmoutiers.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-Greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Lemaire.	Leurs.	De Clebsattel.
Kien, bâtonnier.	Lardeur.	Vandeper.
Delattre fils.	Coppens.	

Avocat stagiaire, M. Debaecque.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Delattre père.	E. Tetut.	Robin.
Hovelt jeune, ✲.	Carpentier.	N....
Boutillier.	Dufour.	

Huissiers.

MM.	MM.
Vollaeys, à Dunkerque.	Marçant, à Bergues.
Calbet, id.	Baron, à Bourbourg.
Breyne, id.	Delahaye, id.
Delangue, id.	Dewinter, id.
N...	Stranne, à Gravelines.
N...	Rynguert, à Hondschoote.
N...	Marchand, à Rexpoëde.
Béthune, à Bergues.	Casella, à Watten.
Brousse, id.	Schelle, à Wormhoudt.
Dupuy, id.	Dedryver, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Willems. — Suppléants, MM. Delattre et Carpentier. — Greffier, M. Vitest. — Huissier audiencier, M. Delangue.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléants, MM. Declebsattel et Beck. — Greffier, M. Demey. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Beck. — Vandewynckel fils. — Ed. Hovelt. — Pruvost. — Guitton. — Debaecker.

Commissaires-priseurs, MM. Naghel et Sagot.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Caigniez. — Suppléants, MM. Guilbert et Modewyck. — Greffier, M. Goutier. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel. — Delaroière. — Chocqueel, à Bergues. Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✲ ✲. — Suppléants, MM. Buret et Vercoutre. — Greffier, M. Dewinter Baude. — Huissiers audienciers, MM. Dewinter et Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Warin. — Billiet, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. — Suppléants, MM. Demarle et Waguet. — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Palmaert. — Waguet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Zoete. — Suppléants, MM. Outters et Goudaert. — Greffier, M. Haemers. — Huissier audiencier, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Goudaert. — Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Leys. — Suppléants, MM. Brisbois, à Wormhoudt, et Dezwarte, à Esquelbecq. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Schelle et Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Leenhouder, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référé, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq.
Juges, MM. Joëts, — Quenson, juge d'instruction, — Bollaert.
Juges suppléants, MM. Pasquier, — Deschodt, — N...
Procureur du roi, M. Delhomel.
Substitut, M. Drouart.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM. Duvet. — Charles Vandewalle. — Deschodt. — Pinchon.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Monet.	Ruyssen.	N...
Pasquier.	Kien.	

Huissiers.

MM.	MM.
Halinck, à Hazebrouck.	Treutenaere, à Bailleul.
Decool, id.	Testelin, id.
Chieux, id.	Devos, à Cassel.
Bruneel, id.	Venière, id.
Réant fils, id.	Delannoy, à Merville.
Ernout, id.	Servant, à Steenvoorde.
N...	Jourdain, id.
Stove, à Arnèke.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. Juge de paix, M. Decoussemaker. — Suppléants, MM. Pouvillon et Ch. Smagghe. — Greffier, M. Bollengier. — Huissier audiencier, M. Réant fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Massiet. — Suppléants, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Deswarte, à Hazebrouck.	Degroote, à Wallon-Cappel.
Smagghe, idem.	David, à Caëstre.
Bollaert, idem.	Deram, à Steenbecque.
Fachau, à Renescure.	

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Vitse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Itsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Decoussemacker, Charles. — Suppléants, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. — Greffier, M. Depuydt. — Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON — *Bailleul Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge

de paix, M. Louis Decoussemaker. — Suppléants, MM. Lotthé et Bubbe. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Testelin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.	MM.
Stoppelgast, à Bailleul.	D'haene, à Nieppe.
Decoussemaker, idem.	Plouvier, à Steenwerck.
Declercq, idem.	Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Wits. — Suppléants, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. — Huissier audiencier, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel.

MM.	MM.
Dehandschoewercker, à Cassel.	Venem, à Cassel.
Binaut, idem.	D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Olivier, a Merville. — Suppléants, MM. Duquenne et Verhaeghe.—Greffier, M. Delouf, à Merville. — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.	MM.
Verhaeghe fils, à Merville.	Hennion, à Estaires.
Leturgie, idem.	Duflos, idem.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville. — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléants, MM. Cazein et Victor Morel. — Greffier, M. Legrand. — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoute. — Haeu, à Steenvoorde. — Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✲.
Vice-président, M. Dufresne.
Juges, MM. Danel, ✲, — Boutry, — Dubois, — Planchat.
Juges d'instruction, MM. Decaudaveine, — Loingeville, ✲.
Juges suppléants, MM. Delefosse, — L. Defontaine, ✲, — Roussel, — Desrousseaux.
Juges honoraires, MM. Lejosne, — Wartel.
Procureur du roi, M. Courtin.
Substituts, MM. Delespaul, — Artaud.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-greffiers, MM. Lutun, — Doutreligne, — Cresson, — Bétremieux.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Delefosse, bâtonn.r	Gennevoise.	Mourcou.
Doyen.	Bougenier.	Le Glay.
Roussel.	Legrand.	Menche.
Brielman.	Delannoy.	
Blondeau.	Théry.	

Avocats stagiaires.

MM. J. Desrousseaux, — Houvenaghel, — Dutilleul-Rolland.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
L. Desrousseaux.	Ad. Cousin.	Samin.
Hurtrel.	Flamen.	Ed. Desrousseaux.
Duchaufour.	Lemoine.	

Huissiers.

MM.		MM.
Ernoud,	à Lille.	Loridan, à Lille.
Brixy,	id.	Lezier, à Lannoy.
D'hennin,	id.	Régnault, à Armentières.
Defrance,	id.	Delecourt, à Haubourdin.
Desante,	id.	Durot, à Pont-à-Marcq.
Th. Lefebvre,	id.	Couvreur, à Quesnoy.
Payelle,	id.	Planque, à La Bassée.
Mas,	id.	Fontaine, à Roubaix.
Agache,	id.	Tiberghien, id.
Mallet,	id.	Sailly fils, à Seclin.
Séb. Defrance,	id.	Dumoulin, à Cysoing.
Merlin,	id.	Delahaye fils, à Tourcoing.
Lécutiez,	id.	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléants, MM. Félix Dehau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils. — Huissier audiencier, M. Brixy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Marchant. — Suppléants, MM. Carlier et Sénéchal. — Greffier, M. Duretz. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléants, MM. Doyen, ancien notaire, et Brielman. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléants, MM. Hinault et Lefranc, à Wazemmes. — Greffier, M. Tison. — Huissier audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléants, MM. Blondeau et Hurtrel. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Mallet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.		MM.	
Delerue,	à Lille.	L. Desrousseaux,	à Lille.
Delahaye,	id.	Deledicque,	id.
Carlier,	id.	Leclercq,	id.
Gruloy,	id.	Bonnier,	id.
Dehau, Félix,	id.	Pajot,	id.
Dujardin,	id.	Morin,	id.
Serrurier,	id.	Delimeux,	id.
Desmottes,	id.	Coustenoble fils,	id.
Mas,	id.	Duhayon,	à Ronchin.
Mélot,	id.	Flory,	à Wambrechies.

Commissaires-Priseurs.

MM.		MM.	
Delfosse,	à Lille.	Célarier,	à Lille.
Olivier,	id.	Martel,	id.
Binauld,	id.		

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléants, MM. Ghesquier et Butin. — Greffier, M. Liénart. — Huissier audiencier, M. Regnault.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, — Boussemaer, à Armentières. — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Baron, à Armentières.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Broutin. — Suppléants, MM. N...., à Cysoing, et Delannoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Delinselle, à Cysoing. — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléants, MM. Lepoutre et Butin. — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Delecourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.	MM.
Coppin, à Haubourdin.	Brice, à Radinghem.
Lesage, à Lomme.	Binauld fils, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléants, MM. Proost et Soyez. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée.

MM. Roussel, — Mannier fils, à La Bassée. — Picquet, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy ✻, à Ascq. — Suppléants, MM. Reuflet et Mulle. — Greffier, M Truffaut. — Huissier audiencier, M. Lezier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy; — Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy. — Suppléants, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Durot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. Reuflet, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez, — Suppléants, MM. Lelong et Fauvarque. — Greffier, M. Gervoson. — Huissier audiencier, M. Couvreur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'Halluin, à Quesnoy; — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Marissal. — Suppléants, MM. Werquin et Lanvin. — Greffier, M. Bocquet. — Huissiers audienciers, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, — Cottigny, — Crousse, à Roubaix.
Commissaire-priseur, M. Hassebroucq.

14.e CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Adam. — Suppléants, MM. Clayes et Heroguer. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, — Héroguer, à Seclin.

15.e CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléants, MM. Leloir et Edouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Wattinne. — Suppléants, MM. Roussel-Caullier et Ducoulombier-Danniaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.	MM.
Hassebroucq, à Tourcoing.	Adam, à Linselles.
Delahaye, id.	Rouzé, à Roncq.
Bernard, id.	Moroy, à Marcq-en-Barœul.

Commissaires-priseurs, MM. Debuchy, — Mourette, à Tourcoing.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des 1.er et 3.e samedi de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des 2.e et 4.e samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.

Juges, MM. Quecq, juge d'instruction, — Asselin, — Cacheux, ✻.

Juges suppléants, MM. Leroy, — Fénélon Farez, — Renard.

Procureur du roi, M. Pley.

Substitut, M. Lallier.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Leroy, Henri.	Mouton.	Bouly, Eugène.
Farez, bâtonnier.	Lancelle.	D'Esclaibes, Ed.
Renard.	Leroy, Jean-Louis.	
Douay, Fénélon.	Vitrant.	

Avocat stagiaire.

M. Watier, Edmond-Joseph.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Buzin.	Foulon.
Caudron.	Bouchez.	Hourie.
Legrand.	Farez, Eugène.	

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Thieullet, à Cambrai.
Daigremont, id.	Pluvinage, id.
Bommier, id.	Picart, à Carnières.
Houriez, id.	Salé, au Catteau.
Boudry, dit Daniau, id.	Fontaine, id.
Hulot, id.	Molinier aîné, à Clary.
Tournay, id.	Auguste Molinier, id.
Bertin, id.	Bultez, à Marcoing.
Deladeulle, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléants, MM. Babeau et Leroy, Auguste. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Hulot et Thieullet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lobry. — Suppléants, MM. Duchange et Savary. — Greffier, M. Masson. — Huissiers audienciers, MM. Houriez et Deladeulle.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Leroy, à Cambrai.	Savary, à Cambrai.	Duchange, à Cambrai
Foulon, id.	Defrémery, id.	Crochon, id.
Piettre, id.	Déjardin, id.	Gillet, id.

Commissaires-priseurs, MM. Montigny, — Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléants, MM. Colmont et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux. — Huissier audiencier, M. Picard, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert. — Huet, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Catteau.*

Il comprend la ville du Catteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléants, MM. Boudard et Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Lancelle. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Catteau.

MM.		MM.
Flayelle, Henri,	au Catteau.	Flayelle, Hector, au Catteau.
Deudon,	id.	Basquin, à Catillon.
Carlier,	id.	

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléants, MM. Taisnes et Desmarest. — Greffier, M. Fignier. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piettre, à Caudry. — Decaisnes, à Clary. — Millot, à Walincourt.

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. Puche. — Suppléants, MM. Trocmez et Daillard-Bris.—Greffier, M. Dauchez. — Huissier audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières. — Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléants, MM. Lobry et Mesnard-Payen. — Greffier, M Taisne. — Huissier audiencier, M. Lobry fils.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur. — Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis aux rapports du juge d'instruction; les mardis et mercredis aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc., les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.
Juges, MM. Lagorce, — N...
Juge honoraire, M. Bevière.
Juges suppléants, MM. Maurice Hannoye, — Guillemin, — Désiré Hannoye.
Procureur du roi, M. de Carnières.
Substitut, M. Maillard.
Greffier, M. Jonquoy.
Commis-Greffiers, MM. Lebeau et Delsart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.
Casimir Lebeau, à Avesnes.	Prosper Hannoye, à Avesnes.
Clavon, idem.	Meunier, idem.
Guillemin, idem.	Auguste Lebeau, idem.
Désiré Hannoye, idem.	Isidore Lebeau, idem.
Maurice, idem.	George, idem.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Paul.	Pillot.	Peccard.
Lavice.	Jules Hannoye.	Lemaire.

Huissiers.

MM.	MM.
Colinet, à Avesnes.	Bailly, à Maubeuge.
Bourge, idem.	Guillain fils, idem.
Lebrun, idem.	Lejeune, idem.
Carniaux, idem.	F. Delsart, au Quesnoy.
Dineux, idem.	Dugimont, idem.
Devaux, à Bavay.	Duchateau, idem.
Nicolas Guilain, idem.	Bernard, idem.
Laurent fils, à Berlaimont.	Liénard, à Solre-le-Château.
Froment, à Landrecies.	Guillain, à Trélon.
Madoulé, idem.	Pecquériaux, idem.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. George. — Suppléants, MM. Lavice et Tofdeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Lebrun.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup; ✻, — Suppléants, MM. Clavon et Davoine. — Greffier, M. Bernadou. — Huissier audiencier, M. Bourge.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à onze heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.	MM.
Evrard, tabellion, à Avesnes.	Ringuet, à Avesnes.
Davoine, à Avesnes.	Lamendin, à Dourlers.
Ducarne, idem.	Antoine, à Etrœungt.
Puyramaure, idem.	Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Cagnon. — Suppléants, MM. Colmant et Coulmont. — Greffier, M. Erouard. — Huissiers audienciers, MM. Guilain et Devaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delbaye, — Marchal, tabellion, — Coulmont.

4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix fils. — Suppléants, MM. Lasnes et Paul. — Greffier, M. Bruyère. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Paul, — Emond, à Berlaimont.

5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Dollez. — Suppléants, MM. Lerch et Ancelet. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Deruez, à Landrecies.	Ancelet, à Landrecies.
Douay, idem.	Lambour, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais - Baillon. — Suppléants, MM. Brabant-Barthélemi et Baillon. — Greffier. M. Carion. — Huissiers audienciers, MM. Duchâteau, — Bernard, — Delsart et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléants, MM. Brabant et Vallez. — Greffier, M. Loiseau. — Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Bernard, — Duchâteau et Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.	MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.	Lustremant fils, à Jenlain.
Beauvais, idem.	Legros, à Gommegnies.
Vallez, idem.	

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléants, MM. Froissart et Sorlin. — Greffier, M. Passage. — Huissiers audienciers, MM. Guillain fils, — Bailly et Lejeune.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Bottieau, à Maubeuge.	Froissard, tabell., à Maubeuge.
Sorlin, idem.	Walrand, idem.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Garbe. — Suppléants, MM. Bever et George. — Greffier, M. Michaux. — Huissier audiencier, M. Liénard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Bever, Delebecke, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Rogier. — Suppléants, MM. Delannoy et Dubois. — Greffier, M. Méhaut. — Huissiers audienciers, M. Pecqueriaux et Devaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. H. Corne.

Juges, MM. Quesnoy, — Rossignol, — Minart, juge d'instruction.

Juges suppléants, MM. Danel, Dumon, Honoré.

Procureur du Roi, M. Mastrick.

Substitut, M. De Guerne.

Greffier, M. Dubron.

Commis-greffiers, MM. Wantiez et Jovenet. — Expéditionnaires, MM. Marchand et Cappe.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Vigneron.	Nutly, Léon.	N....
Sigismond-Leroy.	Boutique.	
Valin.	N....	

Huissiers.

MM.		MM.	
Dubois.	à Douai.	Delahaye,	à Douai.
Biencourt père,	id.	Campion,	id.
Boniface père,	id.	Boniface fils,	id.
Sailly,	id.	N....	id.
Biencourt fils,	id.	Sénéchal, à Arleux.	
Bracq,	id.	Delannoy, à Marchiennes.	
Cuny,	id.	Lemaire, à Orchies.	
Doredonville,	id.	Lemaire-Deroubaix, à Orchies.	
Wauquier,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lagache de Bourgies. — Suppléants, MM. Leroy, Emmanuel, et Duclerfays. — Greffier, M. Duhem. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléants, MM. de Baillencourt, dit Courcol, et Dennetier. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissier audiencier, M. Boniface père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthilloeul. — Suppléants, MM. Deusy et Lemaire-Herbo. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier, M. Wauquier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.	MM.
Allard, à Douai.	Choque, à Douai.
Becq, id.	Tarlier, id.
Galand fils, id.	Duclerfays, id.
Capon, id.	Stiévenart, id.
De Baillencourt, dit Courcol, à Douai.	Druon, id.
	Proyart, id.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, — Daix, — Deldique, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Boudry, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Piéron, à Cantin. — Suppléant, M. Lepeuple. — Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple fils, — Mullet, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléants, MM. Thery et Debonte. — Greffier, M. Tellier. — Huissier audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Thery fils et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez — Suppléants, MM. Herbo-Varlet et Warocquier père.—Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Dubus, — Samin, — Gamonet, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires

civiles ; les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et, après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer.
Juges, MM. Girard, juge d'instruction, — Boulanger, — Danniaux, juges.
Juges suppléants, MM. Boca père, — Grar père, — Dupont.
Procureur du roi, M. de Warenghien.
Substitut, M. Bottin.
Greffier, M. Leconte.
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père.	Grar fils.	Carpentier-Fonclère.
Grar père.	Regnard.	Delannoy.
Dubois.	Deruesne.	Verdavainne.
Dupont.	Carpentier.	Waternau.
Dubus, bâtonnier.	Girard fils.	Mangeart.
Danis.	Thellier, Louis.	

Avocats stagiaires.

MM. Wartelle, — Miot, — Dupont de St.-Ouen.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Vast.	Barbier.	Delsart.
Royer.	Devillers.	Thellier jeune.

Huissiers.

MM.		MM.	
Loth, syndic, à	Valenciennes.	Bouilliez, à	Valenciennes.
Tournay,	id.	Béthune, à	Bouchain.
Leflan,	id.	Vallez,	id.
Pillion,	id.	Dubois, à	Condé.
Carliez,	id.	Taquet,	id.
Ducret fils,	id.	Horrie-Duwez, à	Saint-Amand.
Berquet,	id.	Godry,	id.
Cochinart,	id.	Pierre Hédon,	id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dugimont. — Suppléants, MM. Paillart et Bultot. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléants, MM. Guislain et Legrand. — Greffier, M. Robert. — Huissier audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléants, MM. Barbet et Dubus. — Greffier, M. Squalard. — Huissier audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.		MM.	
Mabille, à	Valenciennes.	Combe, à	Valenciennes.
Guislain,	id.	Douchy,	id.
Lefebvre,	id.	Dubois,	id.
Paillard,	id.	Boduin,	id.
Beauvois,	id.	N...	
Dupire fils,	id.		

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, — Bonjour, — Dussart, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — *Bouchain.*

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléants, MM. Dupont et Régnier. — Greffier, M. Deprés, à Bouchain. — Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Cogé, — Regniez, — Boucher fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Duhot. — Suppléants, MM. Pureur et Mention, à Condé. — Greffier, M. Noel fils. — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Martel, — Pureur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Waché. — Suppléants, MM. Doutriaux et Desylva. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Hédon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Monchy. — Suppléants, MM. Desespringalle et Dupret. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.	MM.
Baligand père, à Mortagne.	Horrie, à Saint-Amand.
Massart, à Saint-Amand.	Baligand fils, id.
Bossaut, id.	Dansette, id.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, — Tournois, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Dessurne, Marc.

Juges, MM. Aubert, Marc. — Petyt, Auguste. — Morel-Agie. — Mirland.

Juges suppléants, MM. Carlier, Amand. — Mollet. — Mailhos. — N...

Greffier, M. Fontemoing.

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, N...

Juges, MM. Ch. Verley, — Gracy. — Th. Rouzé. — Fidèle Cordonnier.

Juges suppléants, MM. Masquelier, — Sauvaige-Fretin, — Th. Barrois, — Masse-Lefebvre.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Toussaint père.

Juges, MM. Duchange, — Petit-Courtin, — Delloye, — Boittelle

Juges suppléants, MM. Pajot-Degond, — Boniface, H.or, — Casiez fils, — Brabant-Hurez.
Greffier, M. Leroy.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Ch. Gellé.
Juges, MM. Delame, — Delcourt-Dubois, — Desnoyelles, — Carlier-Mathieu.
Juges suppléants, MM. Tancrède, — Canonne, — Voog, — Serret, Georges.
Greffier, M. Barbédienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord sept conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne. — Vice-président, M. Motte-Duthoit.
Membres du conseil, MM. Screpel-Lefebvre, — Henri Delattre, — Bulteau-Mimerel, ✻, — Florin-Bossut, — Louis Defrenne fils.
Suppléants, MM. Requillart-Desain, — J.-B. Dujardin.
Secrétaire du conseil, M. Laignel.

LILLE.

Président, M. Derasse. —Vice-président, M. Coingay.
Membres du conseil, MM. Mille, — Machu, — Bacq, — Scrive, — Lambert.
Suppléants, MM. Descat-Leleux, — Colbrant.
Secrétaire du conseil, M. Fémy.

CAMBRAI.

Président, M. Blériot-Legrand, — Vice-président, M. Doudan-Canonne.
Membres du conseil, MM. Lemaire-Tofflin, — Van Ruymbecke, — Bricout, — Decomble, — Tellier.
Suppléants, MM. Pierson, — Toussaint.
Secrétaire du conseil, M. Vigneron.

TOURCOING.

Président, M. Masurel, Carlos. — Vice-président, M. Ch. Wattinne.
Membres du conseil, MM. Destombes, Antoine, — Jonglez-

Wattel, — Ducoulombier-Danniaux, — Dervaux fils, — Leroux-Facon.

Suppléants, MM. Delplanque-Glorieux, — Vasseur-Lamoral.

Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

DOUAI.

Président, M. Dablaing.

Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Defontaine-Delacroix, — Lepet-Desuede.

Suppléants, MM. Massy-Coupez et Desmarest.

Secrétaire du conseil, M. Lavisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Delemazure, Carlos. — Vice-président, N...

Membres du conseil, MM. Dansette-Leblon, — Bayart-Morel, Wable, Julien, — Wable, Hippolyte.

Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

VALENCIENNES.

Président, M. Timal. — Vice-président, M. Prignet.

Membres du conseil, MM. Val, — Rocher, — Colin, — Renotte, — Geoffroy.

Suppléants, MM. Fosse, — Sureau.

Secrétaire du conseil, M. Lemaire.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.

Le comte Corbineau (G. O. ✻), pair de France, lieutenant-général, commandant la division.

Copineau, ✻, capitaine aide-de-camp.

Baron de Varaigne (O. ✻), colonel, chef de l'état-major de la 16.e division.

Cabour-Duhay (O. ✲), chef d'escadron,
Martin des Pallières, ✲, chef d'escadron.
Touffait, ✲, capitaine au corps royal d'état-major,
Bernard, ✲, idem.
Fouan, idem.
} attachés à l'état-major.

Première subdivision.

MM.

Magnan (C. ✲), maréchal-de-camp, commandant le département du Nord.
Delecey, capitaine aide-de-camp.

Brigade de cavalerie.

M. N..., maréchal-de-camp, commandant la brigade.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Stoffel (O. ✲), colonel, commandant de place.
Quintin de Kercadio, ✲, chef d'escadron, major de place.
Bouillon, ✲,
Pollet, ✲,
} capitaines, adjudants de place.
Egrez,
Thévenet,
} lieutenants, adjudants de place.
Gouttière, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Delbosc d'Auzon (O. ✲), chef d'escadron, commandant de la citadelle.
Bourdon, lieutenant adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De la Serre (C. ✲), colonel, commandant de place.
Marcelin, ✲, capitaine,
Homassel, ✲, id.
} adjudants de place.
Bourgogne, ✲, lieutenant,
Mirande, adjudant-sous-officier, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

De Kœnigsegg (O. ✲), colonel, commandant de place.
Dessertennes, ✲, capitaine,
Bernard, ✲, lieutenant,
} adjudants de place.
Allemand, ✲, lieutenant, commandant le fort Louis.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Lacretelle (O. ✲), colonel, commandant de place.
Pianelli, ✲, capitaine, } adjudants de place.
Mayeur, ✲, lieutenant, }
Belleville, ✲, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.
N...., capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Legendre, ✲, lieutenant-colonel, commandant de place.
Magnier, ✲, capitaine, } adjudants de place.
Amat de Loupiac, ✲, capitaine, }
Delaroche, ✲, sous-lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Le prince de Santa Croce (C. ✲), colonel, commandant de place.
Godet, ✲, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Faure de Saint-Romain, ✲, chef de bataillon, commandant de place.
Codant, capitaine, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé, ✲, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Morand (O. ✲), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Doutrelaine (O. ✲), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Delafontaine, ✲, major, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Lapasset, ✲, chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Racinet, ✲, chef de bataillon, commandant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.
Baron de Tournemine (C. ✲), maréchal-de-camp, commandant l'école d'artillerie.
Guillot (O. ✲), lieutenant-colonel, adjoint au commandant.
Arago (O. ✲), capitaine, aide-de-camp du général commandant.
Mercklein, professeur de sciences appliquées.
Wallet, professeur de dessin.
Tisserand, répétiteur de sciences appliquées.
Gagnard, ✲, garde d'artillerie de première classe.
Pignieulle, id. de deuxième classe.
Parisot, maître artificier.

FONDERIE ROYALE DE DOUAI.

MM.
Tournaire, ✲, chef d'escadron, directeur.
David, ✲, capitaine de première classe, sous-directeur.
Guerin, Touzard, Mazel, } capitaines de deuxième classe.
Logerot, garde d'artillerie de première classe.
Pignieulle, garde d'artillerie de deuxième classe.
Loubry, contrôleur.
Péroquin, contrôleur adjoint.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.
De Metz (C. ✲), colonel, directeur.
Odeyer (O. ✲), lieutenant-colonel, sous-directeur, commandant l'artillerie de la place,
Quincy, ✲, cap.e en second, adjoint à la direction,
Duret, idem, idem.
Latache, capitaine en résidence fixe,
} à Lille.
Cohendet, ✲, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Dunkerque.
Thiery, ✲, capitaine commandant l'artillerie, à Bergues.
Charvet, ✲, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Gravelines.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Besaucèle (O. ✲), colonel, directeur,
Guérin (O. ✲), lieutenant-colonel, sous-directeur.
Simon, ✲, capitaine en second, adjoint,
Frutio, idem,
Roguin, idem,
Girardin, idem,
Fontaine, ✲, capitaine en résidence fixe,
} à Douai.

Bézault, ✲, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Cambrai.
Planchenault, ✲, capitaine en résidence fixe, idem.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Aubertin (O. ✲), colonel, directeur,
Thiry (O. ✲), lieutenant-colonel, sous-direct.r,
Doucet, ✲, capitaine en second, adjoint,
Delaby, ✲, capitaine en résidence fixe,
} à Valenciennes.

Vuillemot, ✲, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Maubeuge.
Cotheraux (O. ✲), chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Condé.
Rollandy, ✲, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Avesnes.
Lewille, ✲, capitaine en premier, en résidence fixe, commandant l'artillerie, au Quesnoy.
Bertin, ✲, capit.e en premier, commandant l'artillerie, à Bouchain.
Messé, ✲, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Landrecies.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

M. Audoy, commandeur de la légion-d'honneur et de l'ordre du Sauveur de Grèce, colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE LILLE.

MM.

Boucher de Morlaincourt (O. ✲), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Frémont, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie.
Lenouvel, capitaine en second dudit état-major.
Bailly, idem.

PLACE DE DOUAI.

MM.

Paris (O. ✲), chef de bataillon, ingénieur en chef,
Mahé, capitaine en premier de l'état-major du génie, } à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Schœlcher, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef par intérim.
Coffyn, capitaine en second dudit état-major.

PLACE DE CONDÉ.

M. Pastey, ✲, chef de bataillon, ingénieur en chef.

PLACE DE BOUCHAIN.

MM.

Noizet de Saint-Paul (O. ✲), capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

M. Morvan (O. ✲), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.

Challaye, ✲, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Lefebvre, Mouron, } capitaines en second de l'état-major du génie.

PLACE DE BERGUES.

M. Lelièvre, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Lecamus, capitaine en premier, ingénieur en chef.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. Jeulain (O. ✲), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Négrier, ✲, lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Barbarin, capitaine en second de l'état-major du génie.
Mondain, id. id.
Hanoteau, id. id.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Antoine, ✲, capitaine en second de l'état-major du génie.
Cadiot, id. id.
Lissençon, id. id.

PLACE D'AVESNES.

M. Laurent, capitaine en second de l'état-major du génie, chargé provisoirement des fonctions de chef du génie.

PLACE DE LANDRECIES.

MM.

Loppé, ✲, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Duchemin, capitaine en second de l'état-major du génie.

PLACE DU QUESNOY.

MM.

Jourdain, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Gauché Chaumont, capitaine en second de l'état-major du génie.

POUDRES ET SALPÊTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.

Faucher, commissaire-adjoint pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.
Noizet Saint-Paul, ✲, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.
Bonnier, Louis, maître raffineur commissionné.

Salpétriers du département du Nord.

MM.

Lecherf, résidant à Lille, fanbourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
Moulan, à Avelin, pour les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.
Vahé-Debray, à Roubaix.
Legru, à Douai.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

M. Bénard (O. ✲), intendant de la 16.e division militaire.

MM.

Defarge, ✲, sous-intendant de 1.re classe, } à Lille.
Foubert de Bizy, ✲, idem de 2.e classe, } à Lille.
Faulte de Puiparlier, adjoint de 2.e classe à l'int. milit. } à Lille.
Dubois, ✲, sous-intendant de 1.re classe, à Douai.
Armand (O. ✲), sous-intendant de 1.re classe, à Cambrai.
Orville (O. ✲), — — à Valenciennes.
Bord, ✲, sous-intendant de 2.e classe, à Dunkerque.
Lonclas, ✲, — — à Maubeuge.
Lobert, commis entretenu de 1.re classe, chef du bureau de l'intendance de la 16.e division.
Martin, commis entretenu de 1.re classe, idem.
Reboux, — de 2.e classe, à Lille.
Dufay, — — à Valenciennes.
Huguet, — — à Cambrai.
Deneker, commis entretenu de 3.e classe, à Dunkerque.
Dubois, — — à Lille.
Niobey, — — à Maubeuge.
Croyer, — — à Lille.
Baudet, — — id.
Gravelle, — — à Douai.

PLACE DE LILLE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Dupuy, ✲, médecin en chef, 1.er professeur, } à Lille.
Cazeneuve, médecin adjoint, professeur, } à Lille.
Murville, chirurgien principal, 1.er professeur, } à Lille.
Mounier, chirurgien-major, professeur, } à Lille.
Thiriaux, ✲, pharmacien principal, 1.er professeur, } à Lille.
Millot, pharmacien-major, professeur, } à Lille.
Poggiale, pharmacien, professeur, } à Lille.
Maupin, chirurgien aide-major, } à Lille.
Loyer, pharmacien aide-major. } à Lille.

Officiers d'administration.

MM.

Bilco, ✲, officier-principal comptable.
Bilco, adjudant d'administration en premier.
Jalabert, idem.
Brunelet, adjudant d'administration en second.
Delannoy, idem.
Pasquet de Leye, aumônier.

Magasin de réserve des effets d'hôpitaux militaires.

MM.

Pique, adjudant d'administration en premier, chargé de la gestion du magasin,
Hubert, adjudant d'administration en second,
} à Lille.

Magasin de campement et d'habillement.

MM.

Allais, ✻, officier d'administration comptable,
Cru, adjudant d'administration en second,
} à Lille.

Service des subsistances militaires.

MM.

Alquié, officier d'administration comptable,
De Lisle Ferine, officier d'administration principal, comptable du service des vivres,
} à Lille.

Service des fourrages.

M. Ardouin, garde-magasin, à Lille.

Service du chauffage.

M. Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.

Salavie, directeur divisionnaire.
Paquin, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Florent, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Dupont, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire.

MM.

Broussais, médecin ordinaire,
Chambolle, ✻, chirurgien-major,
Cogez, pharmacien major,
} à Dunkerque.

Officiers d'administration.

MM.

Bourdin, officier comptable de deuxième classe,
Bassel, adjudant en premier,
Desitter, aumônier,
} à Dunkerque.

Service des subsistances.

M. Gérard, officier d'administration comptable de première classe.

Service des lits militaires.

M. Levasseur, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Baudens, médecin ordinaire,
Delesalle, chirurgien principal,
Lacordaire, chirurgien aide-major,
Caron, pharmacien aide-major,
} à Cambrai.

Officiers d'administration.

MM.
Donnier, officier comptable,
Rivals, adjudant d'administration en second,
Top, aumônier,
} à Cambrai.

Service des vivres-pain.

M. Desgruseilliez, officier d'administration comptable de première classe.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Service des fourrages.

M. Foulon, entrepreneur.

Service des convois militaires.

M. Bétrancourt, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Marbotin, médecin ordinaire,
Dubost, ✻, chirurgien-major,
Dupuis, pharmacien aide-major,
} à Valenciennes.

Officiers d'administration.

MM.

Candelé, officier comptable de deuxième classe,
Lecorbeillier, ✲, adjudant en premier,
Queny, aumônier,
} à Valenciennes.

Service des vivres.

M. Desforges, officier d'administration comptable.

Service des fourrages.

M. Maizière, entrepreneur.

Service des lits militaires.

M. Rochez, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain.

M. Goblet, officier d'administration comptable de 1.re classe.

Service des fourrages.

M. Jodocius, entrepreneur.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.

Périer, médecin adjoint,
Guerre, ✲, chirurgien-major,
Riboulet, chirurgien aide-major,
Cocquelet, pharmacien aide-major,
} à Maubeuge.

Officiers d'administration.

MM.

Boullenger, officier d'administration, comptable, de 1.re classe,
Durand, adjudant d'administration en second,
Lefebvre, aumônier,
} à Maubeuge.

Service des vivres-pain.

M. N..., officier d'administration comptable.

Service des fourrages.

M. N..., garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Mereaux, garde-magasin.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Gougeon, ✲, chef d'escadron commandant, } à Lille.
Blot, ✲, sous-lieutenant trésorier, } à Lille.
Romand, lieutenant, } à Lille.
Pichot de Baratier de Saint-Auban, lieutenant, à Dunkerque.
Denu, ✲, lieutenant, à Hazebrouck.
Lhéritier, lieutenant, à Cambrai.
Thomassin, ✲, lieutenant, à Avesnes.
Gros, lieutenant, à Douai.
Blocaille, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 34 brigades, dont 30 à cheval et 4 à pied. Ces brigades, fortes de 5 à 6 hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Une à Dunkerque. — Commandant, M. Franck, maréchal-des-logis.
Une à Bergues. — Commandant, M. Bertelle, maréchal-des-logis.
Une à Gravelines. — Commandant, M. Wallerand, brigadier.
Une à Hazebrouck. — Commandant, M. Théry, maréchal-des-logis.
Une à Bailleul. — Commandant, M. Porquet, brigadier.
Une à Cassel. — Commandant, M. Delaporte, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville. — Commandant, M. Cavaillou, brigadier.
Trois à Lille. — Commandants, MM. Leborgne, maréchal-des-logis ; Piret, brigadier ; Meyer, brigadier.
Une à Roubaix. — Commandant, M. Champion, maréchal-des-logis.
Une à Pont-à-Marcq. — Commandant, M. Bertrand, brigadier.
Une à Armentières. — Commandant, M. Dehay, brigadier.
Une à Haubourdin. — Commandant, M. Dieu, brigadier.
Une à Cambrai. — Commandant, M. Lamory, maréchal-des-logis.
Une au Catteau. — Commandant, M. Druesnes, brigadier.
Une à Solesmes. — Commandant, M. Vaille, brigadier.
Une à Bonavis. — Commandant, M. Lemaire, brigadier.

Une à Avesnes. — Commandant, M. Caron, maréchal-des-logis.
Une à Maubeuge. — Commandant, M. Deligny, maréchal-des-logis.
Une à Trélon. — Commandant, M. Ravin, brigadier.
Une à Landrecies. — Commandant, M. Pirot, brigadier.
Une au Quesnoy. — Commandant, M. Thion, brigadier.
Une à Bavay. — Commandant, M. Dellainnes, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château. — Commandant, M. Bazelis, maréchal-des-logis.
Deux à Douai. — Commandants, MM. Wiart, maréchal-des-logis; — Duburcq, brigadier.
Une à Orchies. — Commandant, M. Hespel, brigadier.
Une à pied à Marchiennes. — Command.t M. Roussel, brigadier.
Une à Valenciennes. — Commandant, M. Bailleux, maréchal-des-logis.
Une à pied à Denain. — Commandant, M. Lebrun, brigadier.
Une à Bouchain. — Commandant, M. Canut, brigadier.
Une à Condé. — Commandant, M. Dubus, brigadier.
Une à Saint-Amand. — Commandant, M. Leroy, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agents du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Roussin, ✲, commissaire de la marine de 1.re classe, chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
Descroix, ✲, sous-commissaire de 2.e classe, chargé de l'inscription maritime.
Naigeon, commis principal, chargé du contrôle.
Hermel, commis principal, chargé des revues, approvisionnements et subsistances.
Michelin, commis de 2.e classe, chef du secrétariat du chef du service de la marine et secrétaire du conseil d'administration.
Jolly, commis de 2.e classe, chargé du bureau des fonds et employé à celui des revues.
Morette, commis de 1.re classe, employé au contrôle.
Dupont, commis de 2.e classe, employé au bureau de l'inscription maritime.
Gallet, ✲, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.
Legrand, professeur d'hydrographie.

MM.
Gratien, lieutenant de la gendarmerie maritime.
Meneboo, médecin chargé du service de santé de la marine.
Cuel, ✲ , ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.
Demaison, piqueur chargé de la surveillance des travaux maritimes.
Godin, syndic des marins, à Dunkerque.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.
Quiquet, commis de 1.re classe, chargé de l'inscription maritime.
Gontier, ✲ , syndic des marins.
Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers de port de commerce.

MM.
Marbaisse, ✲ , capitaine de 1.re classe, à Dunkerque.
Dupays, capitaine de 2.e classe, idem.
Gontier, ✲ , maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai, et qui est suffragant de l'archevêché de Paris.

Evêque. — M. le baron Louis Belmas (C. ✲).

Vicaires-généraux. — MM. Delautre, Athanase-Léon. — Duhot, Grégoire-Joseph.

Secrétariat de l'évêché. — MM. Duprez, Jean-Louis, chanoine, secrétaire-général ; — Delefortrie, Joseph-Séraphin, secrétaire.

Officialité. — MM. Delautre, official ; — Duhot, vice-official ; — Deleforterie, greffier.

Jours d'audience de Mgr. l'évêque. — Les mardi et jeudi de de chaque semaine, de dix heures à midi.

Le secrétariat de l'évêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six.

Chapitre. — MM. Filhol, Pierre ; — Bonce, Benoît-Félicien ; — Deswaene, J.-B.-Casimir ; — Dupont, Louis-Joseph ; — Michel, Alexis-Joseph ; Duprez, Jean-Louis ; — Piquet, Louis ; — Flory, André-François ; — Lagatie, P.-Jacques, chanoines-titulaires. — MM. Rigaut, J.-B. ; — Leleu, J.-B. ; — Desrousseaux, Auguste-Aimé ; — Top, Charles-Joseph, chanoines honoraires.

Grand séminaire.

Supérieur. — M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs. — MM. Bury, Emmanuel ; — Cailliau, Pierre-Benoît ; Charles-Louis-Désiré ; — Crombé, Henri-Joseph ; — Decottignies, Jean-Louis ; — Legrand, Hyacinthe-François.

Économe. — M. Legrand, Hyacinthe-François.

Nombre d'élèves, 150.

Petit séminaire.

Supérieur. — M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs. — MM. Weins, Jean-Joseph ; — Fournet, Thomas, — Cudot, Myrthil-Jules ; — Legrand, Adolphe ; — Dayez, Marcel-Joseph. — Maître d'études : M. Thuliez, P.-Joseph.

Nombre d'élèves, 150.

Bureau administratif des deux séminaires.

Président. — Mgr. l'évêque.

Vice-président. — L'un des vicaires-généraux.

Membres. — MM. Dupont, chanoine-trésorier ; — Duprez, chanoine-secrétaire ; — Leleu, chanoine-supérieur du grand séminaire ; — Desrousseaux, chanoine-supérieur du petit séminaire ; — Lagatie, économe du grand séminaire.

DÉCANATS.

Le diocèse de Cambrai est divisé en neuf grands décanats qui ont la même circonscription que les arrondissements de sous-préfecture, sauf les arrondissements de Lille et d'Avesnes, qui, à cause de leur étendue et du grand nombre de communes, forment chacun deux grands décanats.

Les neuf grands décanats sont divisés en soixante-un décanats ou cures dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
——— de Cysoing,	———	Templeuve.
——— de Pont-à-Marcq,	———	Mons-en-Pév.
——— de St.-Amand (r.-g.),	———	Lecelles.
——— d'Avesnes-Sud,	———	Etrœungt.
——— du Quesnoy-Ouest,	———	Gommegnies.

Ces soixante-une cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807 et de la démarcation concertée entre Mgr. l'évêque et l'autorité administrative.

GRANDS-DOYENS.

Arrondissement de Dunkerque. — N...

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Jonghes, doyen-curé de St.-Waast, à Bailleul.

Arrondissement de Lille, 1.re section. — M. Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille.

Arrondissement de Lille, 2.e section. — M. Deleruyelle, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille.

Arrondissement de Cambrai. — M. Piquet, doyen-curé de Notre-Dame, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes, 1.re section. — M. Desmoutiers, doyen-curé de Landrecies.

Arrondissement d'Avesnes, 2.e section. — M. Bevenot, doyen-curé de Maubeuge.

Arrondissement de Douai. — M. Levesque, doyen-curé de Saint-Jacques, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Pique, doyen-curé de Notre-Dame, à Valenciennes.

DOYENS-CURÉS.

Bergues, M. Vandeputte.
Bourbourg, M. Dedecker.
Dunkerque, Saint-Eloi, N...
——— St.-Jean-Baptiste, M. Deconynck.
Gravelines, M. Gobrecht.
Hondschoote, M. Vandenbussche.
Wormhoudt, M. Caillié.
Bailleul, St.-Amand, M. Dehaene.
——— St.-Waast, M. Jonghes.
Cassel, M. Aernout.
Hazebrouck, M. Debreyne.
Merville, M. Deloux.
Morbecque, M. Berten.
Steenvoorde, M. Vandevelde.
Armentières, M. Cateaux.
Bassée (La), M. Gérin.
Haubourdin, M. Bellain.
Lannoy, M. Dumez.
Lille, Ste.-Cather., M. Wicart.
——— St.-Etienne, M. Lefebvre.
——— La Magdeleine, M. Savin.
——— St.-Maur., M. Deleruyelle.
——— Saint-Sauveur, M. Lecœuvre, ✻.
Mons-en-Pévèle, M. Ghemar.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Leleu.
Roubaix, M. Maes.
Seclin, M. Platevoet.
Templeuve, M. Desreumaux.
Tourcoing, Saint-Christophe, M. Deregnaucourt.
Tourcoing, Saint-Jacques, M. Philippe.
Cambrai, N.-D., M. Piquet.
——— St.-Géry, M. Rigaut
Carnières, M. Bresson.
Catteau (Le), M. Delabre.
Clary, M. Maréchal.
Marcoing, M. Salez.
Solesmes, M. Jourdain.
Avesnes, M. Denis.
Bavay, M. Tréhout.
Berlaimont, M. Longuet.
Etrœungt, M. Saudemont.
Gommegnies, M. Wallez.
Landrecies, M. Desmoutiers.
Maubeuge, M. Bevenot.
Quesnoy (Le), M. Tilmant.
Solre-le-Château, M. Gérard.
Trélon, M. Larsonneur.
Arleux, M. Quiquempoix.
Douai, N.-D., M. Lefebvre.
——— St.-Pierre, M. Semaille.
——— St.-Jacques, M. Levesque.
Marchiennes, M. Messager.
Orchies, M. Charles.
Bouchain, M. Dalennes.
Condé, M. Croquey.
St.-Amand, M. Joffrain.
Lecelles, M. Lahaye.
Valenciennes, Saint-Nicolas, M. Defontaine.
——— Notre-Dame, M. Pique.
——— Saint-Géry, M. Lebrun.

Nota. Les noms de MM. les desservants sont indiqués dans le tableau statistique qui se trouve à la fin du volume.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs Ursulines	Pensionnat de demoiselles.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Cassel	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Ursulines	Idem.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pensionn. de filles repenties.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Idem des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai (hosp. Vanderb.)	Sœurs de Sainte-Agnès	Soin des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Catteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Douai	Sœurs carmélites	Instruction des jeunes filles.
Orchies (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des vieillards et des m.
Valenciennes	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Rouen...	Dunkerque.....	Sœurs de la Provid...	Instr. des jeunes filles.
Lille	Dunkerque (Hospice) .	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille	Dunkerque.....	Idem.....	Soin des malades.
Lille....	Bourbourg (hospice)...	Idem.....	Soin des v. et ins. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).....	Idem.....	Soin des vieillards.
Lille....	Cassel.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles p.
Paris....	Armentières (hospice)..	Sœurs de la Charité..	Soin des administrés et instr. des jeunes filles.
Lille....	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaerts).	Idem.....	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (femmes en dém.es)	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille.....	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
Besançon.	Lille.....	Sœurs de la S.te-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
Lille....	Lille.....	Sœurs de la Sagesse..	Inst. de sourdes-muett.
Lille....	La Bassée (hospice)...	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (hospice).....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Sœurs de la Charité..	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambrai (secours à dom).	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Anor.....	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Eppe-Sauvage.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Fourmies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Frasnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Glageon.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Landrecies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy (hospice)..	Idem.....	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge (hospice)...	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies.....	Idem.....	Idem.
Portieux.	Trélon.....	Sœurs de la Provid.ce.	Id. et soin des malades.
Paris....	Douai.....	Sœurs de la Charité..	Soin des pauvres malades à domicile.
Paris....	Valenciennes.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles p.
Paris....	Valenc. (Hôtel-Dieu)..	Idem.....	Soin des malades.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de

plusieurs églises consistoriales; mais il existe quatre oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt et Saint-Amand.

Pasteurs, MM. Marzials, à Lille; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; — Larchévêque, à Walincourt; — Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les Juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, M. Alphen Gompers.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie. Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des collèges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.	MM.
Gratet-Duplessis, ✻, recteur.	Vincent, inspecteur.
Lebailly, inspecteur.	Pillon, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.

Gratet-Duplessis, ✲, recteur, président.
Lebailly, Vincent, } Inspecteurs.
Colin, ✲, premier président de la cour royale.
Poultier, ✲, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Honoré, maire de Douai.
Le comte de Montozon, membre de la chambre des députés.
Farez, ✲, président de chambre, à la cour royale.
Preux, avocat-général et membre du conseil municipal.
Duthillœul, juge de paix, bibliothécaire de la ville.
Forneron, proviseur du collège royal.
David, professeur de mathématiques spéciales.

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.

Morelle, professeur de philosophie.
Benoit, professeur de rhétorique.
David, professeur de mathématiques spéciales.
Vasse aîné, professeur de physique et de chimie.
Résillot, professeur d'histoire.

COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

MM.	MM.
Forneron, proviseur.	Lazerat, aumônier.
Fabre, censeur.	Campion, économe.

Sciences.

MM.

Morelle, prof. de philosophie.
Rezillot, chargé de l'histoire.
Vasse aîné, prof. de sc. phys.
David, prof. de math. spéc.
Vasse jeune, pr. de math. élém.
Maugin, prof. d'histoire natur.
Bouché, prof. de langue angl.
Koszutsky, p. de langue allem.
Wallez, professeur de dessin.
Carrière, professeur d'écriture.
Brovellio, maître de chant.

Lettres et langues anciennes.

MM.

Benoit, prof. de rhétorique.
Bonnomet, prof. de seconde.
L'abbé Rara, prof. de troisième.
Hulleu, chargé du cours de 4.e
Lingrand, prof. de 5.e
Jarriez, professeur de 6.me
Lobry, maître élém. (2.e année.)
Lemarre, maître élémentaire (1.re année.)

Maîtres d'études.

MM. Cointe, Podevin, Ricquier, Nimal, Lavoix, Contrejean; Vandercher, maître d'études supplémentaires.

Médecin, M. Maugin. — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 59; boursiers communaux, 10; pensionnaires libres, 67; externes, 132.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, au collège royal de la marine et à l'école royale forestière.

Directeur, M. Forneron, proviseur.

MM.
Bonnomet, professeur de litt.
David, prof. de math. spéc.
Vasse jeune, pr. de math. élém.
Koszutski, prof. d'allemand.

MM.
Résillot, prof. d'histoire, de géographie et de cosmographie.
Wallez, professeur de dessin.

COLLÉGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Gachet, principal.

Professeurs.

MM.
Bastien, rég. de philos.
Ribeaucourt, régent de mathématiques et de physique.
Vialay, chargé du cours.
Sueur, régent de mathématiques élémentaires.
Chon, régent d'histoire.
Descamps, régent de rhétorique.
Ansiaux, régent de seconde.

MM.
Broudehoux, régent de trois.me
Faucompré, régent de quatr.me
Théry, régent de cinquième.
Lefebvre, régent de sixième.
Demarquette, rég. de septième.
Lemaire, dessin.
Devereux, langue anglaise.
Vandenbossche, langue allem.
Kuhlmann, chimie.

Maîtres d'études.

MM. Chotin, Cobert.

Nombre d'élèves : externes, 138.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. l'abbé Boniface, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Carton, rég. de math. et de 8.e	Duwez, régent de quatrième et de cinquième.
Le principal, régent de seconde et de troisième.	Verdel, régent de 6.e et de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 12; externes, 45.

COLLÉGE COMMUNAL DE TOURCOING.

MM. l'abbé Lecomte, principal et aumônier.
L'abbé Lescouf, sous-principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Binse, régent de rhétorique.	Pruvost, régent de sixième.
Crevel, régent de seconde.	Playout, régent de septième.
Duflos, régent de troisième.	Dave, régent de math. spéc.
Basier, régent de quatrième.	Chanvan, régent de mathématiques.
Watelle, régent de cinquième.	

Nombre d'élèves : pensionnaires, 104; externes, 76.

COLLÉGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. Bomart, chargé provisoirement du principalat.

Professeur.

M. Bomart, régent de 4.e, chargé de la 5.e, de la 6.e, de la 7.e et des mathématiques.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 16; externes, 18.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Maynieu, principal.
Dufestel, sous-principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de rhétorique.	Ortille, régent de 6.e
Demonchy, régent de seconde.	Decroix, régent de 7.e
Boutoille, régent de 3.e	Fontaines, chargé de la 8.e
Warin, régent de 4.e	Dufestel, régent de mathématiques et de physique.
Thomassin, régent de 5.e	

Maître d'études, M. Fontaines.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 20; externes, 45.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. l'abbé Dehaene, principal.

Professeurs.

MM.

Coache, régent de seconde, de 3.e et de mathématiques.
Robert, régent de 4.e et 5.e
Vallez, régent de 6.e et 7.e
La 8.e faite par un maître d'études.
Maître d'études, M. Debusschère.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 52; externes, 49.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. l'abbé Branquart, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de rhétorique et de seconde.	Lallart, régent de 5.e et de 6.e
Gourmez, régent de 3.e et de 4.e	Gourmez, régent de mathématiques.

Maître d'études, M. Deleflie.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 46; externes, 78.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Verdel, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Le principal, régent de 3.e et 4.e	Serleys, régent de 7.e et des classes élémentaires.
N...., régent de 5.e et 6.e	

Nombre d'élèves : externes, 32.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. l'abbé Hémelsdail, principal.

Professeurs.

MM.

Le principal, régent de 5.e et 6.e
Doredonville, régent de 7.e et 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 5; externes, 30.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Lefebvre, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Thibaut, régent d'histoire et de philosophie.	Lefrancq, régent de rhétorique.
Vanwtberghe, régent de mathématiques spéciales et de physique.	Delesalle, régent de seconde.
Quequet, régent de mathématiques élémentaires.	Fliniaux, régent de 3.e
	Bouchez, régent de 4.e
	Clochez, régent de 5.e
	Cousin, régent de 6.e
	Hacot, régent de 7.e

Maîtres d'études, MM. Vigneron, chargé de la 8.e, Maignien, chargé du cours d'anglais.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 58 ; externes, 53.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATTEAU.

M. Thomas, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Bourlet, régent de 3.e et 4.e	Doutriaux, régent de 7.e et 8.e
Le principal, rég. de 5.e et 6.e	

Nombre d'élèves : pensionnaires, 9; externes, 57.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Brunnin, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de seconde et de troisième.	Ponchard, régent de 8.e
Vandepitte, rég. de 4.e et 5.e	Delamarque, régent de mathématiques.
Bourgeois, rég. de 6.e et 7.e	

Maître d'études, N...

Nombre d'élèves : pensionnaires, 26 ; externes, 33.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Griselle, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Blaringhem, rég. de 3.e et 4.e	Le principal, chargé des classes élémentaires.
Duwez, rég. de 5.e et 6.e	
Chaponnière, régent de mathématiques.	

Cours d'études françaises. — Professeurs, MM. Ernotte ; Delefosse.

Cours de dessin. — Professeur, M. Wallerand.

Maître d'études, M. Lemaire, chargé de la 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 20 ; externes, 69.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Cailleau, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, rég. de 2.e et 3.e	Duburcq, régent de 6.e et 7.e
Leclercq, régent de 4.e et 5.e	Burluraux, rég. des classes élém.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

M. Dereux, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Mathorez, rég. de philosophie.	Pirckher, régent de 4.e
Dilly, régent de mathématiques spéciales et physique.	Lempereur, régent de 5.e
Cordival (O.), rég. de rhétoriq.	Petit, régent de 6.e
Sauty, chargé du cours d'hist.	Devred, régent de 7.e
Gambart, régent de seconde.	Charles, régent de mathém.
Bebin, régent de 3.e	Wilkinson, langue anglaise.

Maîtres d'études, MM. Oblin, Debout, Franqueville.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 104 ; externes, 94.

École spéciale de commerce annexée au collége.

MM.	MM.
Charles, mathématiques.	Cordival, rhétorique et littérature.
Petit, langue française.	Lachèze, physique et chimie appliquées aux arts.
N.....	Martel, droit commercial.
Dereux, géographie et histoire.	
Marouset, commerce.	

Nombre d'élèves, 30.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Doutriaux (Augustin), principal.

Professeurs.

MM.

Le principal, régent de 2.e et 3.e, faisant les classes de 4.e et 5.e

Joffrain, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4 ; externes, 32.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

M. Baisier, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e	Fiévet, chargé du cours de 7.e et 8.e
Descamps, régent de 5.e et 6.e	

Maîtres d'études : MM. Rouzé, Gibson.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 4; externes, 71.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart.

A Esquermes, M. Derode. — Ecole de sourds-muets; professeur, M. Ackerman, élève de l'institution des sourds-muets de Paris.

MAITRES DE PENSION.

A Dunkerque, M. Riquier. — A Gravelines, M. Selingues. — A Quaëdypre, M. l'abbé Devin.

A Lille, MM. Fourmariez. — Maignien. — Mullié. — Durr. — Faucheux. — Pochet. — Hebbelynck. — A Haubourdin, M. Pilate.

A Cambrai, MM. Fliniaux. — Dumon. — Alvin. — Dupont.

A Romeries, M. Lengellé.

A Landrecies, M. Courboulis. — A Louvignies-lez-Bavay, M. Jordanez.

A Douai, MM. Chemet. — Bilbaut. — Després. — Laoust.

A Auchy, M. Leleu.

A Valenciennes, MM. Courtin. — Tamboise. — Gruson.

Écoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié. — Fourmariez.

A Cambrai, M. Alvin.

Ces écoles sont établies en vertu des dispositions suivantes de l'ordonnance royale du 26 mars 1829 :

Tout chef d'institution ou maître de pension pourra joindre à l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux professions industrielles et manufacturières.

Il pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'enseignement.

Les élèves qui suivront les cours spécialement destinés aux professions industrielles et manufacturières seront dispensés de suivre les classes des colléges, soit royaux, soit communaux.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par décision du 15 novembre 1833, M. le ministre de l'instruction publique avait établi dans le département du Nord vingt-un comités supérieurs d'instruction primaire.

Cette organisation vient d'être modifiée par un nouvel arrêté ministériel en date du 11 décembre 1839. D'après cet arrêté, quatorze comités sont supprimés; il n'en existera à l'avenir que sept, savoir : un dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord. — M. Carlier, à Douai. — Sous-inspecteur, M. Joly, idem.

ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT DU NORD, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Boulanger, directeur-économe.

Le directeur enseigne la morale, l'écriture et la géographie.

Maîtres adjoints.

MM.

Boulanger fils, — lecture, grammaire, méthode.

Vasse aîné, — cours élémentaire de sciences physiques, chimiques et naturelles.

L'abbé Lazerat, — religion, histoire sainte.

Vasse jeune, — arithmétique et géométrie.

Rézillot, — cours d'histoire de première année.

Taillart, — cours d'histoire de seconde année.

Mortreux, — dessin linéaire, arpentage, levé des plans.

Brovellio, — chant.

Nombre d'élèves, 49.

ÉCOLE COMMUNALE DE SOURDS-MUETS, A LILLE.

Comité de surveillance.

MM. Richebé, ✲, adjoint, président. — Verley, conseiller municipal, vice-président. — Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, trésorier. — Le Glay, ✲, archiviste du département. — Vanackere fils, libraire. — Defontaine, ✲, membre du conseil général. — Delesalle-Desmedt, idem. — Longhaye, secrétaire.

Directeur des sourds-muets.

M. Massieu, élève de l'abbé Sicard.

Directrices des sourdes-muettes.

Les sœurs de la Sagesse.

Le conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de cette école, 1.° une somme de 10,000 fr. pour entretien de 20 bourses; 2.° celle de 1,500 fr. pour le loyer de deux maisons occupées par l'établissement; 3.° celle de 2,300 fr. pour diverses dépenses de loyer, mobilier, achat de livres, etc.

SITUATION MOYENNE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

PENDANT L'ANNÉE 1840.

ARROND.s	NOMBRE D'ÉCOLES		ENSEIGNEMENT MUTUEL.			ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ.			ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL.			NOMBRE de COMMUNES	
	de garçons	de filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons	Filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Filles.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves. Garçons.	Filles.	privées d'instituteurs.	privées d'institutrices.
Dunkerque...	98	45	1	152	»	138	5012	3381	4	387	269	»	25
Hazebrouck..	77	33	1	127	»	73	2927	2217	7	988	807	»	19
Lille.....	226	99	7	921	202	356	10187	8129	11	1615	1439	»	24
Cambrai.....	148	74	4	467	143	224	7915	4795	7	832	489	»	40
Avesnes.....	181	86	7	862	105	255	9102	7014	5	627	421	»	75
Douai.....	131	61	6	797	»	155	5387	6522	5	450	330	»	6
Valenciennes.	132	59	4	527	148	177	7118	4651	3	342	432	»	11
TOTAUX...	993	457	30	3853	598	1378	47648	36709	42	5241	4237	»	200

RÉSUMÉ :

Il résulte du tableau qui précède qu'il existe dans le département :

30 écoles d'enseignement mutuel ayant un nombre d'élèves de	4,451	
1,378 écoles d'enseignement simultané, id.	84,357	
42 écoles d'enseignement individuel, id.	9,478	
Total pour l'instruction primaire, 1450 écoles et	98,286	élèves.

Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfants enseignés dans les établissements supérieurs d'instruction publique, savoir :

Collége royal	258
Colléges communaux	1,871
Institutions partic.res et pensionnats approxim.t	1,000
Pensionnats de demoiselles id.	5,000
On trouve pour résultat total une quotité de.	105,915
Le nombre d'enfants de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ.	178,000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,70.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfants susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet.

Arrondissemens.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	NOMBRE D'ENFANS enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.	*Observations.*
Dunkerque.	16800	9201	1 à 1,83	
Hazebrouck.	18360	7066	1 à 2,60	
Lille.	53640	22493	1 à 2,39	
Cambrai.	27300	14641	1 à 1,86	
Avesnes.	22950	18131	1 à 1,26	
Douai.	16400	13536	1 à 1,21	
Valenciennes.	22550	13218	1 à 1,70	
TOTAUX.	178000	98286	1 à 1,81	

Ainsi l'arrondissement de Douai est celui dans lequel l'instruc-

tion primaire est le plus répandue, et l'arrondissement d'Hazebrouck celui où elle a le moins d'extension.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Par arrêté de M. le préfet, du 6 juillet 1830, il a été créé une commission de sept membres pour l'examen des titres et de la capacité des personnes qui postulent le diplôme de maîtresse ou sous-maîtresse d'institution ou de pension.

Cette commission se compose ainsi qu'il suit :

MM.

Le maire de Lille, président.
Vanhœnacker, ✻, conseiller de préfecture.
Brigandat, docteur en médecine.
Gachet, principal du collége.
Barrois, négociant.
N.....

La commission s'assemble le premier jeudi de chaque mois, à midi, à la préfecture.

SALLES D'ASILE.

LILLE.

Des salles d'asile ou écoles gardiennes, sur le modèle de celles instituées par M. Cochin, à Paris, ont été établies dans différentes villes du département par les soins des administrations locales. Ces établissements sont destinés à soulager les mères de famille indigentes que le soin de leurs jeunes enfants empêche de se livrer au travail. Ces enfants y trouvent un local sain, une surveillance attentive, l'instruction et les exercices appropriés à leur âge.

Les salles d'asile existant dans le département du Nord sont au nombre de douze. En voici l'indication par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE	
	d'asiles.	d'enfants qui les fréquentent.
Dunkerque.....	2	240
Hazebrouck.....	2	235
Lille.....	4	640
Cambrai.....	1	130
Avesnes.....	»	»
Douai.....	2	230
Valenciennes.....	2	180
TOTAUX.....	13	1655

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs.

MM. Bigo, maire, président; — Tilloy-Casteleyn, trésorier; — Bonnier-d'Hennequin; — Hiolle; — Danel; — Cousin; — Delespaul; — Bécu; — Decaudaveine; — Ed. Desrousseaux; — Théry.

Professeurs.

Chant, classe de goût, M.elle Florin.
Classe de vocalisation, M.elle Florin.
Cl. de solfége pour les hommes, M. Leplus.
Suppléant, M. Leplus fils.
Classe de solfége pour les demoiselles, M. Lavainne.
Classe de piano, M. Ferdinand Lavainne.
Classe élémentaire de piano, M.elle Daniel.
Cl. de violoncelle, M. Baumann.
Classe de violon, M. Muller.
Cl. d'instruments à vent (basson et clarinette), M. Baumann.

Commission des écoles académiques.

MM.	MM.
Lenglart, vice-président.	Barrois, François.
Grodée, conseiller municipal, secrétaire.	Verly fils, architecte.
Reynart, propriétaire, trésorier.	Jouffroy, receveur municipal.
Bonnier fils, cons. du musée.	Bernard, capitaine d'état-major.
Davainne, ingénieur.	Fremont, capitaine du génie.

École de peinture et de dessin ombré. — MM. Souchon, professeur-directeur; — Cadet de Beaupré, professeur.

École de modelure. — M. Cadet de Beaupré, professeur.

École de dessin linéaire. — MM. Granofski, professeur; — Lemaire-Dequersonnière, idem.

Cours de géométrie appliqué aux arts et à la mécanique. — M. Granofski, professeur.

École d'architecture. — M. Benvignat, professeur.

Cours de perspective. — M. Lemaire-Dequersonnière, profess.r

Cours de physique. — M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures. — M. Kuhlmann, professeur.

Cours de botanique. — M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

Cours de clinique. — Partie médicale, M. Brigandat. — Partie chirurgicale, M. Vanderhaghen.

Cours d'anatomie appliquée aux arts du dessin. — M. J. Brissez, professeur.

DUNKERQUE.

École de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtiments du collége et entretenue par la marine. — M. Legrand, professeur.

École communale de dessin. — M. Dubuisson, professeur.

École d'architecture. — M. Develle, professeur.

CAMBRAI.

École de musique.

MM.	MM.
Mazas, directeur.	Thomas, professeur d'instruments à vent.
Delattre, professeur de violon.	Bonnay, professeur de cor et d'instruments de cuivre.
Tronville fils, professeur de solfége et de violoncelle.	

École de dessin. MM. Berger, directeur; — Grohain, profess.r

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.	MM.
Honoré, maire, président.	Luce, propriétaire.
Bommart-Paix, propriétaire.	Tarlier, Théophile, notaire.
Bommart, Anacharsis, négoc.t, membre du conseil municipal.	Parmentier, Hector, avocat.

Cours d'anatomie. — M. Tesse, docteur en méd., professeur.
Cours de botanique. — M. Maugin, docteur en méd., professeur.
Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. — M. Malet, architecte, professeur.
Ecole d'architecture. — M. Malet, professeur.
Ecole de dessin. — MM. Wallet, professeur; — Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.
Ecole de dessin pour la broderie. — M. Robaut, professeur.
Ecole de peinture. — M. Wallet, professeur.
Ecole de modelure. — M. Moreau, professeur.
Ecole d'écriture. — M. Carrière, professeur.

Ecole de musique.

MM.	MM.
Ponce, professeur de l'art du chant.	Bauduin, professeur de violon, alto et clarinette.
Mouton, professeur de solfége.	Heisser, prof.r de violoncelle.
Nourit père, maître d'études, répétiteur.	Nourit fils, professeur de cor.
	Hellebecque, prof.r de flûte.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs. — MM. le maire, président: — Lecomte, secrétaire perpétuel; — Bodard; — Rousseau; — Piérard; — Lebarbier père; — Dubois; — Barré; — Cellier; — Dinaux, Arthur; — Bécar.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs.

MM.
Potier, professeur de dessin et de peinture.
Grand fils, professeur d'ornements, modelure et sculpture.
Bernard-Langlet, professeur d'architecture.

Ecole de physique. — M. Évrard.
Ecole de chimie. — M. Évrard.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. — MM. le maire, président; — Bertheran, vice-président; — Girard fils, secrétaire; — Teinturier, Adolphe; — Bouton; — Gillard; — Lefebvre fils; — Grar, Numa.

Professeurs. — MM. Perriquet (solfège et violon); — Mohr (clarinette); — Hilario (flûte); — Boucher (violoncelle); — Declerck (cor et cornet à piston).

MAUBEUGE.

Cours gratuit de dessin.

Directeur, M. Wallerand.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Dans les annuaires précédents, nous ne comptions que cinq bibliothèques publiques pour tout le département, savoir : Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes. Cette donnée n'était pas exacte, les villes d'Avesnes, du Câteau et de Saint-Amand possèdent aussi des collections littéraires livrées au public. Bailleul a même un petit fonds d'ouvrages que l'autorité municipale se propose de mettre à la disposition des lecteurs.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Lafuite, ✻✻✻, bibliothécaire.
Joly, sous-bibliothécaire.
Martin-Delahaye, aide-bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment nouvellement restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle ne laisserait rien à désirer, s'il était un peu plus vaste.

Bibliothécaire, M. Thibaut. — Sous-bibliothécaire, M. Gourdin.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre heures en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes dont 980 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés, on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

On évalue à 13,000 le nombre des volumes imprimés et à 200 au moins celui des manuscrits. Cette bibliothèque, peu explorée jusqu'à présent, a offert récemment aux érudits quelques ouvrages très-rares ou même tout-à-fait inconnus. Le local, construit jadis par les jésuites, est beau, commode; on y voit les portraits des personnages les plus illustres de cette compagnie.

Elle est ouverte le mardi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine.

Conservateur, M. Leroy aîné. — Sous-bibliothécaire, M. Dufour.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient

abandonnés dans les greniers du collège, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est évalué à 1,700.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 1,023 volumes.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Ce dépôt n'est pas encore livré au public; mais il le sera très-prochainement. Il compte environ 200 volumes imprimés, plus 5 manuscrits.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'hôtel-de-ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité locale parviendra à établir, pour peu que le Gouvernement lui prête secours.

NOTA. Nous devons dire qu'on a fondé en outre, à Lille, à Cambrai, au Câteau et à Hazebrouck, des *institutions* qui fournissent gratuitement, aux classes peu aisées, des moyens de lecture dans l'intérêt de la morale et des principes religieux.

M. Le Glay vient de publier un ouvrage ayant pour titre : *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*, in-8.°, Lille, 1841.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Bonnier de Layens fils.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.	MM.
Macquart, président.	Verly fils, architecte.
Poggiale, secrétaire.	Th. Lestiboudois.
Bailly, docteur en médecine.	Millot.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société royale des sciences, et dont voici la composition :

MM. Musias, ancien notaire ; — Lestiboudois (Th.), docteur en médecine ; — Legrand, avocat ; — Verly, architecte ; — Benvignat, architecte ; — Delezenne, professeur de physique.

DOUAI.

Le musée de Douai, qui n'était, il y a environ vingt ans, qu'un dépôt peu considérable, est devenu, par les dons des amateurs et la munificence des autorités locales, un des plus riches établissements de ce genre.

Ce musée se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et

de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potier-Valery.

Membres de la commission du musée.

MM.
Honoré, maire, président.
Duquesne-Dapsens, propriétaire.
Quenson, conseiller à la cour royale.
Reytier, docteur en médecine.
De Warenghien, ✠, ✠, propriétaire.
Potier-Valery, secrétaire et conservateur.
Balthazard, propriétaire.
Wallet, peintre.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue la comédie, l'opéra comique et le vaudeville.

Directeur, M. Cheradame.

Douai a une troupe qui joue, ainsi qu'à Lille, la comédie, l'opéra-comique et le vaudeville.

Directeur, M. Paulin.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Billon et Halanzier dit Dufresnoy.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans la département du Nord pendant l'année 1840 :

Administration	7	Histoire	9
Agrément (ouvrages d')	26	Littérature	17
Almanachs	40	Mémoires	23
Biographie	2	Morale	39
Catalogues de livres, etc.	36	Poésie	6
Chansons (recueils de)	12	Politique	14
Commerce, industrie	17	Religion (heures, livres de piété, etc.)	53
Classiques	17	Sciences et arts	14
Economie	5	Statistique	2
Education	7		

Le nombre total de ces ouvrages est de 344.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du roi; Leleux; Reboux-Leroy; Vanackere fils; Bronner-Bauwens; Lefort fils; Parvillez; Durieux (Emile); V.e Libert; Castiaux fils.

A Tourcoing. — M. Mathon.

A Dunkerque. — M. Lorenzo.

A Bergues. — M.me V.e Focqueur.

A Cassel. — M. Wackernie.

A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant fils; Guermonprez.

A Cambrai. — MM. Chanson; Lesne-Daloin.

A Avesnes. — M. Viroux.

A Maubeuge. — M. Levecque.
A Douai. — MM. Deregnaucout; Adam.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Jacqué; Ducrocq.
A Roubaix. — M. Béghin.
A Dunkerque. — MM. Drouillard; Vanwormhoudt; Lallou; Udron.
A Bergues. — M. Barbez.
A Cambrai. — M.me V.e Hurez, née Lefer.
A Avesnes. — M. Carton.
A Douai. — MM. Vinois; Crépeaux; Delebecque.
A Valenciennes. — MM. Prignet; Henry; Céret.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel; Danel; Durieux; Parvillez; Reboux-Leroy; Lustreman; Salomé; Zévort; Mayeur; Serleys; Corne, dit Duquesne; Ducrocq; Bohem fils; Reboux fils; Boniface; Vermez.
A Roubaix. — MM. Hennion; Beghin-Defrenne.
A Tourcoing. — MM. Pruvost; Mathon.
A Bergues. — M. Sifantus-Mas.
A Dunkerque. — MM. Torris; Piéters; Schoutter.
A Cassel. — M. Wackernie.
A Cambrai. — M. Chanson.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Douai. — MM. Robaut, Adam; Laporte; Desilva.
A St.-Amand. — M. Raviart.
A Valenciennes. — MM. Prignet; Giard; Bécar; Henri.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye; Petit-Pillot; Laurent fils; Castiaux père; Leleu; Corne, dit Duquesne; D.elle Fremeaux; Vandenbossche; Petitot; Reboux fils.
A Armentières. — M. Delecambre.
A Haubourdin. — M.me Schoutter, née Longuépée.
A Roubaix. — M. Mazure; M.me Béghin.
A Tourcoing. — MM. Pruvost; Catteau; Lepers; Mathon.
A Dunkerque. — MM. Lancel; Olivier; La Chèvre, Gillet; V.e Leys; V.e Lemonnier, née Cleuré; Renard; Vanderest; D.elle Lallou; Vancauwemberghe.
A Bergues. — MM. Coudeville; Barbez, Napoléon.

A Bourbourg. — M. Vandenbroucq.
A Gravelines. — M. Dauchel.
A Bailleul. — MM. Schercousse ; Ferou.
A Cassel. — MM. Bachelet ; Lion ; D.elle Aernouts.
A Estaires. — MM. Dehaisnes ; Nicaise.
A Hazebrouck. — M.me V.e Degrave ; M.elle Delessue ; M. Debusschere.
A Merville. — M. Singer-Dambrine.
A Cambrai. — M.me V.e Giart ; MM. Toffin ; Hattu.
Au Catteau. — MM. Bonnaire ; Terrin.
A Solesmes. — M. Piette.
A Avesnes. — M. Bourgeois.
A Bavay. — MM. Lequien ; Boucher.
A Landrecies, — MM. Bonnaire ; Deloffre ; Capillier.
A Maubeuge. — D.elle Virlet ; M. Wallerand ; femme Courtin.
Au Quesnoy. — M.elle Delphine Delsart.
A Trélon. — M. Rousseau.
A Douai. — MM. Bétremieux ; Obez ; Foucart, Henri ; Lemâle ; Villette ; Contrejean ; Vinois ; Bourseul ; Thorez ; Robaut ; Foucart, Jean-Baptiste ; Dislère ; Jacquart.
A Anzin. — M. Boucher fils.
A Condé. — MM. Descamps ; Montuelle.
A Saint-Amand. MM. Raviart ; Druon ; Alker.
A Valenciennes. — MM. Lemaître ; Giard ; Marlière ; Binois ; Hourdequin ; Caullet ; Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord*, chez Danel, imprimeur du roi, propriétaire gérant.

L'Echo du Nord, chez Leleux, imprimeur, propriétaire gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, rédacteurs gérants, MM. Desurmont et Arnold.

Le Moulin à Vent, journal littéraire, scientifique et industriel ; rédacteur gérant, M. Mathieu.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire, chez Vanwormhoudt, imprimeur, propriétaire gérant.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cambrai. — *La Gazette constitutionnelle de l'arrondissement de Cambrai*, chez Chanson, imprimeur, propriétaire gérant.

La Feuille de Cambrai, rédacteur gérant, M. Lefebvre.

L'Emancipateur, rédacteur gérant, M. Carion.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur de l'arrondissement d'Avesnes, chez Viroux, imprimeur, propriétaire gérant.

A Douai. — *La feuille d'affiches et annonces de l'arrondissement de Douai*, rédacteur gérant, M. Debève.

Le Mémorial de la Scarpe, rédacteur gérant, M. Duthillœul.

Le Libéral du Nord, journal politique et littéraire, rédacteur gérant, M. Delebecque.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais, recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Recueil mensuel des arrêts de la cour royale de Douai, chez Bétremieux, libraire.

A Valenciennes. — *Le Courrier du Nord*, rédacteur gérant, M. Bouton.

L'Echo de la Frontière, rédacteur gérant, M. A. Dinaux.

L'Impartial du Nord, rédacteur gérant, M. Abria.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819, et le titre de Société royale lui a été accordé par ordonnance du roi du 11 juillet 1829. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

MM.

Le baron Louis Belmas (C. ✲), évêque de Cambrai.

Colin, premier président de la cour royale.

Letourneux, ✲, procureur-général.

Le comte Corbineau (G. O. ✲), lieutenant-général c.t la division.

MM.

Le vicomte de St.-Aignan, ✲ préfet du département.
Magnan, maréchal-de-camp, commandant le département.
Corne, président du tribunal de première instance de Douai.
Lenglet, conseiller à la cour royale.
Poultier, ✲, sous-préfet de Douai.
Honoré, maire de Douai.
Le général de Tournemine (C. ✲), commandant de l'école d'artillerie de Douai.
N... commandant la place de Douai.
Duplessis, ✲, recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.

Le duc de Raguse.
Le comte Siméon, min. d'État.
Martin (du Nord), garde des sceaux.
D'Haubersart, pair de France.
Dewarenghien, ✠ ✲, prop.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.

MM.

Lambert, prés. à la cour royale.
Tressignies, artiste vétérinaire.
Daix-Deshayes, banquier.
Marion, général d'artillerie en retraite.
Durand D'Elecourt, conseiller à la cour royale.
Quenson, idem.
Debailliencourt, notaire.

Fonctionnaires de la société.

MM.

Leroy de Béthune, président.
Taillar, 1.er vice-président.
Hibon, 2.e vice-président.
Quenson fils, secrétaire-génér

MM.

Parmentier, 1,er secrétaire-adj.
Potier, 2.e secrétaire-adjoint.
Foulon, économe.
Daix-Deshayes, trésorier.

Membres résidants.

MM.

Lefebvre de Trois-Marquet, conseiller à la cour royale.
Bagnéris, docteur en médecine.
Maugin, docteur en médecine.
Preux, avocat général à la cour royale.
Bigant, conseiller, idem.
Wagrez, avocat à la cour royale.
Le baron de Lagrange (O. ✲), colonel d'artillerie en retraite.
Plazanet (✠ O. ✲), lieutenant-colonel du génie en retraite, ancien député.

MM.

Desfontaines d'Azincourt (O. ✻), propriétaire, colonel de la garde nationale.
Dubois, Auguste, sous-intendant militaire.
Minart, juge d'instruction.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Lagarde, substitut du procureur-général.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✻ O. ✻), colonel d'artillerie en retraite.
Comte de Montozon, député.
Baron de Guerne, ✻, propriétaire.
Foulon, propriétaire.
Tailliar, conseiller à la cour royale.
Lamarle, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées.
Leroy de Béthune, avocat à la cour royale.
Delattre, ancien conservateur des eaux et forêts.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Moniez, fabricant de sucre indigène.
Hibon, premier avocat-général à la cour royale.
Bommart, Anacharsis, fabricant.
Parmentier, avocat à la cour royale.
Malet, architecte.
Foucques, propriétaire.
Lambrecht, avocat et juge suppléant.
Decoussemacker, avoué près la cour royale.
Nutly, Léon, avoué près le tribunal de première instance.
Jouggla, médecin vétérinaire.
Deledicque, avocat.
Evain, colonel d'artillerie en retraite.
Vasse, professeur de physique au collége royal.

Garde des archives et de la bibliothèque de la société. — M. Brassart.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de neuf membres, et à des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres résidants.

MM.

De Contencin, ✲, secrétaire-général de la préfecture, membre de la société royale de Lille, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc., *président;*

Le docteur Le Glay, ✲, correspondant de l'Institut, archiviste-général du département;

Brun-Lavaine, archiviste de la ville de Lille;

Lafuite, ✲, bibliothécaire de la ville de Lille, ancien capitaine du génie;

Victor Leplus, architecte du département;

Benvignat, architecte, membre de la société royale des sciences de Lille;

Ducas, propriétaire, à Lille;

Gentil-Descamps, membre du conseil municipal de Lille;

Edward Le Glay, ancien élève de l'école des Chartes, sous-archiviste du département.

Bruneel, homme de lettres, à Lille, *secrétaire;*

Membres correspondants.

MM.

Arthur Dinaux, membre de la société des antiquaires de France, etc., à Valenciennes;

Vallez, architecte du département, idem;

Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes;

Trussy, architecte du département, à Avesnes;

Taillar, conseiller à la cour royale de Douai;

Malet, architecte du département, à Douai;

Quenson, conseiller à la cour royale de Douai;

Wallet, architecte, professeur de dessin au collége royal de Douai;

De Beaumont, président de la société d'émulation, à Cambrai;

De Baralle, architecte du département, idem;

Pieters, secrétaire en chef de la mairie de Dunkerque;

Develle, architecte du département, à Dunkerque;

Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul;

Gesse-Gervais, architecte du département, à Hazebrouck;

De Roisin (le baron), membre de plusieurs sociétés savantes.

Marissal, juge de paix, à Roubaix.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette Société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Macquart, naturaliste.
Vice-président, M. Dourlen, docteur en médecine.
Secrétaire-général, M. Millot, professeur à l'hôpital militaire.
Secrétaire de correspondance, M. Legrand, Pierre, avocat.
Trésorier, M. Verly fils, architecte.
Bibliothécaire, M. Dujardin, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Godin, ✻, ancien chirurgien-major.
Peuvion fils, négociant.

Membres titulaires.

MM.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.
Desmazières, propriétaire.
Liénard, peintre.
Lestiboudois, Thémist., prof.r de botanique.
Musias, ancien notaire.
Verly fils, architecte.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Bailly, docteur en médecine.
Heegmann, négociant.
Barrois, Théod., négociant.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Delattre, négociant.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, imprimeur.
Dourlen fils, doct.r en médecine.

MM.
Moulas, propriétaire.
Legrand fils, avocat.
Mullié, maître de pension.
Davaine, ingénieur des ponts et chaussées.
Le Glay, ✻, archiv. du départ.t
Benvignat, architecte, à Lille.
Dujardin, docteur en médecine, idem.
Millot, prof. à l'hôpital militaire.
Poggiale, pharmacien aide-maj.
Derode, chef d'institution.
Monnier, docteur en médecine.
Gillet de Laumont, inspecteur du télégraphe.
De Contencin, ✻, secrétaire général de la préfecture.
Testelin, docteur en médecine.
Lefebvre, Julien, propriétaire.

Membres associés agriculteurs.

MM.
Hochart, à Hallennes.
Lecomte, à Bousbecque.
Heddebault, à Faches.

MM.
Adam, à Aubers.
Wattelle, à Radinghem.
Butin, à Prémesques.

MM.
Delangre, à Englos.
Demesmay, à Templeuve.
Pottier, à Haubourdin.
Delecourt, J.-B., à Lomme.
Lepers, François, à Flers.
Debuchy, à Noyelles.
Lefebvre, à Lezennes.
Halluin, à Marcq-en-Barœul.
Lambelin, à Bondues.
Mulle, à Camphin-en-Pévèle.
Masquillier, à Willems.

MM.
Liénard, à Annappes.
Lefebvre, Julien, à Hem.
Duhayon, à Rouchin.
Havez, à Ascq.
Desurmont, à Tourcoing.
Masquelier, à Sainghin-en-Mélantois.
Collette, à Baisieux.
Charlet, à Houplines.
D'Hespel, à Haubourdin.
Brulois, à Croix.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette Société, fondée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivose an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Officiers de bureau.

MM.
Debeaumont, président.
Béthune-Houriez, vice-présid.
Wiart, Henri, secrétaire (section des lettres).
Lequenne-Cousin, secrét.re adj.

MM.
Tordeux, secrétaire (section des sciences).
Evrard, secrétaire adjoint.
Vallez, trésorier.
Wilbert, Al., archiviste.

Membres résidants.

MM.
Le baron Belmas (C. ✻), évêque de Cambrai.
Béthune-Houriez, ✻, membre du conseil municipal.
Boucher, régent de 4.e
Cacheux, juge d'instruction.
Cambay, docteur en médecine.
Cambrai, doct. en médecine.
Coliez, docteur en médecine.
Cousin, régent de 6.e
Debaralle, architecte.
Debeaumont, doct. en médec.

MM.
Defrémery, notaire et membre du conseil municipal.
Delcroix, receveur municipal.
Delannoy, Ed., négociant.
Delannoy, Jules, négociant.
Déjardin, Clément, maire.
Déjardin, Adolphe, notaire.
Dilly, régent de mathématiques.
Dhaynaut, Frédéric, docteur en médecine.
François-Deloffre, propriétaire.
Gourdin, sous-bibliothécaire.

MM.
Hardy, docteur en médecine.
Lefebvre, principal du collége.
Lefrunc, régent de rhétorique.
Lesne-Daloin, imprimeur.
Lenglet, docteur en médecine.
Leroy, H., avocat.
Leroy, médecin vétérinaire.
Lequenne, direct. d'une école d'enseignement mutuel.
Ruelle, docteur en médecine.
Taffin-Sauvage, propriétaire.
Tordeux, pharmacien.
Vallez, membre du conseil municipal.
Wilbert, avocat.

MM.
Foulon, ingénieur des ponts et chaussées.
Berger, direct. de l'école communale de dessin.
Wiart, Henri, négociant.
Dowa, peintre.
Thibaut, régent de philosophie et bibliothécaire.
Casteleyn, cultivateur.
Crépin, cultivateur.
D'Esclaibes, avocat.
Evrard, ingénieur civil.
Ledoux-Casier, cultivateur.
Lecerf, médecin.
Leleu, cultivateur.

Membres correspondants agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Estrun.
Bricout, à Audencourt.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Chopin, à Doignies.
Desmoutier, à Viesly.

MM.
Desvignes, à Iwuy.
Desvignes-Dinoir, à Raillencourt.
Devred, à Flines.
Farez, à Villers-Plouich.
Telliez, à Carnières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.
N...., président.
De Warenghien, ✻, pr., vice-pr.
Duthilloeul, juge de paix, secrét.
Mellez, brasseur, trésorier.
Duplessis, recteur de l'Acad.
Demasur, propriétaire.

MM.
Lambert, ✻, prés. à la cour r.
Bigant, conseiller à la cour r.
Taffin, propriétaire.
Quenson, conseiller à la cour r.
Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM.	MM.
N...., président.	Duthilœul, juge de paix.
De Warenghien, vice-président.	Honoré, Victor, brasseur.
Poteau, A., fabr. d'huile, secrét.	Pilate, secrétaire de la mairie.
Campion-Fleurquin, secrét.-adj.	Beghin, ébéniste.
Pinquet, brasseur, trésorier.	Houcke, fabricant.
Campion, économe du collége r.	Bertout, écon. de l'Hôtel-Dieu.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1805, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.	MM.
Beaulieu, pharmacien, membre honoraire.	Reytier, docteur en médecine.
Gronnier, docteur en médecine, président.	Bagnéris, idem.
Escalier fils, idem, secrétaire.	Lequien, idem.
Maugin, idem, trésorier.	Gelez, idem.
Delannoy, pharm., économe.	Duhem, docteur en médecine.
Tesse, doct. en méd., archiviste.	Fontaine, idem.
	Cramette, idem.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

Président, N.....
Vice-présidents, MM. de Warenghien, procureur du roi, et Boulanger, juge au tribunal civil.
Secrétaire, N.....
Secrétaire-archiviste, M. Deffaux, secrétaire de la mairie, à Valenciennes.
Trésorier, M. Rousseau, géomètre, idem.

Membres titulaires de droit.

MM.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.

MM. *Membres honoraires.*

Jennings, ancien agent général des mines d'Anzin.
Hamoir, Amédée, agriculteur-manufacturier, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Castiaux père, ingénieur aux mines d'Anzin.

Membres titulaires.

MM.

Grar, Edouard, avocat, à Valenciennes.
Grar, Numa, agriculteur-manufacturier, idem.
Dewarenghien, procureur du roi, idem.
Rousseau, géomètre, idem.
Hocques, agriculteur et manufacturier, idem.
Marbotin fils, docteur en médecine, idem.
Meilhan, médecin vétérinaire, idem.
Royer, avoué, idem.
Lefebvre, géomètre, idem.
Deffaux, secrétaire de la mairie, idem.
Evrard, professeur de chimie, idem.
Delannoy, César, avocat, à Valenciennes.
Boulanger, juge au tribunal civil de Valenciennes.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la Monnaie de Paris, à St.-Saulve.
Dumont, maître de forges, député, à Valenciennes.
Deruesne, avocat et homme de lettres, idem.
Bernard, architecte, idem.
Petiau, architecte de la ville, à Valenciennes.
Maugeart, professeur de philosophie, idem.
Pésier, Edm., chimiste, idem.
Lorieux, ingénieur des mines, idem.
Boca, Louis, ancien élève de l'école des chartes, idem.
Delinsel, licencié en droit, agriculteur, à Onnaing.
Huart, médecin vétérinaire, à Valenciennes.
Dutemple, chirurgien, idem.
Gravis, Antoine, chirurgien, à Anzin.
Coffyn, capitaine du génie, à Valenciennes.
Miroux, agriculteur, idem.

ASSOCIATION LILLOISE.

Pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté de M. le préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encourage-

ments; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux; de leur donner, elle-même, ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

Membres du conseil administratif de l'association.

MM.

Le Glay, ✲, archiviste du département, président.
Gachet, principal du collége, vice-président.
Dumont, Edouard, secrétaire-général.
Descamps, régent de rhétorique, bibliothécaire archiviste.
Serrurier, notaire, trésorier.
Barrois, François, négociant.
Beaussier, ✲, ex-directeur de la monnaie.
Bruneel, Henri, négociant.
Brun-Lavainne, archiviste de la ville.
Delattre-Guichard, négociant.
Fiévet-Chombart, ✲, propriétaire.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Kolb-Bernard, négociant.
Lemesre-Dubrulle, propriétaire.
Devogelsang, idem.

SECOURS PUBLICS. — HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir : cinq hôpitaux-généraux; sept hôpitaux de malades; deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; sept hospices pour les vieillards et les orphelins; dix-huit hospices destinés spécialement aux vieillards et sept hospices pour les orphelins.

Voici un tableau indicatif de la population et des ressources de chaque hospice.

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1840. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	RESSOURCES. Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	30	32	38	100	23027 19	»	23027 19
Bourbourg (id.).....	»	40	18	58	12549 28	»	12549 28
Dunkerque (h. gén.)..	30	96	118	244	36268 28	45000 »	81268 28
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	2	67	18	87	11364 61	3000 »	14364 61
Cassel (id.).....	»	21	»	21	5798 24	2000 »	7798 24
Idem (pauvre école)..	»	»	26	26			
Hazebrouck (h. civil.)	»	82	»	82	8556 66	6000 »	14556 66
Idem (maison des mal.)	9	»	»	9			
Steenvoorde (h. civ.).	»	42	»	42	4825 15	»	4825 15
Estaires (hospice civ.).	»	10	»	10	117 »	1300 »	1417 »
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	10	72	7	89	22221 35	3300 »	25521 35
Bassée (La) (id.)....	1	30	8	39	9786 46	»	9786 46
Comines (id.).....	25	»	»	25	10292 63	»	10292 63
Haubourdin (id.)...	»	11	»	11	3617 48	»	3617 48
Lille (hosp. général.)	167	1047	296	1510			
Id. (hôp. St-Sauv.)..	232	»	»	232			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	72	48	120	534660 41	77000 »	611660 41
Id. (hospice Gantois)	»	116	»	116			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	59	59			
Id. (Béguinage).....	»	11	»	11			
Roubaix (hosp. civil.)	»	86	36	122	46660 83	3330 »	50190 83
Seclin (hôp. de mal.).	32	32	»	64	29596 91	»	29596 91
Tourcoing (v. femm.)	»	46	»	46	14645 84	1000 »	15645 84
Idem (orphelins).....	»	»	12	12			
Wattrelos (hosp. civ.)	»	21	»	21	7320 67	»	7320 67
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	112	174	286			
Id. (hôp. de malades)..	90	»	»	90	179988 36	»	179988 36
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	60	60			
A REPORTER...	628	2046	918	3592	961997 35	142130 »	1103427 35

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1840. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	RESSOURCES. Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Report....	628	2046	918	3592	96297 35	14130 »	110427 35
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	38	21	25	84	19575 72	»	19575 72
Landrecies (idem)...	»	36	»	36	6277 07	»	6277 07
Maubeuge (idem)....	12	44	15	71	25606 46	»	25606 46
Id. (fond.on Gippus)..	»	23	»	23			
Le Quesnoy (hosp. c.)	20	37	18	75	16324 64	»	16324 64
Solre-le-Château (id.)	»	6	»	6	427 79	»	427 79
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	388	56	444	197785 43	»	197785 43
Idem (Hôtel-Dieu)...	111	»	»	111			
Orchies (vieillards)..	8	16	»	24	12924 11	»	12924 11
Idem (orphelines)....	»	»	13	13			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (hosp. c.)	»	40	9	49	6840 56	»	6840 56
Idem (orphelines)...	»	»	15	15			
Condé (h. des veuv.)..	»	15	»	15	1710 63	1000 »	2710 63
Valenciennes (h. gén.)	»	248	55	303			
Idem (Hôtel-Dieu)...	40	»	»	40			
Idem (orphelins). .	»	»	30	30	228764 »	»	228764 »
Idem (chartriers)....	»	50	»	50			
Idem (Hôtellerie)....	»	184	»	184			
Total.....	857	3154	1154	5165	1477533 76	143130 »	1620663 76

Le revenu total de 1,620,663 fr. 76 cent., réparti sur les 5165 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 313 fr. 78 cent., et par journée, 85 cent. 96 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations et dont les revenus sont

employés tant en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, qu'en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres

Le nombre et les ressources de ces établissements sont indiqués dans le tableau ci-après :

Arrondissemens.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	115191 52	24600 »	139791 52
Hazebrouck.....	53	105970 37	55500 »	161470 37
Lille.....	131	365584 42	133680 »	499264 42
Cambrai.....	101	353642 35	600 »	354242 35
Avesnes.....	132	191947 75	2600 »	194547 75
Douai.....	58	162617 44	15350 »	177967 44
Valenciennes.....	77	268976 16	29050 »	298026 16
Totaux.....	611	1563930 01	261380 »	1825310 01

Le revenu total des établissements charitables du département s'élève à la somme de 3,445,973 fr. 77 cent.

Une partie de ce revenu est constituée en rentes 5 % sur l'état :

Les hospices en possèdent pour..... 225,902 »

Les bureaux de bienfaisance pour..... 213,076 »

Ensemble..... 438,978 »

Qui, au pair, représentent un capital de 8,779,560 fr.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

Arrondissement de Dunkerque.

Dunkerque. — *Hospices.* — MM. Lemaire, Jules; — Baffin; — Descroix, Pierre; — Quillac, Louis; — Vandewalle, Louis.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Papillon, receveur; — Bonnel, économe-comptable; — Verhaeghe, secrétaire.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Bergues. — *Hospices.* — MM. Duhamel, Eugène; — Vernaelde, Philippe; — Pyotte-Vermullen; — Demasur, Louis; — Parmentier, Pierre.

Bureau de bienfaioance. — MM. Vernaelde, Philippe; — Pyotte-Vermullen; — Demasur, Louis; — Dumoulin, Louis; — Kien, Louis.

MM. Modewyck, receveur; — Vercamer, économe-comptable.

Bourbourg. — *Hospices.* — MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Demeunynck, Josse; — Buret, Louis; — Deschodt aîné.

Bureau de bienfaisance. — MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Demeunynck, Josse; — Buret, Louis; — Vanwormhoudt, Pierre.

MM. Vandenbrouque, receveur et secrétaire; — Vandenabeele, économe.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Hazebrouck. — *Hospices.* — MM. Merchié, Laurent; — Sepieter, Jos.; — Dekytspotter, Jos.; — Pouvillon, Charles; — Donckele, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Papegaey, Louis; — Vandamme, Maurice; — Vitse, Henry; — Spanneut, Charles; — Houvenaghel, Joseph; — Beesau, Édouard.

MM. Salomé, receveur; — Schercousse, secrétaire, économe-comptable.

Bailleul. — *Hospices.* — MM. Flahaut, Robert; — Decoussemaker, Joseph; — Decoussemaker, Jean; — Decoussemaker, Benoît; — Behaghel, Jacques.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cortyl, Charles; — Liefooghe; — Vanmerris, Louis; — Louf-Bels; — Poupaert-Decoster.

MM. Baelde, receveur et économe-comptable; — Leroy, secrétaire.

Cassel. — *Hospices.* — MM. Moreel-Liot, vice-président; — Chevalier, François; — Lauwerière, Louis; — Decoster, Denis; — Deberre, Xavier.

Bureau de bienfaisance. — MM. Behaghel, Louis; — Decocq, Ambroise; — Malot, Henri, — Pastoors, Joseph; — Dehandschoewercker, Aimé.

MM. Cortil, receveur; — Allender, économe-comptable.

Estaires. — *Hospices.* — MM. Taffin-Liénard; — Degruson, Henri; — Deroy, Alexandre; — Brehon, Antoine; — Salomé, Jean-François.

Bureau de bienfaisance. — MM. Gruson, Jean-Baptiste; — Turbiez; — Fenart; — Taffin, Alidor; — Priem-Dequirez.

M. Ducatez, receveur.

STEENVOORDE. — *Hospices.* — MM. Revel, Germain; — Klein, André; — Serlooten, François; — Verhille, Cornil; — Vanderlynden, François.

Bureau de bienfaisance. — MM. Leureele, Joseph; — Savaete, André; — Dewitte, Louis; — Delbey, Pierre-Nicolas; — Vangraefschêpe, François.

MM. Rouzé, receveur; — Bailleul, économe-comptable.

Arrondissement de Lille.

LILLE. — *Hospices.* — MM. Danel, Louis; — Delefosse; — Mariage-Bonte; — Bommart-Crépy; — Brame, Louis; — Barrois, François; — Artaud.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jouffroy; — Doyen; — Masurel; — Thurin; — Blocquel.

MM. Dumon, Édouard, receveur; — Lefebvre, contrôleur; — Dubiez, économe-comptable de l'hospice général; — Duvochelle, économe-comptable de l'hospice Saint-Sauveur; — Martin, économe-comptable des hospices des Vieux-Hommes et de Stappaert; — Dumoustier, économe-comptable de l'hospice Gantois; — Petit, secrétaire de la commission des hospices; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

ARMENTIÈRES. — *Hospices.* — MM. Loridan, Julien; — Baron-Quennelle; — Ducasse, Antoine; — Dansette, Hubert; — Bacon, Philippe.

Bureau de bienfaisance. — MM. Loridan, Julien; — Baron-Quennelle; — Peucelle-Chombart; — Ducasse, Antoine; — Parent-Detourmignies.

MM. Marcotte, receveur et secrétaire; — Musin-Lespagnol, économe-comptable.

LA BASSÉE. — *Hospices.* — MM. Lepez, Constant; — Alavoine-Delos; —Poissonnier, Auguste; — Hanguillart, André; — Proost-Wallerand,

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin; — Beaucamp, Hubert; — Largent, Amand; — Wallart, Benjamin; — Denis, Charles.

M. Denabrif, receveur et économe-comptable.

COMINES. — *Hospices.* — MM. Herrengt, Albert; — Vaché, Bernard (O. ✻); — Catteau-Lauwick; — Meurillon, Augustin; — Goeman, Pierre; — Ghesquière, Antoine.

Bureau de bienfaisance. — MM. Capelle, Louis; — Rembry, Jean-Baptiste; — Roger, Augustin; — Devos, Jean-Baptiste; — Lesaffre-Brel.

MM. Messéan, receveur de l'hospice et du bureau de bienfai-

sance ; — Marcotte-Ghesquière, économe de l'hospice ; — Marcotte, Édouard, secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

HAUBOURDIN. — *Hospices.* — MM. Poulet-Six ; — Cordonnier-Liénard ; — Wicart, Étienne ; — Schoutter ; — Leroy, Cyr-Côme.

Bureau de bienfaisance. — MM. Labbe, Auguste ; — Fichaux, Alexandre ; — Petit-Pareydt ; — Testelin, Alexandre ; — Degrise.

M. Bailleul, receveur et économe-comptable.

ROUBAIX. — *Hospices.* — MM. Hertogh, Camille ; — Mimerel, Auguste ; — Wattine-Watel ; — Delattre-Libert ; — Grimonprez-Bossut.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart ; — Crombet-Delplanque ; — Screpel-Lefebvre ; — Motte-Bredart ; — Cocheteux-Ségard.

MM. Leconte, receveur ; — Jourdeuil, économe-comptable ; — Marissal, secrétaire.

SECLIN. — *Hospices.* — MM. Descloquement, Alexandre ; — Dujardin, François ; — Bocquet, François ; — Vandenbogaert, Ernest ; — Houzé, Pierre-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis ; — Descloquement, Henri ; — Duriez-L'hermite ; — Mollet, Séraphin ; — Descloquement, François.

MM. Paix, receveur ; — Faucompré, économe-comptable ; — Dupont, secrétaire de la commission de l'hospice.

TOURCOING. — *Hospices.* — MM. Duquesnoy-Delepoulle ; — Wattine, Louis ; — Bigo, Auguste ; — Wattine, Charles ; — Timal-Pollet.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe ; — Dervaux, Jean ; — Caulliez-Nollet ; — Delannoy, François ; — Lorthiois, Floris.

MM. Debuigne, receveur et secrétaire ; — Tranoy, économe-comptable.

WATTRELOS. — *Hospices.* — MM. Meurisse, Pierre ; — Dubrulle, Louis ; — Delecroix-Destombes ; — Lezy-Carrette ; — Beny, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Crepel, Jean-Baptiste ; — Delpire, Apollinaire ; — Delecroix, Pierre-François ; — Lefebvre, François ; — Picavet, Louis.

MM. Fourlinnie, receveur et économe-comptable ; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI. — *Hospices.* — MM. Foulon ; — Leroy, Auguste ; — Vallez ; — Quecq ; — Renard, Henri.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur ; — Caudron, contrôleur ; — Croquefer, économe-comptable ; — Wilbert, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES. — *Hospices.* — MM. Piérart-Ohry ; — Clavon, Augustin ; — Tordeux, Emile ; — Leloup, Antoine ; — Houzé, Victor.

Bureau de bienfaisance. — MM. Clavon Augustin ; — Tordeux, Emile ; — Leloup, Antoine ; — Houzé, Victor ; — Mailliet, Maximilien.

MM. Michaux aîné, receveur ; — Malfait, Antoine, économe comptable.

LANDRECIES. — *Hospices.* — MM. Fostier, Elie ; — Motte, Henri ; — Froment, Pierre ; — Bastien, François ; — Douay, Joachim.

Bureau de bienfaisance. — MM. Goutin, Alphonse ; — Poupliée, Alexis ; — Botteaux, Alexis ; — Lerch, Jean ; — Merlin, Augustin.

MM. Descamps, receveur ; — Merlin, économe-comptable.

MAUBEUGE. — *Hospices.* — MM. Sculfort, Vulgis ; — Cazaban ; — Horrie, Hector ; — Riche ; — Bottiau, Rupert.

Bureau de bienfaisance. — MM. Sculfort, Vulgis ; — Cazaban ; — Delagorce, Maurice ; — Muraldi ; — Lenclud.

MM. Lucq, receveur ; — Boutté, économe-comptable ; — Chef, secrétaire.

LE QUESNOY. — *Hospices.* — MM. Tessier, Jean, ✻ ; — Margerit, Jean ; — Crapet, Emmanuel ; — Piette, Hippolyte ; — Delannoy, Jean-Baptiste.

Bureau de bienfaisance. — MM. Desquennes, Bernardin ; — Boy, Philippe ; — Dupont-Réné ; — Deswattenne, Ernest ; — Blondet, Charles.

MM. Baillon, receveur et économe de l'hospice ; — Vandamme, secrétaire.

SOLRE-LE-CHATEAU. — *Hospices.* — MM. Pamart, Xavier ; — Bernard, Augustin ; — Liénard, Joseph ; — Huriau, Zéphirin ; — Bernard, Louis-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis ; — Huriau, Zéphirin ; — Barthélémi, Cyprien ; — Pamart, Xavier ; Bernard, Augustin.

M. George, receveur.

Arrondissement de Douai.

DOUAI. — *Hospices.* — MM. Remy de Rombauld ; — Leboucq de Ternas ; — Desfontaines d'Azincourt ; — Guilmot-Martin ; — Hibon.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Fréchar, receveur; — Lacombe et Watelle, économes-comptables; — Brassart, secrétaire.

ORCHIES. — *Hospices.* — MM. Waroquier, Jean-Baptiste; — Delemer, Louis; — Simon-Tréca; — Tréca-Tréca; — Guilbert-Estevez.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Martin, receveur, économe-comptable et secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

VALENCIENNES. — *Hospices.* — MM. Cavrois, Jean-Baptiste; — Boulan-Paillot; — Delecourt, Théophile; — Paillard, Hippolyte; — Dugimont, Louis.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Mariage, receveur; — Leflan, contrôleur; — Boizart, économe-comptable; — Canonne, secrétaire.

SAINT-AMAND. — *Hospices.* — MM. Delecourt-Legrand; — Simon, Auguste; — Vanlooy, Henri; — Meurice; — Guislain, François.

M. Waterloo, économe-comptable.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart; — Bouillon; — Courtecuisse, François; — Chotteau, Michel, ✻; — Lesage, Alexandre.

M. Mériaux, receveur.

CONDÉ. — *Hospices.* — MM. Blanchart, Dominique; — Mention, Jean-Baptiste; — Petit, Guillaume; — Caudron, Charles; — Pureur fils, Pierre-Joseph.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Noel, receveur et économe-comptable.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département auxquels le service de ces enfants est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfants trouvés et abandonnés pendant l'année 1839.

VILLES ou les hospices sont situés.	Existant au 1.er janvier 1839.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1839.
Dunkerque.....	102	71	5	39	129	9874 99
Lille.....	967	428	260	150	985	71568 21
Cambrai.....	366	194	104	42	414	31876 56
Douai.....	291	77	24	55	289	24737 59
Valenciennes	283	191	102	59	313	27231 87
Totaux...	2009	961	495	345	2130	165289 22

Dans le nombre des entrées et des sorties sont compris les enfants échangés entre les divers hospices. Il n'a été reçu réellement pendant l'année que 589 nouveaux élèves.

Par arrêté du 6 décembre 1839, M. le préfet, en conséquence d'une délibération du conseil général, a ordonné la fermeture des tours existant à Douai et à Valenciennes.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir: un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Suit le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1839.

VILLES.	nombre de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	nombre de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	nombre de gages en magasin au 31 décembre 1839.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.
Bergues....	96767	505455 50	5,22	95146	492070 75	30634	241133 50
Lille.....	174685	1010911 »	5,84	175901	1015586 50	60531	416216 50
Cambrai...	38672	191915 50	4,96	38496	186580 »	14520	84492 »
Douai.....	35202	161808 »	4,60	35402	164695 »	13240	77296 »
Valencienn.s	57703	311678 »	5,40	56611	304342 50	22516	132198 »
Totaux..	403029	2191768 »	5,44	401556	2163274 75	141441	951336 »

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Beck, directeur; — Willeman, contrôleur.
A Lille. — MM. Lalo, directeur; — Masurel, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Wilbert, contrôl.
A Douai. — MM. Bois, directeur; — Rousselot, contrôleur.
A Valenciennes. — MM. Maurice, directeur; — Leflan, contr.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Lemaire; — Kien; — Lardeur.
A Hazebrouck. — MM. Duvet, Joseph; — Deschodt; — Pinchon.
A Lille. — MM. Delannoy; — Théry; — N.....
A Cambrai. — MM. Lancelle; — Mouton; — d'Esclaibes.
A Avesnes. — MM. Clavon; — Guillemin, Félix, — Hannoye, Désiré. = Membres adjoints: MM. Maurice; — Hannoye, Prosper; — Lebeau, Auguste.
A Douai. — MM. Dumont; — Leroy, Emile; — Danel, Paul.
A Valenciennes. — MM. Dupont; — Dubois; — Delannoy.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissements publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Evrard.
——— de Wormhoudt. — M.e Leenhouder.

Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast fils, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E. — M.e Portebois, à Nieppe.
——— id. S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel. — M.e Dehandschoewerker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.e Smagghe.
Canton d'Hazebrouck-Nord. — M.e David, à Caestre.
——— id. Sud. — M.e Dancoisne, à Hazebrouck.
Canton de Merville. — M.e Verhaeghe fils.
——— de Steenvoorde. — M.e Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier fils.
Haubourdin. { M.e Binauld, à Wavrin. / M.e Coppin, à Haubourdin.
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq.
Cysoing. — M.e Delinselle.
Lille. — M.e Leclercq, pour les hospices de cette ville.
Idem. — M.e Desrousseaux, pour le bureau de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Cottigny.
Seclin. — M.e Collette; — M.e Héroguer.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Delahaye.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Huet, à Quiévy; — M.e Carrez, à Avesnes-lez-Aubert.
Catteau (Le). — M.es Carlier; — Deudon; — Basquin.
Clary. — M.es Piettre, à Caudry; — Millot, à Walincourt.
Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.e Mallet, à Solesmes.
Idem. — M.e Lempereur, idem.
Avesnes (les deux cantons). — M.es Davoine; — Puyramaure.
Avesnes-Sud. — M.e Antoine, à Etrœungt.
Bavay. — M.es Delhaye, — Marchal.
Berlaimont. — M.e Paul.
Idem. — M.e Emond.
Landrecies. — M.e Deruez.
Maubeuge. — M.e Bottieau.
Idem. — M.e Walrand.
Le Quesnoy (les deux cantons). — M.e Vallez.
Idem (idem). — M.e Beauvais.
Idem (Ouest). — M.e Legros, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.

Trélon. — M.e Stocquelet, à Wignehies.
Idem. — M.e Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Mullet.
Douai (les trois cantons). M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Gamonet.
Saint-Amand, rive droite. — M.e Massard.
Idem. — M.e Baligand.
Saint-Amand, rive gauche. — M.e Massard.
Bouchain. — M.es Cogé ; Regnier.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.e Dupire.
Idem (idem), — M.e Paillart.
Idem (idem). — M.e Dubois.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord cinq caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835.

Ces établissements, destinés à faciliter aux personnes de la classe ouvrière la formation d'un capital, et à leur assurer des ressources au moment du besoin, reçoivent à l'intérêt de 3 ou 4 pour cent les placements les plus minimes, jusqu'à la modique somme d'un franc.

Cette belle et philantropique institution ne peut manquer d'exercer sur la partie laborieuse de la population des villes la plus salutaire influence, en lui inspirant des idées d'ordre et d'économie que, généralement, elle n'avait point connues jusques-là.

Les placements existant dans les caisses d'épargne au 31 décembre 1839 se divisent ainsi qu'il suit :

2,647	ouvriers ont déposé.....	1,251,986	19
1,716	domestiques.....	819,399	36
471	employés.....	285,242	51
542	militaires et marins.....	410,790	13
1,976	professions diverses.....	1,421,945	29
2,521	mineurs.....	582,786	81
38	sociétés de secours mutuels.....	23,946	81
9,911		4,796,097	10

La moyenne des placements est de 483 francs 92 centimes.

Voici le résumé des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1839.

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	ouverts. Pendant l'année.	soldés. Pendant l'année.	restans au 31 déc.	SOMMES dues aux déposans le 1.er janvier.	VERSEMENS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposans le 31 déc.
Dunkerque.	1389	375	196	1568	581434 56	296519 31	202443 »	24473 46	693984 33
Lille...	3635	1602	1010	4227	1911934 23	1159210 78	792099 53	81342 80	2360388 28
Cambrai....	849	408	223	1034	216815 24	133554 39	86245 74	8730 01	272853 90
Douai	1648	563	373	1838	900030 57	450280 90	383586 47	35825 88	1002550 88
Valencienn.	1026	511	293	1244	398044 76	237915 48	186252 37	16611 84	466319 71
	8547	3459	2095	9911	4008259 36	2271480 86	1650627 11	166983 99	4796097 10

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant ; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la reine des Français.
Présidente honoraire. — M.me la vicomtesse de S.t-Aignan.
Présidente. — M.me Fruict des Parcqs.
Vice-présidentes. — M.me Barbier de la Serre, M.me Lethierry-Virnot.
Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.
Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier; — Dumon cadet; — Muiron; — Barbier de la Serre; — Lefebvre-Smet.
2.e arrondissement. — M.mes Lemoinier; — Bonnier, Isidore; — Vannière; — Delespaul; — Lethierry-Virnot.
3.e arrondissement. — M.mes Lepercq; — Delebecque-Barrois; Théry-Faligan; — Roussel; — Briansiaux.
4.e arrondissement. — M.mes Cuvelier-Decroix; — Derode aîné.
5.e arrondissement. — M.mes Revoire; — V.e Lefebvre-Lebrun; — Salavie; — la baronne d'Assignies; — Fruict des Parcqs; — Charvet-Barrois.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté de M. le préfet, du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de dix, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; sept maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, près des tribunaux de police correctionnelle; et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement.

Il vient d'être construit sur l'emplacement de la prison du Raspuck, à Lille, un palais de justice et une maison d'arrêt qui servira en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er *octobre* 1840.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS à un an et à moins d'un an d'emprisonnem.t	CONDAMNÉS aux travaux forcés.	CONDAMNÉS à la réclusion et à plus d'un an d'empris.t	TOTAL.
Douai. — Maison de justice..	90	41	9	55	195
Dunkerque. — Maison d'arrêt.	34	24	»	4	62
Hazebrouck. — Idem.....	72	41	»	2	115
Lille. — Idem.....	95	69	»	1	165
Cambrai. — Idem.....	23	22	»	4	49
Avesnes. — Idem.....	13	25	1	6	45
Valenciennes. — Idem.....	43	18	»	3	64
Dépôts de sûreté.....	5	»	»	»	3
	375	240	10	75	700

NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DES PRISONS.

Dunkerque. — MM. Lemaire, Paul ; — Lubert ; — Prudhomme, propriétaire ; — Schoutter père, rentier ; — Chamonin, — Lardeur, — Morel, Alfred.

Hazebrouck. — MM. Warein, — Leclercq, président du tribunal civil ; — Vandewalle, Justin.

Lille. — MM. Josson, président du tribunal ; — Deleruyelle, curé de Saint-Maurice ; — Rouvroy de Beaurepaire, — Lefebvre, curé de Saint-Etienne ; — Bernard, Auguste ; — Legrand, Pierre, avocat ; — Masurel ; — Pallette, secrétaire.

Cambrai. — MM. Leroy, notaire ; — Renard, avocat ; — Filhol, — Vallez-Bonnaire, — Maréchal.

Avesnes. — MM. Guillemin, — Lebeau, avocat ; — Evrard, notaire ; — Tordeux, — Maurice Bernard, avocat.

Douai. — MM. Levêque, ✲, grand-doyen, curé de Saint-Jacques ; — Bois, adjoint au maire ; — Gronnier, ✲, docteur en médecine ; — Campion, économe du collège royal ; — Mellez, brasseur ; — Rossignol, juge au tribunal civil ; — Nutly, avoué ; — Lenglet, conseiller à la cour royale.

Valenciennes. — MM. le maire de Valenciennes, — Barbotin, — Dumont, propriétaire ; — Blanpain, — Ewbanck, — Direz aîné.

SERVICE DE SANTÉ DES PRISONS.

Maison de justice de Douai.

MM. Escalier, ✲, médecin et chirurgien.

Maison d'arrêt de Dunkerque.

MM. Lebleu, médecin ; — Lemaire, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Hazebrouck.

MM. Wandewalle, médecin ; — Beesau, chirurgien.

Maison d'arrêt et de correction de Lille.

MM. Brigandat, médecin ; — Vanderhaghen, chirurgien.

Maison d'arrêt de Cambrai.

MM. Evrard, médecin ; — Cambrai, chirurgien.

Maison d'arrêt d'Avesnes.

M. Saulnier, chirurgien.

Maison d'arrêt de Valenciennes.

MM. Wattecamps, médecin; — Binois, chirurgien.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtiments de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différents genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé, à cet effet, divers ateliers, tels que filature du lin et des étoupes, seransage, fabrication de calicots, de toiles, de couvertures; ateliers de couture, de sarraux brodés, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit de sangles, un matelas, un traversin, une couverte de laine et des draps.

La prison de Loos peut contenir 1,800 détenus. Sa population effective était au 1.er octobre 1840 de 1,396 individus, dont 1,093 hommes et 303 femmes; sur ces 1,396 individus, 691 appartenaient au département du Nord; 305 au Pas-de-Calais; 217 à la Somme; 175 à l'Aisne; 6 à l'Oise; 1 à Seine-et-Oise et 1 à la Haute-Marne.

Employés de l'administration.

MM.	MM.
Dumont, directeur.	Guilmot, ✲, médecin.
Leblanc, inspecteur.	Lepoutre, chirurgien.
Dehan, greffier-comptable.	Steffany, pharmacien.
Taffin, aumônier.	Parent, instituteur.
Danniaux, commis aux écritur.	Gallezard, gardien en chef.
Thevenot, idem.	

Entrepreneur des services et travaux.

M. Jean Casse, à Lille.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Les revenus publics du département du Nord, pour l'année 1838, se sont élevés à la somme de 47,733,923 francs, suivant le détail ci-après :

Contributions directes	11,540,363	»
Enregistrement, timbre et domaines	6,447,604	»
Douanes et sels	16,639,778	»
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	10,094,130	»
Postes	1,117,366	»
Produits des forêts et de la pêche	1,565,242	»
Produits divers	278,702	»
Produits universitaires	50,738	»
	47,733,923	»
Les mêmes produits, pour l'année 1837, ont été de	46,508,637	»
L'augmentation des revenus, en 1838, est donc de	1,225,286	»

Le développement des recettes effectuées sur les contributions et revenus publics se trouve indiqué en tête de chaque administration financière, dans les pages suivantes. A défaut de chapitre spécial pour les produits divers, nous allons faire connaître sommairement ici les produits d'où ces recettes proviennent.

Produits divers.

Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles	3,471	»
Produits des mines	82,042	»
Droits de la vérification des poids et mesures	55,194	»
Produits spéciaux pour dépenses d'écoles normales primaires	14,031	»
Produit de la taxe des brevets d'invention	10,128	»
Recettes de débets de comptables	572	»
Produits divers provenant des ministères	52,355	»
Recettes de diverses origines	374	»
Produits extraordinaires	43,594	»
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	19,941	»
	278,702	»

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1838, dans le

département du Nord, se sont élevés en totalité à 11,540,363 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics	7,312,415f
Personnelle et mobilière	1,663,350
Portes et fenêtres	1,335,055
Patentes	1,206,340
Frais de premier avertissement	22,204
TOTAL	11,540,363
Le montant des contrib.ons directes a été, en 1837, de	11,467,000
Différence en plus en 1838	73,363

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de 1.re classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✻, à Lille.
Inspecteur, M. Cheret, à Lille.
Contrôleur principal, M. Paulin, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.	MM.
Behaghel, à Cassel.	Hennet, à Avesnes.
Canquelain, à Cambrai.	Vangraefschêpe, à Bergues.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.	MM.
Dufaux, à Cambrai.	Delespaul, à Lille.
Carton, au Quesnoy.	Guerre, à Lille.
De Moncheaux, à St.-Amand.	Herbin, à Valenciennes.
Wable, à Maubeuge.	

Contrôleurs de troisième classe.

MM.	M.
Lambert, à Hazebrouck.	Grosjean, à Douai.
Bonnet, à Lille.	

Surnuméraires, MM. Obled, — Fouan.

CADASTRE.

M. Vachier, géomètre en chef.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances du département.

M. Dosne, ✲, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissements.

MM.	MM.
Dibos, ✲, à Dunkerque.	Péterinck, à Avesnes.
Taupin, à Hazebrouck.	De Bammeville, à Douai.
Albin Cornuau, à Cambrai.	Petit, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Bouhébent, ✲, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Développement des droits constatés et perçus en matière de contributions indirectes pendant l'exercice 1838.

Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs...	1,792,523
Droit de fabrication sur les bières.....	3,506,069
Licences de toute espèce.....	159,581
Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.....	158,927
Cartes.....	21,681
Sels.....	330
Sucre indigène.....	459,867
Garantie des matières d'or et d'argent.....	14,428
Navigation, bacs non soumissionnés.....	355,099
Dixième du produit des octrois.....	233,958
Timbres de toute espèce.....	99,295
Prélèvements sur les communes pour frais de casernem....	69,555
Amendes (portion du trésor).....	2,668
Recettes extraordinaires.....	14,957
Recouvremens sur les avances faites pour divers services...	63,762
Tabacs. Vente de tabacs et recettes extraordinaires.....	3,018,994
Poudres. Vente de poudres et recettes extraordinaires....	78,765
Produit des amendes et confiscations.....	43,671
TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	10,094,130
Les recouvrements effectués en 1837 ont été de.....	9,256,870
Différence en plus en 1838.....	837,260

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. L. Boquet, ✻, directeur du département, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Jaunet, à Lille.

Bureaux de la direction, rue des Fleurs, N.° 20, *à Lille.*

MM.	MM.
Fondant, premier commis.	Buchet.
Quivault.	Bottin.
Roucher.	Lesage.
Declercq.	Delafoy.
Chocqueel.	Bacque, surnuméraire.
De Trémaudan.	

Contrôleurs ambulants.

MM.	MM.
Charvet, à Lille.	Moiret, à Lille.
Sorbier, id.	Mariage, id.
François, id.	

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Lerat-Lacour, — Quignon, à Dunkerque.
M. Dupont, à Bergues.
Contrôleur de la garantie, M. Seguien, à Dunkerque.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Mazuel, à Bergues, — Guignepin, à Bourbourg, — Leroy des Barres, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Desomer, à Hazebrouck.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Schmit, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. Salze, à Hazebrouck, Seugé, à Bailleul.
Receveur particulier sédentaire, M. Gosselin, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.

Receveur principal, M. Petit, à Lille.

Entreposeur des tabacs, M. Vanblarenberghe, à Lille.

Contrôleurs de ville.

MM.	M.
Danvin, à Lille.	Von Elsberg, à Lille.
Liébault, à Lille.	

Contrôleur de la garantie, M. Gengembre, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Allendy.

Receveur particulier sédentaire, M. Posson.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Fourdrignier.

Receveur particulier sédentaire, M. Callau.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Guyonnet-Chabot.

Receveur particulier sédentaire, M. de Renty.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Tierce, à Cambrai.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Mangé, à Cambrai.

Contrôleur de ville, M. Bousez, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Perseval-Deschennes, à Avesnes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Cahier, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Caneau, à Avesnes, — Favereau, à Maubeuge.

Receveur principal sédentaire, M. Collignon, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Gigault de la Bédollierre, à Douai.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.

Contrôleur de ville, M. Balay, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Binstock, à Valenciennes.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Auger, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Dupuich, à Valenciennes ; — Demontreuil, à St.-Amand ; — Bernier, à Condé.

Contrôleur de la garantie, M. Dufey, à Valenciennes.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Malin, à St.-Amand ; — Guillemin, à Condé.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1852 par la loi du 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter en 1841 1181 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,200,000 kilogrammmes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.....	1,072 hectares,	— 3,000,000 k. de tabac.
Hazebrouck.	109	200,000 id.
Total.....	1,181	3,200,000

Plus le cinquième toléré par la loi.

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Jullien, ✻, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Contrôleurs de culture.

De 1.re *classe.*	*De* 2.e *classe.*
MM.	M.
Delhaye.	Burteaux.
Rolland.	

Un de ces employés est attaché à chaque magasin ; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré, garde du magasin N.° 1, à Lille.
Bizot, id. N.° 2, à Lille.
Jarry, id. à Dunkerque.
Masurel, id. à Merville.
Duchâteau, contrôleur du magasin N.° 1, à Lille.
Maillot, id. N.° 2, à Lille.
Lesueur, id. à Dunkerque.
Chemin, id. à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Régisseur, M. Roucher, à Lille.
Inspecteur, M. Lebeschu, à Lille.
Contrôleur, M. Alexandre, à Lille.
Garde-magasin, M. Degaulle, à Lille.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes: la direction de Dunkerque comprend la côte, depuis Gravelines jusqu'à Zuydtcoote, et la frontière, depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing.

La direction de Valenciennes a 36 lieues de frontières; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, six principalités et douze capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de sept principalités et de quatorze capitaineries.

Développement des droits constatés et perçus en matières de douanes, pendant l'année 1838.

DROITS DE DOUANES. DROITS DE NAVIGATION. RECETTES ACCESSOIRES.	A l'importation	13,498,880
	A l'exportation	168,400
	Au transit	1,879
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	3,465
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexport.on des voitures de voyageurs	2,738
	Francisation et transfert de propriété de navires	330
	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers	101,157
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains	3,860
	Congés des bâtiments français	4,731
	Passe-ports des bâtiments étrangers	473
	Expéditions pour entrée et sortie des navires	5,160
	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	9,500
	Droits de timbre	67,260
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément; droits de magasinage et de dépôt	378
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes	1,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles	500
	Produit des amendes et confiscations	343,950
	Taxe de plombage et d'estampillage	2,372,628
	Taxe de consommation des sels	52,989
	Total général des recettes	16,639,778

Ces produits appartiennent, 1.° à la direction de Dunkerque, pour 13,924,524 francs, et à chaque principalité de cette direction dans les proportions suivantes :

Principalité de Dunkerque		8,209,186
—	d'Hazebrouck	67,969
—	d'Armentières	342,914
—	d'Halluin	2,622,723
—	de Lille	2,349,979
—	de Baisieux	331,753
		13,924,524

2.° A la direction de Valenciennes pour 2,715,254 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

A REPORTER	13,924,524

	Report.....	13,924,524
Principalité de Condé.....	1,369,635	
— de Valenciennes.....	81,921	
— de Blanc-Misseron.....	660,119	
— de Maubeuge.....	402,509	
— d'Avesnes.....	201,070	
	2,715,254	2,715,254
Somme égale.....		16,639,778
Les douanes ont produit en 1837.....		16,591,134
Il y a donc, en 1838, augmentation de.....		48,644

Etat nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Ferrier (O. ✻), directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Leroy, premier commis; — Delaetre, second idem; — Dequen, troisième idem; — Vancassel, quatrième idem; — Jacques, cinquième idem; — Cornemont, sixième idem; — Mutez, septième idem; — Demeaux, huitième idem.

MM. Decoussemaker, — Tardé, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM.

Bessat, inspecteur divisionnaire.

Sourduire, inspecteur sédentaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.

Moissenet, receveur principal.

Jacques, sous-inspecteur sédentaire.

Gaudin, idem.

Contrôleurs.

MM. Chabanel, — Mogrion, — Vandenvaero, — De Saint-Amour, — Lauwers.

Vérificateurs.

MM. Cornemont, — Martin, — Baillon, — Cailliez, — Sordot, — Philippe, — Henocque, — Crepin, — Perrette, — Cauchois.

Commis principaux de 1.re *classe.*

MM. Perret, — Demol, — Lhermitte.

Commis principaux de 2.e *classe.*

MM. Pétiaux, — Morel, — Jonnart, — Ménétrier.

Commis de 1.re *classe.*

MM. Cadet dit Degravier, — Fleury, — Dany, — Angois, — Moissenet, — Devaux, commis de 2.e classe; — De Saint-Amour et Doyelle, surnuméraires; — Foigne, garde-magasin, — Arduser, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Flahaut, receveur; — Martin, visiteur; — Huin, visiteur; — Carnin, garde-magasin.
Zuydtcoote. — MM. Hugon, receveur; — Fouquet, visiteur.
Ghyvelde. — M. Cupillard, receveur.
Bergues. — MM. Godfroi, receveur; — Espisier, visiteur; — Sinsoilliez, visiteur.
La Broustraete. — M. Cahagnet, receveur.
Hondschoote. — MM. Chouffe, receveur; — Marion, visiteur.
Killemlinde. — M. Breda, receveur.
Oost-Cappel. — MM. Levasseur, receveur; — Magnin, visiteur.
Bambecque. — M. Caire, receveur.
Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.
Grand-Millebrughe. — M. Serpette, receveur.
Petite-Synthe. — M. Manhès, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Dunkerque.

MM.
Luère, capitaine, à Dunkerque.
Prévost, lieutenant, idem.
Doyelle, ✻, idem, idem.
Devismes, lieutenant, à Gravelines.
Eloy, lieutenant, à Leffrinckoucke.
Agnieray, lieutenant de patache, à Dunkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuydcoote.

Capitainerie d'Hondschoote.

MM.

Jumel, capitaine, à Hondschoote.
Vernet, lieutenant, à Ghyvelde.
Demory, lieutenant, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerke, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Capitainerie de Bergues.

MM.

Guillain, capitaine, à Bergues.
Boville, lieutenant, à Grand-Millebrughe.
Cauchy, lieutenant, à Esquelbecq.

Cette capitainerie comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Bisiar, Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Dineux, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.

Faucheur, receveur principal.
Louis, vérificateur.
Gérard, — Rosot, commis de première classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

Cassel. — M. Huet, receveur.
Zermezeele. — M. Duquesne, receveur.
Houtkerque. — M. Nollen, receveur.
Steenvoorde. — MM. Leroy, receveur; — Foigne, visiteur.
Calcanes. — M. Doublet, receveur.
Boeschêpe. — M. Collin, receveur.
Berthen. — M. Anquetil, receveur.
Caëstre. — M. Foigne, receveur.
Bailleul. — MM. Glenisson, receveur; — Ménétret, visiteur; — Blouet, visiteur.

Bavinchove. — M. Leleu, receveur.
Lacdorne. — MM. Glenisson, receveur; — Carion, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Steenvoorde.

MM.
Paulin, capitaine, à Steenvoorde.
Hamont, lieutenant, à Godewaersvelde.
Beaucertain, lieutenant, à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Steenvoorde, Calcanes, Godewaersvelde, Saint-Sylvestre-Cappel, Cassel, Oudezeele, Herzeele, Winnezeele et Houtkerque.

Capitainerie de Meteren.

MM.
Vanheddeghem, capitaine, à Meteren.
Chatelain, lieutenant, à Berthen.
Macquer, lieutenant, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Meteren, Nouveau-Monde, Bailleul, Saint-Jans-Cappel, Flêtre, Caestre, Berthen et Boeschêpe.

Capitainerie d'Hazebrouck.

MM.
Geisweiller, capitaine, à Hazebrouck.
Bigotte, lieutenant, à Morbecque.
Mégras, lieutenant, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hazebrouck, Hondeghem, Wallon-Cappel, Morbecque, La Motte-aux-Bois, Préavin, Zermezeele, Wemaers-Cappel, Bavinchove et Staple.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Logre de Francourt, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Bouchez, — Saint-Quentin, vérificateurs
Morel, — Delapierregrosse, commis de 1.re classe
Schuler, commis de 2.e classe.
Brackers d'Hugo, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Seau. — M. Bouvy, receveur.
Nieppe. — M. Delattre, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Hinet, receveur; — Faber, visiteur.
Houplines. — M. Bobier, ✲, receveur.
Bizet. — M. Delaunoy, receveur.
Frelinghien. — M. Bouchez, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Deletombe, receveur; — Simon, visiteur.
Deûlémont. — MM. Pion, receveur; — Leclercq, visiteur.
Pont-de-Warnêton. — M. Defontaine, receveur.
Quesnoy-sur-Deûle. — MM. Morin de la Pillière, receveur; — Perret, visiteur.
Comines. — MM. Parenthou, receveur; — Lespinette, visiteur.
Wervick. — MM. Souplet, receveur; — Copin, visiteur.
Merville. — MM. Parenthou, receveur; — Boëlher, visiteur.
La Ventie. — M. Moucheront, receveur.
Estaires. — MM. Crochart, receveur; — Archambault, visiteur.
Erquinghem. — M. Lebon, receveur.
Beaucamps. — M. Magnin, receveur.
La Chapelle-Grenier. — M. Bauchet, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie d'Armentières.

MM.
Dineux, capitaine, à Armentières.
Leboucher, lieutenant, à Armentières.
Quetin, lieutenant, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Erquinghem, Armentières, Houplines, Wez-Macquart, Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, et Steenwerck.

Capitainerie de Quesnoy-sur-Deûle.

MM.
Vinchon, capitaine, à Quesnoy.
Decroos, lieutenant, à Comines.
Vaillant, lieutenant, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Quesnoy, Comines, Wervick, Linselles, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

Capitainerie de La Ventie.

MM.
Leturc, capitaine, à La Ventie.
Lallemand, lieutenant, à Estaires.
Dromaux, lieutenant, à la Boutillerie.

Cette capitainerie comprend les brigades de La Ventie, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, Pétillon, Fromelles, Beaucamps et La Boutillerie.

INSPECTION DE LILLE.

M. de Ribeaux, ✻, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.	MM.
Labe, receveur principal.	Parsy, commis de 1.re classe.
Moreau de Montcheuil, sous-inspecteur sédentaire.	Laveuve, idem.
Cléry, vérificateur.	Espinasse, idem.
Dantart, idem.	Nicollet, commis de 2.e classe.
	Vandaele, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Bousbecque. — MM. Guericy, receveur; — Leleu, visiteur.
Tourcoing. — MM. Porée, sous-inspecteur sédentaire; — Dutrembley, receveur; — Apprédéris, visiteur; — Direz, idem; — Paris, idem; — Etienne, idem.
Touquet-les-Moutons. — M. Vandaele, receveur.
Riscontout. — MM. Cherpa, receveur; — Olivier, visiteur; — Godard, idem.
La Marlière. — M. Blutel, receveur.
Mouveaux. — M. Vernet, receveur.
Wattrelos. — MM. Turlutte, receveur; — Blanc, visiteur.
Roubaix. — MM. Deborde, receveur; — Savy, — Duperré, — Malingre, — Tesmoingt, visiteurs.
Croix. — M. Sanson, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.
Desgranges, receveur principal.
Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.
Colin, contrôleur.
Buache, idem.

Vérificateurs.

MM.
Vinchon, — Beudin, — Birot de Ruelle, — Nortier, — Lallemand, — Mathorez.
Brodin, — Florimont, commis principaux de 1.re classe.

Desgranges, — Leroy, — Vanwormhoudt, commis principaux de 2.e classe.
Tugghe, — Jacqué, — Chomel, — Mauris, — Carnaud, — Léonard, — Scelles, — Casaux, — Six, — Rousset, — Bellon, commis de 1.re classe.
Nortier, surnuméraire.
Leroy, garde-magasin.
Guilleminot, commis de 1.re classe, à Loos.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Salamon, receveur; — Mesnil, visiteur.
Haubourdin. — M. Deusy, receveur.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.	MM.
Vancassel, receveur principal.	Narrat, commis de 1.re classe.
Sonolet, sous-inspect.r sédentre.	Delaporte, commis de 2.e classe.
Vandeville, vérificateur.	Meuniez, idem.
Bermont, idem.	Déborde, surnuméraire.
Perrot, commis de 1.re classe.	

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Lannoy. — M. Delevaque, receveur.
Toufflers. — MM. Vandeville, receveur; — Lefebure, visiteur.
Leers. — MM. Bouté, receveur; — Beaudoux, visiteur.
Willems. — MM. Alexandre, receveur; — Hermant, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Tourcoing.

MM.
Watry, capitaine, à Tourcoing.
Desoriez, lieutenant, à Tourcoing.
Delval, lieutenant, à Roubaix.
Bouché, lieutenant, à Halluin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Bousbecque, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing, Mouveaux, Wattrelos, Grimaupont, Roubaix et Croix.

Capitainerie d'Ascq.

MM.
Grimonprez, capitaine, à Ascq.
Byasson, lieutenant, à Baisieux.
Ranselant, lieutenant, à Lannoy.
Montessuy, lieutenant, à Sainghin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Baisieux, Willems, Camphin, Lezennes (cavalerie), Sainghin et Bouvines.

Capitainerie de Lille.

MM.
Lafontan, capitaine, à Lille.
Doublet, lieutenant, à Lille.
Belval, lieutenant, à Fives.
Morin, lieutenant, à Haubourdin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lille, Vendeville, Esquermes, Lambersart, Fives, Haubourdin, Wattignies, Ennetières, Thumesnil et Les Moulins.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. de Laforgue de Bellegarde, ✲, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Charligny, premier commis.
Teinturier, second commis.
Pesier, troisième commis.
Fournier, quatrième commis.

MM.
Démon, cinquième commis.
Gardin de Classé, sixième commis
Lebrun, septième commis.

INSPECTION DE DOUAI.

M. Mayan, inspecteur, à Douai.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM.
Germain, receveur principal.
Jacquesson, vérificateur.
Devaux, commis de 1.re classe.
Farez, commis principal, détaché à Douai.
Mouchet, commis de 2.e classe, idem.
Basti, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ORCHIES

Cysoing. — M. Perin, receveur.
Bourghelles. — M. Bouchez, receveur.
Mouchin. — MM. Blanc, receveur; — Rochez, visiteur.
Marchiennes. — M. Forcinal, receveur.

Raches. — MM. Vanderhaeghe, receveur; — Venet, visiteur.
Saint-Amand. — MM. Lesage, receveur; — Mathieu, visiteur; — Couvreur, idem.
Pont-à-Marcq. — M. Thiery, receveur.
Rumegies. — MM. Haudry, receveur; — Doué, visiteur.
Maulde. — MM. Lefrotter, receveur; — Bonnenfant, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Cappelle.

MM.
Lemor, capitaine, à Cappelle.
Prevost, lieutenant, à Somain.
Allier, lieutenant, à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain, Orchies, Cappelle et Auchy.

Capitainerie de Brillon.

MM.
Mercier, capitaine, à Brillon.
Pinteaux, lieutenant, à Saméon.
Landru, lieutenant, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas, Hasnon, rue de Rosuette et Brillon.

Capitainerie de Raches.

MM.
Pierre, capitaine, à Raches.
Mineur, lieutenant, à Bersée.
Delafargue, lieutenant, à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Flines-la-Rue, Vred, Flines, Marchiennes et Raimbeaucourt.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Moreau de Montcheuil, inspecteur, à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.
Coupin, receveur principal.
David, sous-inspecteur sédent.
Prost, vérificateur.
Chedeau, id.
Renique, id.
Pimpernelle, id.

MM.
Poitevin, commis principal de 2.e classe.
Thouvenin, commis de 1.re classe.
Lelièvre, Auguste, idem.
Mareschal, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Mortagne. — MM. Arné, receveur; — Lherminier, visiteur; — Danton, idem.
Bon-Secours. — MM. Hébert, receveur; — Lefebvre, visiteur.
Hergnies. — M. Tricot, receveur.
Vieux-Condé. — M. Tourot-Desprès, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.
Mathorez, receveur principal, à Valenciennes.
Sayvé, — Mineur, vérificateurs.
Hamon, — Kèrst, — Archen, commis de 1.re classe.
Teinturier, commis de 2.me classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — M. Dorigny, receveur.
Marly. — M. Marier de Chanteloup, receveur.
Denain. — M. Hencart, receveur.
Douchy. — MM. Fécheroulle, receveur; — Petitclerc, — Lesperon d'Anfreville, — Dineux, visiteurs.
Haspres. — M. Thiebaut, receveur.
Sommaing. — M. Derbecq, receveur.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM.
Lebrun, receveur principal, au Blanc-Misseron.
Billoin, sous-inspecteur sédentaire.
Bocquet, — Duserech, — Carré, vérificateurs.
Lecerf, commis principal de 1.re classe.
Sautteau, commis principal de 2.e classe.
Bonnetti, — Macqueron, — Lhotellerie, — Fine, commis de 1.re classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Duparcq, receveur.
Marchipont. — M. Drapier, receveur.
Sebourg. — MM. Lhote, receveur; — Paris, visiteur.
Onnaing. — M. Fournier, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Fresnes.

MM.

Pone, capitaine, à Fresnes,
Tournay, lieutenant, à Condé.
Boileau, lieutenant, à Bruille.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Thivencelles, Fresnes et Vicq.

Capitainerie de Saultain.

MM.

Maine, capitaine, à Saultain.
Gruet, lieutenant, à Valenciennes.
Fécheroulle, lieutenant, au Blanc-Misseron.
Barlès, lieutenant, à Etrœux.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Marchipont, Saultain, Préseau, Valenciennes, Anzin, Vicoigne, Sebourg, Sebourgnieaux et Etrœux.

Capitainerie de Douchy.

MM.

Bauduret, capitaine, à Douchy.
Grandjean, lieutenant, à Abscon.
Defontaine, lieutenant, à Noyelles.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sommaing, Abscon, Rœulx, Escaudain, Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle, Denain et Thiant.

INSPECTION DU QUESNOY.

M. Fouquessolle, inspecteur, au Quesnoy.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAVAI.

MM.

Martin, receveur principal, à Bavay.
Henriet, vérificateur.
Perard, commis de 1.re classe.
De Philipponnat, commis de 2.e classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAVAI.

Bellignies. — MM. Evrard, receveur; — Aubin, visiteur.
Saint-Waast. — M. Morin de la Pillière, receveur.

Hergies. — M. Delatour-Fontanet, receveur.
Hon. — M. Malet, receveur.
Malplaquet. — MM. Grandvarlet, receveur; — Flamet, visiteur.
Gognie-Chaussée. — MM. Fournier, Th., receveur; — Millot, visiteur.
Haussy. — M. Delabaye, receveur.
Vendegies-sur-Ecaillon. — M. Gardin de Classé, receveur.
Le Quesnoy. — M. Brongniart, receveur.
Englefontaine. — M. Rousseau, receveur.
Landrecies. — MM. Godde, receveur; — Ramel, visiteur.
Maroilles. — M. Lemoine, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Wargnies-le-Petit.

MM.
Renard, capitaine, à Wargnies-le-Petit.
Challier, lieutenant, à Jenlain.
Durand, lieutenant, à Amfroipret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, St.-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

Capitainerie de La Longueville.

MM.
Gilbert, capitaine, à La Longueville.
Petit, lieutenant, à Bavay.
Galichet, lieutenant, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavay, Malplaquet, Gognie-Chaussée, Feignies, La Longueville et Hargnies.

Capitainerie de Ruesnes.

MM.
Lusquin, capitaine, à Ruesnes.
Coquille, lieutenant, à Haussy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saulzoir, Haussy, Romeries, Beaurain, Vendegies-sur-Ecaillon, Ruesnes et Le Quesnoy.

Capitainerie d'Englefontaine.

MM.
Choffez, capitaine, à Englefontaine.
Bruyère, lieutenant, à Locquignol.
Cédé, lieutenant, à Landrecies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Vendegies-au-

Bois, Robersart, Landrecies, Maroilles, Jolimetz, Locquignol, Sassegnies, Englefontaine et Forest.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Dupré de Geneste, inspecteur, à Avesnes.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.

Marie Dumesnil, receveur principal, à Maubeuge.
Medinger, — Honoré, vérificateurs.
Meurisse, — Smet-Jamar fils, — Rives, commis de 1.re classe.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

Villers-sire-Nicole. — M. Jacqué, receveur.
Bettignies. — MM. Smet-Jamar, receveur; — Thévenin, — Rodier, visiteurs.
Vieux-Reng. — MM. Jourdan, receveur; — Rognion, visiteur.
Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Woirhaye, visiteur; — Gilbert, idem.
Cousolre. — MM. Landru, receveur; — Gaspard, visiteur; — Cabanel, idem.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.

Fine, receveur principal, à Avesnes.
Rochez, vérificateur.
Louette, commis de 1.re classe.
Magnier, idem.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix. — M. Jette, receveur.
Etrœungt. — M. Fontaine, receveur.
Hestrud. — M. Chodron, receveur.
Beugnies. — M. Jehanne de Quéhélec, receveur.
Clairfaits. — M. Blancho, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Patel, receveur.
Wallers. — M. Maillard, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Parnet, receveur; — Weyer, visiteur.
Trélon. — M. Fallague, receveur.
Sains. — M. Lefebvre, receveur.
Ohain. — M. Mulier, receveur.

SERVICE ACTIF.

Capitainerie de Maubeuge.

MM.

Blondelu, capitaine, à Maubeuge.
Dineur, lieutenant, à Villers-sire-Nicole.
Odin, lieutenant, à Jeumont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-sire-Nicole, Vieux-Reng, Marpent, Jeumont, Colleret, Cousolre, Maubeuge, Ferrière-la-Grande et Ferrière-la-Petite.

Capitainerie de Solre-le-Château.

MM.

Royer, capitaine, à Solre-le-Château.
Legat, lieutenant, à Beugnies.
Rousselle, lieutenant, à Beaurieux.

Cette capitainerie comprend les brigades de Hestrud, Beaurieux, Clairfaits, Solre-le-Château, Beugnies, Wattignies et Felleries.

Capitainerie de Trélon.

MM.

Prévost, capitaine, à Trélon.
Gillet, lieutenant, à Eppe-Sauvage.
Gamain, lieutenant, à Sains.
Marchal, lieutenant, à Trélon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Trélon, Ohain, Feron, Sains et Semeries.

Capitainerie d'Avesnelles.

MM.

Desroches, capitaine, à Avesnelles.
Marion, lieutenant, à Marbaix.
Roger, lieutenant, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Marbaix, Maison-Raphael, Avesnes, Haut-Lieu, Etrœungt, La Rouillies, Avesnelles et Saint-Remy-Chaussée.

INSPECTION DE CAMBRAI.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division. Le capitaine de brigades à Saint-Quentin est chargé, en qualité d'agent spécial, de la suite des affaires devant les tribunaux; l'inspecteur est appelé à surveiller le service ambulant et d'observation qui se fait sur les derrières du rayon.

Capitainerie de St.-Quentin.

MM.

Chatelain, capitaine, à St.-Quentin.
Jette, lieutenant, à Arras.
Musset, lieutenant, à St.-Quentin.

Cette capitainerie comprend les détachements chargés du service d'observation sur les derrières du rayon.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Développement par nature d'actes et de mutations des droits d'enregistrement, constatés pour l'exercice 1838.

Enregistrement, y compris le décime pour franc	5,203,180
Greffes, y compris le décime pour franc	58,714
Hypothèques, y compris le décime pour franc	37,325
Amendes de toute nature, y compris le décime pour franc	70,789
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	1,576
Passeports et permis de port d'armes de chasse	77,337
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	7,810
Recouvrements de frais de justice	47,216
Recouvrements de frais de poursuites et d'instance	1,319
Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris	111
Timbre non sujet au décime pour franc	725,651
Revenus de domaines	2,698
Produits des terrains des fortifications	122,950
Dommages-intérêts adjugés à l'État	» »
Rentes. (Arrérages et rachats)	156
Prix de vente de mobilier et créances exigibles	311
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	37,886
Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	1,448
Épaves, déshérences et biens vacants	2,570
Produit de l'ancien domaine extraordinaire	3,756
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	44,850
TOTAL des recettes	6,447,604
Les produits de 1837 se sont élevés à	6,273,262
Il y a, en 1838, une augmentation de	174,342

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✻, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Houillon.

Inspecteurs. MM. Fallot, à Lille; — Lefeune, à Douai.

Vérificateurs. MM. Leconte, Waymel, Poissonnier, Chantron, Suchet, Vial, Walter.

Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Dulocle.

Receveur du timbre extraordinaire, M. Férot.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Première division d'inspection.		*Receveurs.*
		MM.
Armentières		Grancher.
Cysoing		Morin Longuinière.
Haubourdin		Plouvain.
La Bassée		Dhoudain.
Lille.	Enregistrement	Butor.
	Domaines et actes judiciaires	Bailleul.
	Hypothèques	Piéron.
Pont-à-Marcq		Debray.
Quesnoy-sur-Deûle		Pons.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)		Gravier.
Seclin		Dégouve de Nuncques.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Leconte.
Bailleul		Rossert.
Bergues		Delabaere.
Bourbourg		Malot.
Gravelines		Gauthereau.
Cassel		Malot.
Dunkerque.	Enregistrement	Bertrand.
	Domaines et actes judiciaires	Froment.
	Hypothèques	Selnin.
Hazebrouck.	Enregistrement	André.
	Domaines et hypothèques	Benard.
Hondschoote		Demeek.
Merville		Barizel.
Steenvoorde		Augier de la Terraudière.
Wormhoudt		Trachet.

Deuxième division.

Arleux		Antoine.
Bavay		Duvernet.
Bouchain		Primois.
Condé		Cornet.
Douai.	Enregistrement	Déprés.
	Domaines et actes judiciaires	Richard.
	Hypothèques	Eparvier.
Le Quesnoy		Dupont.
Marchiennes		Maudelonde.
Orchies		Lahaussois.
St.-Amand (pour les deux cantons)		Collardel.
Valenciennes.	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Bernier.
	Hypothèques	Paillard.
Cambrai.	Enregistrement	Audran.
	Actes judiciaires et domaines	Devienne.
	Hypothèques	De Montzey.
Carnières		Calonne.
Landrecies		Cherpin.
Le Catteau (pour les cant. du Catteau et de Clary)		Pierart.
Marcoing		Fallot.
Solesmes		Kolman.
Avesnes.	Enregistrement	Magnier.
	Hypothèques et domaines	Legrand.
Berlaimont		Lebiez.
Maubeuge		Pouillaude de Carnières.
Solre-le-Château		Bercq.
Trélon		Leglé.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,445 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle

forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le bois l'Evêque, de 900 hectares, la forêt de Vicogne de même contenance, la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Développement des ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1838, effectuées par les agents forestiers.

893 hectares 97 ares ont été aliénés pour une somme de...	1,330,797
127 arbres ont été vendus pour.....	9,900
Le taux moyen par hectare du prix des adjudications a été de 1,489 francs.	
TOTAL du produit des coupes de bois.....	1,340,697
Ce produit en 1837 s'est élevé à.....	1,386,464
Il y a eu en 1838 une diminution de.....	45,767

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche, pendant l'exercice 1838.

Produits des coupes de bois.	Prix principal.....	1,340,697
	Décime pour franc.....	134,069
	3 % pour travaux d'entretien et de réparation..	40,220
	1 1/2 % pour frais d'adjudication.....	17,044
	Frais d'adjudication des bois façonnés.....	1,105
Produits divers des forêts.	Bois, plants, chablis, etc.....	9,984
	Fruits, semences et herbes.....	4,320
	Minerai, terres, pierres et sables.....	» »
	Redevances et indemnités.....	1,355
	Recettes diverses et imprévues.....	605
	Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois.....	3,098
	Amendes de condamnation concernant les délits forestiers et de pêche.....	2,793
	Dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche.....	3,165
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers.....	4,532
	Location de la chasse dans les forêts de l'État.....	2,255
	Droits de pêche. Location de la pêche.....	» »
	TOTAL.....	1,565,242

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières, elles-mêmes divisées en quatre classes.

La septième conservation est celle de Douai, de deuxième classe, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur. M. Robequin, à Douai.

MM.

Parison, garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.
Moréal de Brévans, garde à cheval sédentaire de la conservation.
Millet, brigadier sédentaire de la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM.

Thiery, inspecteur, chef de service, à Lille.
Castel, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Lille.
Levavasseur, garde-général, à Raismes.
Collin-Comble, garde-général, à Hazebrouck.
Daras, garde à cheval, à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseaux, arpenteur forestier de l'inspection, à Valenciennes.
Delestrée, idem, à Raismes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM.

De Raismes, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Lambret, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Prévost, sous-inspecteur, au Quesnoy.
Desprez, garde-général, au Locquignol.
Dubois du Tallart, idem, à Landrecies.
Baudrillart, idem, à Trélon.
Du Sartel, garde-général stagiaire attaché à l'inspection.
Barbeux, au Quesnoy, } Arpenteurs forestiers
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, } de l'inspection.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Développement des droits et produits des postes constatés et perçus pendant l'exercice 1838.

Produit de la taxe des lettres	1,016,961
Produit du service rural	58,046
Droit de 5 °/₀ sur les articles d'argent	21,115
Produits des places dans les malles-postes	19,970
Recettes extraordinaires	1,272
TOTAL	1,117,366
Produits de 1837	1,059,815
Augmentation en 1838	57,551

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Thiery, à Lille.

Il y a dans le département du Nord trente-huit bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, M.elle Devaux.
Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M.elle Loiff.
Bailleul, M.me de Langardière.
Bavay, M.me Splinglard.
Bergues, M.me de Premont.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. de Bernes.
Cambrai, M. Robert.
Cassel, M. Yann.
Comines, M.elle Louette.
Condé, M.me Bossel.
Douai, M. Dupont.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-insp., M. Boulanger.
Estaires, M.me V.e Dehaisne.
Gravelines, M.me Fauquemberg-gue.
Haubourdin, M.elle Gueret.
Hazebrouck, M. de Coussemaker.
La Bassée, M. Delessue.
Landrecies, M.me Barthelemy.
Le Catteau, M.me Lebas.
Le Quesnoy, M.me Lebœuf.
Lille, M. Waresquiel, ✲.
Marchiennes, M. Poiteau.
Maubeuge, M. Rojare.
Merville, M.me Walbrou.
Orchies, M. Bisez.
Pont-à-Marcq, M.elle Carpentier.
Roubaix, M.me Trousseau.
St.-Amand, M.me de Lapotterie.
Seclin, M.me de Smidt.
Solre-le-Château, M. Grard.
Solesmes, M.elle Budin.
Tourcoing, M. Granson.
Trélon, M.me Gauthier.
Valenciennes, M. Pierrot.
Sous-inspecteur, M. Pernet.
Watten, M.me Tugghe.
Wormhoudt, M. Galle.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Hondschoote, M. Dekayser.
Steenvoorde, M. Bailleul.
Berlaimont, M. Taviaux.
Lannoy, M.e Corne.

HOTEL DES MONNAIES.

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public, sur la fabrication des monnaies, pendant l'exercice 1839, dans l'hôtel des monnaies de Lille.

Recettes brutes sur les produits des monnaies.....	167,674
Prélèvements sur les produits des monnaies.....	172,392
Perte pour le Trésor public.....	4,718

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans l'hôtel des monnaies de Lille, pendant l'année 1839, s'élèvent à 17,354,904 francs, savoir :

Pièces de 20 francs.....	436,640	»
Pièces de 5 francs.....	16,488,415	«
Pièces de 2 francs.....	209,398	»
Pièces de 1 franc.....	119,649	»
Pièces de 1/2 franc.....	69,378	50
Pièces de 1/4 de franc.....	31,423	50
Total.....	17,354,904	»

Le total général des fabrications faites au 31 décembre 1839 à l'hôtel des monnaies de Lille est de 731,517,911 francs 50 cent.

Personnel de l'hôtel des monnaies de Lille.

MM.
Ph. De Rouvroy, commissaire du Roi.
Diérickx, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Personnel.

MM.
Bonnaire, vérificateur,
Basselet, vérificateur-adjoint, } à Lille.
Lorieux, aide-vérificateur,
Dawint, vérificateur, à Dunkerque.
Deblock, idem, à Hazebrouck.
Caux, idem, à Cambrai.
Bevenot, idem, à Avesnes.
Wantiez, idem, à Douai.
Douchez, idem, à Valenciennes.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.

Bosquillon, ✻, ingénieur en chef directeur du département du Nord.
Cuel, ✻, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Lamarle, ✻, ingénieur ordinaire, à Douai.
Foulon, ✻, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Davaine, ingénieur ordinaire, à Lille.
Bollaert, ingénieur ordinaire, à Avesnes.
Petit, élève ingénieur, à Douai.

Conducteurs embrigadés.

MM.

Thory, à Avesnes.
Tortrad, à Landrecies.
Macaigne, à Cambrai.
Longuépée, à Douai.
Hette aîné, à Valenciennes.
J. Merlin, à Lille.
Lefebvre, à Cambrai.
Potonié aîné, à Lille.
Duhem, à Lille.

Conducteurs non embrigadés.

SERVICE DES ROUTES.

MM.

Fauveaux, à Lille.
Potonié jeune, à Douai.
Dubreucq, à Avesnes.
Tancrez, à Lille.
Flament, à Avesnes.
Surbayroles, idem.
Hette, à Cambrai.
Gosson-Mine, à Hazebrouck.
Coupey, à Lille.
Courdent, à Hazebrouck.
Dhaisne, à Maubeuge.
Labbé, à Cambrai.
Gosson jeune, à Hazebrouck.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

MM.

Depriez, à Dunkerque.
Dorchies, à Lille.
Dublaisel, à Cambrai.
Wery, à Avesnes.
Belanger, à Valenciennes.
Josselin, à Douai.
Chaponnière, id.
Daubresse, à Valenciennes.

SERVICE DU PORT.

MM. Merlin, Landremont, Canonne, Langagne fils, à Dunkerque.

Préposés aux ponts à bascule.

MM.	MM.
Testot, aux Moulins.	Hansénius, ✻, à Avesnes.
Bonnay, à Cambrai.	Betrancourt, à Pont-à-Marcq.
Defossez, à Valenciennes.	Langagne, à l'Hazewinde.

Inspecteurs de navigation pour les approvisionnements de Paris.

MM. Babeau, inspecteur, à Cambrai.
Heurtaux, sous-inspecteur, à Valenciennes.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente, dont quinze routes royales et quinze routes départementales.

ROUTES ROYALES.

De 1.re classe, N.o 2. *De Paris à Maubeuge et Mons.* — Sa longueur, depuis la limite des départements de l'Aisne et du Nord jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 35,895 mètres, dont 27,311 mètres en chaussée pavée et 8,584 en chaussée d'empierrement. Cette route est montueuse et a été mal tracée; elle est moins fréquentée que les autres qui vont en Belgique.

De 2.e classe, N.o 16. *De Paris à Dunkerque, par Hazebrouck, Cassel, Wormhoudt et Bergues.* — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 53,879 mètres, dont 47,046 mètres en chaussée pavée et 6,833 mètres en empierrement. Sa largeur en chaussée est de 5 mètres, et de 17 mètres compris les accotements et les fossés.

N.o 17. *De Paris à Lille et Menin, par Bonavis, Cambrai, Aubencheul-au-Bac, Douai, Pont-à-Marcq et Lille.* — Sa longueur, dans le département, est de 92,993 mètres, dont 81,512 mètres en chaussée pavée et le reste en chaussée d'empierremeut. Cette route est la plus fréquentée du département.

De 3.e classe, N.o 25. *Du Hâvre, à Lille, par Seclin.* — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 15,540 mètres. Elle est tout entière en chaussée pavée.

N.o 29. *De Rouen à Valenciennes et Mons, par Boursies,*

Cambrai et Bouchain. — La longueur de cette route, depuis son embranchement avec la route N.° 17, dans Cambrai, jusqu'à la limite du département, est de 56,112 mètres entièrement en chaussée pavée.

N.° 39. *De Mézières à Montreuil-sur-Mer, par Le Cateau, Le Catteau et Cambrai.* — Sa longueur dans le département est de 40,317 mètres, dont 30,017 en pavé et 10,300 en empierrement.

N.° 40. *De Paris à Dunkerque et Ypres, par Gravelines.* — Sa longueur se compose de deux parties : la première depuis la limite de la Belgique à Oost-Cappel jusqu'à Bergues, où cette route se réunit à celle N.° 16, sur un développement de..... 13,890

La deuxième partie s'étend depuis la porte de Dunkerque jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais au-delà de Gravelines, sur une longueur de... 20,751 } 34,641 mètres.

Cette route est entièrement pavée.

N.° 41. *De Saint-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.* — Sa longueur, depuis la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, est de 39,289 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 42. *De Lille à Boulogne, par Cassel.* — Sa longueur, depuis Lille jusqu'à l'Hazewinde et de Cassel jusqu'à la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, est de 54,690 mètres, dont 2,402 mètres seulement en chaussée de cailloutis et le reste en chaussée pavée.

N.° 43. *De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.* — Cette route, entièrement pavée, a, dans le département du Nord, une longueur de 27,944 mètres.

N.° 44. *De Châlons à Cambrai par Bonavis.* — Cette route s'étend depuis la limite des départements du Nord et de l'Aisne jusqu'à la route N.° 17, à Bonavis. — Sa longueur, dans le département du Nord, est de 6,745 mètres, dont 4,352 mètres en chaussée pavée et 2,393 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 45. *De Marles à Saint-Amand et Tournai par Quadrancies, Le Quesnoy et Valenciennes.* — Sa longueur, dans le département, depuis la limite du département de l'Aisne jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 56,535 mètres, dont 42,595 mètres en chaussée pavée et 13,940 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 48. *De Valenciennes à Condé et Audenarde.* — Sa longueur dans le département du Nord, depuis Valenciennes jusqu'à la frontière, est de 18,124 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

Maubeuge, par Jenlain et Bavay. —
tres, dont 25,859 mètres en chaussée
Chaussée d'empierrement.
— Sa longueur dans le département
qu'à la limite des départements du Nord
946 mètres entièrement en chaussée

DÉPARTEMENTALES.

nciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et
eur, de Pont-à-Marcq à Saint-Amand,
Cette route est pavée sur toute son étendue.
s, par Quesnoy-sur-Deûle. — Sa longueur,
. est de 15,445 mètres. Elle est pavée sur

i à Douai, par Orchies. — Sa longueur, à
oute royale N.° 17 au-dessous du Mont-Écouvé
u département du Nord et de la Belgique, est de
ne est entièrement pavée.
hain à Tournai, par Marchiennes et Orchies. —
depuis son embranchement sur la route royale
hain à Calais jusqu'à Orchies, est de 18,533 mètres.
sur toute son étendue.
esnes à Philippeville, par Solre-le-Château. — Sa
depuis la route royale N.° 2 jusqu'à la limite du dépar-
Nord et de la Belgique, est de 16,328 mètres, dont
en chaussée pavée et 15,773 mètres en chaussée d'em-
ent.
De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon. — Sa
depuis Landrecies jusqu'à la limite du département du
est de 38,726 mètres, dont 12,251 mètres en chaussée
et 26,475 mètres en chaussée d'empierrement.

7. *De Condé à Mons, par Quiévrain.* Cette route a, dans
partement du Nord, une longueur de 9,039 mètres. Elle est
erement pavée.

.° 8. *De Saint-Amand à Condé.* — La longueur de cette route
de 11,496 mètres.

N.° 9. *De Lille à Saint-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, Gorgue, Merville et Hazebrouck.* — Sa longueur, dans le
ment, est de 49,575 mètres.

0. *De Valenciennes au Catteau, par Querenaing, Vendegies, et Solesmes.* — Cette route n'est point encore pavée. Sa
est de 29,811 mètres.

1. *De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walin-*

court. — La longueur de cette route, dans le département, est de 18,706 mètres; elle est tout en terrain naturel. Ces trois dernières communications ont été classées au nombre des routes départementales par ordonnance royale du 31 mai 1833.

N.° 12. *D'Avesnes à Berlaimont.* — Sa longueur, dans le département, est de 13,380 mètres, dont 100 mètres en pavage et 13,280 en cailloutis.

N.° 13. *De Maubeuge à Maroilles.* — Sa longueur, dans le département, est de 20,187 mètres, le tout en cailloutis.

N.° 14. *De Lille à Tourcoing, par Croix, l'embranchement du Crêchet et Roubaix.* — La longueur de cette route entièrement pavée est de 16,134 mètres.

N.° 15. *De Dunkerque à Furnes (Belgique).* — Sa longueur, dans le département, est de 10,290 mètres.

CHEMINS DE FER.

La compagnie des mines d'Anzin a été autorisée, par ordonnance royale du 24 octobre 1835, à établir : 1.° Un chemin de fer de S.t-Waast-la-Haut (Valenciennes) à Denain; 2.° Un chemin de fer d'Abscon à Denain. La durée de la concession est de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Ces deux lignes sont terminées.

Une loi du 15 juillet 1840 autorise la construction aux frais de l'état de deux chemins de fer, l'un de Lille, l'autre de Valenciennes à la frontière de Belgique.

L'administration s'occupe activement des dispositions destinées à préparer l'exécution de ces voies de communication.

Le personnel des fonctionnaires et agents chargés de la construction des deux chemins projetés est composé comme suit :

MM.

Busche, ingénieur ordinaire de 1.re classe, faisant fonctions d'ingénieur en chef.
Mille, ingénieur ordinaire de 2.e classe, à Lille.
Maniel, ingénieur ordinaire de 2.e classe, à Valenciennes.
Brabant, conducteur de 3.e classe, à Lille.
Puig, conducteur auxiliaire de 2.e classe, à Valenciennes.
Perruchon, conducteur auxiliaire de 3.e classe, id.
Jeanne, id. ——— id. ——— id.
Blervaque, id. ——— id. ——— à Lille.
Baclet, id. ——— id. ——— id.
Bauduin, id. ——— id. ——— id.
Lejeune, id. ——— id. ——— id.
Lelarge, id. ——— id. ——— id.

MM.
Comont, conducteur auxiliaire de 3.e classe, à Lille.
Benard, id. ——— id. ——— id.
Malézieux, géomètre, à Lille.
Join, piqueur, idem.

CHEMINS VICINAUX.

Agents-voyers.

MM.
Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille.
Delgrange, — Croizot, à Dunkerque.
Lebleu, — Vercoustre, à Hazebrouck.
Lemaire, — Soudan, — Petit, à Lille.
Bruyelle, — Robiquet; à Cambrai.
Trussy, — Verdavaine, — Duchatel, à Avesnes.
Dislère, — Thurin, à Douai.
Vitrant, — Lefèvre, à Valenciennes.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.o 1.er *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres Ce canal est dans la dépendance de l'administration du Pas-de-Calais.

N.o 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.o 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.o 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*—Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 12,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e section des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardstéet; l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres, jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardstéet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardick.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer aux Neufs-Fossés.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Werwick, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-aux-Bois. Sa longueur est de 9,142 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la

Motte-aux-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Prévin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-aux-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Prévin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Prévin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant, par ses deux extrémités, avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.*—Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 38,441 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* — Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de la Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de la Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* — Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

Les travaux de canalisation de la Sambre depuis Landrecies jusqu'à la frontière de la Belgique, commencés dans le courant de 1834, sont terminés.

DESSÈCHEMENTS.

Sept grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui de la vallée de la Scarpe dans les arrondissements de Douai et Valenciennes ; celui de la vallée de la Haute-Sambre dans l'arrondissement d'Avesnes ; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, pro-

vince belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares; les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✻, ancien maire de la commune des Moëres.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à maintenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la partie maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Ferrier, ✻, directeur des douanes, à Dunkerque, président; — Torris, à Gravelines; — Hamerel, Jacques-Charles; — Devos père.

Conducteur, M. Deterre. — *Percepteur*, M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Depape, Ignace, à Bourbourg, président; — Mahieu, propriétaire; — Bachelier-Becke, maire de Capellebrouck; — Hamerel, Joseph; — le baron de Kenny.

Conducteur, M. Poncin; — *Percepteur*, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Declebsattel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Demeezemaker; — Delabaere; — Zylof d'Obigny.

Conducteur, M. Planckeel; — *Percepteur*, M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeunynck-Bouten, président; — Vandercolme père; — Daudruy; — Coppens-Bernard; — Modewyck, à Bergues.

Conducteur, M. Robert; — *Percepteur*, M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de 7 membres et nommée par une assemblée composée des 30 propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

Commission administrative. — MM. de Montozon, député, président-directeur, à Lallaing; — Leroy de Béthune, avocat, à Douai; — Bernard-Serret, propriétaire, à Lille; — Baron de Bouteville, propriétaire, à Hornaing; — Petitbois, maire, à Hasnon; — Mounier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Duclerfays, à Douai; — *Conducteur*, M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. — MM. Renard, à Fresnes, président; — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles; — De Gheugnies, Amé, à Vieux-Condé.

Conducteur, M. Hette aîné; — *Percepteur*, M. Dubois.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Girard, président; — Serret; — Charpentier; — Landrieux; — Mallet-Dufresnoy.

Percepteur, M. Quecq; — *Conducteur*, M. Renard, géomètre.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance royale, en date du 19 juin 1837, a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de dessèchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicats, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Briatte, président; — Lecohier, Joseph; — Girard, Amand; — Fournier, maire de Maroilles; — Mercier.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Azambre, président; — Boutteaux, Jean-Baptiste; — Sury, François; — Sury, Augustin; — Desquesnes, Bernardin.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance royale du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au dessèchement de ces prairies.

La société sera administrée par une commission composée de cinq membres qui seront élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Blavier, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Lille.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de quinze, dont treize de charbon et deux de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Harrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon,

Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilom. 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilom. 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. — Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchain.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et Compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance royale du 17 août 1836.

Concession de Crespin. — Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance royale du 27 mai 1836.

Concession de Marly. — Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, S.t-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjan, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance royale du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. — Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Duthillœul et consorts, par ordonnance royale du 23 janvier 1840.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil d'état du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.

Lafuite, ✠ ✲, bibliothécaire de la ville, président.
Davaine, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.
Leplus, Victor, architecte de la ville, secrétaire.
Dewarlez, architecte, à Lille.
Debaralle, architecte, à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
——— d'Hazebrouck. — M. Gesse-Gervais.
——— de Lille. — M. Victor Leplus.
——— de Cambrai. — M. Debaralle.
——— d'Avesnes. — M. Trussy.
——— de Douai, M. Mallet.
——— de Valenciennes. — M. Vallez.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne ; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10 ; en 1816 il a été transféré à Calais.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et deux inspecteurs des télégraphes.
Directeur, M. Perrot.
Inspecteurs, 2.e division, M. Gillet de Laumont ; — 3.e division, M. Dundas.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres.	*Adjoints.*
MM.	MM.
Th. Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille.	Delezenne, pharmac., à Lille.
Brigandat, doct. en médecine, à Lille	Duriau fils, id., à Dunkerque.
	Gosselet, id., à Cambrai.
	Flament, id., à Avesnes.

Douze officiers de santé, neuf pharmaciens et douze sages-femmes ont été reçus par le jury dans sa session de 1840.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.	MM.
Kuhlmann, profess.r de chimie, président.	Delezenne, pharmacien.
Lestiboudois, Thém., doct. en médecine, vice-président.	Delezenne, prof. de physique.
Davaine, ingénieur des ponts et chaussées, secrétaire.	Demesmay, négociant.
Legrand, avocat, vice-secrét.	Lefebure, ✲, méd. des épidém.
Bailly, docteur en médecine.	Duhamel, pharmacien.
Barrois, Théodore, négociant.	Loiset, méd. vétér. du départ.t
Brigandat, doct. en médecine.	Trachez, ✲, ex-chirurgien en chef de l'hôpital militaire.
	Kolb, ✲, négociant.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.	MM.
Meneboo, président.	Darras, médecin.
Prudhomme, secrétaire.	Lemaire, médecin des épidémies.
Duriau fils, pharmacien.	Develle, architecte.
Delattre, artiste vétérinaire.	Sapelier, pharmacien.
Lebleu fils, médecin.	

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Beesau, chirurgien.
Debuyser, négociant.
Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Prevost, médecin des épidémies, à Hazebrouck.
Salomé, marchand de draps.
Thibaut, docteur en médecine.
Vandewalle, idem.
Windrif, idem, à Cassel.
Vandamme, pharmacien, à Hazebrouck.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Béthune-Houriez, ✲, propr.
Cambrai, docteur en médecine.
Debaralle, acchitecte.
Debeaumont, docteur en méd.
Faille, idem.
Feneuille, pharmacien.
Foulon, ✲, ingénieur des ponts et chaussées.
Leroy, Henri, avocat.
Tordeux, pharmacien.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles.
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.
Leloup, juge de paix.
Renau, négociant.
Tordeux, médecin.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.
André Potteau, négociant.
Beaulieu, pharmacien.
Bris, négociant.
Cramette, docteur en médecine.
Delannoy, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Escalier fils, méd. des épidémies.
Fontaine, docteur en médecine.
Gelez, docteur en médecine.
Gronnier, ✲, idem.
Lequien, idem.
Reytier, idem.
Tesse, idem.
Faucheux, idem.
Wattel, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Delauney, ✲, docteur en médecine, président.
Deffaux, secrétaire.
Marbotin fils, docteur en méd., secrétaire adjoint.
Bernard, architecte.
Boca, raffineur de sucre.
Carlier, Mathieu, négociant.
Caffeaux, pharmacien.
Charpentier, ancien pharmacien.
Evrard, professeur de chimie.
Gellé, Ch., manufacturier.
Hocque-Demazures, idem.
Manesse-Mallez, idem.
Rousseau, géomètre.
Tancrède, manufacturier.
Voog, Henri, idem.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents en cas de maladie épidémique ; ce sont :

MM.
Lemaire, à Dunkerque.
Prévost, à Hazebrouck.
Lefebure, ✲, à Lille.
Cambay, à Cambrai.
Tordeux, à Avesnes.

MM.
Escalier, à Douai.
Legrand, médecin titulaire, à Valenciennes.
Wattecamps, médecin honoraire, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

Commission sanitaire de Dunkerque.

MM.
Le maire de Dunkerque, présid^{t}.
Alard, Philibert, négociant.
Olivier, président honoraire du tribunal civil.
Meneboo, docteur en médecine.
Catelain-Milot, commissaire de police.

MM.
Ferrier, ✲, direct. des douanes.
Roussin, commissaire en chef de la marine.
Bord, sous-intendant militaire.
Koenigsegg, commandant de place.

Secrétaire. — M. Tartara.

Le ressort de cette commission est depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

MM.
Le maire de Gravelines, présid^{t}.
Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète.
Torris, juge de paix.
Noel, officier de santé.

MM.
Demarle, Joseph, pharmacien.
Lesur-Leys, négoc.^{t} armateur.
Parent, Louis, docteur en méd.
Secrétaire. — M. Jardon.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

Le service de vaccination pendant l'année 1839 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après.

ARROND.t	Nombre de naissances en 1839.	Nombre de vaccinations opérées en 1839.	Rapport du nombre des vaccinations à celui des naissances	Nombre d'individus atteints de la petite vérole en 1839.	Défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole.	Morts par suite de la petite vérole.
Dunkerque....	3687	2641	1 sur 1,39	86	12	11
Hazebrouck..	3351	2724	1 sur 1,23	180	12	15
Lille.....	10937	8025	1 sur 1,36	1490	364	162
Cambrai.....	5785	3110	1 sur 1,86	»	»	»
Avesnes.....	3615	2840	1 sur 1,27	99	8	6
Douai.....	2877	2660	1 sur 1,08	352	10	23
Valenciennes.	4932	3741	1 sur 1,32	340	50	14
TOTAUX.	35184	25741	1 sur 1,37	2497	456	231

Le nombre des enfants vaccinés en 1839 est presque égal aux trois quarts de celui des naissances. Ce sont les arrondissements de Douai et Hazebrouck qui ont fourni le plus et les arrondissements de Cambrai et Dunkerque qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre d'enfants.

COMITÉS DE VACCINE.

Comité central du département.

MM.
Demortain, médecin, chargé du dépôt du vaccin, président.
Lefebure, ✻, docteur en médecine, secrétaire-général.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Macartan, médec. des hospices.
Latour, docteur en chirurgie.
Bailly, docteur en médecine.
Degland, idem.

MM.
Morel, docteur en médecine.
Faille, idem.
Vanderhaeghen, chirurgien en chef des hospices.
Brielman, docteur en médecine.
Delemar, chirurgien.
Cuvelier, docteur en médecine.
Tilman fils, médecin.
Nicolle, commissaire central de police.

Le bureau de correspondance du comité central fait l'office de comité particulier de l'arrondissement de Lille.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Cavrois, négociant; — Lefebvre, docteur en médecine; — Lemaire, idem; — Morel-Darras, négociant.

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.	MM.
Serpieter, adm. des hospices.	Vandevalle, doct. en médecine.
Prevost, docteur en médecine.	Beesau, chirurgien.
Thibaut, idem.	Huyghe, propriétaire.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Debeaumont, docteur en médecine; — Faille, médecin et chirurgien.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.	MM.
Saulnier, chirurgien-major en retraite.	Tordeux, Constant, préposé des hospices de Paris, à Avesnes.
Hennet, contrôleur des contributions, à Avesnes.	Puyramaure, propriétaire et négociant.
Eliet, doct. en méd., à Avesnes.	

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.	MM.
Reytier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.	Tesse, docteur en chirurgie.
Gronnier, ✻, doct. en médec.	Bonnal, propriétaire.
Mangin fils, idem.	Taffin-Mellez, idem.
Léquien, idem, secrétaire.	Defaux, ✻, conseiller munic.
Bagnéris, chirurgien de l'hospice général.	Demasure, idem.

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.	MM.
Legrand, Louis, médecin des épidémies.	Lefebvre, docteur en médecine.
Marbotin fils, docteur en méd.	Delauney, idem.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil; au sas octogone; à la citadelle; au Pont-Rouge; au port. — Gravelines, à la mairie. — Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien. — Estaires, chez M. Playout, officier de santé. — Merville, chez M. Courdent, médecin. — Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien. — Lille, chez M. Demortain, médecin; chez M. Tilman, idem; chez M. Cuvelier, chirurgien. — Armentières, à l'hospice civil. — Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine. — Haubourdin, chez M. Deledeuille, officier de santé. — Frelinghien, chez M. Lecornez, idem. — La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien. — Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé. — Cambrai, chez le portier-consigne de la porte Cantimpré; au bureau de la mairie. — Avesnes, chez M. Azambre. — Landrecies, chez M. Gabet, pharmacien. — Leval, chez M. Caverne, médecin. — Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien. — Arleux, à la Maison-Commune. — Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe, et de la porte de Lille. — Marchiennes, chez M. Petit, médecin. — Bouchain, à l'hôtel de la mairie. — Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien. — Condé, chez M. Caudron, médecin. — Valenciennes, au bureau de police de la mairie; au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

SAGES-FEMMES POUR LE SERVICE DES INDIGENTES.

Le département du Nord entretient toujours un certain nombre d'élèves sages-femmes à l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité, à Paris.

Lorsque ces élèves ont acquis les capacités nécessaires pour l'exercice de la profession à laquelle elles se destinent, elles sont renvoyées dans le département et placées dans un arrondissement de plusieurs communes comme accoucheuses des femmes indigentes.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales.

La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 0,0550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

L'établissement thermal de Saint-Amand a été concédé en 1839 pour 27 ans aux sieurs Picq et Liermain, moyennant un loyer annuel de 2,050 fr., et à charge d'exécuter, jusqu'à concurrence d'une somme de 95,000 fr., des travaux nécessaires à la réédification des bâtiments. Le département accorde pour cet objet une allocation de 50,000 fr et le gouvernement une de 25,000.

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Une ordonnance royale du 18 décembre 1839, rendue en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance seront composées de cinq membres nommés par les Préfets et renouvelées chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par M. le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

Armentières.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance.

(Elle n'est pas encore instituée.)

Directeur. — M. Boué de Verdière.
Médecin. — M. Butin.
Receveur-économe. — N...
Il existait dans cet établissement au 1.er juillet 1839. . . 192 individus.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1840. 33

225

Il en est sorti dans le même intervalle, savoir :
Par guérison. 11
Par décès. . . . . 32 } 43

Reste au 1.er juillet 1840. 182

Lille.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance.

MM. le comte de Brigode de Kemlandt, président.
Delesalle-Desmedt.
Tilloy-Casteleyn.
Mariage-Bonte.
Ch. Verley, secrétaire.
Directeur. — M. Lemaire.
Médecin. — M. Th. Lestiboudois.
Receveur-économe. — M. Usmar Longuespée.
Cette maison avait au 1.er juillet 1839 une population de. . . . . 218 aliénées.
Il est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1840. 45

TOTAL. 263

Il en est sorti dans le même intervalle, savoir :
Par guérison. 22
Par décès. . . . . 19 } 41

Reste au 1.er juillet 1840. 222

MAISON DE SANTÉ, DITE DÉPÔT DES VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien sont conduites dans cette maison, où elles sont traitées aux frais de la ville.

Directeur. — M. Bonte.
Chirurgien. — M. le docteur Latour.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

ASSURANCES MARITIMES.

DUNKERQUE.

La réunion des assureurs particuliers. — M. Verstraete, directeur.
L'Union du Nord. — M. Carlier, directeur.
Le Cercle Dunkerquois. — M. Desemberg, directeur.
Assureurs particuliers. — V.e Dupouy et fils.
Assurances générales de Paris. — MM. Bonvarlet frères, agents.
L'Union des ports de Paris. — M. Pierre Debaecque.

Assurances contre les risques de la navigation intérieure.

Compagnie de Saint-Julien. — M. Claes-Leroy, directeur.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du roi près de la compagnie, M. Danel.
Directeur, M. Ch. Bonnier, à Lille.
Sous-directeurs, MM. Maronnier aîné, à Cambrai; — Guillemin père, à Avesnes; — Dutrieux, à Landrecies; — Neuillet, à Ferrière-la-Grande; — Valin, avoué, à Douai; — Boileaux, à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agents principaux de la compagnie, MM. Luncke et Macartan, à Lille; — Anibert, à Dunkerque; — Smagghe, à Hazebrouck; — Déjardin, notaire, à Cambrai; — Lesur, à Avesnes; — Bouvier, à Solre-le-Château; — Dennetière-Legrain, à Douai; — Boca, avocat, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

Agents, MM. Piéters, à Dunkerque; — Sénéchal, à Bailleul; — Mercier, à Lille; — Delecroix, receveur municipal, à Cambrai; — Deharme père, à Avesnelles; — Merlin, à Landrecies; — Eraux, notaire, au Quesnoy; — Panié, à Douai; — Teinturier, à Valenciennes.

Compagnie Royale.

Agents généraux de la compagnie, MM. Delattre, à Dunkerque; — Salomé, à Hazebrouck; — L. Decroix, à Lille; — Lallier, négociant, à Cambrai; — Meunier, Valéry, à Avesnes; — Riquet, percepteur, au Quesnoy; — Bever, notaire, à Solre-le-Château; — Dincq, à Douai; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur, M. Montigny-Champon (O. ✲), à Lille.
Sous-directeurs, MM. Gallois fils, à Dunkerque; — Ernout, à Hazebrouck; — Maronniez, à Cambrai; — Bevenot, Charles, à Avesnes; — Daix, à Douai; — Mathon, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil.

Agents particuliers, MM. Debertrand-Raymond, à Dunkerque; Dufresnoy, à Hazebrouck; — Blanquart frères, à Lille; — Lazard, Simon, à Cambrai; — Dineux, à Avesnes; — Deschamps, idem; Vautier, à Douai; — Dubois-Vanstienvoort, à Valenciennes.

Compagnie de la France.

Agents généraux, MM. Plaideau ainé, à Dunkerque; — Demeyer, à Hazebrouck; — Derenty, à Lille; — Carniaux, à Avesnes; — Crépeaux, à Douai; — Baudrin, Alexandre, à Valenciennes.

Compagnie du Réparateur.

Agents principaux, MM. Vallé, à Dunkerque; — Itsweire, à Hazebrouck; — Dollé-Sézille, à Lille; — Gérin, à Valenciennes.

Compagnie de l'Alliance.

Agents, MM. Chamouland, à Dunkerque; — A. Dathis, à Lille; — Gibon, à Cambrai, — Deligny, secrétaire de la sous-préfecture, à Douai.

Compagnie de l'Urbaine.

Agents, MM. Bigorne père, à Dunkerque; — Dubois-Schwart, à Lille; — De Pancy fils, à Cambrai; — Durazot, à Douai; — Derveaux, à Valenciennes.

Compagnie de l'Indemnité.

Agents généraux, MM. Baudin, à Dunkerque; — Noël Max, à Lille; — Vadot, à Douai; — Dufour, à Valenciennes.

Compagnie de la Salamandre.

Agents principaux, MM. Dumey, à Dunkerque; Burette, à Lille.

Compagnie de la Sécurité.

Agents, MM. Dasembergue, à Dunkerque; — Duverdyn, à Lille; — Fiévet, à Cambrai; — Jacquemart, à Valenciennes.

Compagnie de la Providence.

Agents, MM. Flament, à Lille, pour les arrondissements de Lille et Hazebrouck; — Cattelin, à Cambrai; — Parent, à Valenciennes.

Mutualité du Nord.

Directeur, M. Le Blond, Pierre, à Lille.
Agents, MM. Smagghe aîné, à Dunkerque; — Bernast, à Hazebrouck; — Maine-Lemaire, à Cambrai.

Compagnie de l'Immortelle.

Agent, M. Bernard-Gruson, à Lille.

ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE.

Compagnie d'assurances à primes pour le département, autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836.

Conseil d'administration. — MM. Baudon, ✻, régent de la banque de France, receveur général du département de la Seine-Inférieure, président honoraire. — A. Beaussier, ✻, propriétaire, président. — Ed. Defontaine, ✻, ex-président du tribunal de Lille, membre du conseil général du département. — Dubois, juge au tribunal civil de Lille. — Léopold de la Chaussée, propriétaire. — Tilloy, propriétaire et négociant, — Le comte de Vidampierre, ✻ ✻, propriétaire; — Ernest Lemesre, idem.

Censeur, M. L. Defontaine, ✻, propriétaire, ancien notaire, membre du conseil général du département.

Directeur, M. Loncke-Macartan.

Agents principaux de la compagnie, MM. Codron, à Dunkerque; — Smagghe, à Hazebrouck; — Maronnier aîné, à Cambrai; — Bruyelle, idem; — Ringuet, notaire, à Avesnes; — Deligny, secrétaire de la sous-préfecture, à Douai.

Compagnie de l'Iris.

Agents, MM. Lapérelle, à Dunkerque; — Chieux, à Hazebrouck.

Compagnie de l'Eclair.

M. Nicol, agent, à Valenciennes.

Compagnie de la Cérès.

M. Doua-Labbé, directeur particulier, à Cambrai.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 557,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses	3,730
Total égal	475,577

La quantité de terres en jachère est de 36,192 hectares; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

RECOLTES EN GRAINS FAITES EN 1840,

DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT. Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1840.	Produit par hectare en 1840.	Produit total de chaque espèce de grains en 1840.	POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1840.
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment.....	112905	2 »	9,95	11,65	23,20	2541484	75,53
Méteil.....	17965	2 »	10,04	11,42	22,84	410474	71,50
Seigle.....	11981	2 »	9,56	10,88	21,75	260699	70,15
Orge.....	16294	2 »	15,22	17,08	34,17	556861	56,75
Sarrazin.....	128	1 »	20,65	22,87	22,87	2928	» »
Maïs et millet.....	»	» »	» »	» »	» »	»	» »
Avoine.....	44740	2 40	14,55	17,97	43,14	1930332	44,08
Légumes secs.....	30626	2 50	8,35	10,29	25,73	788292	» »
Autres menus grains	6006	2 25	8,87	14,80	33,30	200024	» »
TOTAUX...	240645					6791094	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM. NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment.....	2258117	10000	225810	98200	1587127
Méteil.....	256604	5000	35930	21898	319432
Seigle.....	102641	5000	23962	71280	202883
Orge.....	»	38600	32528	667500	738628
Sarrasin.....	»	2888	128	581	3597
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1356800	107376	27568	1491744
Légumes secs.	128170	367685	76565	4653	577073
Autres menus grains.....	»	221815	13513	»	235328
TOTAUX...	2740532	2007288	515812	886590	6150222

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1840 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 6,791,094
Et les consommations étant de..... 6,150,222

Il en résulte un excédant de..... 640,872

Équivalant à peu près au dixième des produits.

Ces renseignements attestent pour les grains et farines la supériorité de la récolte de 1840, non seulement sur celle de 1839, mais encore sur celle des années communes. La végétation de ces divers produits, d'abord tardive, s'est ensuite rapidement développée sous l'influence d'une atmosphère devenue très-favorable. Le poids supérieur des grains indique évidemment que la qualité en est très-belle et les chiffres portés dans le premier des deux tableaux ci-dessus en constatent l'abondance. En résumé la récolte de 1840 présente un excédant considérable sur les besoins présumés de la consommation.

Les colzats ont été en partie détruits par des gelées intempestives; ils ont été remplacés par d'autres produits qui ont générale-

ment réussi, mais qui n'ont pu offrir au cultivateur les mêmes bénéfices que ceux oléagineux.

Les transports se font en grande partie par terre, et les produits sont conduits aux marchés les plus voisins; cependant lorsqu'il s'agit d'exportations hors du territoire du département, notamment pour les graines grasses, ou lorsque le trajet à parcourir est d'une certaine longueur, on emploie les voies de la navigation.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1840, un nombre d'hectares de..... 15,011
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 185 hectolitres 95 litres, ce qui fait pour la totalité..... 2,791,394

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants.	1,539,625 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	795,000	
Pour les semences.....	150,110	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	127,863	
	2,612,598 ci..	2,612,598

Les produits de 1840 présentent conséquemment un excédant de..... 178,796

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 25 litres; seigle, 10 litres; légumes secs, 12 litres; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 17 litres.

HARAS.

Le service des haras a été réorganisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord trois stations d'étalons royaux où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

La première est à Lille, dans le ci-devant établissement des haras de Flandre, sous la direction de M. Cousin, agent du dépôt.

La deuxième est à Valenciennes, chez M. Meilhan, vétérinaire, agent de la station.

La troisième est à Bas-Lieu, près d'Avesnes, chez M. Delflache, vétérinaire, agent de la station.

Les deux premières dépendent du dépôt royal d'Abbeville, et la troisième de celui de Braisne.

Le prix de la monte est fixé, savoir : étalon de selle, 12 francs; de carrosse, d'escadron, 6 francs; de trait, 4 francs. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord 2 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans l'arrondissement de Dunkerque.

Il sera délivré chaque année des primes aux propriétaires de juments de race pure, arabe, barbe, turque, persane ou anglaise. Les primes seront de 200 à 400 fr., si les juments réunissent à une taille d'un mètre quarante-neuf centimètres (quatre pieds sept pouces) mesurés à la potence, les qualités d'une bonne poulinière.

Ces primes ne seront accordées que si la jument est suivie de son poulain de l'année, provenant d'un étalon de pur sang.

Il pourra être aussi accordé des primes de 200 à 300 francs aux juments indigènes réunissant aux qualités exigées d'une poulinière une taille d'un mètre cinquante-deux centimètres, lorsque ces juments seront suivies de leur poulain de l'année, provenant d'un étalon de race pure, appartenant à l'administration ou approuvé.

Les primes ci-dessus seront accordées par le ministre du commerce sur la proposition des inspecteurs-généraux.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre; — M. Geerssen, adjoint.
——— d'Hazebrouck. — M. Deschodt, à Hazebrouck; — M. Salomé, vétérinaire adjoint, à Bailleul.
——— de Cambrai. — M. Banse, à Cambrai; — M. Seiller, vétérinaire adjoint, à Esnes.
——— d'Avesnes. — M. Delflache; — M. Canderlier, vétérinaire adjoint, à Maroilles.
——— de Douai. — M. Jouggla.
——— de Valenciennes. — M. Meilhan, à Valenciennes; — M. Mariage, vétérinaire adjoint, à Bouchain.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administratton du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis long-temps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et des arts de Lille, et la société d'émulation de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.
Ferrier, ✻, direct. des douanes, président.
De Buyser, aux Moëres.
MM.
Baelen, à Wormhoudt.
Colombier-Batteur, à Esquelbecq.

Société d'Hazebrouck.

MM.

Cappon, François, président, à Vieux-Berquin.
Cleenewerck, Henri, maire, vice-prés., à Hazebrouck.
Dekytspotter, Henri, secrétaire, à Steenvoorde.
Clodoréz, Dominique, trésorier, à Hazebrouck.
Deschodt, Louis, à Hazebrouck.
Dehaine, Henri, idem.
Descure, Louis, à Wallon-Capp.
Ingelaere, Louis, à Méteren.

MM.

Leroy, René, à Lynde.
Debruyne, Jacques, à Borre.
Inglard, Louis, à Steenbecque.
Dequidt, Fr.. à Ste.-Marie-Cap.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Gantois, Benoît, à Borre.
Maerten, Liévin, à Strazeele.
Joye, Octave, à la Gorgue.
Senellart, Philippe, à Merville.
Vangraefschèpe, Emmanuel, à Winnezeele.
Vilette, Auguste, à Pradelles.

Société de Bailleul.

MM.

Lothé-Vandewalle, conseiller d'arrondissement.
Cortyl, Benoit, idem.
Cortyl, Charles, propr. et cultiv.
Salomé, Henri, artiste vétérinaire.
Bieswal, Charles, propriétaire.
Devos, Chrétien, cultivateur.

MM.

Colpaert-Vanlerberghe, propr.
Decoussemaecker-Benoit, propr. et cultivateur.
Decoussemaecker, Amédée, propriétaire.
Decoussemaecker, Maximilien, idem.
Stoppelgast, Louis, notaire.

Société d'Avesnes. — Associés ordinaires.

MM.

Dollez, médecin, à Landrecies, président.
Guillemin, Joseph, à Avesnes, vice-président.
Tordeux, Emile, propriétaire, à Avesnes, secrétaire.
Pillot, Edm., avoué, à Avesnes, secrétaire-adjoint.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes, trésorier.
Leloup, juge de paix, à Avesnes, bibliothécaire.
Havée, André, propriétaire, à Boulogne.

MM.

Houzé, secrétaire de la sous-préfecture, à Avesnes.
George, cons.-gén. et juge de paix, à Avesnes.
Devise, propriétaire, à Avesnes.
Dequesnes, Valery, géomètre, à Avesnes.
Caverne, J.-B.te, pharmacien, à Avesnes.
Azambre, J.-B.te, id., à Avesnes.
Flament, Constant, idem, à Fourmies.
Grossier, Alexandre, idem, à Avesnes.

MM.
Hennet, contrôleur des contributions directes, à Avesnes.
Guillemin, Adolphe, négociant, à Avesnes.
Bevenot, percept., à Etrœungt.
Butron de Latorre, maire, à Saint-Waast.

MM.
Mariscal, pharmacien, à Avesnes
Maillet, Maximilien, propriétaire, idem.
Ravaux, Philippe, cultivateur, à Haut-Lieu.
Prangère, idem, à Avesnelles.

Associés libres.

MM.
Depreseau, prop., à Dompierre.
Roussel, propriétaire, à Beaurieux, près Solre.
Baillon, maire du Quesnoy.
Guyot, médecin, à Sepmeries.
Manesse, propriét., au Favril.
Mary, Adr., maire, à Aymeries.
Manesse, maire, à Bermeries.
Lottiau, propriétaire, à Gognies-Chaussée.
Ewrard, Emile, id., à Maroilles.
Delannoy, propriét., à Wallers.
Fiévet, pépiniériste, à Louvroil.
Fauville, Nicolas, propriétaire, à Saint-Waast.
Piérart, propriétaire, à Louvignies-Quesnoy.
Dervaux, Pierre, propriétaire, à Wargnies-le-Grand.
Mercier, Basile, propriétaire, à Noyelles.

MM.
Cordier, Zacharie, à Salesches.
Valin, à Willies.
Delannoy, maire de Trélon.
Rousseau, maire, à St.-Hilaire.
Culhat, propriétaire, à Avesnes.
Barbier de la Serre, propriét., à Trélon.
Hazard, propriétaire, à....
Leroux, négociant, à Avesnes.
Duchastelet, propriét., à Avesnelles.
Bevierre, brasseur, à Etrœungt.
Cuel, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Legrand, César, à Fourmies.
Legrand, Théophile, idem.
George, Xavier, percepteur, à Solre-le-Château.
Lenglet, Arsène, maire, à Jolimetz.
De Roisin, propr., à Boussières.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importants services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président d'honneur. — M. le préfet.
Président. — M. le comte de Rouvroy (O. ✱), propriétaire.
Secrétaire-général. — M. Doyen, docteur en médecine.
Secrétaire-adjoint. — M. Nève.
Archiviste. — M. Génin, ✱ O. ✱.
Trésorier. — M. Paillard fils.

Conseil d'administration.

MM.
Bouhébent, payeur.
Chevalier.
Delau-Deleruyelle, propriét.
De Mondésir, idem.
Demortain, doct. en médecine.
De Rouvroy (le C.te), (O. ✱).
Desmazières, propriétaire, à Lambersart.
Desmottes, négociant.
Dubus fils.
Dumaisniel (le C.te).
Duriez, propriétaire.
Ferté-Ritter, propriétaire.
Lecreux, Alfred.

MM.
Lecreux, Jules.
Miellez, horticulteur.
Pottier-Wattrelos, négociant.
Rameau, propriétaire.
Rouzière-Cavalier, négociant.
Tripier-Jonglez, négociant.
Vanderhelle, propriétaire.
Descamps père.
Descamps, Alfred.
Lemoinier fils.
Lecreux, Victor.
Mahieu.
Migneret.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1839.

8 ÉTABLISSEMENTS DE 1.re CLASSE.

Une citerne aux engrais; — 1 abattoir; — 1 fabrique de colle forte; — 2 verreries; — 3 fours à coke.

80 ÉTABLISSEMENTS DE 2.e CLASSE.

9 fours à chaux permanents; — 1 générateur; — 28 machines à vapeur à haute pression; — 12 briqueteries permanentes, — 5 fabriques de chandelles; — 1 atelier de salaison de poissons; — 2 fabriques de poteries; — 1 four à revivifier le charbon animal;

— 4 fonderies de fer; — 1 épuration d'huile; — 1 mégisserie; — 1 raffinerie de sucre; — 4 tuileries; — 2 ateliers d'extraction de la potasse des résidus de la mélasse; — 3 fonderies de suif au bain-marie; — 3 distilleries de mélasse; — 1 atelier d'extraction de l'huile et des autres corps gras des eaux savonneuses des fabriques; — 1 atelier d'extraction de la potasse des résidus de l'évaporation des eaux grasses.

212 ÉTABLISSEMENTS DE 3.e CLASSE.

3 fonderies au creuset; — 4 fabriques de chicorée; — 6 brasseries; — 174 briqueteries temporaires; — 9 teintureries; — 1 fabrique de plomb de chasse; — 1 machine à vapeur à basse pression; — 3 fabriques de colle gélatine; — 1 tréfilerie; — 2 fabriques de savon; — 2 fours à chaux temporaires; — 1 fabrique d'huile; — 1 fabrique de fécule de pommes de terre; — 1 raffinerie de sel; — 1 fabrique de salpètre; — 2 fabriques de sabots.

En tout 300 établissements répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissements: Dunkerque, 11; — Hazebrouck; 5; — Lille, 63; — Cambrai, 27; — Avesnes, 22; Douai, 40; — Valenciennes, 162.

Ce nombre diffère de 35 en plus avec celui des établissements autorisés en 1838.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brevetées définitivement en 1840.

1.° Le sieur Rommelaere, professeur, à Gand, représenté par M. Lecreux, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 22 février 1840, un brevet d'invention de quinze ans, pour un nouveau procédé propre à la fabrication et à la manipulation de l'alun.

2.° Le sieur Desaghre, propriétaire, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 4 avril 1840, un brevet d'importation de cinq ans, pour un procédé de fabrication d'un émail et son application sur le fer.

3.° Les sieurs Malmazet aîné, Déplanque fils et compagnie, négociants, à Lille, auxquels il a été délivré, le 4 avril 1840, un brevet d'importation de dix ans, pour un métier propre à fabriquer toutes espèces d'étoffes façonnées, n'importe de quelle matière, par le moyen de la vapeur.

4.° Le sieur Bernard, architecte, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 7 mai 1840, un brevet d'invention de dix ans, pour des bois debout combinés avec le fer, la fonte, appareillés suivant les principes de la stéréotomie, liés entr'eux par un ciment

asphaltique ou bitumineux ou autres, et appliqués à toutes les constructions et substructions en usage.

5.° Le sieur Aimé Mariage, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 14 mai 1840, un brevet d'invention de dix ans, pour un moyen de chauffer à la vapeur des plaques de métal fonctionnant dans la presse même, se serrant ou se desserrant à volonté, tout en laissant libre ou interrompant à volonté les conduits de vapeur, moyen qu'il entend appliquer à la confection des bougies stéariques, de l'huile et à tout chauffage et pression quelconques.

6.° le sieur Harding, fabricant de peignes, à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 14 mai 1840, un brevet d'importation et de perfectionnement de cinq ans, pour des perfectionnements apportés aux peignes à laine.

7.° Les sieurs Soins, Contrejean et Dautricourt, teinturiers, à Wazemmes, auxquels il a été délivré, le 14 mai 1840, un brevet d'invention et de perfectionnement de cinq ans, pour un appareil propre à supprimer l'ébullition pour l'extraction de la partie colorante des bois de Campêche.

8.° Le sieur Audent, rentier, à Fontaine-Notre-Dame, représenté par M. Forret-Leniez, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 22 mai 1840, un brevet d'addition et de perfectionnement pour un nouveau genre de culasse mobile applicable aux armes à feu de toute espèce, et pour perfectionnement au système d'amorces.

9.° Les sieurs Bisson et Mercier, entrepreneurs, à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 8 juin 1840, un brevet d'invention de dix ans, pour un nouveau système de coussinets à l'usage des mécaniques et des chemins de fer.

10.° Le sieur Bernard, architecte, à Valenciennes, auquel il a délivré, le 31 juillet 1840, un brevet de perfectionnement et d'addition pour des bois debout combinés avec le fer et la fonte.

11.° Le sieur Cocheteux, fabricant, à Templeuve, auquel il a été délivré, le 4 août 1840, un brevet d'invention de cinq ans, pour un tissu nouveau qu'il nomme *Virginie façonnée*.

12.° Le sieur Rommelaere, professeur, à Gand, représenté par M. Lecreux, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 31 août 1840, un brevet d'importation de quinze ans, pour la fabrication et la manipulation de l'alun.

13.° Le sieur Bernard, architecte, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 4 septembre 1840, un deuxième brevet de perfectionnement et d'addition pour des bois debout combinés avec le fer et la fonte.

14.° Les sieurs Duquesne, négociant, à Valenciennes, et Coffyn, propriétaire, en la même ville, auxquels il a été délivré, le 8

octobre 1840, un brevet d'invention de quinze ans, pour des moyens et procédés propres à obtenir une température égale ou supérieure à celle obtenue jusqu'ici dans les hauts-fourneaux.

15.° Le sieur Ochin, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 8 octobre 1840, un brevet de perfectionnement de cinq ans, pour un pavage en bois debout.

16.° Le sieur Levalleux, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 9 octobre 1840, un brevet de perfectionnement de cinq ans, pour l'étirage du coton.

17.° Le sieur Delemer-Gery, fabricant de fécule, à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 9 octobre 1840, un brevet de perfectionnement de cinq ans, pour un bluteur à tamis métallique et à plan incliné.

18.° Le sieur Meurs, constructeur de balances à bascule, à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 23 octobre 1840, un brevet de perfectionnement de dix ans, pour la construction de balances portatives à bascule.

19.° Le sieur Ochin, négociant, à Lille, auquel il a été délivré, le 6 novembre 1840, un brevet d'addition et de perfectionnement pour un pavage en bois debout.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a, dans le département du Nord, trois chambres de commerce : l'une à Lille, l'autre à Dunkerque, et la troisième à Valenciennes, pour les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

Ces chambres sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, président ; — Kuhlmann, ✻, vice-président ; — Delesalle-Desmedt ; — Kolb-Bernard ; — Beaussier ; — Demesmay aîné, — Ch. Verley ; — Grodée ; — Fevez-Debully ; — Mimerel ; — Charvet-Barrois ; — Tilloy-Casteleyn ; — Th. Rouzé ; — Th. Barrois ; — Saint-Leger ; — J. Lefebvre.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Féron, président ; — Aubert ; — Bonvarlet aîné ; — Auguste Dupouy ; — Gourdin-Coquelle ; — Morel-Darras ; — Mailhos ; — Dessurne ; — Hippolyte Bourdon.

Secrétaire de la chambre, M. Fontemoing.

VALENCIENNES.

MM. Hamoir, Edmond, président; — Delpaillencourt, vice-président; — Blanquet; — Ch. Gellé; — Hamoir, Amédée; — Dumont; — Nicolle-Carpentier; — Direz aîné; — Leclercq-Sézille.

Secrétaire de la chambre, M. César Delsaux.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Deux chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing et à Roubaix; voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Delahaye, maire, président; — Wattinne, Louis; — Masurel, Carlos; — Desurmont, Henri; — Leloir; — Nollet-Frys; — N...

ROUBAIX.

MM. N..., président; — A. Mimerel; — A. Defrenne; — Gruart; — Lefebvre-Horrent; — Al. Dujardin.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 29 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville de Lille.

Régens. — MM. Beaussier, président; — L. Brame; — A. Charvet; — Cuvelier-Brame; — A. Desmazières; — Huet-Colombier; — J. Marracci; — Th. Rouzé; — H. Bernard.

Censeurs. — MM. A. Bernard; — Charvet-Barrois; — Champon-Dubois.

Directeur. — M. Ch. Verley.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Herrewyn, syndic; — Cailliez, 1.er adjoint; — Vandercolme fils, 2.e adjoint; — Salomez aîné; — Vital; — Gauwin fils; — Sergent-Debaecque; — Blomme fils; — Sapelier; — Plaideau, Numa; — Leroy; — Debaecker.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du roi, du 4 mars 1830, a fixé à dix le nombre des agents de change, à Lille :

MM. Ducas, syndic; — Durieux, adjoint; — Jacquart; — Bronchin; — Demoustier; — Verbiest fils; — N...; — N...; — N...; — N...

Il y a en outre dix courtiers de commerce :

MM. Blanchio, syndic; — Guilbert, adjoint; — Dequen; — L. Roland; — Coquelle; — Détrez; — Cocural-Dorcy; — Degeuser; — Salembier; — Fourcaud.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce :

MM. Choquet; — Barré-Bris; — N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NÉCROLOGIE.

ALAVOINE.

Alavoine, Louis-Adrien-Joseph, né à Douai le 30 juillet 1761, a terminé à La Bassée, le 6 décembre 1840, dans sa quatre-vingtième année, une honorable carrière, dont la plus grande partie avait été consacrée à la chose publique et spécialement aux intérêts de la ville de Lille.

C'est aux temps les plus difficiles de notre première révolution que remontent les services de ce recommandable citoyen. Après avoir commandé un bataillon de la garde nationale à l'époque du bombardement, il remplit les fonctions d'officier municipal et de maire de la ville de Lille dans les moments où la disette et des troubles continuels rendaient ce poste si périlleux. Il fit ensuite,

et successivement, partie du conseil municipal de la commune, de la commission administrative des hospices, du tribunal et de la chambre de commerce, de la société des sciences, et d'une foule de commissions diverses.

Depuis 1830, le suffrage de ses concitoyens l'avait fait entrer deux fois au conseil d'arrondissement de Lille et au conseil municipal de la ville de La Bassée où il s'était retiré; une autre fois même un compétiteur ne l'emporta que d'une voix sur lui pour l'élection au conseil général. Depuis deux années seulement, M. Alavoine avait, par suite de ses infirmités, résigné volontairement ses honorables mandats. Peu de temps avant sa mort, il donnait encore des soins aux écoles communales de La Bassée, en qualité de membre du comité d'instruction primaire.

Dans les luttes électorales que le parti libéral eut à soutenir sous la restauration, le nom de M. Alavoine n'a pas cessé de figurer sur les listes des candidats de l'opposition pour la formation des bureaux, soit au grand collége, soit aux assemblées de cantons.

Il est peu d'exemples d'une aussi longue existence politique, employée avec une pareille constance et un tel dévouement au service de ses concitoyens, et l'on peut dire que ce zèle était pur de tout mélange d'intérêt personnel; car M. Alavoine n'a jamais exercé que des fonctions gratuites, et n'a reçu aucune faveur du pouvoir.

En rendant à la mémoire de ce vétéran de la cause patriote, de ce digne citoyen, cet hommage mérité, nous croyons être agréables à nos compatriotes, dont bon nombre doivent se rappeler les services personnels que son obligeance bien connue était toujours si empressée de rendre.

DELECROIX.

Delecroix, Ignace-Joseph, est né à Rombies le 13 avril 1783.

En 1785, il était docteur en droit, avocat au parlement de Flandre. A cette époque il fut nommé professeur d'histoire à l'université de Douai; et, peu de temps après, on lui confia une chaire de droit dans la même ville. Ainsi à 22 ans il occupait une haute position; on rendait déjà justice à sa capacité.

Après la conquête de la Belgique, il exerça les fonctions de commissaire près le tribunal de la Dyle, séant à Bruxelles; et bientôt, par son habileté, il devint secrétaire-général du ministère de la justice.

Sous l'autorité de Regnier, duc de Massa, M. Delecroix fut chargé de la compilation et de l'analyse des lois innombrables de la révolution. Ce travail immense fut achevé par lui. Il concourut

pendant dix ans à l'élaboration de plusieurs branches législatives, à la réglementation de plusieurs grands corps de l'Etat.

Le duc de Massa, ministre de la justice, lui proposa un siège à la cour de cassation; M. Delecroix, dont la modestie égalait le mérite, se contenta d'une place à la cour impériale de Paris.

En 1815, la cour royale fut reconstituée; et par un oubli qu'on ne peut qu'attribuer à l'intrigue ou à la fraude, le nom de M. Delecroix ne se trouva point sur la nouvelle liste. Cette injustice lui alla jusqu'au cœur; mais sous la robe de magistrat, il avait conservé celle de l'avocat. Ce fut son refuge.

Il revint à Douai en 1826, décoré de la légion-d'honneur, et retraité comme vétéran de la magistrature.

Le barreau de Douai le nomma son bâtonnier pendant quatorze années.

Il fut, avant la révolution de 1830, porté au conseil municipal de cette ville, puis, sous l'administration de M. de Warenghien, maire, appelé aux fonctions d'adjoint, et lors de la retraite de M. de Guerne, il fut nommé maire de la ville de Douai.

Dans ces diverses positions, il sut se concilier l'estime de ses concitoyens de toutes les classes. Le riche et le pauvre le vénéraient.

Comme jurisconsulte, M. Delecroix avait une puissante autorité. Ses consultations sur le droit ancien étaient regardées par nos magistrats comme devant servir de base à leurs décisions.

Comme magistrat administratif, sa probité, sa haute vertu, son opinion étaient d'un immense poids dans la balance des délibérations de la commune.

Il faut avoir vu les regrets qui ont éclaté sur sa tombe pour se faire une juste idée de la douleur publique qu'avait inspirée la perte de cet homme de bien. De mémoire de douaisien, jamais on n'avait vu semblable cortège suivre les funérailles du premier magistrat de la cité.

M. Delecroix est mort le 8 mai 1840, à l'âge de 77 ans, maire de la ville de Douai, officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Douai, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, membre honoraire de la société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, ancien secrétaire général du ministère de la justice.

DUCREZ.

Ducrez, Jean-Baptiste-Joseph, conseiller à la cour royale de Douai, chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, est décédé à Douai le 17 septembre 1840, à l'âge de 79 ans.

Il serait difficile de trouver une carrière de magistrat et une vie d'homme mieux remplies que celles de M. Ducrez. Si l'on remonte le cours de cette longue carrière, on le trouve conseiller au bailliage de Lille en 1787; la révolution se l'attache comme chef de bureau du district de la même ville, et bientôt après comme juge au tribunal du Nord. On le voit ensuite descendre de son siége pour remplir le rôle courageux d'accusateur public près le tribunal criminel du Nord, prêter à son collègue M. Delaetre une assistance efficace pour la destruction des bandes de malfaiteurs qui, sous le nom de chauffeurs, portaient l'épouvante et la torture dans les campagnes de cette partie de la France, et rentrer enfin avec lui dans la magistrature assise, en prenant place en 1800 dans la composition du tribunal d'appel de Douai.

Pendant cette longue période de services judiciaires, M. Ducrez a offert le type le plus achevé de la perfection idéale du magistrat. On chercherait vainement à se faire une idée plus complète de l'alliance des vertus de l'homme privé et des qualités du prêtre de la loi. Quelle simplicité antique et patriarchale! Ses mœurs étaient restées immobiles au milieu des changements qui se sont opérés autour de lui, et l'on eût dit qu'il ne s'était pas aperçu que le temps avait marché. Quelle naïveté dans ses paroles, quelle bonhomie dans ses sentiments! N'était-ce pas le Lafontaine de l'ordre judiciaire? Il était né pour produire des arrêts, comme l'autre pour rapporter des fables. Quelle sérénité dans son âme! On y lisait comme dans une onde pure; les passions vulgaires n'en troublaient jamais la limpidité. Et à côté de cette candeur primitive, quelle profondeur d'instruction! Quel amour de son état! Rien ne pouvait le distraire de ses méditations judiciaires. Son monde à lui, c'étaient ses audiences; ses auteurs favoris, Dumoulin, Pothier et surtout le méthodique Patou, le Pothier du Nord, auquel il avait voué un culte si profond qu'il ne permettait pas qu'on en contestât l'autorité. Un jour, dans un délibéré, l'un de ses collègues auquel il opposait l'opinion de Patou, lui ayant répondu avec humeur ou malice : « Votre Patou n'est qu'un sot » il répartit avec un accent de désespoir et de fureur concentrée : « Patou un sot!... dites-moi » que je suis un sot, je pourrai finir par vous croire, mais Patou, le » judicieux Patou! Ah! vous ne l'avez jamais lu! » Ce trait peint M. Ducrez tout entier, son amour de la science et la modeste abnégation de sa propre personnalité. Cette abnégation l'empêcha de se prévaloir du privilège de son ancienneté pour aspirer aux présidences de chambre qu'il vit conférer à ses collègues sans aucun sentiment d'envie; il refusa même la proposition qui lui fut faite d'être présenté pour le remplacement de M. Delaetre.

Le temps, qui avait respecté son intelligence, ne lui avait pas,

en revanche épargné les infirmités. Un malheur domestique vint en aide au temps. Sa fille chérie, sa compagne dévouée, venait de lui être enlevée cruellement; c'était la moitié de sa vie qui venait de s'éteindre; il ne put survivre que quelques jours à cette terrible séparation.

Le nom de M. Ducrez sera un objet de constante vénération pour la cour royale de Douai.

LEZAIRE.

Lezaire, Henri-Onésiphore, naquit à Neuville-en-Ferrain, en 1761, de parents honorables et jouissant d'une considération bien méritée. Après avoir achevé avec distinction ses cours de philosophie et de théologie au collége d'Anchin, à Douai, il se prépara, par des études sérieuses, à la carrière du notariat, et en 1789, il fut nommé notaire à la résidence de Cysoing.

Alors s'ouvrit cette époque de sang où le torrent révolutionnaire déborda partout et exerça sa fureur sur toute la surface de la France. Cysoing eut aussi ses clubistes et ses démolisseurs; son antique abbaye tomba sous le marteau de la révolution. Là, comme ailleurs, les honnêtes gens furent inquiétés et obligés de se cacher. M. Lezaire, à qui il suffisait pour être proscrit d'avoir eu un frère chanoine à l'abbaye dont nous venons de parler, ne se vit pas en sûreté parmi les siens et émigra avec toute sa famille. Il traversa une partie de l'Allemagne au milieu d'embarras et de privations de toute espèce, et attendit en Westphalie la chute de Robespierre. L'année qui suivit l'époque du 9 thermidor le rendit à son pays et à ses anciennes fonctions.

Ici commence la carrière administrative de M. Lezaire. Après avoir exercé pendant plusieurs années les fonctions de juge de paix de son canton, dont Templeuve était alors le chef-lieu, et y avoir trouvé souvent occasion de faire remarquer son esprit conciliant, plein de modération et de sagesse, il fut nommé, vers 1800, maire de Cysoing, et occupa ce poste jusqu'en 1830. Il fit partie du conseil d'arrondissement de Lille où ses lumières et son mérite avaient marqué sa place. On ne saurait mieux le caractériser comme administrateur qu'en disant de lui ce que Lucain disait de César: « Il croyait n'avoir rien fait s'il restait quelque chose à » faire. » Il est impossible, en effet, de donner une plus haute idée de son activité et de son dévouement aux intérêts publics qu'il avait mission de défendre. Il serait trop long d'énumérer ici tous les actes importants qui signalèrent son administration. Contentons-nous de citer, en passant, la translation du chef-lieu de canton à Cysoing, la restauration de son ancienne église et la construction de l'Hôtel-de-Ville de cette commune.

Comme notaire, nul ne comprit mieux que M. Lezaire la sainteté de sa mission, et ne montra dans l'exercice de ses fonctions plus de probité et de délicatesse. Il ne connut point l'intrigue et poussa la loyauté jusqu'au scrupule. Il fut pendant 51 ans l'honneur du notariat et l'exemple de ses confrères. C'est de lui surtout qu'on peut dire qu'il se montra le défenseur du faible, l'appui de la veuve, et le tuteur et le père de l'orphelin. Nous pourrions citer un grand nombre de traits de justice, de générosité, de désintéressement qui ont honoré sa vie. Nous laisserons ce soin aux personnes dont ses bienfaits ont assuré le bien-être et la fortune. D'ailleurs, n'oublions pas qu'il faisait le bien pour l'amour du bien même, et qu'on ne saurait mieux appliquer qu'à lui ces paroles d'un auteur ancien: « Il ne voulait point paraître juste, généreux, mais l'être effectivement. »

A la droiture de la conscience, à la noblesse des sentiments, M. Lezaire joignait un esprit solide et réfléchi, un caractère égal, modéré; beaucoup de tolérance et de modestie; un grand fonds de simplicité et de bonté, et mille autres qualités précieuses dont l'ensemble formait en lui une harmonie qui se reflétait sur son visage ouvert, bienveillant et doux. On ne pouvait le voir sans être pénétré de respect; on ne pouvait le connaître sans l'aimer.

Faut-il s'étonner après cela que la perte d'un tel homme ait été regardée comme une calamité dans le canton et dans la commune de Cysoing, ait trouvé sa famille inconsolable, enfin, ait réuni autour de sa tombe une foule immense de personnes de toutes les conditions, ainsi que les citoyens les plus honorables, les plus honnêtes gens du pays, jaloux de rendre à sa mémoire un pieux et solennel hommage?

M. Lezaire est décédé à Cysoing, le 5 octobre 1840, à l'âge de 79 ans.

PALMAERT.

Palmaert, grand-doyen de l'arrondissement de Dunkerque, curé de la paroisse St.-Éloi de ladite ville, a terminé son honorable carrière, le 21 décembre 1840, à l'âge de 83 ans.

Ce vénérable ecclésiastique sut toujours, dans le cours de l'exercice de ses fonctions, se faire aimer de tout le monde, par la douceur de ses mœurs, par sa religion éclairée et par la tolérance de son esprit. Sa charité ardente et sa sollicitude pour le malheur l'avaient rendu le père du pauvre; possédant une certaine aisance personnelle, il se fit de bonne heure un devoir de partager avec les malheureux. La sagesse qui dirigea constamment toutes les actions de M. Palmaert dans sa carrière ecclésiastique et dans les dignités dont il fut revêtu, contribua puissamment à entretenir parmi le

clergé cette harmonie précieuse dont l'exemple a une influence si utile; bon prêtre, excellent administrateur, sous sa direction paternelle l'ordre ne cessa de régner. Soumis aux lois, il exigea qu'on sût les respecter comme il les respectait lui-même, et l'autorité publique n'eut jamais qu'à se louer de son concours empressé.

Depuis quelque temps déjà M. PALMAERT était dans un état de maladie qui ne lui permettait plus d'officier publiquement, mais il avait conservé d'une manière remarquable la plénitude de ses moyens, et quoiqu'affaibli physiquement par l'âge et la souffrance, il n'avait pas cessé de s'occuper des affaires de son administration spirituelle. La mort d'un homme si éminemment respectable ne peut que causer de longs et vifs regrets. Sa famille, ses collègues, ses administrés, ses paroissiens le pleurent et lui paient le tribut de leur légitime douleur.

M. PALMAERT était né à Pitgam le 12 novembre 1757.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1840, à la délivrance de quatorze médailles d'argent décernées par M. le ministre de l'intérieur. Une somme de 895 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à cinquante individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1840, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département se sont élevés à 285,744 fr., savoir :

Pour les hospices, à.....	79,436 fr.
Pour les bureaux de bienfaisance, à.....	165,509
Répartis entre 27 communes, dont 4 de l'arrondissement de Lille; — 1 de Dunkerque; — 8 d'Hazebrouck; — 6 d'Avesnes; — 4 de Cambrai; — 1 de Douai; — et 3 de Valenciennes.	
Pour les fabriques d'églises, à.....	40,799
TOTAL.....	285,744

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1840.

46 fraudeurs de tabac ; — 109 vagabonds, mendiants, gens sans aveu ; — 76 individus à défaut de papiers réguliers ; — 100 voyageant sans passe-ports ; — 215 condamnés ; — 109 déserteurs ; — 10 condamnés libérés ayant enfreint leur ban ; — 162 individus en vertu de mandats d'amener ; — 122 prévenus de vol ; — 2 d'attentat à la pudeur ; — 4 de sommations minatoires ; — 13 de voies de fait ; — 80 de délits forestiers ; — 3 d'infanticide ; — 3 de viol ; — 1 d'assassinat ; — 3 d'escroquerie ; — 4 de banqueroute frauduleuse ; — 2 d'incendie ; — 13 de tapage nocturne ; — 2 de guet-à-pens ; — 1 d'empoisonnement ; — 7 de tentative de meurtre ; — 2 de rébellion envers la douane ; — 17 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline ; — 9 perturbateurs du repos public.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de	1,115
Il a été, en 1839, de	1,290
Différence en moins en 1840	175

SUICIDES.

Le nombre de suicides a été, en 1840, de 101 ; ce chiffre présente, sur celui de 1839, une différence en plus de 6.

De ces 101 suicides, 12 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque : — 8 dans celui d'Hazebrouck ; — 38 dans celui de Lille ; — 17 dans celui de Cambrai ; — 13 dans celui d'Avesnes ; — 5 dans celui de Douai ; — et 8 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 11 en janvier ; 5 en février ; 8 en mars ; 12 en avril ; 8 en mai ; 8 en juin ; 9 en juillet ; 11 en août ; 9 en septembre ; 6 en octobre ; 8 en novembre et 6 en décembre.

Les mois de janvier, avril, juillet, août et septembre sont ceux où les suicides ont été plus fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvaient 72 hommes, dont 1 de moins de 20 ans ; 10 de 20 à 30 ans ; 11 de 30 à 40 ans ; 23 de 40 à 50 ans ; 13 de 50 à 60 ans ; 14 de 60 à 80 ans ; 17 femmes, dont 5 de 20 à 40 ans ; 11 de 40 à 60 ans ; 1 de 65 ans ; 5 filles, de 29, 30, 32, 36 et 40 ans, et 7 militaires de 23 à 38 ans.

Des 101 suicidés, 54 se sont noyés ; 28 se sont pendus ; 11 se sont brûlé la cervelle ; 5 se sont coupé la gorge ; 2 se sont asphyxiés.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1840 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENS DE Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	TOTAUX.
Fermes	»	1	4	»	2	»	3	10
Maisons	1	2	37	16	7	11	6	80
Granges	3	1	4	12	1	3	5	29
Écuries	»	»	»	9	2	1	2	14
Fournils	1	1	»	»	2	»	»	4
Meules de colza	»	»	»	2	»	»	»	2
Meules de blé	»	»	5	»	»	»	»	5
Églises	»	»	1	»	»	»	»	1
Moulins	1	»	3	»	»	»	»	4
Chaumières	»	»	12	28	3	6	1	50
Fabriques	»	»	2	»	»	»	»	2
Etables	1	1	4	»	»	3	3	12
Incendies attribués à la malveillance	1	»	2	4	1	»	3	11
Incendies attribués au feu du ciel	»	»	»	»	1	»	»	1

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

Le département du Nord est divisé en 7 arrondissements, 60 cantons et 660 communes, ainsi qu'il suit :

1.er	arrondissem.,	Dunkerque,	7	cantons,	59 communes.
2.e	idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53 id.
3.e	idem,	Lille,	16	id.,	134 id.
4.e	idem,	Cambrai,	7	id.,	117 id.
5.e	idem,	Avesnes,	10	id.,	153 id.
6.e	idem,	Douai,	6	id.,	67 id.
7.e	idem,	Valenciennes,	7	id.,	80 id.
		TOTAUX.....	60		660

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	682	68	110	9106 69
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	997	100	138	11880 48
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	370	37	43	4271 90
Aix.	D.	Orchies	4	22	30	960	96	60	11257 70
Allennes-lez-Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	814	81	110	9608 71
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	521	52	65	5057 75
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	300	30	13	2159 36
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	385	39	77	3011 07
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	1807	145	119	14293 14
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1664	135	158	19967 59
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	496	50	58	7284 27
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3178	210	135	21219 68
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2670	183	357	18285 68
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	461	46	31	4554 76
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4182	260	291	29356 46
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1755	140	267	22136 03
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	7	8	76	696	70	56	12085 81
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	303	30	21	6172 64
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	6512	360	445	64213 29
Arnèke.	H.	Cassel.	8	20	57	1498	125	98	20409 89
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	666	67	28	9459 26
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1628	135	157	15209 82
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	138	14	17	2320 82
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	932	93	76	11927 58
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O.	18	18	51	475	48	52	3835 37
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1205	115	107	12859 77
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1558	130	114	15198 78
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	5	14	47	1186	110	132	6770 22
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	773	77	80	8936 18
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	953	95	61	11631 67
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1431	125	122	12907 90
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	255	26	18	2800 39
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	178	18	7	3042 03
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2	2	53	1218	115	70	13238 77
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	172	17	18	4526 92
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1649	135	110	24444 32
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	756	76	72	11769 48
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3030	201	330	31885 01
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1567	130	137	16208 31
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2553	180	136	11949 57
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	496	50	50	8306 10
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	219	22	15	4371 74
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	688	69	85	9007 32
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	905	90	74	8343 88
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	29	9911	500	732	97738 27

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Momal.	Germe.	Cayez.	Moulins.	Planchon.
Scribe.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévost.
Guérin.	Petit.	Mercier.	Renon.	Remont.
Dauchy.	Dupret.	Durot.	Cotteau.	Erchinger.
Philippo.	Cuvelier.	Vestel.	Paix.	Delebarre.
Huart.	Mazingue.	Dorlencourt.	Cacherat.	Midavainé.
Bouchez.	Pauquet.	Hornez.	Jenicq.	Deghaye, Couet.
Dumont.	Dupuis.	N.....	Dislère.	Dupuis.
Lanvin.	Caron.	Taffin.	Leroy.	Dubroux.
B.on de Brigode.	Desquiens.	Gabide.	Delecourt.	Duquesne, Collier.
Savary.	Panien.	Delattre.	Truchet.	Lacroix.
Laden.	Parsy, Pecqueur.	Laurent.	Panckoucke L.	Carré, Prevost.
Delloue.	N...., N...	Balligand.	Staincq.	Liber-Jacquot.
Dengremont.	Clerbaux.	V. Chéreng.	Behague.	Pollet.
Mathieu.	Jenard, Gravis.	Delattre.	Gellé.	Daubresse, Leclercq.
Leglay.	Lepeuple.	Quiquempoix.	Delannoy.	Barthelier.
Hilst.	Debavelaere.	Dewaele.	Faveau.	Dehaezenberghe.
Mahieu.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Linis.
Ghesquier.	Butin, Delebois.	Cateaux.	Cogniart.	Gruson, Delannoy.
Vandenbussche.	Vandienste.	Meesemacker.	Campagnie.	Godré.
Leduc.	Masson.	Herbage.	Fromont.	Wagon.
Reuflet.	Renard.	Dillies.	Delecourt.	Courier.
Labbé.	Daynez.	V. Boussois.	Quivy.	Papin.
Corman.	Roger.	Lambelin.	Lemaire.	Denneullin.
Dhaubersart.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Moulins.	Mayeux.
Domise.	Buisset.	Lefranc.	Leroy.	Dufour.
Adam.	Cordonnier.	Dupire.	Delegrange.	Dannelle.
Dupriez.	Carpentier.	Pennequin.	Peugniez.	Lacherez.
Vas.	Pillion.	Collet.	Gellé.	Depret.
Moguez.	Dumarquet.	Dupuis.	Luce.	Haccart.
Deledeuille.	Martin.	Desmons.	Leleu.	Rompteau.
Méresse.	Basquin.	V. Inchy.	Lamorinière.	Normand.
Hennet.	Detourbe.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
Cachera.	Miroux.	Leduc.	Fromont.	Serret, Blondieau.
Rousseau.	Pierard.	V. Aymeries.	Hennet.	Lienard.
Rassel.	Montiez.	Barbieux.	Lemaire.	Lambert.
Walbert.	Evrard.	Dereyne.	Houzé.	Dumat.
Gossart.	Evrard, Grossier.	Denis.	Houzé.	Noyon, Marion.
Devemy.	Dufranne.	Devred.	Richir.	Blavier.
Largillière.	Villain, Vallez.	Joly.	Millet-Tellier.	Gernez, Bernard.
Lesage.	Courbet.	V. Niergnies.	Ducamp.	Boufflers.
Mary.	Bascourt.	Carlier.	Hennet.	Lienard.
Demade.	Lemaire.	Hornez.	Hennet.	Aubry.
Huin.	Chuffart.	Lecardez.	Fievet.	Bocquet.
Behaghel.	Lotthé, Bieswal.	Jonghes, Debaene.	Decoussemacker.	Lahaine, Cortequisse.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux	de gardes nationaux, Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Baisieux.	L.	Lannoy.	9	14	14	1849	145	172	18431 99
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	394	32	45	3517 19
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	11	24	67	1164	110	116	15135 49
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	728	73	40	6047 60
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	484	48	81	5200 18
Bantouzel.	C.	Marcoing.	8	13	72	925	93	40	7782 70
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	393	39	48	8588 »
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	996	100	100	9401 10
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	972	97	128	7772 26
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	1650	135	240	13876 67
Bavinchove.	H.	Cassel.	4	12	53	1003	105	91	11850 95
Bazuel.	C.	Le Catteau.	4	28	86	1167	110	126	12929 92
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	766	77	58	9236 60
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	967	97	88	10183 03
Beaumont.	C.	Le Catteau.	7	17	76	716	72	75	5277 29
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	377	38	29	2052 66
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	651	65	95	5838 45
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	306	31	58	3509 73
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	968	97	89	6559 93
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	395	40	28	4857 28
Bellignies.	A.	Bavay.	5	29	70	712	71	38	7080 83
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	245	25	32	2910 69
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	5968	340	576	68342 45
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2128	156	233	21054 91
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1203	115	96	8613 18
Bermeries.	A.	Bavay.	3	28	66	383	38	64	5125 09
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1688	139	105	19143 73
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	204	20	21	2755 77
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	565	57	53	6896 61
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	1829	145	163	8883 17
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1095	105	125	8632 69
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	160	16	17	3892 66
Bettrechies.	A.	Bavay.	4	29	68	345	35	22	4472 04
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	481	48	75	7327 38
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	870	87	73	8575 46
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	2038	154	194	17486 32
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	72	1005	101	103	7228 30
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	11	70	496	50	58	13879 16
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	532	53	45	5342 21
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	12	59	1823	145	145	22768 36
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	383	38	60	6044 99
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1975	150	108	16015 84
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	1014	105	117	11547 89
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1708	140	167	26145 20
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	2851	195	207	32679 96

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Carrez.	Stien.	Pollin	Behague.	Delcour.
Hancart.	Moreau.	Bultez.	Fosset.	Carpentier.
Debreyne.	Blanckaert.	Vanneufville.	Dehorter.	Deramondt.
Crepin.	Chopin.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
Ruchon.	Bernard.	Basuyau.	Delcroix.	Sourmais.
Bancourt.	Boucher.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
Wagnier.	Dequesnes.	V. Avesnes.	Wargnies.	Quertimont.
Dhourdin.	Lesnes.	Tranchant.	Pierart.	Gorisse.
Lemaire fils.	Bottelle.	Méplaux.	Panckoucke L.	Lamory.
Crapez.	Marchant.	Tréhout.	Crapez.	Caillé, Delbauve.
Boddaert.	Trassaert.	Deman.	Merchier.	Devinck.
Denise.	Verin.	Lecq.	Lempereur.	Deglarge.
Delesalle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
Degricourt.	Leprohon.	Dhaussy.	Lebeau.	Leclercq.
Basquin.	Boulet.	V. Inchy.	Lamorinière.	Leclercq.
Drecq.	Dhaussy.	Wasson.	Froment-Sartiaux.	Druesne.
Macon.	Cuniot.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
De Robaulx.	Trouillet.	N.....	George.	Barbier.
Watremez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Caron.	Soupart.
Gosse.	Dupont.	Martin.	Parent.	Marissal.
Carlot.	Lerat.	Delvallée.	Crapez.	Quetille.
Bever.	Wallerand.	Dennetières.	George.	Colmant.
Demeerzemacker.	Vermullen, Kies.	Vandeputte.	Herwyn.	»
Mary.	Paul.	Longuet.	Hennet.	Taulet, Dangers.
Richard.	Regnault.	Cousin.	Derquenne.	Darcheville, Carlier.
Manesse.	Postiaux.	V.Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
Demessine.	Mornave.	Regniez.	Chardot.	Cupers.
Gérard.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Fournier.	Landragin.
Thorez.	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Dehuysser.
Herbet.	Basquin.	Druesnes.	Moland.	Pierard.
Longatte.	Voisin.	Minaux.	Lamorinière.	Bourdon.
Adam.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Fournier.	Landragin.
Demarbaix.	Beaumont.	Cailliez.	Jenicq.	Delvigne.
Hazard.	Herlacq.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Prissette.
Raa.	Rachet.	Prevost.	Gellé.	Basely.
Dupont.	Delegrange.	Gomond.	Cotteau.	Hemal, Graveline.
Waxin.	Dupont.	Bécar.	Delsart-Beauvais.	Proye.
Dupuy	David.	Devoole.	Legrand.	Ryckebusch.
Marcotte.	Paresys.	Knockaert.	Legrand.	Desaffre.
Lefebvre.	Lefer.	Cadet.	Dewitte.	Petillon.
Rousseau.	Lesne.	Barenne.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
Tackoen.	Mélis.	Vinckel.	Lecœuche.	Huyghe, Weens.
Justice.	Beulque.	Minne.	Leblond.	Cornet.
Vandenkerckhove	Arnoust.	Cousin.	Leurs.	Vermeersch.
Dubosquiel.	Leroux, Lecat.	Leignel.	Delesalle.	Flament, Lutun.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gard s nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.	
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	800	80	72	8911	04
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1148	110	127	24076	74
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	411	41	86	9143	17
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2231	165	171	35061	99
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2527	180	295	26395	69
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1121	110	141	10264	52
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	811	81	66	10680	16
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1917	146	142	16231	74
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1665	135	180	13392	60
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	635	64	82	6175	87
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	5	17	29	318	32	53	4030	99
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	173	17	11	3223	78
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	773	77	78	6905	61
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	352	35	18	5746	63
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1900	145	194	15838	55
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	548	55	53	5845	21
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	788	79	77	9389	93
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	35	769	77	73	5527	04
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	16	80	912	91	100	10825	30
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	407	41	51	6620	18
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	1966	150	172	18256	38
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	679	68	61	6928	19
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	2156	158	97	14607	04
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	573	57	38	3225	09
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	403	40	59	3879	64
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	729	73	86	11385	92
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2359	170	143	16766	97
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	875	88	69	10190	28
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1636	135	154	20394	06
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	66	838	84	97	10684	74
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	17846	787	1456	125658	05
									131663	88
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	866	87	144	13565	67
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1449	125	136	13399	07
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	709	71	91	10337	06
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	806	81	104	16988	81
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	315	32	19	4905	08
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	328	33	34	4009	75
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1437	125	126	14663	27
Cappellebroucq.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1046	105	110	17763	07
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1426	125	191	12746	48
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	438	44	55	4668	69
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1759	140	231	23646	59
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4495	275	325	35520	28
Catillon.	C.	Le Catteau.	8	34	91	3201	210	335	38948	11

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs	Gardes-champêtres.
Debruynne.	Vanneufville.	Janssen.	Debert.	Spillemacker.
Bouchez.	Canonne.	Dalennes.	Minne.	Turotte.
Wattiau.	Carlier.	Dernoncourt.	Estassin.	George.
Louf.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Henry.	Vandewalle, [illegible]
Vercoustre.	Deschodt, Denoiobernes.	Dedecker.	Henry.	Boutel. [illegible]
Délecourt.	Lecocq.	Bussières.	Fievet, A.	Letarcq.
Deleau.	Marcheux.	Vaillant.	Daullé.	Falempin.
Leclercq.	Dalle.	Lescouf.	Thurin.	Theys.
Marlier.	Marsy.	Mariage.	Dutemple.	Maréchal, Grosse.
Grillon.	Henry.	Duez.	Renon.	Bever, Quertin.
Hennocq.	Camelot.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
Deroisin.	Forest.	Blanchart.	François, X.	Derombies.
Ledieu.	Vitoux.	Dujardin.	Millet-Tellier.	Couvez.
Fissiau.	Guillaume.	Duhoo.	Lebrun.	Rabonniaux.
Marécaux.	Fontenier.	Dehot.	Cacherat.	Crunelle.
Deffontaine.	Mulier.	Roget.	Fievet, Al.	Tiery.
Vitrant.	Dubuisson.	Gouttières.	Delsart-Beauvais.	Malart.
Lubrez.	Martin.	Moreau.	Guislain.	Hennocq.
Ghysel.	Waeselynck.	Cornette.	Fleurynck.	Turpin.
Pecroo.	Charley.	V. Volckerinckhove	Lorenzo.	Emery.
Dassonville.	Frappart.	Dauchy.	Quecq.	Hautcœur.
Lesage.	Deffontaine.	Broux.	Tailliar.	Dubus.
Delcourt.	Lemerre.	Becquet.	Baligand.	Boulene, Lesage.
Ficheux.	Leconte.	Queny.	Delannoy.	Leteneur.
Crasquin.	Deghaye.	Desprez.	Pluchart.	Lecoge.
Tâté.	Mailly.	Gamelin.	Peugniez.	Perus.
Poizot.	Lucquet.	Duhot.	Hodin.	Noiret, Druon.
Barbier.	Cooche.	Degrendel.	Merchier.	Sertlobbel.
Savaete.	David.	Coulon.	Boidin.	Brumeel.
Soyez.	Lefebvre.	Dhaussy	Bonnay, Th.	Meriaux.
Dejardin.	Lenglet, Petit.	Rigaut, Piquet.	De St.-Aubin.	Daillez.
			De Pancy.	Taisnes.
Birlouez.	Cornillot.	Vandaele.	Panckoucke L.	Desplanque.
C. De Brigode.	Fievet.	Remi.	Behagne.	Delbassée.
Raux.	Dailliez.	Jacquart.	Truchet.	Mallet.
Dronsart.	Tantart.	Quiquempoix.	Desuède.	Drédourt.
Macarez.	Vairet.	V. Escarmain.	Derquenne.	Semaille.
Denoyelle.	Ridez.	V. Lomme.	De Malézieu.	Hereng.
Fichelle.	Poutrain.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
Bachelier.	Debassel.	Bogaert.	Vanwormhout.	Marquilly.
Bricout.	Legrand.	Lansel.	Bonnay Th.	Rose.
Ledoux.	Desprez.	Dorchies.	Panckoucke L.	Fusenne.
Lacourte.	Ravaux.	Danjou.	Estassin.	Prissette.
Duvet.	Decoster, Dehandschoe-[wercker.	Aernout.	Dekytspotter.	Deraedt, Devos.
Bezançon.	Marchant, Denise.	This.	Leblond.	Fortez, Minaux.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Cattenières.	C.	Carnières.	5	9	68	863	86	83	6719 66
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3193	210	156	17078 74
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	626	63	56	3777 83
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	673	67	91	9256 11
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	300	30	48	3065 79
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	1958	150	169	24518 84
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	6	18	44	980	98	63	8649 57
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	400	40	75	6910 71
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1295	120	131	10229 [illegible]
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	75	8	8	987 80
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2170	160	134	12247 46
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	461	46	70	4845 62
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	409	41	14	3525 89
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	999	100	114	11770 33
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5418	321	338	51444 84
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5297	312	509	58266 71
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	455	46	36	12793 90
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1533	130	102	17864 30
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	187	19	29	4792 54
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1186	110	179	12391 15
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2112	158	166	20486 64
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	266	27	28	6394 30
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1188	110	121	18033 72
Crévecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	1946	150	136	30106 54
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	757	76	81	11060 01
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	482	48	64	4683 29
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1456	125	105	14231 94
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	781	78	90	12930 28
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	882	88	67	12206 56
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	366	37	82	4228 50
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2707	185	189	30610 93
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	239	24	34	2693 21
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1321	140	175	14707 36
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	52	5	5	1383 86
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	3200	210	171	35931 44
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2158	155	171	23780 76
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	250	25	41	2621 99
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	411	41	69	4630 79
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	817	82	76	10780 96
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	998	100	69	13594 96
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	19173	826	1354	148030 02
									145817 86
Douchy.	V.	Bouchain.	6	12	55	1515	130	200	17354 39
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	840	84	84	10019 09
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	250	25	16	5095 42

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vaillant.	Dumont.	Barbier.	Ducompain.	Lentier.
Gauthier.	Milot, Fontaine.	Brassart.	Lamorinière.	Leduselle.
Doles.	Vitou.	Canyn.	Moland.	Vitou.
Dhordain, L.	Dhordain, F.	Pagniez.	Bonnay, Th.	Colentier.
Leroy.	Daniel.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
Bouant.	Duhem.	Joire.	Cogniard.	Botinel.
Camberlin	Wamblecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
Deleval.	Caby.	Caudrelier.	Paix.	Legroux.
Bouchery.	Duquesnoy.	Leroy.	Béhague.	E. Dujardin, Catteau.
Harlet.	Bultieaux.	V. Obrechies.	Lebeau.	Lefèvre.
Demarest.	Piette.	Maréchal.	Moland.	Cendon.
Hannecart.	Lernould.	Dumont.	George.	Begrand.
Delagrange.	Wauquier.	Vercrusse.	Fievet, Al.	Laignel.
Petit.	Becquet.	Fromont.	Renon.	Coutesse.
Lanibin.	Herrengt, Vaché.	Reniez.	Messéan.	Béhague, Capron.
Dervaux.	Pateur, Caudron.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Bavay.
Janssen-Bennynck.	Vanpoperynghe.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
Cardock.	Malo, Cagnard.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey.
Luce.	Hette.	V. Lambres.	Desnède.	Leclercq.
Leveeq.	Henry.	Genain.	Renon.	Lançon, Watiaux.
Mortelette.	Legland.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
Tassaert.	Denis.	Blaevoet.	Demarle.	Mwde.
Delannoy.	Ginaud.	Courtecuisse.	Bruneau.	Chevalier, Lespringard.
Delmotte.	Desmoutiers.	Mocq.	Dumoties.	Gaillard, Dhouailly.
Vanhaecke.	Achte.	Venant.	Legrand.	Fossaert.
Godon.	Godon.	V. Forest.	Dutemple.	Fontaine.
Delannoy.	Ducroquet.	Dutriez.	De Coupigny.	Vandamme.
Broy.	Lemaire.	Lamorisse.	Lucet.	Anicot.
Florent.	Gosselin.	Prévost.	Desilve.	Coppin.
Germe.	Baliqué.	V. Bantigny.	Deloneix.	Sandras.
Desmons.	Fievet, Depienne.	Tribonte.	Fievet, Al.	Duthoit, Herrengt.
Dumesnil.	Lefranoq.	Nacfer.	Lebeau.	Jouniaux.
Jacquart.	Flamant.	Potteau.	Dupret.	Dervaux, Lefebvre.
Blondieaux.	Huart.	V. Malincourt.	François.	Delbart.
Deslinsel.	Boisseau, Delsove.	Bonte.	Broquet.	Tetard, Coupe.
Vandermersch	Vandermersch Hip.	Mallarme.	Benorguet.	Lemahieu, Delesalle.
Sury.	Lefranoq.	V. Dimont.	Lebeau.	Dannel.
Thomas.	Bartez.	Doise.	Lebeau.	Lequeux.
Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.	Daulle.	Rossignol.
Marit.	Druart.	Dupont.	Colas.	Lequime.
Honoré.	Bois, Delval.	V. Page 276.	Cavrois.	Crombet, Obin.
			De Nuneques.	»
Cartigny.	Béra.	Cambreleng.	Broquet.	Delhaye, Capliez.
Lebrun.	Demoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Wiliot.
Desmidt.	Degaey.	Venant.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 184
Cattenières.	C.	Carnières.	5	9	68	863	86	83	
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3193	210	150	
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	626	63	56	
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	673	67	91	
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	300	30	48	
Chapelle-d'Arst.	L.	Armentières.	1	16	16	1958	150	160	
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	6	18	44	980	98	63	
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	400	40	35	
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1295	120	13	
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	75	8	8	
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2170	160	15	
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	461	46	50	
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	409	41		
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	999	100		
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5418	3		
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5297	3		
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	455			
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	15331			
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	1			
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1			
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	81			
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83				
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57				
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68				
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	7				
Croix.	A.	Landrecies.	9	29					
Croix.	L.	Roubaix.	3	8					
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2					
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6					
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4					
Cysoing.	L.	[illegible]ysoing.	»	15					
Damousies.	A.	[illegible]ège.	7						
Dechy.	D.	[illegible] Sud.	4						
Dehéries.	C.		4						
Denain.	V.	[illegible]ain.	1						
Deûlémont.		[illegible]ux-s.-D.							
Dimechaux.		[illegible] Chât.							
Dimont.									
Doignies.									
Dompierre.									
Douai.									
Douchy.									
Dourlers.									
Dringhem.									

DES

		Percepteurs.	Gardes-champêtres.
		Gouget.	»
	conynck.	De Montépin.	»
	allengier.	Huyghe.	Bosel.
	Muguez.	Tailliar.	Marchand.
	V. Solrinnes.	George.	Lefrancq.
	V. Limont-Font.	François.	Delcambre.
	V. St.-Remi-Ch.	François.	Duwé.
	Maes.	Debrock.	Verhille.
	Delebarre.	François.	Gibot, Marliot.
	Michel.	Fournier.	Deghilage.
	V. Aniche.	Brasselet.	Cramette.
	Desplanques.	Follet.	Pottier.
	Picrchon.	Riquet.	Michaux.
	Laumondays.	Lefevre.	Carrelier.
	Delesalle.	Lefevre.	Leclercq.
	Colliot.	Lemaire.	Leperre.
	Bafaleur.	Fosset.	Hotelart.
	V. Roucourt.	Dupret.	Manille.
	Venant.	Leurs.	Buyck.
	V. Hallennes.	Lefevre.	Baillieux.
	Lefils.	Cogniard.	Marescaux, Cousin
	Locquet.	Copin.	Gillon.
	Bailleul.	Derquenne.	Léonard.
	Lefebvre.	Lebarbier.	Lebut.
	Crépy.	Bonnay, Th.	Dugimont.
	Noclercq.	Bruneau.	Senqcq.
	V. Radinghem.	Lefevre.	Ghesquiers.
	Brassart.	Carron.	Drecque, Duboquet.
Deswarte.	Coudewylle.	Dutil.	Drieux.
Sébert.	V. Cuincy.	Luce.	Carlier.
Dhellemmes.	Corbaux.	Bonnet.	Bourbier.
Duflos, Deroy.	Dourlers.	Ducatez.	Justin, Dhaine.
Dassonville.	»	Ducamp.	Basquin.
Delbart.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
Bernier.	Desprez.	Pluchart.	Duquesnoy.
Maton.	Saudemont.	Bevenot.	Bosquette, Evrard.
Lambour.	Pamart.	Desilve.	Doguert.
Tachon.	Cranck.	Moulins.	Turette.
Salez.	Lansel.	Deleroix.	Potiez.
Lamblin.	Clinquet.	Follet.	Lecgenier.
Goffart.	Duvinage.	Fromont.	Richard.
Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.
Marcoux.	Leclercq.	Descamps.	Waroquier.
Haine.	Chalaut.	Peugniez.	Volkerick.
Riche.	Longuet.	Lion.	Gray, Fromont.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	Distance en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1814.
Vallerets.	A.	Avesnes-N.	3	7	104	1738	140	177	16453 32
Vendin.	D.	Marchiennes.	5	18	38	1920	150	137	12060 92
Verin.	D.	Douai-S.	5	5	38	626	63	67	9148 99
Vérou.	A.	Trélon.	6	10	119	639	64	97	10307 60
Verrière-la-Grande.	A.	Maubeuge.	3	18	88	1161	120	111	11745 46
Verrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	5	18	91	718	72	112	5811 40
Vieux.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	1563	130	134	26284 70
Vieux-Condé-Wand.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	422	42	63	5751 08
Vlers.	L.	Lannoy.	7	6	6	1769	140	147	17962 53
Vlers.	D.	Douai-O.	4	4	31	922	92	72	11782 96
Vlesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	810	81	86	8137 23
Vlêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	1205	115	93	13749 37
Vlers-les-Moring.	V.	St.-Amand r.d.	8	20	45	1885	145	58	15786 17
Vlers-les-Roches.	D.	Douai-N.	10	10	26	3471	225	351	27172 13
Vlourtes.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	233	23	30	3915 48
Vloyon.	A.	Avesnes-S.	10	10	101	1469	125	245	16566 44
Vontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	4	21	80	1040	104	174	11737 19
Vontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	5	14	71	1198	110	60	9949 28
Vontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	1475	125	162	15514 17
Vorceville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	67	7	5	3582 41
Vorest.	L.	Lannoy.	6	10	10	694	69	52	3605 74
Vorest.	A.	Landrecies.	9	29	84	1456	125	151	11477 98
Vourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	2450	175	289	17491 88
Vournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	1437	124	156	18033 98
Vrasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	479	48	89	6405 35
Vrelinghien	L.	Armentières.	5	14	14	2337	161	217	25626 21
Vresnes.	V.	Condé.	2	10	49	3693	235	400	36581 41
Vressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	851	85	106	6282 36
Vressin.	D.	Arleux.	6	13	46	806	81	103	9084 64
Vretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	13	13	1948	150	261	23186 32
Vromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	1348	120	139	12246 70
Wenech.	L.	Cysoing.	5	22	22	1124	110	41	9018 01
Whissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	460	46	27	5227 72
Whyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	1522	130	93	15682 50
Wlageon.	A.	Trélon.	2	19	116	1211	115	186	9947 16
Wodewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	6	12	40	1836	145	122	16432 91
Wœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	968	97	50	8933 29
Wognie-Chaussée.	A.	Maubeuge.	6	24	83	723	72	80	7190 34
Wommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	2960	200	180	21880 22
Wondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	1588	133	118	16338 69
Wonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	889	90	82	6418 07
Wouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	2142	160	178	15545 56
Wrande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	8	8	84	1108	110	58	13072 26
Wravelines.	Dk.	Gravelines.	9	20	97	4542	280	561	36652 11
Wruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	398	40	51	5514 45

		NOMS DES		
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes champêtres.
Baudenne.	Ravaux.	Desforges.	Vandermarcq.	Hannecart, Hazard.
Tison.	Beffe.	Dupuis.	Copin.	Leclercq.
Vasseur.	Wattel.	Lecœuvre.	Desuède.	Jovenet.
Lion.	Bourgeois.	Liermain.	Staincq.	Godimus.
Dehavay.	Desenfans.	Minguet.	Lebrun.	Liénard.
Jenot.	Huffier.	Colpin.	Lebrun.	Plumat.
Richelé.	Lecron.	Direz.	Cuvelier.	Tierce.
Gosset.	Carnoye.	Dauverchain.	Houzé.	Savoye.
Corsin.	Briffaux.	Dhallum.	Cuvelier.	Houzé.
Verdière.	Debours.	Destombes.	Luce.	Bauduin.
Soleau.	Sénéchal.	Moriancourt.	Legrand.	Chauwin.
Gantois.	Vanacker.	Vanmerris.	Baelde.	Boone.
Hornez.	Lefebvre.	Raout.	Baligand.	Mériaux, Decatoire.
Degand.	Larose, Lespagnol.	Legrain.	Courtin.	Delhaye, Mortelette
Renon, Alex.	Renon, Auguste.	V. Semousies.	Wargnies.	Debruge.
Bayelle.	Houssin.	Delattre.	Bevenot.	Marion.
Gille.	Pottier.	Desprez.	Descamps.	Baudry, Vanderpert.
Decaudin.	François.	Vitoux.	Carron.	Lesage.
Panien.	Dinoir.	Crepin.	Truchet.	Poirette.
Banse.	Herbert.	V. Seranvillers.	Ducamp.	Cambay.
Leleu.	Petit.	Dubar.	Delecourt.	Hachin.
Boulogne.	Millot.	Coupé.	Dutemple.	Villain.
Legrand.	Foncamprez.	Lancelle.	Staincq.	Prince, Bertaux.
Sauvage.	Mulier.	Ducroquet.	Delegrange.	Copin.
Deltour.	Levêque.	Locqueneux.	Pluchart.	Barbé.
Couture.	Demon.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
Séguin.	Decamp, Dorvillez.	Ledent.	Bruneau.	Legrand, Drumont.
Chevalier.	Lefebvre.	Humez.	Moulins.	Villette.
Lanvin.	Desprès.	Bracq.	Peugniez.	Taisne.
Lemesre.	Collette.	Champeaux.	Panchouchefils.	Potier, Duflos.
Legris.	Lenridan.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
Delezenne.	Caby.	Merlier.	Delannoy.	Martinache.
Cren.	Regnaud.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Dhourdin.
Loby.	Deswaerte.	Ruyssen.	Fonteyne.	Decoutter.
Mahy.	Detrait.	Dazin.	Desroches.	Douniaux, Honoré.
Tillic.	Scheercousse.	Delessue.	Debrock.	Doutreland, Baert.
Broquet.	Parsy.	Lecomte.	Desuède.	Deléffre.
Paternost.	Bizoux.	Gonnelieu.	Fournier.	Lebeau.
Liénard.	Lhussier, Jouglet.	Wallez.	Pluchart.	Payen, Rousseau.
Cordonnier.	Delmotte.	Jaclin.	Paix.	Fauvergue.
Villetard.	Sonnet.	Ducatillon.	Carron.	Lucas.
Leroy.	Bridoux.	Bourlet.	Carron.	Cattelain.
Lefebvre.	Morael.	Deduystche.	Gallois.	Bal.
Waguet.	Decarpentry, Lesur.	Gobrecht.	Demarle.	Dautlé, Lemaître.
Libert.	Décalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Guesnain.	D	Douai-S.	5	5	38	497	50	30	7981 96
Gussignies.	A.	Bavay.	6	31	64	441	44	33	4351 49
Hallennes l.-Haub.	L.	Haubourdin.	2	9	9	505	50	60	8110 18
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	8	18	18	4240	260	214	29571 56
Hamel.	D.	Arleux.	3	11	44	550	55	50	5436 29
Hantay.	L.	La Bassée.	5	21	21	472	47	50	3954 81
Hardifort.	H.	Cassel.	4	17	52	554	55	52	7841 74
Hargnies.	A.	Berlaimont.	8	20	76	481	48	45	4999 86
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	4	10	37	3059	203	186	15883 94
Haspres.	V.	Bouchain.	7	15	56	2701	185	197	18660 94
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	»	7	7	2345	166	196	27633 53
Haucourt.	C.	Clary.	5	12	71	425	43	58	3891 78
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	502	50	89	8348 51
Haussy.	C.	Solesmes.	4	20	78	2722	190	139	19544 31
Haut-lieu.	A.	Avesnes-S.	2	2	100	390	39	53	7850 49
Hautmont.	A.	Maubeuge.	5	16	90	900	90	97	11187 92
Haveluy.	V.	Bouchain.	10	9	56	653	65	44	6738 63
Haverskerque	H.	Merville.	8	13	44	1933	150	174	12554 01
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	513	51	43	9927 52
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	»	»	47	7674	408	558	73357 80
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	8	27	76	532	53	53	3653 29
Hélesmes.	V	Bouchain.	11	13	53	849	85	66	7282 56
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	4	4	4	666	67	48	9169 31
Hem.	L.	Lannoy.	4	10	10	2070	154	103	22288 55
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	11	11	51	738	74	66	5874 70
Hergnies.	V.	Condé.	6	18	55	2359	168	165	15682 12
Herlies	L.	La Bassée.	7	17	17	1065	105	106	12151 42
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	6	6	51	877	88	119	8049 68
Herrin.	L.	Seclin.	5	16	16	319	32	38	3760 41
Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	6	26	64	1843	145	195	23774 18
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	7	18	105	403	40	54	3541 35
Holque.	Dk.	Bourbourg.	12	31	77	407	41	35	4678 70
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	5	5	44	1425	125	133	18011 82
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	»	23	82	3903	256	585	42877 46
Honhergies.	A.	Bavay.	4	29	76	1072	105	67	15663 86
Honnechy.	C.	Le Catteau.	7	27	87	1025	103	98	7265 56
Honnecourt.	C.	Marcoing.	9	15	74	1422	125	196	14017 38
Hordain.	V.	Bouchain.	2	20	52	1201	115	70	11485 10
Hornaing.	D.	Marchiennes.	6	20	40	947	95	68	10747 64
Houdain.	A.	Bavay.	2	27	69	865	87	92	13686 24
Houplin.	L.	Seclin.	2	13	13	1143	110	94	10502 66
Houplines.	L.	Armentières.	2	17	17	2070	154	150	26347 52
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	9	20	55	1346	120	138	15668 53
Hoymille.	Dk.	Bergues.	1	11	70	505	51	71	8932 90
Illies.	L.	La Bassée.	4	19	19	1338	120	125	15483 44

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Jacquart.	Poulet.	Rigaut.	Dupret.	Paris.
De Fourmestraulx.	Wibaille.	Lavachin.	Jenicq.	Delhaye, Cordier.
Premecque.	Potier.	Becuwe.	Bailleul.	Peskens.
Demeester.	Ollivier, Danset.	Roussel.	Thurin.	Dewailly, Pollet.
Dewarenghien.	Leclercq.	V. Arleux.	Delannoy.	Remi.
Delemer.	Mortelecque.	N....	Denabrif.	Ramon
Pronckaert.	Baelen.	Lesecq.	Carlier.	Vanhove.
Prévost.	Happlencourt.	Blas.	François, X.	Rousseau.
Petitbois.	Delrot, Deleroix.	Hédon.	Guislain.	Desproy, Legrand.
Caullet.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Cacheux, Valengin.
Coppin.	Degrise.	Bellain.	Bailleul.	Dô.
Decaudin.	Langrand.	V. Esnes.	Carron.	Seigniez.
Mocq.	Basuau.	V. Thiant.	Broquet.	Langlet.
Williot.	Leclercq, Tondeur.	Roget.	Gaffet.	Crouwy, Lefebvre.
Lefrancq.	Pierart.	V. Avesnes.	Houzé.	Lodrigo.
Gricourt.	Leroy.	Vallez.	François, X.	Lespilette.
Moreau.	Parent.	Pierchon.	Parent.	Parent.
Pruvost.	Cappoen.	Leclercq.	Leblond.	Meurillon.
Dovilers.	Herbert.	Degruson.	Bonnay, Cl.	Delache.
Cleenewerck.	Prevost, Pouvillion.	Debreyne.	Smagghe.	Ampen, Degroote.
Lesnes.	Vinois.	Hallez.	Pavot.	Dreumont.
Varlez.	Mahelle.	Delforge.	Lebarbier.	Tetard.
Wery.	Leclercq, J.-B.	Duthoit.	Delecourt.	Debeune.
Delecroix.	Leclercq, Aug.	Deltour.	Fievet, W.	Dupire.
Caude.	Lamendin.	Tartulier.	Moulins.	Foveau.
Defernez.	Dupriez.	Arnould.	Guillerand.	Beziu, Jurion, Varlet.
Chombart.	Legillon.	Drubay.	Brasme.	Behague.
Dutemple.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Gourdin.
Chretien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Druon, Leclercq.
Heem.	De Kester.	Decraemer.	Dehorter.	Vandenkerckhove.
Binay.	Charlet.	Engels.	George.	Lion.
Ghys.	Cleuet.	Cailleau.	Bourgois.	Kyndt.
Tryoen.	Declerck.	Deblonde.	Cnapelynck.	Beugin.
Coppens, O. ✲.	Vercamer, Zoete.	Vandenbussche.	Salomé.	Boulogne, Vanoosten.
Lerat.	Marin.	Ficheux.	Haca.	Delvaux.
Afchain-Buttle	Cotteaux-Lemaitre.	Manet.	Hodin.	Malézieux.
Boitelle.	Waxin.	Capèle.	Carron.	Labbé.
Fardel.	Lefebvre.	Leclercq.	Brasselet	Fontaine.
N....	N....	Garçon.	Copin.	Faidherbe.
Leclercq.	Colmant.	Largillière.	Crapez.	Gérard, Flinois.
Durot.	Lienart.	Neauport.	Paix.	Leprêtre.
Delannoy.	Briait.	Damman.	Flimiaux.	Bataille.
Muylle.	Bailleul.	Dejonghe.	Carlier.	Vandewalle.
Bischop.	Thuilliez.	V. Bergues.	Demasur.	Decodts.
Delerue.	Roussel.	Guermonprez.	Denabrif.	Riddes.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Inchy.	C.	Le Catteau.	7	17	76	1575	130	129	9831 04
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3557	230	462	24503 13
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	959	96	112	9783 45
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	729	73	152	8283 31
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	1005	101	94	8700 78
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1377	120	168	15083 04
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2485	175	263	24881 57
La Flamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	411	41	27	2750 52
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3238	215	357	26602 93
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1612	135	154	10352 95
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1198	110	44	17411 96
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	966	97	82	18284 03
LaMagdelaine.	L.	Lille-C.	2	2	2	925	92	149	12761 49
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	782	78	83	16677 88
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2405	170	132	21754 45
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	3679	234	500	42423 47
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	403	40	25	4966 78
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1392	120	133	9568 35
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	656	66	102	6698 92
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	477	48	95	6798 99
Le Catteau.	C.	Le Catteau.	»	25	83	6015	343	519	65231 47
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2	14	39	2230	162	149	25154 58
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	1639	135	127	9288 97
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1461	125	121	21423 23
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	719	72	56	9055 03
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	1991	150	150	12726 83
Leffrinckoucke	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	293	29	17	4362 32
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	623	62	55	6071 60
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3281	214	355	33121 45
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	964	96	56	7862 98
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	991	99	88	16858 33
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	767	77	65	12707 16
Les Moulins.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	3120	206	220	40333 72
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1180	110	88	17808 12
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	498	50	31	7030 63
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1163	110	183	10041 18
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1136	104	91	7407 68
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	411	41	55	2613 80
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	1113	110	126	6615 90
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	2	17	51	585	59	92	7329 17
Ligny.	C.	Clary.	3	15	72	1577	130	91	11275 84
Ligny.	L.	Haubourdin.	5	12	12	129	13	14	1443 89
Lille	L.	Lille.	»	»	»	72005	2410	3017	390285 54
									406583 47
									417997 96

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Gabet.	Basquin.	Gombert.	Lamorinière.	Vallez, Dhaussy.
Desvigne.	Fievet, Panien.	Ramond.	Carion.	Trannoy, Troyon.
Cantineau.	Petoux.	Legrand.	Pierart.	Cordier.
Lanthier.	Poulet.	Lecuyer.	Tretan.	Blanchart.
Lenglet.	Dutrieux.	Douai.	Riquet.	Delattre.
Claeyman.	Lagatie.	Depoorter.	Salomé.	Verley.
Candelier.	Proost.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
Billoux.	Dubot.	Plez.	Jenicq.	Dhellême.
Cattoir.	Lequien, Joye.	Delahaye.	Ducater.	Delacherie, Laurence.
De Montozon ✻.	Williatte.	Lebon.	Dislère.	Lefebvre, Bouez.
Decaudin.	Prevot.	Lebon.	Lion.	Derombies.
Meurisse.	Selosse.	Becuwe.	Devemy.	Dangremont.
Bonnier.	Dutholt.	Labey.	Cuvelier.	Quef.
Bury.	Lecq.	Rocquet.	Desuède.	Lefebvre.
Bazin.	Dubois.	Mallet.	Cotteau.	Descarpentries, Fabre.
Dollez ✻.	Ancelet, Froment.	N...	Descamps.	Moreau, Dudefoy.
Plachée.	Mazingue.	Dubusche.	Chardot.	Chrétien.
Parent.	Thieffry.	Dumez.	Fiévet, W.	Herbaut.
Contesse.	Hédon.	Anselot.	Bevenot.	Baille.
Lefebvre.	Cauchy.	V. Flers.	Luce.	Desmaretz.
Sartiaux.	Caffeau, Morcrette.	Delabre.	Joveneau.	Lenne, Kierchner.
Bouchart.	Legrand.	Lahaye.	Dumetz fils.	Legrand, Choteau.
Lelliot.	Leclercq.	Agache.	Delannoy.	Demaret.
Woestelandt.	Debroucker.	Delessue.	Lorenzo.	Persyn.
Dauchy.	Sename.	Lamoyse.	Dutil.	Dequidt.
Favier.	Desprets.	Lefrançois.	Fiévet, W.	Jonville.
Gallop.	Debaene.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
Bartier.	Lesage.	Verbecque.	Delegrange.	Marescaux.
Baillion.	Brabant, Blondet.	Tilmant.	Dupont.	Carlier, Delcroix.
Delbarre.	Douchez.	Trupin.	Dumotiez.	Wartelle, Prouveur
Prangère.	Vitrant.	Delcroix.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
Bollengier.	Gilles.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
Bonte.	Parsy, Olivier.	Bouillon.	Bonnet.	Guilluy, Fouanneau.
Lamblin.	Damide.	Blondel.	Panckoucke fils	Stevens, Moment.
Vitrant.	Wiars.	Fontaine.	Hennet.	Fromont.
Dervaux.	Penin.	Pottier.	Dupret.	Rinchevalle.
Lefebvre.	Wardavoir.	Bonnier.	Delecourt.	Delobel.
Havrèt.	Bierent.	Decaudin.	George.	Handry.
Julien.	Rigaumont.	Coppée.	Fosset.	Florentin.
Bruneau.	Prouveur ✻.	Denoyelle	Minne.	Dieuleau.
Bauchard.	Soyez.	Lefebvre.	Carron.	Levêque.
Ridon.	Wicart.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
Bigo, ✻.	Roussel, ✻, Richebé, ✻, Delerue, Bommart, N....	V. page 276.	Dujardin.	»
			Dibos, ✻.	»
			De la Bouglie.	»

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	9	10	86	504	50	66	4886 86
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3681	235	275	32598 60
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	683	68	99	9555 28
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	186	19	13	3914 89
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2181	160	137	23163 82
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	573	57	33	7180 16
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1408	125	114	20678 27
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1662	135	159	23152 50
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1891	150	86	20538 29
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	739	74	42	4864 11
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	1	24	71	568	57	70	8192 02
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	1060	105	88	11303 64
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	626	63	73	5276 01
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	727	73	54	6827 26
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	907	91	103	11668 98
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	1072	105	93	8435 64
Maing.	V.	Valencienn.-S.	7	7	58	1571	130	141	17707 63
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	485	49	29	5966 11
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	910	91	59	8553 61
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	7	7	95	890	89	78	9444 99
Marchiennes Cam.	D.	Marchiennes.	2	17	33	454	45	38	5559 86
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	»	18	33	2614	185	225	24675 96
Marcoing.	C.	Marcoing.	»	8	67	1490	125	100	14391 87
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	488	49	54	9992 97
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3348	217	198	41446 02
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	389	39	19	5367 82
Maresches	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	761	76	81	6631 07
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	2107	160	145	13465 17
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2	2	53	1106	110	95	21293 29
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2183	160	275	43307 63
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	502	50	74	4673 20
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1366	120	67	16753 88
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1657	135	127	12929 13
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1135	110	109	9286 44
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1507	130	125	14242 50
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	874	87	116	12381 54
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	742	74	106	9744 44
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	6363	355	520	59993 61
Maulde.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	44	1341	120	67	8385 35
Mauroy.	C.	Le Catteau.	7	27	86	725	73	79	3636 43
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	8	34	90	969	93	89	9091 37
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	945	95	125	6600 65
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	1002	101	144	12465 97
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	14	28	68	732	73	80	9741 88
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	1257	115	84	14256 91

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Dewez.	François.	Ernotte.	François.	Lemire.
Lefebvre.	Vellant, Lepers.	Guichard.	Delesalle.	Herbeaux, Deltour.
Delhaye, M.	Delhaye, J. B.	Appourcheaux.	Riquet.	Boulteau.
Legrand.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont
Coisne.	Six.	Saumade.	De Malézieu.	Wattelle.
Ricquier.	Saingier.	Vandeville.	Devemy.	Aberlant.
Meesemacker.	Banraet.	Leps	Vanwormhout.	Raeckelboom.
Geerssen.	Landron.	Accart.	Demarle.	Pruvost.
Masurel.	Duvernay.	Lemahieu.	Bailleul.	Odent.
Bouchelet.	Cartry.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Lebarbier.	Caron.
Robeau.	Gravis.	V. Bavay.	Crapez.	Moine.
Bulté.	Watremez.	Deleau.	Dupont.	Delettre.
Damide.	Doignie.	Delemer.	Fievet, Al.	Ghillain
Fievet.	Frémy.	V. Hautmont.	Quivy.	Viton, Delgorge.
Stoven.	Courtois.	Verstavel.	Dewitte.	Wils.
Desplechin.	Echevin.	Henno.	Fievet, W.	Decourchelle.
Payen.	Lefebvre.	Bricourt.	De Chertemps.	Jesupret.
Riche.	Page.	V. Elesmes.	Fournier.	Cagniaux.
Gamblon.	Watelle.	Havet.	François.	Mortier.
Baffigand.	Wery.	Courtin.	Colas.	Juniet.
Villain.	Lesens.	V. Rieulay.	Cacherat.	Dubois.
Lherbier.	Thery, Rocquet.	Messager.	Cacherat	Delecu, Cocquiau.
Mallet.	Bidaux.	Salez.	Legrand.	Harfaux, Vasseur.
Wiart.	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Gratepanche.
Delos.	Despatures, Leroy.	Midavaine.	De Coupigny.	Delos.
Cocquillier.	Longueval.	Caniva.	Gallois.	Gauduin.
Abraham.	Sueur.	Cappelliez.	Pierart.	Maliet.
Delaporte.	Dégardin.	Hilst.	Hodin.	Gabet.
Leveque.	Monchicourt.	Dupuis.	Desilve.	Luciez.
Fournier.	Lecohier.	Gobert.	Cauderlier.	Jean, Vendois.
Hannecart.	Deneigie.	V. Jeumont.	Lebrun.	Ronflette.
Lesaffre.	Saflembier.	Delannoy.	Darcy.	Desbonnets.
Tondeur.	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Ségard.
Chombart.	Brunel.	Descamps.	Brasme.	Leroy.
Lesage.	Bail.	Malvoisin.	Dumotiez.	Moreau, Maillet.
Fievet.	Laurent.	Dubrule.	Taillia.	Bizé.
Foulon.	Lemerre.	Deligne.	Minne.	Conille.
De St.-Léger, ✻	Bottieau, Bayart.	Bevenot.	Quivy.	Delgorge, Foret.
Hornez.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
Bataille.	Lagouche.	Copin.	Hodin.	Leriche.
Martel.	Hulin.	Lesage.	Leblond.	Lacoche.
Gérin, F.	Gerin, Is.	Lemaire.	François, X.	Bourlard.
Lecouffe.	Roger.	Fromentel.	Lemaire.	Gaultier.
Robitaille.	Thys.	Dévos.	Leurs.	Hugoo.
Vitse.	Osten.	Debaudt.	Deberdt.	Hubert.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux	de gardes nationaux, Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	6258	352	612	59469 44
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2514	180	188	27351 48
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	825	83	149	15334 59
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	35	540	54	69	5681 80
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	883	88	146	9284 21
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	599	60	55	6918 21
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	413	41	33	6595 56
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	896	90	119	8441 64
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	700	70	89	11032 90
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	807	81	75	9061 43
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1707	140	132	19750 92
Montay.	C.	Le Catteau.	3	26	83	348	35	29	6940 61
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	856	87	91	6643 »
Montigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	806	81	72	8465 53
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	320	32	32	3781 16
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	4127	260	306	29674 21
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	105	10	14	1793 62
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	7	19	45	1220	115	69	8714 96
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1213	115	87	13976 33
Moustier.	A.	Trélon.	7	18	120	263	26	48	3600 67
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	1954	150	134	14536 90
Naves.	C	Cambrai-E.	7	7	64	989	99	125	8995 57
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1466	125	133	11831 90
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	193	19	8	1595 62
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	646	65	62	4768 48
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2065	153	161	14292 38
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	709	71	56	6408 94
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	627	63	82	7472 19
Neuvilly.	C.	Le Catteau.	5	23	80	1896	145	122	15391 65
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3379	220	324	36889 26
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	471	47	44	5974 87
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	31	1571	130	56	9585 86
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2323	110	262	28463 65
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1442	125	144	17713 88
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	491	49	53	10450 04
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	584	58	71	7907 57
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	411	41	58	3873 50
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	678	69	58	7760 42
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1110	110	103	7965 84
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	289	29	40	2963 52
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	541	54	50	8683 73
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	252	25	9	3419 92
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	119	1025	103	80	6817 12
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	143	14	10	3343 32
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	2786	190	200	28832 64

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Verhaeghe.	Delassus, Bondyille, &c.	Deloux.	Vermersch.	Pruvost, Hautecœur
Deswarte.	Plouvier, Bacrot.	Baelde.	Baelde.	Heusele, Desvigne.
Moreau.	Desmidt.	Goris.	Bourgois.	Vanneufville.
Debrabant,	Evrard.	V. Hasnon.	Guislain.	Hère.
Godefroy.	Labalette.	Remy.	Daullé.	Ringeval.
Fontaine.	Druez.	Delvallée.	François.	Bernier.
Hyolle.	Dhaussy.	V. Maing.	De Chertemps.	Claisse.
Bauduin.	Devienne.	Chrétien.	Chardot.	Bauduin.
Momal.	Dupas.	Larsonneur.	Peugniez.	Vilette, Parent.
Dewas.	Delemar.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Debuigne.
Valois.	Gruyelle.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
Selon.	Danjou.	Mascret.	Joveneau.	Thieulleux.
Rousseau.	Obled.	Lequin.	Moland.	Hutin.
Jovenet.	Fauqueux.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
Delabre.	Desvignes.	V. Saulzoir.	Gaffet.	Dhaussy.
Leroy.	Woestelandt, Becquart.	Berten.	Iserby.	Pihen, Levecque.
Balique,	Monchain.	V. Tilloy.	Delcroix.	Hocquet.
Henneton.	Lietar.	Dame.	Baligand.	Delmotte.
Nicolle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline.
Hancart.	Canard.	V. Baives.	Fosset.	Crouy.
Six.	Lecroard.	Deleruyelle.	Delesalle.	Ovlaque
Dambrine.	Lemaire.	Bury.	Bonnay, Th.	Louis.
Duretz.	Dedours.	Cousin.	Leroy.	Valquerart.
Deharvengt.	Leroy.	Deromé.	François, X.	Gray.
Lebrun.	Capelle	Cauderlier.	Pavot.	Cattelain.
Ghestem.	Glorieux.	Devrainne.	Thurin.	Biscop.
Pluvinage.	Morel.	Wattel.	Bonnay, Cl.	Morchain.
Flament.	Cauchy.	Vaillant.	Broquet.	Noulet.
Toilliez.	Locquet.	Bricourt.	Delsart-Beauvais.	Cavrot.
Portebois.	Vanmerris, Faveur.	Bollengier	Rouzé-Duflos.	Lemaire, Derancy
Pluvinage.	Briez.	Broutin	Ducamp.	Demailly.
Monnier.	Dumetz.	Maréchal.	Dumetz fils.	Fromond.
Quique.	Wacquier.	Desmarescaux	Bocquet.	Wacquier, Leleu.
Leleu.	Blondé.	Leturgie.	Merchier.	Amoureux.
Mercier.	Boutteau.	Boulinguez.	Canderlier	Gomez.
Clavier.	Cureur.	Fleurquin.	Legrand.	Cany.
Lhermitte.	Debuchy.	Bonduelle.	Follet.	Robert.
Morelle.	Chatelain.	Lefranc.	Richir.	Fontaine.
Hostelart.	Deghaye.	Selliez.	François, X.	Dupont.
Cornet.	Julien.	Bourdon.	Lebeau.	Lefevre.
Pierens.	Vangrevelynghe.	Delautre.	Campagnie.	Chieux.
Bocquet.	Patoir.	V. Frésnes.	Guillerand.	Duchatel.
Hanoteau.	Delcourte.	Dupont.	Desroches.	Jonnequin, Divry.
Pillion.	Tambrun.	V. Hérin.	Parent.	Vilcot.
Fréville.	Plichon, Bavay.	Bliecq.	Quecq.	Finet, Sodoyez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gards nationaux, service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	7	23	82	505	51	53	5737 07
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3484	145	327	33019 79
Ors.	C.	Le Catteau.	7	32	89	1270	115	185	14268 55
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	60	503	50	102	5068 58
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	859	86	97	9827 65
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	1002	101	78	10179 02
Oxelaere.	H.	Cassel.	2	12	49	496	50	36	6836 46
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1125	110	184	9794 63
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1300	115	135	13839 98
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	802	80	80	8671 97
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	530	53	55	3544 80
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amandr.d.	8	4	44	625	62	42	7841 50
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1531	130	134	16924 43
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1346	120	92	15213 55
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1726	140	169	27754 11
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	1771	140	118	13231 61
Pommereuil.	C.	Le Catteau.	4	31	87	1148	110	128	8977 61
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	764	76	64	8246 24
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1212	115	118	12899 79
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2	36	70	255	26	36	4590 39
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	6	6	39	372	37	40	4597 »
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	1047	105	81	10285 16
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1532	130	121	12818 66
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1577	130	105	7850 36
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	432	43	55	5287 19
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1600	130	211	17358 67
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	677	68	42	6677 04
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	482	48	68	8927 22
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1108	110	92	7257 14
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1979	150	161	25697 15
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	2037	151	200	22802 59
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	445	45	37	5509 55
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4207	265	440	45283 59
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	289	29	61	2156 30
Quiévrechain.	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	739	74	108	9248 44
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2611	185	255	16666 70
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1131	110	128	8781 05
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1254	115	125	14131 99
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	746	75	53	10474 02
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1970	150	202	22136 40
Rainsart.	A.	Trélon.	8	7	108	269	27	55	3418 58
Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	7	5	46	2508	175	193	28532 01
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	4	4	65	484	48	73	8727 95
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	8	8	98	629	63	75	5466 72
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	326	33	35	4109 25

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vandenauwèele.	Geeraert.	Florisoone.	Deroubaix	Becue.
Leper.	Dedeuxville, Delemer.	Charles.	Bocquet.	Dubus, Henno.
Pamart.	Boucher.	Duhem.	Lempereur.	Trouillet.
Carlier.	Dupire.	V. Villerspol.	Pierart.	Rousseau.
Ségard.	Pollart.	Heroguer.	Chardot.	Lefebvre.
Denys.	Gaymay.	Blaevoet.	Carlier.	Boidin.
Costenobel.	Denaes.	Serleys.	Dekytspotter.	Wyon.
Têtar.	Delmotte.	Basuyau.	Moulins.	Laurent.
Derode.	Bernard.	Havez.	Tailliar.	Lion, Boutry.
Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	De Malèzieu.	Prevot.
Lefebvre.	Delvalle.	Desplanques.	Panckoucke fils.	Rochart.
Lompret.	Maillard.	V. Aubry.	Gellé.	Delhaye.
Maegherman.	Bayard.	Emery.	Gallois.	Deprey.
Baudoux.	Caillet.	Jaclin.	Panckoucke, L.	Candillier.
Leclerc.	Dewaele.	Hopsomer.	Fleurynck.	Swyngedauw, Verrens.
Carlier.	Briatte.	Cafliau.	Pavot.	Briatte, Pavot.
Donné.	Risbourg.	Chauwin.	Lempereur.	Carpentier.
Caby	Desprez.	Desprez.	Lemaire.	Wartelle.
Huriau.	Delforge.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre, Lefebvre fils.
Danzin.	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Delattre.
Bateman.	Villette.	Vermersch.	Deberdt.	Desmis.
Butin.	Délobel.	Gerin.	De Malézieu.	Fouquart.
Chuffart.	Tacquet.	Duchateau.	Fromont.	Delcroix.
Depret.	Demer.	Desse.	Descamps.	Chandelier.
Monchicourt.	Lecouvez.	Malaquin, Ch.	Pluchart.	Leveque.
Brassart.	Denise,	Collet.	Estassin.	Brassart, Navarre.
Hermant.	Mallet.	Jaclin.	De Chertemps.	Daniel.
Lesne.	Crépin.	Blondeau.	Truchez.	Richard.
Thobois.	Cambier.	Leroy.	Panckoucke, L.	Duriez.
Delaetre.	Deniele.	Serleys.	Debreyne.	Réveillon.
Alglave.	Gernez.	Ricourt	Quecq.	Brasseur, Bochez.
Defert.	Maret.	V. Artres.	De Chertemps.	Goulard.
Fr tin.	Berthe, Lelong.	Leleu.	Denorguet.	Dhalluin, Chesquier
Gosselet.	Boisse.	V. Aibes.	Renon.	Suin.
Pasquier.	Lecocq.	Mullet.	Bruneau.	Harduin.
Vilette.	Lorquet, Davoine.	Ravaux.	Millet-Tellier,	Leclercq, Lacourt.
Denisse.	Montagne.	Lermuseaux.	Courtin.	Lafosse.
Piat.	Leroy.	Neuwe.	Lefebvre.	Carrière.
Desvigne.	Panien.	V. Sailly.	Bonnay, Cl.	Groisse.
Dupuis.	Guisselin.	Herrengt	Courtin.	Beghin.
Virlet.	Bailli.	Soufflet.	Vandermarcq.	Leclercq.
Baudrin.	Lesne, Fréaut.	Desruelles.	Gellé.	Lekieffre, Paquet.
Germe.	Dupont.	Malaquin, L.	Delcroix.	Segard.
Naveau.	Moutier.	Locquet.	Vandermarcq.	Fontaine.
Brasselet.	Laloyaux	Largillière.	Lebrun.	Guérin.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	15	15	60	1648	135	154	19558 06
Reumont.	C.	Le Catteau.	5	24	79	800	80	86	4770 95
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	1963	150	183	20070 59
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	714	71	63	10655 02
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	400	40	32	2609 13
Rieux.	C.	Carnières.	4	10	69	1781	140	130	11958 23
Robersart.	A.	Landrecies.	5	23	80	254	25	61	3362 93
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	1109	110	92	7791 34
Rombies et March	V.	Valenc.-Est.	9	9	63	426	43	47	8261 28
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	831	83	74	8285 99
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	6	6	6	1425	125	114	15807 46
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	3098	205	256	29199 76
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	8	8	27	942	94	116	9986 29
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	6	18	33	1488	125	154	15871 93
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	19455	834	903	197807 14
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	246	25	52	1893 15
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	7	7	40	303	30	52	5581 07
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	439	44	26	6989 22
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	7	7	54	196	20	24	3869 77
Rubrouck.	H	Cassel.	2	23	61	1516	130	198	20740 51
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	447	45	63	7443 42
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	8	20	36	1523	130	73	14026 »
Rumillies.	C.	Marcoing.	4	6	64	1790	140	118	12713 71
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	547	55	30	5964 62
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	749	75	118	8846 68
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	5	11	11	1675	135	126	18192 08
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	11	18	18	2057	155	191	15201 59
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	109	1256	115	111	13979 36
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	»	12	38	8956	460	694	83841 27
St.-André	L.	Lille-Ouest.	5	5	5	588	59	45	10078 17
St.-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	2330	170	178	13171 95
St -Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	6	6	90	702	70	80	10261 96
St.-Aybert.	V.	Condé.	5	18	58	388	38	36	7593 94
St.-Benin.	C.	Le Catteau.	3	27	85	550	55	54	5242 71
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	268	27	19	6331 63
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord	2	2	90	655	66	85	11708 56
St -Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	1850	145	159	11658 80
St.-Jons-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	994	99	90	10955 22
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	3	11	47	957	96	72	10991 63
St.-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	601	60	70	5721 16
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20	39	72	283	28	37	5394 13
St.-Pierre-Frouck	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	502	50	74	9062 65
St. Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	1594	130	165	13015 37
S.. Remy-Chauss.	A	Berlaimont.	6	8	85	689	69	48	6218 70
St.-Remy-m.-bât.	A	Maubeuge.	7	14	92	399	40	58	4090 59

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Dupuis.	Decouvelaere.	Kerckkove.	Huyghe.	Vandenbogaerden.
Poulin.	Dron.	Pouille.	Hodin.	Tirlot.
Deprez.	Verrièle.	Réant.	Deroubaix.	Desquand.
Lesage.	Defontaine.	Coupé.	Legrand.	Carré.
Lesens.	Wilbaut.	Leclercq.	Tailliar.	Williatte.
Mériaux.	Capliez.	Bresson.	Carion.	Paris, Bourlet.
Leclerc.	Hallez.	V. Preux-au-B.	Dutemple.	Bléhaut.
Trachez.	Bertout.	Dupas.	Minne.	Legrand.
Delbove.	Alglave.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
Vaille.	Druesne.	Poretz.	Froment-Sartiaux.	Lengrand.
Duhayon.	Duflot.	Monchy.	Panckoucke fils.	Desquiens.
Ghesquiere.	Destombes, Dupont.	Nanynck.	Thurin.	Cochon, Catteau.
Bernard.	Pinquet.	Rogie.	Courtin.	Lefebvre.
Legrand.	Petit.	Clarisse.	Guislain.	Desespringalle.
Bossut.	Delaoutre, Lanvin.	Maës.	Leconte.	Ramser, Decarne.
Flament.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Delettre.
Leclercq.	Debéve.	Derache.	Dupret.	Poutrain.
Jeumain.	Hosselet.	Delimal.	Lebrun.	Devaux
Landrieux.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Garot.
Dhont.	Haeu.	Debreyne.	Campagnie.	Pierens.
Patte.	Bruyère.	Hutin.	Piérart.	Delsart.
Desauw.	Desmoutiers.	Balligand.	Dumetz fils.	Fleury.
Leriche.	Boulanger.	Segard.	Dumotiez.	Perriez.
Desvignes.	Lucas.	Deguine.	Bonnay, Cl.	Lefebvre.
Rouzé.	Rohart.	Leblan.	Fievet, W.	Cardon.
Descamps.	Tesse.	Deleporte.	Panckoucke fils.	Lecomte.
Milleville.	Duban.	Brassart.	Brasme.	Dilly.
Maufroy.	Fosset.	Canonne.	Vandermarcq.	Watris, Eliet.
Sterlin-Dubois.	Pilette, Debettignies.	Joffrain.	Fleury.	Farfinaux, Broutin.
Gadenne.	Picavet.	V. Lambersart.	Devemy.	Dumortier.
Canonne.	Flament.	Delacour.	Carion.	Moreau.
Malarme.	Mutte.	Huart.	François.	Mosin.
Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Deleval.
Godelier.	Millot.	V. St.-Souplet.	Joveneau.	Chaumont.
Louf.	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Caron.
Pierart.	Bériot.	Fromont.	Houzé.	Limosin.
Soriaux.	Herlem.	Bécart.	Millet-Tellier.	Gabet, Ruffin.
Billiau, L.-E.	Billiau, L.-A.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
Dequidt.	Vanneufville.	Bernast.	Dekytspotter.	Luteyn.
Delehaye.	Carlier.	V. Bermerain.	Derquenne.	Lemoine.
Castier.	Degrave.	V. Lederzeele.	Lorenzo.	Cocart.
Vanderhaeghe.	Cossart.	Desmedt.	Vanwormhout.	Ober.
Cardon.	Douay.	Jeanlebœuf.	Froment-Sartiaux.	Druart.
Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.	Colas.	Cattelot.
Fauvaux.	Carnoye.	Taveaux.	François.	Bertrand.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfe. ture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Se.vice ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.	
St. Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	2	2	53	1355	120	109	24593	91
St.-Souplet.	C.	Le Catteau.	6	29	86	2157	160	235	12851	62
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	1147	110	94	13948	07
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	1473	125	110	8661	34
St.-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	625	63	74	8634	62
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	75	548	55	52	5791	54
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	746	75	52	8042	28
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	1760	88	118	15242	39
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	385	39	40	6983	55
Santes.	L.	Haubourdin.	3	10	10	1483	125	183	17254	73
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	31	558	56	80	4317	94
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	979	98	176	8677	30
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	382	38	54	6089	87
Saultain.	V.	Valenciennn.-E.	4	4	55	800	80	89	12691	64
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	2213	165	100	16473	13
Sebourg.	V.	Valenciennn.-E.	9	9	60	1699	135	158	21586	75
Seclin.	L.	Seclin.	»	11	11	2954	200	371	39958	50
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	749	75	54	5555	20
Semeries	A.	Avesnes-N.	5	5	96	711	71	92	8365	11
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	300	30	50	3144	»
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	786	79	101	7175	57
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	587	59	45	7898	73
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	605	60	22	5732	18
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	6	6	54	578	58	37	7163	39
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	2857	195	312	22305	31
Socx.	Dk.	Bergues.	5	14	67	769	77	55	11311	58
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	4997	300	447	42877	58
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	2559	178	273	21204	79
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	219	22	18	2390	32
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	2535	180	263	18547	16
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	505	51	17	4184	81
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	6	52	78	648	65	65	9426	91
Staple.	H.	Hazebrouck-N	8	8	75	1130	110	103	14434	52
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	2090	155	184	19387	70
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	845	85	115	13523	01
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	4023	255	327	42933	19
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	4784	290	442	46088	28
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	576	58	28	6844	69
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	951	95	146	12159	85
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	3	29	74	1386	120	55	19071	52
Templemars.	L.	Seclin.	4	8	8	811	81	65	8580	17
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	2886	200	321	37519	54
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	624	62	61	11422	21
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	5	5	76	2076	155	77	26582	80
Thiant.	V.	Valenciennn.-S.	9	9	60	953	95	80	11844	54

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Moreau,	Durieux.	Carette.	Desilve.	Lallemand.
Locquenenx ✲.	Fontaine.	Lambert.	Joveneau.	Teillet.
Bellengier.	Gantois.	Deschildt.	Boidin.	Collaert.
Bécar.	Maret.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Noulin.
Helatorre.	Etienne.	Delhaye.	Jenicq.	Dehaut.
Denis.	Lasne.	Dorchies.	Pavot.	Lefebvre.
Barbry.	Lemaire.	Beccue.	Denabrif.	Beghin.
Mazingue.	Herbomez.	Simon.	Cotteau.	Doby.
Caude.	Dureux.	V. Blécourt.	Bonnay, Cl.	Hary, Tranchant.
Buisine.	Wibeaux.	Dassonville.	Pivion.	Delevallé.
Martin.	Gressier.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
Picavet.	Dupont.	Blaise.	Lebeau.	Houssin.
Flament.	Lenclud.	Foucart.	Hennet.	Besse.
Carlier.	Dehaynin.	Dubois.	Fromont.	Boudin, Loucheux.
Boulogne, Ant.	Boulogne, F	Coullemont.	Gaffet.	Seillier, Lacroix.
Delacoste, ✲.	Lengrand.	François.	Desilve.	Houzé, Fosse.
Héroguer.	Labbe, Duriez.	Plaetevoet.	Paix.	Lagache, Martin.
Leveaux.	Vilain.	Richez.	Carron.	Delhay, Gillard.
Fontaine.	Gérard.	Duquesne.	Vandermarcq.	Huget.
Plotteaux.	Aughuit.	Botteaux.	Wargnies.	Huart.
Bruyère.	Basset.	Joffrain.	Pierart.	Soleil.
Lelong.	Despatures.	Palliez.	Bailleul.	Houzé.
Oblin.	Senez.	Queva.	Ducamp.	Carpentier.
Bateman.	Justice.	Attuyt.	Dewitte.	Boddaert.
Jacquart, ✲.	Annache, Goulois.	Dumet.	Dislère.	Mortelette, ✲, Delattre.
Carpentier.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Gislot.
Decaux-Petit.	Réal et Ménard.	Jourdain.	Froment-Sartiaux.	Demain, Dormignies.
Delebecke.	Thieuleux, Cowez.	Gérard.	George.	Mulquin, Tellier.
Colson.	Heuclin.	Lemaire.	George.	Duhain.
Bottin, ✲.	Lesens, Bataille.	Carpentier.	Copin.	Prevost, Morelle.
Hyolle.	Lespagnol.	Ghyselinck.	Derquenne.	Bertin.
Wemaere.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Lecae.
Fovez.	Vanbremersch.	Hidden.	Chapelynck.	Debadts.
Coubronne.	Lycen.	Porreye.	Iserby.	Dehaudt.
Dumont.	Dupuy.	Storme.	Faveau.	Fournier.
Cazein.	Serlooten, Haeu.	Vandevelde.	Rouzé père.	Pourmenté, Salan.
Lotthé.	Charlet, Delaval.	Houcke.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Montagne.
Creton.	Ruckebusch.	Huyghe.	Déberdt.	Wils.
Cantel.	Balligand.	Musin.	Colas.	Botteau, Robillard.
Wattier.	Meurisse.	Millot.	Haca.	Largillière.
Caby.	Gossart.	Lefebvre.	Follet.	Lemoine.
Baratte.	Herbo, Leclercq.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Despret.
Deschodt.	Boone.	Treutenaere.	Boidin.	Detrez.
Depoers.	Daullé.	Markant.	Delabaere.	Bourdon.
Lequipart.	Fontaine.	Descarpentries.	De Chertemps.	Dromby.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux. Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.	
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	1187	110	68	12136	81
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	508	51	86	7049	60
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	7	21	21	782	78	146	8383	99
Thun.	V.	St-Amand r.g.	5	17	33	1109	110	41	5633	89
Thun-Levêque.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	678	68	79	7838	88
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	882	88	87	8350	97
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	266	27	14	4686	43
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	514	51	76	6460	87
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	5	17	17	502	50	76	4751	97
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	1850	145	138	24896	95
Tressin.	L.	Lannoy.	7	11	11	422	42	65	4417	46
Trith-S.-Léger	V.	Valenciennn.-S.	5	5	56	1768	140	90	21668	01
Troisvilles.	C.	Le Cateau.	5	22	79	1902	150	151	13560	06
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	9	9	79	430	43	19	6617	89
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	19489	835	1337	151742	07
									165146	29
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	1116	110	52	11415	18
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	9	27	82	1098	105	44	8369	78
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	444	44	26	4477	57
Verchin et Maugré	V.	Valenciennn.-S.	12	12	62	1194	110	90	14028	58
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	1771	143	162	20477	97
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	1011	102	87	8640	72
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	844	84	126	6880	94
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	2526	178	134	16311	84
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	3552	230	214	31919	47
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	3865	243	251	21900	98
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	330	33	29	4820	31
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	913	91	99	10616	69
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	939	94	130	9106	60
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	6	12	45	449	45	51	7129	46
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	7	14	40	170	17	14	3832	79
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	9	15	63	1338	120	95	12342	08
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	9	18	77	2028	152	207	12289	30
Villers-Outréau.	C.	Clary.	9	18	77	2568	182	132	12389	77
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	886	87	71	10466	08
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5	39	63	1484	135	128	15838	45
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	8	26	91	1329	120	135	11716	61
Vred.	D.	Marchiennes.	4	14	35	1141	110	79	4747	23
Volckerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	15	29	66	933	93	94	15603	30
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	682	68	70	7685	45
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	1837	145	158	13815	92
Wallers.	A.	Trélon.	5	19	129	516	52	71	4405	47

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Legrand.	Gobrecht.	Verhille.	Leblon.	Willery.
Lemaire.	Lenglet.	V. Crespin.	Bruneau.	Gosset.
Coget.	Boutry.	Gadenne.	Chardot.	Delattre.
Raviart.	Hourdeau.	Gourdin.	Baligand.	Bourdon.
Lhomme.	Boulet.	Vassart.	Carion.	Bugnicourt
Bertin.	Guidez.	Dubois.	Carion.	Bury.
Leleu.	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Delcroix.	Plateau.
Debrabant.	Delavigne.	V. Brillon.	Cacherat.	Couvez.
Delattre.	Mullier.	Devisscher.	Fievet, W.	Perche.
Delahaye.	Debuchy, Timal.	Philippe. Deregnaucourt.	Nepveur.	" "
Vendeville.	Havez.	Dumortier.	Lemaire.	Facq.
Delannoy.	Dorchis.	Larsonneur.	Desroches.	Bourgeois, Landouzy
Delahaye.	Mullier.	V. Ascq.	Béhague.	Wanhout.
Delecourt.	Dupas.	Décaudin.	Fromont.	Oliveau, Thieulet.
Lempereur.	Lempereur.	Griffon.	Lamorinière.	Devigne.
Davrou.	Steen.	Gambien.	Fonteyne.	Jubert.
Lenglet, ✲.	Miot, Carlier.	V. page 276.	Pigalle. Sain.	Doisy. "
Mortier.	Deison.	Bourgeois.	Pavot.	Bauduin, Roget.
Dutemple.	Druesnes.	Dehaine.	Derquenne.	Boucly.
Carré.	Leclercq.	V. Lesquin.	Follet.	Pinte.
Dhaussy.	Gabelle.	Nollet.	Richir.	Lenne.
Lambelin.	Duthoit.	Musin.	Devemy.	Lambin.
Deudon.	Bauduin.	Lair.	Gaffet.	Malaquin, Bernier.
Richard.	Coquelet.	Brasselet.	Quecq.	Carpentier.
Deprenx.	Canonne, Watremez	Soufflet.	Delsart-Beauvais.	Chatelain.
Cappon.	Lagersie, Bouquet.	Ruyssen.	Leroy.	Lobbedez, Brisse.
Benezech.	Lesueur, Dupas.	Drumez.	Guillerand	Rousselot, Cuvelier.
Lecompte.	Minaire.	V. Boussières.	François, X.	Derombies.
André.	Gérard.	Bonce.	Tretan.	Chretienot, Doué.
Montay.	Haca.	Druez.	Dupont.	Maricelle, Gillard.
Houdart, ✲.	Delille.	V. Monchecourt.	Peugniez.	Vilette.
Remy de Campeau.	Poulain.	V. Somain	Copin.	Bourgeois.
Place.	Gilleron.	Leisne.	Carion.	Lemaire, Dambrine.
Bédu.	Denis.	Lesage.	Carron.	Cadoux, Degramont.
Thiery fils.	Marlier, Boulogne.	Pouillaude.	François.	Desenne.
Puche, L.	Deltour.	Bécar.	Legrand.	Noblecourt, Lecocq.
Carpentier.	Monier.	Coquelet.	Pierart.	Nison, Guery.
Durieux.	Causse.	Choquet.	Tretan.	Mathieu.
Dourges	Houzeaux.	Vanreust.	Tailliar.	Poquet, Legrand.
Vandenkerckhove.	Blanckaert.	Declerck.	Lorenzo.	Dewaele.
Vallois.	Delbruyère.	Delehaye.	Chardot.	Davril.
Boudinier.	Taisne-Faucheux.	Portier.	François.	Proye, Proye.
Paul.	Basselart.	Hannoteau.	Fosset.	Duval.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kil. au chef-lieu du canton.	de la sous-préfect.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitans.	d'électeurs mnnicipaux.	de gardes nationaux, Service ordin.	TOTAUX des contributions directes pour 1840.
Wallers.	V.	Valencienn.-N	10	10	45	2926	200	200	25792 17
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	5	5	53	650	65	61	8795 22
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	643	64	89	7304 54
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	3403	225	224	45993 95
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	3	20	37	764	76	94	5287 39
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	362	36	39	5366 39
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	665	67	64	7928 13
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	792	79	130	7155 06
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	7	15	74	2574	180	248	29287 35
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	3	19	19	327	33	19	5169 57
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	8	19	19	107	11	8	2559 51
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	5	23	50	705	71	60	6480 17
Wasquehal.	L.	Roubaix.	4	7	7	1672	137	151	18885 06
Watten.	Dk.	Bourbourg.	5	34	75	1116	110	173	15002 68
Wattignies.	A.	Maubeuge.	9	13	94	230	23	35	2726 88
Wattignies.	L.	Seclin.	4	7	7	2031	151	219	14512 31
Wattrelos.	L.	Roubaix.	3	14	14	7300	392	282	44487 84
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	10	8	58	187	19	11	2915 79
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	3	21	50	550	55	57	5952 18
Wavrin.	L.	Haubourdin.	7	14	14	2672	185	196	24079 95
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	6932	380	354	63796 42
Waziers.	D.	Douai-N.	3	3	30	886	89	89	10764 96
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	3	17	52	545	55	55	6366 16
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	9	20	20	1683	140	97	14138 35
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	884	88	99	10063 42
Wicres.	L.	La Bassée.	6	17	17	249	25	29	4864 78
Wignehies.	A.	Trélon.	7	13	116	2134	157	367	14690 92
Willems.	L.	Lannoy.	5	15	15	1905	150	192	12418 12
Willies.	A.	Trélon.	7	13	115	495	50	56	2963 34
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	4	15	51	1370	130	134	17176 61
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	»	20	58	3895	245	350	47286 34
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	8	34	71	408	41	53	3960 52
Wylder.	Dk.	Bergues.	10	19	63	344	34	31	3850 18
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	7	20	66	1805	145	192	24186 23
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	430	43	52	6312 11
Zuydcoote.	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	318	32	18	1841 59
Zuytpeene.	H.	Cassel.	5	16	55	941	94	99	14973 22

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Mériaux.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.
Bateman.	Rauwel.	Mantel.	Cnapelynck.	Herreman.
Courtecuisse.	Banse.	Crépin.	Ducamp.	Tofflin.
Flory.	Ledoux, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroisaux, Lefebvre.
Ducouvent.	Lesur.	N. ..	Cacherat.	Houdart.
Heddebault.	Bernard.	V. Bachy.	Fievet, Al.	Durieu.
Dervaux.	Dremaux.	Lebon.	Pluchart.	Delcourt.
Prevost.	Leveque.	Ravaux.	Pluchart.	Blondeau.
Desaunois.	Vandenbussche et Brygoo.	Decaestecker.	Demasur.	Cnockaert.
Horrent.	Lehoucq.	V. Deûlémont.	Messéan.	Descamps.
Delebecque.	Ghestem.	V. Deûlémont.	Messéan.	Descamps.
Tondeur.	Steux.	Lavechin.	Brasselet.	Dufour.
De Grimbry.	Cocheteux.	Merlin.	De Coupigny.	Blanc.
Massart-Leys.	Hellebois.	Delaeter.	Bourgois.	Delaplace, Fossaert.
Bultiaux.	Carnoye.	V. Damousies.	Lebeau.	Jouniaux.
C.te du Maisniel	Waymel.	Geeraert.	Follet.	Carlier.
Bettremieux.	Agache, Mullier.	Seingier.	Leconte.	Lepers, Plouvier.
Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Rohart.
Lahure.	Tondeur.	V. Wasnes-au-B	Brasselet.	Boubert.
Deleporte.	Becquart, Beaurepaire.	Gadenne.	Pivion.	Delesalle, Labbe.
Collette	Soins, Paillot.	Honoré.	Bonnet.	Quef, Molé, Cornille.
Gourdin.	Poulet.	Chavatte.	Dislère.	Lemaire.
Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrock.
Vanelslande.	Duflo.	Roussel.	Messéan.	Ferrant, Debay.
Duwel.	Debreyne.	Vanbever.	Deroubaix.	Vandewalle.
Chombart.	Debarge.	N....	Brasme.	Leroy.
Demorgny.	Pieton.	Gillon.	Staincq.	Jouniaux, Flament.
Boutemy.	Delsalle.	Prince.	Behague.	Watteau.
Boutée.	Cuisset.	V. Liessies.	Fosset.	Stoclet.
Wickaert.	Bocket.	Herreman.	Carlier.	Wexsteen.
Blanckaert.	Berten, Debreyne.	Caillié.	Deswarte, Laurent.	Faveresse, Brenne.
Dewynter.	Vergriete.	Polaert.	Bourgois.	Hedin.
Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Debreyne.	Renou.
Vanhaecke G.	Vanhaecke-Duflou.	Leurèle.	Dutil.	Denys.
Walspeck.	Dehaene.	Decaestecker.	Campagnie.	Toussaert.
Bardoulam.	Jacquemet.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Decoutter.
Vernimmen.	Verdonck.	Maerten.	Merchier.	Berteloot.

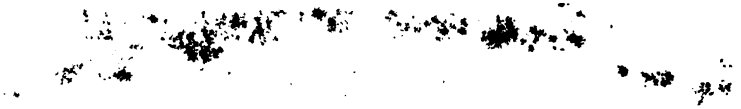

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de Douai..... page 279
Administrations financières..... 328
Administration militaire..... 266
Administration municipale..... 205
Agens-voyers..... 363
Agriculture..... 384
Analyse des principaux votes du conseil général en 1840..... 73
Arrestations faites par la gendarmerie..... 404
Art vétérinaire..... 388
Artillerie (directions d')..... 263
Asiles publics d'aliénés..... 379
Association lilloise..... 310
Assurances contre l'incendie..... 381
Assurances contre la grêle..... 383
Assurances maritimes..... 381
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour royale..... 232
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour royale..... 232
Banque de Lille..... 396
Belles actions, traits de courage, etc. 403
Bibliothèques publiques..... 294
Boîtes fumigatoires pour les noyés et les asphyxiés..... 377
Bourses de commerce..... 396
Brevets d'invention..... 393
Budget départemental..... 176
Bureaux de bienfaisance..... 313
Bureaux de la préfecture..... 197
Cadastre..... 330
Caisses d'épargnes..... 323
Chambres de commerce..... 395
Chambres consultatives des man.res 396
Chefs d'institution..... 286
Chemins de fer..... 362
Collège royal de Douai..... 280
Collèges communaux..... 281
Comités consultatifs..... 321
Comités d'instruction primaire.... 286
Commerce. — Industrie..... 392
Commissaires de police..... 111
Commissaires-priseurs. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Commiss. hist. du dép. du Nord, page 304
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 277
Conseil général du département... 71
Conseils d'arrondissement..... 202
Conseil de préfecture..... 71
Conseils des prud'hommes..... 259
Conseils de salubrité publique.... 373
Contribut. directes (direct. des)... 329
Contributions indir. (direction des). 331
Corps royal des ponts et chaussées. 358
Cour royale de Douai..... 230
Création d'une commission historique pour le départem. du Nord. 11
Culte catholique..... 273
Culte hébraïque..... 279
Culte protestant..... 278
Décanats..... 275
Députés du département..... 67
Dessèchemens..... 366
Diocèse de Cambrai..... 273
Dons et legs..... 403
Douanes (direction des)..... 335
——— de Dunkerque,..... 337
——— de Valenciennes..... 344
Eaux et boues de Saint-Amand.... 378
Eaux et forêts (administration des). 353
École communale de sourds-muets à Lille..... 287
École normale du département.... 287
Écoles primaires..... 287
École royale d'artillerie de Douai.. 263
Écoles spéciales communales..... 291
Enfans trouvés et abandonnés.... 319
Enregistrement et domaines (direction de l')..... 351
Épidémies..... 375
État-major des places..... 261
État militaire de la 16.e division... 260
Fonderie de Douai..... 263
Garde nationale..... 219
Gendarmerie départementale..... 271
Génie (directions du)..... 264

Grandes routes.....page 359
Haras..... 387
Hôpitaux militaires..... 266
Hospices..... 311
Hôtel des monnaies..... 357
Huissiers. (*V.* tribunaux de 1.re inst.)
Imprimerie et librairie..... 299
Instruction primaire..... 286
Instruction publique 299
Intendance..... 266
Jardins botaniques..... 298
Journaux et écrits périodiques.... 301
Jury médical..... 373
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Ligne télégraphique..... 372
Liste électorale..... 68
Longévité..... 65
Mairies..... 206
Maison centrale de détent. de Loos. 328
Maison de santé pour le traitement des vénériennes..... 380
Maîtres de pension..... 286
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 368
Marine..... 272
Mémoire sur quelques inscriptions historiques du départem. du Nord. 39
Mines de fer..... 371
Mines de houille..... 369
Moëres..... 366
Monts-de-piété..... 320
Musées..... 296
Navigation..... 363
Nécrologie..... 397
Notaires. (*Voyes* tribunaux de 1.re instance.)
Notaires des hospices, etc..... 321
Notice sur le beffroi de Bergues... 30
Octrois..... 217
Ordre judiciaire..... 230
Ordre politique..... 67
Organisation administrative..... 71
Organisation financière..... 331
Pairs [de] France appartenant au département..... 67
Pensionnats de demoiselles..... 290
Poids et mesures..... 357
Police sanitaire..... 375
Population..... 62
Postes aux lettres.....page 356
Poudres et salpêtres..... 266
[illegible] Château-l'Abbaye et de Mortagne..... page 369
Préfecture..... 71
Prisons..... 326
Rapport sur les chemins vicinaux de grande communication..... 93
Receveurs municipaux..... 217
Récoltes en grains de l'année 1840. 385
Revenus communaux..... 215
Routes départementales..... 361
Routes royales..... 359
Sages-femmes..... 378
Salles d'asile..... 290
Santé publique..... 373
Sciences et arts..... 291
Secours publics..... 311
Société charitable de St.-François-Régis, à Lille..... 325
Sociétés d'agriculture..... 389
Société de charité maternelle..... 325
Société d'horticulture..... 391
Société de médecine..... 309
Sociétés savantes..... 302
Sous-préfectures..... 202
Suicides..... 404
Tabacs..... 334
Tableau des incend. arrivés en 1840. 405
Théâtres..... 299
Travaux communaux..... 219
Travaux d'hospices..... 219
Travaux publics..... 371
Tribunaux de commerce..... 258
Tribunaux de première instance :
——— Dunkerque..... 233
——— Hazebrouck..... 236
——— Lille..... 239
——— Cambrai..... 245
——— Avesnes..... 248
——— Douai..... 252
——— Valenciennes..... 254
Tribunaux de simple police. (*Voyes* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 376
Vallée de la haute Sambre..... 369
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 368
Vallée de la Scarpe..... 368
Watteringues..... 367
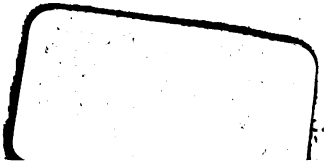
BIBLIOTECA BODLEIANA